



La France cherche à financer son réarmement

► Le ministre des armées, Sébastien Lecornu, a annoncé la couleur : le budget de la défense devra s'élever à environ 100 milliards d'euros par an

► Pour financer le réarmement du pays, l'exécutif étudie plusieurs pistes : nouvelles économies, privatisations, recours à des fonds européens...

► Parmi les voies explorées figure en bonne place un appel à l'épargne des Français, les incitant à soutenir directement l'industrie militaire

► Afin de trouver une solution à cette question, Bercy réunira, jeudi 20 mars, industriels de la défense, banques et assureurs

► En 1914-1918, le conflit avait été financé aux trois quarts par l'emprunt. En 1920, la dette du pays se montait à 150 % du PIB

PAGES 8-9

NÉTANYAHOU ROMPT LA TRÊVE AVEC LE HAMAS

► Après deux mois de répit, l'armée israélienne a bombardé l'enclave palestinienne en plusieurs points

► Les habitants de Gaza sont sommés d'évacuer toutes les zones frontalières avec Israël

► Selon Benyamin Nétanyahou, la reprise de l'offensive fait suite au refus du Hamas de libérer les derniers otages

► Le premier ministre israélien a annoncé son intention de mettre un terme aux fonctions du directeur du service de renseignement intérieur, le Shin Beth

PAGES 2-3



Des corps sont transportés de l'hôpital indonésien de Beit Lahia pour être enterrés dans le nord de Gaza, le 18 mars. BASHAR TALEB/AFP

Retraites La poursuite des discussions remise en question

L'une des trois organisations patronales présentes aux négociations, l'U2P, a décidé de se retirer. Du côté des syndicats, la CGT s'interroge

PAGE 9

Fin de vie « Il faut construire la loi avec les soignants »

Le ministre de la santé, Yannick Neuder, défend la nécessité de développer les soins palliatifs et souhaite encadrer davantage les conditions du geste légal

PAGE 11

Planète
Canada et Etats-Unis se disputent les eaux du fleuve Columbia

PAGE 7

Cinéma
« Baby », un cri dans les marges et la moiteur de Sao Paulo

PAGE 20

Habitat
Le logement social craque, percuté par la crise économique

PAGE 12

Covid-19
Cinq ans après, les « deuxième ligne » amers

EN 2020, le gouvernement affichait son ambition de mieux valoriser les métiers « essentiels » – globalement mal payés, pénibles et sans réelle perspective d'évolution –, qui avaient permis au pays de continuer à fonctionner en pleine pandémie. Mais les changements espérés par les caissiers, les aides à domicile ou les travailleurs du bâtiment n'ont pas eu lieu. De surcroît, ces professions ont été particulièrement affectées par l'inflation. Pour ces travailleurs, il ne reste plus que le sentiment d'être toujours méprisés.

PAGES 13 ET 14

CARTOONING FOR PEACE



Meddy

ÉDITORIAL
« TRAVAILLEURS ESSENTIELS », LES OUBLIÉS DE LA CRISE DUE AU COVID-19

PAGE 27



GUERRE ISRAËL-HAMAS

Israël rompt la trêve avec le Hamas

Des frappes israéliennes ont fait de nombreuses victimes dans la nuit de lundi à mardi. L'armée a ordonné l'évacuation des zones frontalières

JÉRUSALEM - correspondance

Deux mois de trêve, presque jour pour jour, et la guerre entre Israël et le Hamas reprend déjà. Les avions de chasse israéliens ont bombardé l'enclave en de nombreux points dans la nuit de lundi 17 à mardi 18 mars ; les frappes se sont poursuivies dans la matinée. Le ciel obscur s'est illuminé de l'orange des flammes et des explosions. Dans la ville de Gaza, les tours encore debout ont tremblé. Cliniques et hôpitaux, du nord au sud de la bande, ont accueilli morts et blessés, des hommes, des femmes, des enfants, alors que les Gazaouis tentaient de fêter un mois de ramadan dans l'incertitude, s'attendant depuis plusieurs jours à une reprise des hostilités. Incertitude d'autant plus grande qu'aucun plan d'après-guerre ne prend forme, qu'il soit palestinien, arabe, américain ou israélien.

L'armée israélienne a tué, au matin, plus de 330 Palestiniens, a annoncé le ministère de la santé local, qui ne fait pas de différence entre civils et combattants. Israël interdit toujours l'accès de la bande de Gaza à la presse étrangère. Et il ne s'agit pas que d'une série de frappes. La trêve est bel et bien rompue. Le porte-parole ara-

bophone de l'armée israélienne, Avichay Adraee, a publié un communiqué enjoignant les habitants de Gaza d'évacuer toutes les zones frontalières de l'enclave avec Israël : « L'armée israélienne a lancé une puissante offensive contre les organisations terroristes. Ces zones spécifiques sont considérées comme des zones de combat dangereuses. » Ces déplacements risquent d'achever une population de Gaza éprouvée par quinze mois de conflit, alors que la pause de deux mois n'a pas permis d'en atténuer les effets. Quelque 48 000 Palestiniens ont été tués depuis le 7 octobre 2023 et l'attaque du Hamas, qui a coûté la vie à 1200 personnes.

Un responsable israélien a indiqué que la première vague de bombardements a visé des « commandants militaires de rang intermédiaire, des responsables et des infrastructures » appartenant à « l'organisation terroriste du Hamas ». Mardi matin, le mouvement islamiste palestinien a annoncé la mort d'un général à la tête du ministère de l'intérieur.

LES ÉTATS-UNIS CONSULTÉS

La reprise de l'offensive, décidée par Benjamin Nétanyahou et son ministre de la défense Israël Katz, fait « suite au refus répété du Hamas de libérer nos otages ainsi qu'à son rejet de toutes les propositions qu'il a reçues de l'envoyé présidentiel américain Steve Witkoff et des médiateurs », a indiqué le bureau du premier ministre. Le Hamas, de son côté, demandait ces derniers jours qu'Israël cesse d'interdire l'entrée de l'aide humanitaire dans l'enclave et se retire de la frontière entre Gaza et l'Egypte.

« Israël agira dorénavant contre le Hamas avec une force militaire accrue », a souligné la même source. La porte-parole de la Maison Blanche a confirmé que les Etats-Unis ont été consultés par Israël en amont des frappes. Le mouvement islamiste palesti-

niens parle d'une « agression perfide contre Gaza, contre des civils sans défense et contre notre peuple palestinien assiégié » et demande « aux médiateurs de tenir Nétanyahou et l'occupation sioniste pleinement responsables de la violation et du renversement de l'accord ». La trêve était fragile depuis son entrée en vigueur; mori-

nien depuis le début du mois de mars. Benjamin Nétanyahou, dès le 19 janvier, avait insisté sur son caractère « provisoire ». « Nous nous gardons le droit de reprendre la guerre si besoin et avec le soutien des Etats-Unis », avait ajouté le chef du gouvernement.

L'accord prévoyait trois phases en forme de désescalade progres-

sive. La première, du 19 janvier au 1er mars, a permis la sortie de 25 otages israéliens et la restitution de 8 corps. En échange, près de 2000 Palestiniens emprisonnés en Israël ont été libérés. Les forces israéliennes se sont retirées de la majeure partie de Gaza, et l'Etat hébreu a permis une entrée massive d'aide humanitaire dans ce territoire. La deuxième devait voir l'installation d'un « calme durable » dans l'enclave et le retrait total de l'armée israélienne, ainsi que de nouveaux échanges de captifs.

Mais alors que le Hamas considérait l'accord comme un texte strict auquel les deux parties devaient se tenir, le gouvernement israélien l'a traité comme une « ébauche » ou un « cadre ». De son côté, le président américain Donald Trump, tout juste installé à la Maison Blanche, louvoyait entre propositions provocantes, comme le nettoyage ethnique de l'enclave pour y construire un projet immobilier de luxe, pour après l'abandonner ; puis réclamait le retour de « tous les otages », promettant « l'enfer » au Hamas à de nombreuses reprises, et laissait entendre que l'accord avait peu de chances de tenir. Il a suffi à Benjamin Nétanyahou d'attendre, sans jamais contredire le tempétueux président

américain, pour protéger la relation avec les Etats-Unis, qui représentaient les livraisons d'armes en partie suspendues sous l'administration Biden. Le 16 février, quelque 1800 bombes lourdes Mark 84, pesant une tonne et produisant un puissant effet de souffle, sont arrivées en Israël – de quoi ravager un peu plus une bande du Gaza dont le bâti a été détruit à plus de 60 %. Au-delà du retour de tous les otages, le premier ministre israélien s'est arc-bouté sur des positions maximalistes : l'élimination des capacités gouvernementales et sécuritaires du Hamas et la démilitarisation du territoire. Et laissait entendre que l'offensive israélienne sur Gaza pouvait reprendre de façon encore plus violente.

DES PROVOCATIONS

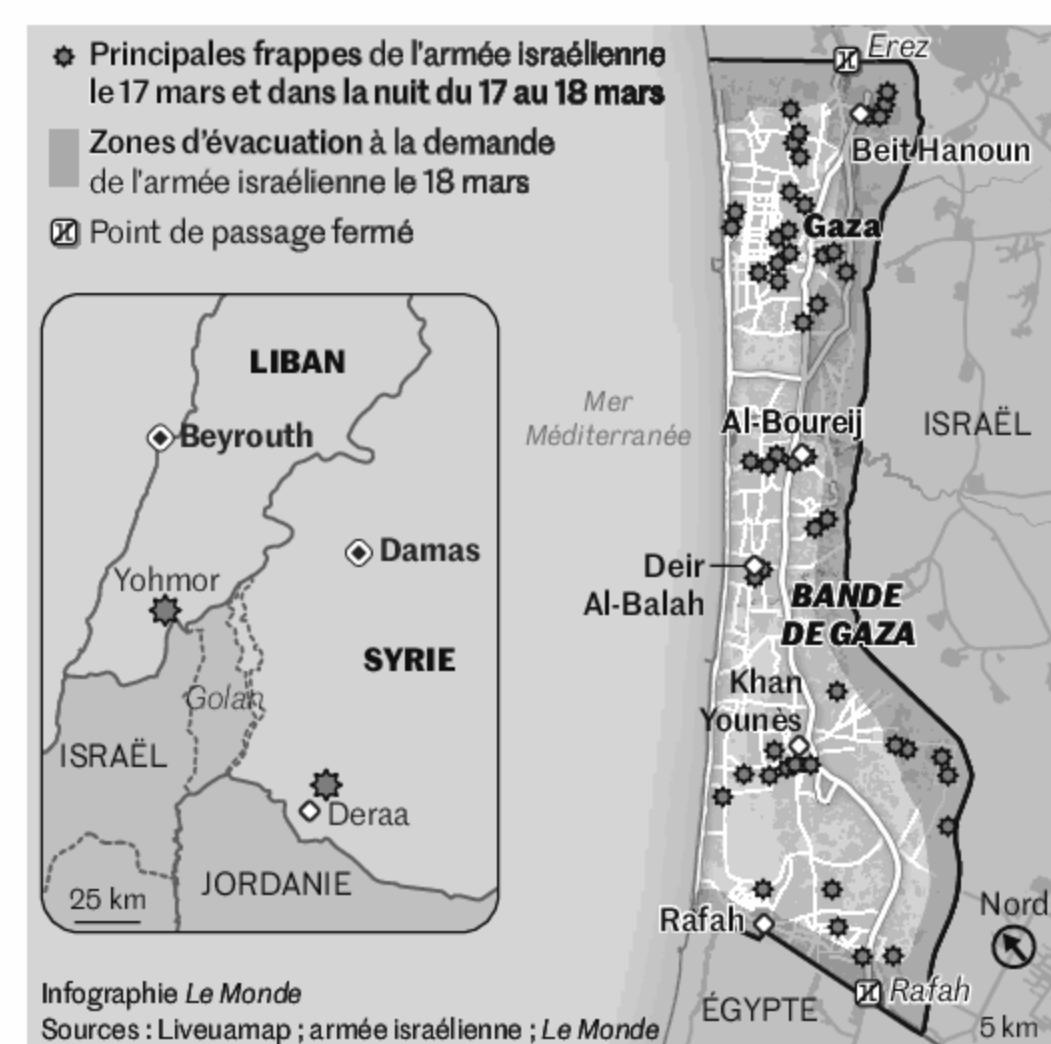
Il a refusé d'ouvrir les négociations pour la deuxième phase, prévues au seizième jour de la première phase. Il en allait de sa survie politique, ses alliés d'extrême droite soutenant la reprise des hostilités contre leur maintien au gouvernement. De son côté, le Hamas multiplié les provocations sordides autour de la restitution des otages israéliens et a, ces derniers jours, testé les réactions de l'armée en s'approchant de la frontière avec Israël ; le mouvement a reconstitué une partie de ses forces, rétablissant un contrôle sur la bande de Gaza, et recrutant nombre de jeunes hommes en colère, qui ont vu Israël détruire leurs familles, leurs amis, leurs maisons, leurs quartiers.

A tel point que Gadi Eisenkot, ancien chef d'état-major de l'armée israélienne et leader de l'opposition, a dressé un sombre bilan avec d'autres parlementaires, dans une lettre envoyée lundi au chef du comité des affaires étrangères et de la défense de la Knesset, Yuli Edelstein : « Ces derniers jours, nous avons été informés que la puissance militaire du Hamas et du Jihad islamique palestinien [JIP] a été restaurée, au point que le Hamas compte plus de 25 000 terroristes armés et le JIP plus de 5 000. » L'armée israélienne avait affirmé en février avoir tué 20 000 combattants à Gaza.

L'armée israélienne, en plus d'avoir reçu de nouvelles munitions,



Corps de Palestiniens tués dans les frappes israéliennes à l'hôpital Al-Shifa de la ville de Gaza, le 18 mars. ABDEL KAREEM HANA/AP



LA REPRISE DE LA GUERRE PRÉSAGE UNE SOMBRE FIN POUR LES 59 ISRAËLIENS, ENCORE AUX MAINS DU HAMAS, DONT 35 ONT ÉTÉ DÉCLARÉS MORTS PAR L'ARMÉE

Au Liban et en Syrie, l'Etat hébreu poursuit sa guerre d'usure

PARALLÈLEMENT À LA REPRISE de ses opérations dans la bande de Gaza, qui a fait voler en éclats la trêve fragile signée avec le Hamas le 19 janvier, Israël poursuit une guerre d'usure à ses frontières septentrionales contre le Hezbollah libanais, allié du mouvement islamiste palestinien, ainsi que contre le nouveau pouvoir syrien, érigé en « menace contre l'Etat d'Israël ». Devenus la cible de bombardements réguliers de l'aviation israélienne, le Liban et la Syrie ont essuyé, lundi 17 mars, de nouvelles frappes meurtrières.

En dépit de l'accord de trêve signé avec le Liban le 27 novembre 2024, qui a mis fin à plus d'un an d'hostilités entre l'Etat hébreu et le Hezbollah, l'armée israélienne mène des frappes quasi quotidiennes contre des positions du parti chiite. Elle veut empêcher le Hezbollah, qui avait ouvert contre Israël un front en

soutien au Hamas dans la bande de Gaza le 8 octobre 2023, de reconstituer son arsenal militaire et de se redéployer au Liban sud. Lundi, une personne a été tuée et trois autres blessées dans un « raid de l'ennemi israélien » à Yohmor, au Liban sud, a affirmé le ministère de la santé libanais. L'armée israélienne a indiqué avoir mené une frappe sur deux membres du Hezbollah « qui servaient d'agents d'observation et dirigeaient des activités terroristes » dans cette région.

Des opérations sur plusieurs fronts

En Syrie, l'armée israélienne poursuit ses opérations sur plusieurs fronts, en dépit du retrait du Hezbollah après la chute de son allié Bachar Al-Assad, le 8 décembre 2024. Jeudi 13 mars, elle a mené une frappe contre un bâtiment du Jihad islamique palestinien dans le quartier de Doumar, dans le nord-ouest de Damas,

faisant des morts et des blessés, selon le groupe armé palestinien. L'Etat hébreu a accusé le Jihad islamique de préparer des attaques depuis la Syrie, bien que le président de transition, Ahmed Al-Charaa, insiste pour ne pas impliquer la Syrie dans un conflit avec Israël.

L'arrivée au pouvoir à Damas de l'ancien chef du groupe islamiste radical Hayat Tahrir Al-Cham, classée organisation terroriste par les Occidentaux, est vue comme une menace pour Israël. Depuis la chute de Bachar Al-Assad, l'Etat hébreu a envoyé des troupes dans une zone tampon déminarisée du plateau du Golan, dans le sud-ouest de la Syrie, qu'elle occupe depuis 1967, et a annexé en 1981.

Depuis, l'armée israélienne a mené des centaines de frappes sur des sites militaires en Syrie, affirmant vouloir empêcher que l'arsenal du pouvoir déchu ne tombe entre les mains des nouvelles autorités

considérées comme des « djihadistes ». Le 23 février, le premier ministre israélien, Benjamin Nétanyahou, a exigé « la déminarisation totale du sud de la Syrie, y compris les provinces de Kuneitra, Deraa, et Souweida ».

Lundi 17 mars au soir, l'armée israélienne a annoncé avoir mené des frappes contre des « centres de commandement et des sites militaires contenant des armes et des véhicules de l'ancien régime syrien » dans le sud de la Syrie. L'attaque, qui a visé un site militaire utilisé par la nouvelle armée syrienne près de la ville de Deraa, a fait trois morts, selon l'agence officielle syrienne SANA. Il y a quelques jours, des chasseurs israéliens avaient déjà mené plusieurs attaques sur d'anciennes casernes et postes de l'armée syrienne à Deraa. ■

HÉLÈNE SALLOON
(BEYROUTH, CORRESPONDANTE)

Nétanyahou veut évincer le chef du Shin Beth

Le directeur du renseignement intérieur a pointé les défaillances du gouvernement avant l'attaque du 7-Octobre

JÉRUSALEM - correspondance

En annonçant, dans un communiqué publié dimanche 16 mars dans la soirée, vouloir « soumettre cette semaine un projet de résolution au gouvernement pour mettre un terme aux fonctions du directeur du service de sécurité générale », le premier ministre israélien, Benyamin Nétanyahou, a franchi un pas inédit dans la vie politique du pays. Il entend en effet renvoyer purement et simplement Ronen Bar, chef du puissant service de renseignement intérieur, plus connu en Israël sous le nom de Shin Beth.

Le premier ministre a affirmé qu'il n'avait « pas confiance » en M. Bar, ajoutant que « la méfiance n'a fait que croître avec le temps ».

Ronen Bar a ouvert une enquête contre plusieurs de ses proches ; son directeur, qui a reconnu ses responsabilités dans le fiasco sécuritaire ayant mené au massacre du 7-Octobre, a pointé les défaillances du gouvernement dans les mois qui ont précédé l'attaque menée par le Hamas.

Pour l'heure, le chef du Shin Beth reste à son poste et dénonce, de la part de M. Nétanyahou, « l'attente d'une loyauté personnelle envers lui », qui selon lui viole l'intérêt public ainsi que les lois et les valeurs selon lesquelles opèrent les services de renseignement. Mais si le gouvernement venait à voter son renvoi, Ronen Bar obéirait. C'est la première fois dans l'histoire d'Israël qu'un chef du Shin Beth fait l'objet d'une telle procédure.

Bataille politico-judiciaire
A peine annoncée, l'initiative indique une nouvelle bataille politico-judiciaire, dans la longue guerre entre le gouvernement le plus radical de l'histoire d'Israël, élu en 2022, et les tenants des garde-fous de l'Etat de droit. La procureure générale, Gali Baharav-Miara, – elle aussi menacée d'être renvoyée par le gouvernement –, a affirmé que M. Nétanyahou n'était pas autorisé à commencer la procédure tant qu'une décision n'aurait pas été rendue sur la légalité du limogeage de M. Bar. Le premier ministre doit, pour la magistrate, clarifier la base légale du renvoi du fonctionnaire. De plus, Benyamin Nétanyahou étant en procès pour corruption, fraude et abus de confiance, sans compter l'ouverture d'une enquête criminelle le mois dernier par la même procureure générale, toute la procédure pourrait être invalidée par la Cour suprême israélienne pour cause de conflit d'intérêts.

Les relations entre les deux hommes ont empiré après l'ouverture de cette enquête. Trois proches de M. Nétanyahou auraient été payés par le Qatar, à l'occasion de la Coupe du monde de football 2022 et lors de la crise des otages, pour améliorer son image auprès des Israéliens. Nombre d'entre eux considèrent l'émissaire, qui joue aujourd'hui un rôle-clé dans les négociations autour des otages israéliens, comme l'un des principaux parrains du Hamas. Mais c'est surtout sa responsabilité dans l'attaque du 7-Octobre que Benyamin Nétanyahou re-

doute de voir engagée. Le premier ministre, au pouvoir de façon presque continue depuis 2009, est l'un de ceux qui ont permis à l'organisation, considérée comme terroriste par nombre de pays occidentaux et par Israël, de survivre dans la bande de Gaza, en livrant des valises de billets offerts par le Qatar. Maintenir un Hamas sous contrôle permettait de perpétuer la division du mouvement national palestinien. Jusqu'à ce que le massacre du 7-Octobre démontre l'échec de cette stratégie, que Benyamin Nétanyahou a toujours refusé de reconnaître. Dans une violente adresse à la Knesset, début mars, il a assuré vouloir éviter la mise en place d'une commission d'enquête d'Etat.

Ronen Bar a, lui, reconnu son échec. Le 6 octobre 2023, il avait

conclu, après avoir consulté d'autres chefs militaires, que les risques sécuritaires étaient « faibles » et qu'il n'était pas nécessaire de déclencher l'alarme, selon la lettre d'information « Intelligence Online ». Il a annoncé être prêt à démissionner, notamment quand les otages auront tous été ramenés en Israël – 59 sont encore aux mains du Hamas. Mais, dans sa réponse à la procédure qui le vise, il a aussi indiqué que l'enquête « a mis en lumière une politique menée pendant des années, en particulier l'année précédant le massacre, par le gouvernement et son dirigeant. L'enquête révèle un mépris délibéré et prolongé des avertissements par les échelons politiques ». Avant le 7-Octobre, le Shin Bet avait recommandé d'agir fermement contre le Hamas et averti que les actes me-

nés par l'extrême droite au pouvoir renforçaient le mouvement islamiste, comme les visites de juifs religieux extrémistes sur l'esplanade des Mosquées et les mauvais traitements envers les prisonniers palestiniens.

Benyamin Nétanyahou se méfie des puissantes agences gouvernementales, qu'il voit comme un « Etat profond » l'empêchant de gouverner à sa guise. Il n'a pas choisi Ronen Bar, nommé en 2022 par le gouvernement Lapid-Bennett, dans une parenthèse d'un an où le pouvoir lui a échappé.

Attaché au caractère démocratique de l'Etat d'Israël, contre la colonisation à outrance des territoires palestiniens, il incarne, aux yeux de nombreux Israéliens, ces « gardiens » que veut écarter le premier ministre. Tout comme Na-

dav Argaman, son prédécesseur, qui a menacé, jeudi, dans une interview à la chaîne israélienne 12, de révéler « tout ce [qu'il] sait à propos de [Benyamin Nétanyahou] » si celui-ci enfreint la loi. Ces propos ont provoqué un communiqué rageur du chef du gouvernement, assurant que ce message « s'ajoute à toute une campagne de chantages et de menaces » menée par Ronen Bar.

Combien de temps celui-ci pourra-t-il tenir ? Deux figures qui contestaient le premier ministre ont déjà démissionné : le ministre de la défense, Yoav Gallant, et le chef d'état-major, Herzl Halevi. Si M. Nétanyahou arrive à ses fins et place un fidèle à la tête du Shin Beth, il aura un outil puissant pour discréditer ses adversaires. ■

S. FOR.

**SOYEZ
UN DARON
SUPER
RELOU
QUI CAPTE
R.**

La consommation excessive d'écrans
est un risque pour la santé mentale des jeunes.*
Alors, continuez d'être relou, limitez leur temps d'écran.

Fondation
d'entreprise



AGIR POUR
LA SANTÉ
DES JEUNES

*Rapport de la commission d'experts sur l'impact de l'exposition des jeunes aux écrans pour l'Elysée. Enfants et écrans à la recherche du temps perdu, 2024. Fondation CNP Assurances. Fondation d'Entreprise régie par la loi 87-571 du 23 juillet 1987, autorisée par arrêté préfectoral du 5 mai 2011, dûment publiée au JO du 18 juin 2011, dont le siège est 4, promenade Coeur de Ville 92130 Issy-les-Moulineaux - N'SIREN 794 697 706.

Donald Trump défie le pouvoir judiciaire

L'administration républicaine a expulsé des Vénézuéliens vers le Salvador en dépit de l'injonction d'un juge

NEW YORK - correspondant

Oups... trop tard. Le président du Salvador, Nayib Bukele, a posté ce commentaire, dimanche 16 mars, avec un grand sourire, après qu'un juge fédéral américain, James Boasberg, a interdit l'expulsion des Etats-Unis de 238 personnes suspectées d'être membres de gangs vénézuéliens vers un «centre de confinement des terroristes» dans son pays. Trop tard, parce que les avions militaires américains étaient manifestement déjà en vol et que l'administration Trump a refusé de se plier à une injonction orale du juge exigeant que les appareils fassent demi-tour.

Une audience a donc été convoquée, lundi 17 mars, en fin d'après-midi, par le juge Boasberg, qui s'est interrogé: la Maison Blanche a-t-elle bravé ses ordres? Dans un signe de défiance inédit, les représentants du ministère fédéral de la justice, sous l'autorité de Donald Trump, lui ont demandé, en vain, d'annuler la comparution, puis ont refusé de répondre à ses questions sur l'horaire des vols, leur destination ou le nombre de personnes expulsées, invoquant des «préoccupations de sécurité nationale». Le magistrat – dont le ministère de la justice a parallèlement demandé le dessaisissement – a fixé une audience sur le fond au 21 mars. Sceptique, il a sommé l'administration Trump de lui apporter des réponses d'ici à mardi midi.

L'affaire cristallise le combat méthodique mené par Donald Trump et son administration contre les juges fédéraux. Ces derniers représentent actuellement le seul contre-pouvoir opérationnel, les démocrates étant à terre après leur défaite de novembre 2024, les intellectuels et les artistes hors jeu, et les milieux économiques ayant prêté allégeance au président. En violant délibérément une décision de justice, l'administration Trump franchit une ligne rouge vers un système plus autoritaire dépendant du seul exécutif.

Tout s'est joué samedi: Washington invoque l'Alien Enemies Act (une loi de 1798 instaurée lors de la «quasi-guerre» contre la France révolutionnaire qui permet de détenir et d'expulser les immigrants originaires d'un pays belligérant) pour expulser tout citoyen vénézuélien âgé de 14 ans ou plus accusé d'être membre du gang Tren de Aragua. Depuis février, ce dernier est désigné comme une organisation terroriste étrangère par l'administration américaine.

L'Alien Enemies Act n'a été utilisé qu'à trois reprises : contre les Anglais en 1812, par le président Woodrow Wilson, pendant la première guerre mondiale contre les Allemands et, pendant la seconde, par Franklin D. Roosevelt, notamment pour interner les Japonais et les Américains d'origine japonaise.

L'administration américaine a choisi, moyennant 6 millions de dollars (5,5 millions d'euros) versés au Salvador, d'expulser les membres de Tren de Aragua dans les prisons de Nayib Bukele. Ce dernier a paralysé les gangs dans son pays en incarcérant 1,6 % de sa population, un record mondial. Le président salvadorien a diffusé sur son compte X une vidéo des Vénézuéliens expulsés, à leur arrivée, menottés, puis tondus avant d'être introduits sans ménagement par dizaines dans une prison.

Présentant cette décision, cinq Vénézuéliens placés en centre de rétention avaient formulé, samedi après-midi, un recours en justice contre leur expulsion devant le juge fédéral de Washington, James Boasberg, estimant en particulier qu'ils étaient soupçonnés à tort d'être membres du gang. Le magistrat ordonna alors la suspension de l'expulsion des plaignants.

«Un vol chaque jour»

Pendant les débats, selon le récit du *Washington Post*, les avocats ont expliqué que deux avions étaient déjà en vol. Vers 18 h 45, le juge exigeait que les appareils concernés fassent demi-tour. L'ordre était certes oral, mais il a force juridique complète. «Tout avion transportant ces personnes, qui est sur le point de décoller ou qui est en vol, doit être renvoyé aux Etats-Unis», ordonnait le magistrat à l'avocat de la Maison Blanche. Puis, à 19 h 26, il publiait sur le serveur public de la justice américaine son interdiction d'invoquer la loi sur les ennemis étrangers pour expulser tout membre suspect du Tren de Aragua. Selon la chaîne CNN, à cette heure, les deux premiers avions étaient encore en vol – le premier est arrivé au Honduras, étape avant le Salvador, à 19 h 36, et le deuxième à 20 h 08. Enfin, et surtout, un troisième avion a décollé du Texas à 19 h 37 selon le tracker Flightradar, soit après la publication de la décision.

Le débat est décisif pour savoir si l'administration Trump a violé volontairement une injonction de la justice, ce qui serait un précédent majeur, ou si elle a simplement touché la ligne rouge. «L'administration n'a pas "refusé de se conformer" à une décision de justice, a dé-



Arrivée de membres présumés de l'organisation criminelle vénézuélienne Tren de Aragua au centre de rétention antiterroriste de Tecolula, au Salvador, le 16 mars. PHOTO FOURNIE PAR LE SERVICE DE PRESSE DE LA PRÉSIDENCE DU SALVADOR/AP

claré Karoline Lewitt, porte-parole de la Maison Blanche. Cette décision, dénuée de fondement légal, a été émise après l'expulsion des terroristes étrangers du territoire américain. Un juge unique dans une seule ville ne peut pas diriger les mouvements d'un avion transportant des terroristes étrangers expulsés physiquement du territoire américain.»

Tom Homan, le responsable de la frontière et des expulsions dans l'administration Trump, a surtout confirmé, lundi, sur la chaîne Fox News, que cette affaire était une nouvelle escalade dans la contestation du pouvoir judiciaire menée par Donald Trump : «Nous ne nous arrêterons pas. Je me fiche de ce que pensent les juges. Je me fiche de ce que pense la gauche. Nous avançons», a-t-il asséné, annonçant «un autre vol chaque jour».

«Nous allons entamer le processus de retour de millions et de millions d'étrangers criminels vers leurs lieux d'origine», avait déclaré Donald Trump lors de son investiture, le 20 janvier. En réalité, son administration a certes réussi à fermer la frontière – un mouvement commencé sous Joe Biden, à l'approche de l'élection présidentielle –, mais elle peine à expulser les sans-papiers. Selon une enquête publiée par la chaîne NBC

fondée sur des calculs de Noticias Telemundo, en février, 128 avions transportant des personnes expulsées ont décollé, dont 19 vols militaires. Ce chiffre est inférieur aux 137 vols d'expulsion effectués un an plus tôt sous Joe Biden. Au total, selon NBC, 11000 migrants ont été expulsés en février, premier mois de plein exercice de Donald Trump, contre 12000 un an plus tôt. La moitié d'entre eux n'avaient pas de condamnation pénale ni ne faisaient l'objet de poursuites.

La situation de la base américaine de Guantanamo Bay, située dans le sud-est de l'île de Cuba, censée servir de base d'expulsion, est un exemple des difficultés rencontrées. Ce choix est coûteux, inadapté et fait l'objet de recours en justice, ce qui a conduit Washington à faire marche arrière brutalement. Un porte-parole militaire a déclaré à l'agence Associated Press, jeudi 13 mars, qu'aucun «étranger illégal» n'y était détenu après le transfert de 40 immigrants vers la Louisiane.

Au cas des Vénézuéliens s'est ajouté celui d'une citoyenne libanaise sous visa, Rasha Alawieh, docteure en médecine de 34 ans, qui a été renvoyée par la police des frontières à l'aéroport de Boston et renvoyée vers Paris en dépit d'un

ordre d'un juge exigeant d'attendre une audience, prévue lundi, avant toute expulsion. Cet ordre a été émis vendredi soir, deux minutes avant que Rasha Alawieh soit escortée dans l'avion qui a quitté la porte d'embarquement une demi-heure plus tard.

Les républicains à l'unisson

Les autorités fédérales ont entretemps fait savoir qu'elles lui reprochaient d'avoir assisté aux funérailles du leader du Hezbollah Hassan Nasrallah et d'avoir effacé de son smartphone des photos lui étant favorables. Le juge, estimant que son ordre avait été volontairement violé, a lui aussi convoqué une audience pour avoir des explications.

Les républicains sont à l'unisson avec Donald Trump. «Chaque jour, un juge décide unilatéralement de la politique du pays. Cette fois, au profit des membres de gangs étrangers. Si la Cour suprême ou le Congrès ne règlent pas la situation, nous nous dirigeons vers une crise constitutionnelle», a estimé, sur X, Chuck Grassley, sénateur républicain de l'Iowa. «Les pires juges – ceux qui baissent la tête – devraient au moins être soumis à un vote de destitution, que ce vote soit positif ou non», lui répond Elon Musk.

Le président mène aussi ouvertement ce combat. Dimanche, Donald Trump a mis en doute la décision d'un juge fédéral californien ordonnant à l'administration de réembaucher des milliers de travailleurs en période d'essai qui ont été licenciés. «Je trouve cela ridicule. Un juge qui se met à la place du président des Etats-Unis, qui a été élu avec près de 80 millions de voix», a-t-il accusé. Le basculement consterne même le *New York Post*, tabloïd de Rupert Murdoch, qui s'en prend dans un éditorial aux demandes de destitution du juge Boasberg par Elon Musk : «Désolé, Elon: même l'expulsion des membres de gangs illégaux doit respecter l'Etat de droit.» ■

ARNAUD LEPARMENTIER

La communauté internationale s'engage à aider le régime syrien

Le ministre des affaires étrangères syrien, Assad Hassan Al-Chibani, a réclamé la levée de l'ensemble des sanctions contre son pays

BRUXELLES - bureau européen

Quatorze ans après le début de la guerre civile en Syrie, la présence du nouveau ministre des affaires étrangères syrien, Assad Hassan Al-Chibani, à la neuvième conférence consacrée à ce pays à Bruxelles, lundi 17 mars, était un événement en soi. «Le peuple syrien a su se libérer du régime Al-Assad, mais il doit encore faire face aux vestiges de ce régime», a déclaré le chef de la diplomatie du pays. C'est aujourd'hui l'occasion de relever ces défis dans un esprit de solidarité et de collaboration.»

«Par le passé, nous avons travaillé pour la Syrie et pour les Syriens. Aujourd'hui, nous pouvons enfin travailler avec la Syrie, s'est pour la partie réjouie Ursula von der

Leyen, la présidente de la Commission européenne, qui ouvrira la conférence. Aujourd'hui, les rêves et les aspirations du peuple syrien ne sont plus en suspens. Pour la première fois depuis des décennies, l'espoir de la Syrie peut devenir réalité.» Chacun a conscience que la situation est particulièrement instable et fragile, comme l'ont montré les violences intercommunautaires qui ont secoué la région côtière du nord du pays début mars, faisant plusieurs centaines de morts. «La flamme de violence est très inquiétante et montre que l'espoir en Syrie ne tient qu'à un fil. Nous devons faire plus afin que la Syrie aille dans la bonne direction», a souligné Kaja Kallas, la cheffe de la diplomatie européenne.

Le problème dépasse de loin la question sécuritaire. «La situation

sur place est extrêmement préoccupante: 90 % des Syriens vivent aujourd'hui sous le niveau de pauvreté, affirme Achim Steiner, chef du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). Pendant ce conflit, la Syrie a perdu quarante ans de développement. Toutes les infrastructures essentielles sont détruites.»

Assurer les services de base

Les services de base en matière d'électricité, d'accès à l'eau potable, aux transports manquent aujourd'hui, le système éducatif est à l'arrêt, tandis que les ministères et les collectivités locales manquent de bras ou de compétences. «Il faudra au minimum dix ans pour retrouver les infrastructures civiles que le pays connaît avant 2011», évalue M. Steiner.

Dans le même temps, selon le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, 1,5 million de Syriens pourraient rentrer dans leur pays dès 2025. Et 2 millions de personnes supplémentaires, déplacées à l'intérieur du pays, pourraient regagner leurs foyers.

Pour faire face, la priorité était donc lundi de réunir assez de fonds pour assurer des services de base aux Syriens, tant dans le pays qu'en Jordanie, au Liban, en Irak et en Turquie, les pays voisins qui accueillent des millions de Syriens. Alors que les Européens ont déjà versé depuis 2011 37 milliards d'euros, «les Syriens ont besoin d'un soutien accru», assure Ursula von der Leyen. C'est pourquoi l'Union européenne porte son engagement en faveur des Syriens, à l'intérieur du pays et dans la ré-

gion, à près de 2,5 milliards d'euros pour 2025 et 2026».

Les Etats européens et d'autres bailleurs internationaux ont apporté leur écot, pour une somme globale proche de 6 milliards d'euros, un niveau inférieur aux 7,5 milliards d'euros d'aides annoncées en 2024. L'Allemagne apportait traditionnellement davantage que les 300 millions d'euros promis en 2025, mais le changement de gouvernement ne permettait pas de viser plus. Au-delà de l'aide financière immédiate, M. Assad Hassan Al-Chibani s'est rendu à Bruxelles avec un message clair: obtenir le retrait des sanctions imposées à la Syrie pendant le règne de Bachar Al-Assad. «Vous devez lever l'ensemble des sanctions pour permettre la reconstruction et la relance économi-

que du pays, a-t-il réclamé. Nous sommes punis pour quelque chose que nous n'avons pas commis.»

Alors que les Etats-Unis maintiennent leur régime de sanctions draconiennes contre le pays, et n'ont pas donné d'indications sur leurs intentions, les Européens se disent plus ouverts. Après avoir suspendu les restrictions contre les secteurs de l'énergie, des transports et les opérations financières qui y sont liées, Kaja Kallas appelle à aller plus loin, mais le consensus n'est pas encore là. Cela se fera «à mesure que la transition politique progresse vers la mise en place d'un gouvernement crédible, inclusif et non confessionnel», prévoit Mme von der Leyen. Le sujet sera abordé le 14 avril lors du prochain conseil des affaires étrangères. ■

PHILIPPE JACQUÉ



En gros, on nous interdit de faire simple.

La proposition de loi contre les fraudes aux aides à la transition énergétique, que nous soutenons, sera prochainement votée au Sénat. Elle contient cependant un article qui prévoit d'interdire aux magasins de bricolage de proposer à leurs clients des offres d'accompagnement de rénovation énergétique de leur logement.

Nous interdire de continuer à accompagner les Français, c'est les empêcher d'avoir un accès simple à MaPrimeRénov' ainsi qu'à des parcours de rénovation énergétique complets à des prix transparents, en collaboration avec des artisans labellisés RGE.

**Ne mettons pas un coup de frein brutal à la rénovation des logements en France.
Nous demandons aux parlementaires la suppression de cette mesure.**

LEROY MERLIN

En Ukraine, des habitants passés à l'heure de Moscou

Les millions d'Ukrainiens vivant dans les zones occupées ou ayant fui désespèrent de retrouver le giron de Kiev

TÉMOIGNAGES

DNIPRO, KIEV ET ZAPORIJIA - envoyée spéciale

A quoi ressemble la vie des Ukrainiens dans les territoires occupés par la Russie ? Trois ans après le début de l'invasion, le 24 février 2022, ces régions aux mains de Moscou, qui recouvrent 20 % du pays, sont devenues une zone aveugle. Les communications sont difficiles, dangereuses, les témoignages rares, et les informations parcellaires. Les maires en exil de villes occupées et des familles ayant réussi à fuir récemment, interrogés par *Le Monde*, décrivent un monde clos et dysfonctionnel où règne la terreur et où tout ce qui est ukrainien est méthodiquement détruit et remplacé par le « monde russe ».

A l'heure où les négociations entre les Etats-Unis et la Russie doivent reprendre, mardi 18 mars, pour établir un cessez-le-feu et où Donald Trump compte évoquer avec Vladimir Poutine des « partages de certains avoirs » entre Kiev et Moscou, dont des « terres » et des « usines de production d'énergie », les Ukrainiens restés de l'autre côté de la ligne de front pourraient, plus que jamais, demeurer dans les limbes.

Des millions d'entre eux vivent toujours dans ces territoires, qui comprennent une partie des régions de Zaporijia, Kherson, Donetsk et Louhansk – la Russie a déclaré leur annexion le 30 septembre 2022, bien qu'elle ne contrôle que 70 % de leur superficie totale – ainsi que la Crimée, annexée en 2014. Les autorités de Kiev et des organisations ukrainiennes s'efforcent, clandestinement, de maintenir le lien avec eux et de les aider. « On rassemble les pièces du puzzle pour comprendre ce qui se passe là-bas », explique Piotr Andriouchchenko, ancien adjoint au maire de Marioupol et directeur du Centre d'études sur l'occupation, à Dnipro. Même pour lui, collecter ces informations n'est pas sans risque : « Je reçois des menaces. Les Russes ne veulent pas que ces histoires soient racontées, car les territoires occupés font partie intégrante de cette guerre et de notre combat. »

« Les odeurs sont différentes »

En trois ans, ces régions, que le Kremlin veut intégrer à la Russie, ont déjà subi de profondes transformations, selon eux. « Tout a changé, » reprend Piotr Andriouchchenko. Aujourd'hui, ce sont des endroits morts, où il n'y a pas de travail – à part dans le bâtiment –, pas d'infrastructures, pas de services sociaux, pas de médicaments, et où les gens vivent constamment sous la pression russe. Même les couleurs et les odeurs sont différentes, parce que tous nos produits étaient proches du modèle européen. Aujourd'hui, ce sont des produits russes, hérités de l'époque soviétique. » Il faut parfois attendre le bus entre deux et trois heures, les poubelles ne sont pas ramassées, les ascenseurs sont défaillants et les canalisations, détruites par les bombardements, n'ont souvent pas été réparées.

La population elle-même aurait changé. « A Marioupol, aujourd'hui, une personne sur deux n'a aucun lien avec la ville, affirme le maire en exil, Vadym Boïtchenko. La Russie amène des citoyens russes pour remplacer la population. » Ces nouveaux arrivants ont précipité le départ de Nika et Vasyl, respectivement 66 et 71 ans. « Ils nous disaient : « On va bientôt libérer Odessa, tout sera à nous », confie ce retraité de Marioupol, aujourd'hui réfugié à Kiev avec son épouse. On n'a rien en commun avec ces gens, Poutine leur a lavé le cerveau. »

Ces deux Ukrainiens, qui témoignent sous un nom d'emprunt

« A Marioupol, la Russie amène des citoyens russes pour remplacer la population »

VADYM BOÏTCHENKO
maire en exil de Marioupol

pour des raisons de sécurité, ont vu Marioupol muter depuis le début de l'invasion. Ils ont assisté à tout : les bombardements incessants, le siège meurtrier pendant quatre-vingt-six jours, puis la reconstruction, la russification forcée et l'effacement des crimes de guerre. « Quand les bombardements ont cessé, tout était détruit, se souvient Nika, aux cheveux blonds et pull rose. Il n'y avait plus d'eau, plus d'électricité, plus de nourriture, plus de gaz, plus de civilisation. Quand je sortais dans la rue, il y avait des corps partout. Tout était noir et poussiéreux. »

Le couple, longtemps resté à Marioupol pour s'occuper d'une amie handicapée, n'a pu prendre la fuite avec elle qu'en novembre 2024, en effectuant un long périple à travers Donetsk, la Russie, la Biélorussie, la Pologne et l'Ukraine – la seule voie de sortie possible. Depuis quatre mois, tous trois vivent à Kiev, mais Nika et Vasyl s'appretent déjà à repartir à Marioupol en juin pour un aller-retour, le temps de régler des problèmes administratifs. Ils veulent aussi s'assurer que leur appartement n'a pas été attribué à des Russes. Les occupants exproprieraient ceux qui ont fui, car les habitations manquent : une sur deux a été détruite et l'autre a été endommagée, selon les autorités. « Sur les 67 000 habitations détruites, seules 3 000 ont été reconstruites », affirme Vadym Boïtchenko, déplacé à Kiev.

Les Russes ont reconstruit Marioupol sur les ruines et les cadavres. Au moins 22 000 personnes ont été tuées pendant le siège, selon le maire. Après avoir revendiqué la « libération » de la ville, les forces de Moscou ont amené des excavateurs et « ramassé les décombres avec les corps et les restes humains, traités comme des déchets ordinaires », raconte l'édile.

Il précise, pour la première fois, que les Russes ont fait appel à des prisonniers de guerre ukrainiens du régiment Azov pour exécuter cette tâche. « Aujourd'hui, les Russes cachent leurs crimes de guerre en reconstruisant au même endroit, comme si rien ne s'était passé », s'indigne l'élu, qui déplore que, « trois ans après, l'ONU n'a[it] toujours pas reconnu la tragédie de Marioupol comme un crime de guerre ».

Dans tous les territoires occupés, Moscou poursuit sa politique de russification forcée. Avoir un passeport russe serait indispensable pour avoir accès aux services, que ce soit un logement, des soins, de l'eau ou encore l'aide alimentaire. Les autorités ukrainiennes estiment à plus de 80 % le



Nika, une habitante de Marioupol réfugiée à Kiev, le 3 mars. PHOTOS : RAFAEL YAGHOBZADEH POUR « LE MONDE »

nombre de personnes qui détiennent un passeport russe. « C'est leur seul moyen de survie », souligne le maire de Marioupol.

Dans la rue, des patrouilles vérifient l'identité des civils. Les partisans de l'Ukraine sont traqués. A Kakhovka, dans la région de Kherson, Mykhaylo, 38 ans, a été arrêté à l'été 2022. « Les Russes ont des listes des gens qu'ils considèrent comme une menace, raconte cet ancien gardien de sécurité pour une compagnie agricole. Moi, ils m'ont dit qu'ils allaient me jeter dans une chambre de torture et me tirer dans la jambe. » Cette fois-là, les Russes l'ont laissé partir. Mykhaylo a ensuite limité au maximum ses déplacements. « Avec ma mère, on a longtemps attendu la libération, » raconte-t-il.

Après l'échec de la contre-offensive de l'armée ukrainienne, on s'est préparés à partir. Cela nous a pris un an. » Ils vivent, aujourd'hui, dans la région de Volhynie, dans le nord-ouest de l'Ukraine.

D'autres n'ont pas eu cette chance. Selon les autorités ukrainiennes, des milliers de civils ukrainiens ont été kidnappés et assassinés. Des milliers d'autres croupissent en prison, où ils sont torturés. « Dans les territoires occupés, toutes les prisons ont des chambres de torture », affirme Ivan Fedorov, gouverneur de la région de Zaporijia. Mais, contrairement aux prisonniers de guerre, il n'existe pas de mécanisme pour échanger ces civils détenus.

Le maire adjoint d'Enerhodar, Ivan Samoydiuk, emprisonné en mars 2022 alors qu'il livrait de l'aide alimentaire, est l'un des rares à avoir été échangé – seuls « cinq à dix civils » l'ont été en tout depuis février 2022, selon le Centre d'études sur l'occupation. Cet homme à la barbe blanche a été kidnappé et torturé par les Russes à Melitopol puis transféré dans un garage à Dnipro, dans la région de Zaporijia. « Ce que les Russes préfèrent, c'est taper au même endroit dans les jambes, pour que les gens ne puissent plus marcher. Les tortures étaient si fortes que deux personnes, de 46 et 32 ans, sont mortes sous mes yeux », se souvient-il. Le maire de Dnipro, Yevgeniy Matveyev, a lui aussi été torturé à mort. Son corps a été restitué en décembre 2024.

Les observateurs constatent que la répression est beaucoup plus forte dans les territoires conquis en 2022, où Moscou entend briser toute résistance. « Les Russes lancent des grenades dans les maisons pour terroriser les gens, relate Olena Gubanova, directrice de l'organisation Helping to Leave, qui aide les Ukrainiens à sortir des zones occupées. Si des enfants continuent de suivre l'école ukrainienne en ligne, la famille est punie. »

Appels à la mobilisation

Ceux qui, au début, osaient se plaindre de l'état délabré des services mis en place par les occupants se sont tus après un passage au poste de police. Le silence est devenu la règle. « Des voisins m'ont dit que si je continuais à dire que les Russes étaient là illégalement, ils iraient me dénoncer, » s'émeut Nika. Depuis, on ne se confie plus qu'à une seule famille d'amis. Avec les autres, on échange des banalités. »

Les territoires occupés vivent désormais à l'heure de Moscou, dans une réalité parallèle où les « héros » russes et la « libération » sont glorifiés à chaque coin de rue. Les drapeaux russes sont omniprésents, parfois doublés de drapeaux soviétiques. « La propagande est tellement puissante que, si vous veniez de l'extérieur, votre cerveau fondrait », reprend la retraitée.

Depuis quelques mois, ce sont les appels à la mobilisation dans l'armée russe qui saturent l'espace public. « Il y en a partout, à la station de bus ou au marché, raconte Mykhaylo. Cela a précipité notre départ, j'avais peur d'être mobilisé. Ce serait effrayant de devoir com-



Photos de Mariupol avant l'invasion russe, dans un centre accueillant des déplacés internes de la ville, à Kiev, le 11 mars.

battre contre l'Ukraine. Officiellement, les Russes disent qu'ils ne le feront jamais, mais ils l'ont déjà fait à Louhansk et Donetsk... »

Selon M. Fedorov, « des centaines » d'Ukrainiens ont déjà été enrôlés. Certains d'entre eux ont été capturés par les troupes de Kiev. Ils sont, aujourd'hui, en prison en Ukraine, accusés de collaboration.

Malgré la répression et les difficultés qui plombent ces territoires, des milliers de déplacés ukrainiens y retournent depuis quelques mois, après avoir échoué à refaire leur vie ailleurs ou faute d'avoir obtenu suffisamment d'aide des autorités ukrainiennes. Mais ces revenants ne sont plus forcément les bienvenus.

« A Mariupol, les Russes font des tests ADN, explique Vadym Boïtchenko. S'ils voient que votre arbre généalogique est complètement ukrainien, ils ne vous laissent pas rentrer. Ils ont aussi interdit à une grand-mère de revenir parce que son petit-fils est dans l'armée ukrainienne. Ils inventent toutes sortes d'excuses pour empêcher ces retours, parce qu'ils veulent fermer la ville. » Plus le temps passe, plus les Ukrainiens sous occupation comprennent que le piège est en train de se refermer sur eux. ■

FAUSTINE VINCENT



Trump convoite l'eau du Canada pour lutter contre les pénuries

Washington a suspendu les négociations sur le traité du fleuve Columbia, qui serpente entre le Canada et les Etats-Unis

MONTRÉAL - correspondance

Aux yeux de Donald Trump, c'est «*un très gros robinet*» qui coule du Canada vers les Etats-Unis. Le fleuve Columbia est un immense cours d'eau transfrontalier qui naît en Colombie-Britannique et se déverse à Astoria, en Oregon, aux Etats-Unis, en passant par plusieurs parcs nationaux des deux pays. Il serpente sur 2 000 kilomètres, dont 800 sur le territoire canadien, et, à son embouchure, le débit moyen est de 7 500 mètres cubes par seconde.

bes par seconde.

«*C'est un fleuve magnifique, puissant dès sa source*», observe Tricia Stadnyk, titulaire de la chaire de recherche du Canada en modélisation hydrologique à l'école de génie Schulich de l'université de Calgary. Signé en 1961, le traité du fleuve régit le partage de l'eau entre les deux pays, la production d'électricité, la prévention des inondations et la protection des écosystèmes.

La Colombie-Britannique a annoncé, mardi 11 mars, que les Etats-Unis avaient mis sur pause les pourparlers pour actualiser le traité du fleuve Columbia, malgré un accord de principe trouvé en juillet 2024. Les négociations avaient déjà été suspendues en 2021, mais le contexte est bien différent. Depuis novembre 2024, Donald Trump répète à l'envi que le Canada pourrait devenir le « 51^e Etat » américain et ne cache pas sa soif pour les eaux canadiennes, dont celles des Grands Lacs frontaliers. En septembre 2024, il a évoqué son intérêt pour le fleuve Columbia, qu'il aimeraït pouvoir détourner pour freiner les épisodes de sécheresse que subissent les Etats-Unis.

L'origine du texte remonte à 1948, quand une inondation dantesque avait fait disparaître de la carte la ville de Vanport, en Oregon (18 000 habitants à l'époque, devenus sans-abri), causant aussi des inondations dans le sud de la Colombie-Britannique. En réponse, le traité a imposé au Canada de maîtriser la fougue du fleuve, ce qui a nécessité la construction de trois barrages en Colombie-Britannique. Ces constructions viennent aussi répondre aux besoins hydroélectriques des Etats-Unis. Le Canada reçoit, en échange, une part de la valeur

Le nouveau premier ministre canadien renonce à la taxe carbone

AVEC LA LÉGALISATION DU CANNABIS, la taxe sur le carbone reste une des mesures emblématiques de la décennie de Justin Trudeau à la tête du Canada. Mais dès le 1^{er} avril, elle appartiendra (en partie) au passé. Le 9 mars, lors de son discours de victoire comme chef du Parti libéral du Canada, Mark Carney a désavoué cette mesure écologique conçue pour faire baisser les émissions de CO₂. «*Quand je vois quelque chose qui ne fonctionne pas, je le change*», a-t-il asséné devant son prédécesseur.

«*Et si une entreprise émet moins que le seuil fixé, elle a droit à des crédits carbone qui peuvent être revendus*», explique Pierre-Olivier Pineau, titulaire de la chaire de gestion de l'énergie de HEC Montréal. Les sommes prélevées par Ottawa financent des programmes d'incitation à la décarbonation.

«Menace existentielle»

«Menace existentielle»

La redevance, en vigueur dans huit provinces du Canada sur dix, a été férolement combattue par les contrées pétrolifères de l'Ouest. En janvier 2024, un sondage d'Abacus Data montrait que 44 % des Canadiens la percevaient négativement. La communication hésitante d'Ottawa n'a pas aidé. En octobre 2023, Justin Trudeau avait suspendu la taxe pour les consommateurs de mazout, un désaveu de sa propre mesure.

mazout, un désaveu de sa propre mesure.

Le chef conservateur, Pierre Poilievre, a profité de ces failles pour dépeindre la taxe comme la cause de l'inflation. Sur ses tee-shirts, il en a fait une rime : «*Axe the tax*» (Coupez la taxe). Le 15 septembre 2024, il l'a qualifiée de «*menace existentielle*» sur l'économie canadienne. Des attaques efficaces, «*bien que fondées sur des informations erronées*», analyse Amy Janzwood, professeure à la Bieler School of the Environment de l'Université McGill, à Montréal. Avec la

Mais le second pan de la tarification du carbone, payable par les grandes industries, reste en place. Son principe est simple : si une entreprise dépasse un plafond d'émissions fixé préalablement, elle doit s'acquitter de 80 dollars canadiens au minimum par tonne émise au-dessus de cette limite.

disparition du volet le plus contesté de la taxe, Mark Carney soustrait donc une arme à l'arsenal de campagne des conservateurs, en vue d'élections fédérales qui doivent se tenir au plus tard cet automne.

La décision de Mark Carney est un recul évident dans la lutte contre le changement climatique, au dire de Pierre-Olivier Pineau : « *La taxe aurait pu créer des changements de comportement sur le long terme, même si on était encore loin de ce que les Européens payent pour leur carburant.* » Le litre d'essence ordinaire coûte 1,54 dollar canadien, soit 0,99 euro, contre 1,77 euro en moyenne pour le SP 95 dans l'Hexagone en février, selon l'Insee.

Le Canada a émis 694 millions de tonnes de CO₂ en 2023, un creux inédit depuis 1997. Or, d'après l'Institut climatique du Canada, le plus grand moteur de réduction des émissions de CO₂ d'ici à 2030 constitue le volet industriel de la taxe carbone. Il permettrait de les faire baisser de 23 % à 39 % par rapport à un scénario d'inaction climatique. Mais le poids de la taxe sur les consommateurs n'est pas négligeable non plus, avec des baisses de 8 % à 9 % sur les- quelles le Canada ne peut désormais plus compter... ■

E. D. (MONTRÉAL, CORRESPONDANCE)

Consommation de viande : une majorité de Français en faveur du « moins mais mieux »

Selon une enquête du Réseau Action Climat, les Français souhaitent que l'Etat agisse davantage pour l'alimentation durable

La viande garde une place importante dans les assiettes des Français, mais l'objectif d'en consommer moins, si cela permet notamment de garantir de meilleurs revenus aux éleveurs pour produire de façon durable en réduisant les importations, est plébiscité. Selon la troisième édition d'un baromètre sur la consommation de viande des Français réalisé tous les deux ans pour

l'offre, alors que le gouvernement doit mettre en consultation dans les prochains jours sa stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat. Cette feuille de route pour une alimentation saine et durable – une demande de la convention citoyenne pour le climat en 2020 et reprise dans la loi Climat et résilience de 2021 –, doit aligner les politiques alimentaires avec les objectifs climatiques, environnementaux et de santé publique. Attendue depuis juillet 2023, sa publication a pris plus de vingt mois de retard, mais elle serait désormais imminente selon le ministère de l'agriculture, qui confirme au *Monde* une présentation d'ici à la fin du mois de mars.

Végétalisation des assiettes

Végétalisation des assiettes

Selon des versions intermédiaires de cette stratégie, celle-ci prévoit un objectif de végétalisation des assiettes, en accord avec la stratégie nationale bas carbone présentée à l'automne 2024 qui fixe un cap de baisse de la consommation de viande rouge de 12 % d'ici à 2030. Toutefois, l'une des mesures prévues dans les premières versions, l'interdiction des publicités pour les aliments de mauvaise qualité nutritionnelle et ayant le plus fort impact sur l'environnement, fait l'objet d'une épreuve de force avec le ministère de la culture, qui craint un manque à gagner pour l'audiovisuel public.

Une telle mesure est pourtant plébiscitée par 83 % des personnes interrogées pour le RAC, comme d'autres politiques alimentaires : un encadrement renforcé des échanges commerciaux entre producteurs et distributeurs (90 %), l'étiquetage obligatoire de l'impact écologique (87 %), des campagnes de sensibilisation sur l'alimentation durable, encourageant une alimentation plus végétale (85 %)... De façon générale, 82 % des personnes estiment que l'Etat n'agit pas assez, voire pas du tout, pour améliorer l'alimentation.

que le gouvernement présente une stratégie ambitieuse. « Les pistes évoquées dans le cadre de la stratégie nationale vont dans le bon sens, mais il y a des incertitudes sur les moyens engagés pour atteindre les objectifs, en termes financiers et en termes de politiques concrètes, analyse Benoît Granier. Il y a beaucoup d'incitations, mais pas forcément beaucoup de mesures structurantes. »

res structurantes.»

Des travaux publiés en février par l'Institut du développement durable et des relations internationales avaient montré qu'une combinaison d'actions – au niveau de la distribution, de la restauration collective, de la publicité, des pouvoirs publics, des acteurs de l'aide alimentaire, etc. – pouvait permettre d'atteindre un objectif de végétalisation des assiettes en agissant entre autres sur les «environnements alimentaires». ■

**D'ici à la fin mars,
le gouvernement
doit lancer
sa feuille de
route pour une
alimentation
saine et durable**

MATHILDE GÉRARD

Pour financer le réarmement, la France revoit ses priorités

Bercy cherche à s'inspirer de la méthode américaine du « budget base zéro », en réinterrogeant chacune des dépenses publiques, sans augmenter les impôts

Budget base zéro.» L'expression a surgi, mercredi 12 mars, à Bercy, au détour d'un discours sur la préparation du budget pour 2026. Pour élaborer une loi de finances qui s'annonce de nouveau épineuse, l'Etat envisage de recourir au budget base zéro, ou BBZ, a glissé la ministre chargée des comptes publics, Amélie de Montchalin. Conçue pour le groupe américain Texas Instruments dans les années 1960 et déployée au niveau fédéral par Jimmy Carter en 1977, cette technique consiste grossièrement à partir d'une feuille blanche, et à repenser chaque dépense, au lieu de reconduire peu ou prou le même budget d'une année sur l'autre.

La ministre a aussitôt nuancé son propos. Le budget base zéro, « c'est un exercice théoriquement difficile et politiquement très périlleux », donc « on ne va pas se dire qu'on part de zéro » tout à fait, a-t-elle assuré. Cette précaution prise, elle a néanmoins enfoncé le clou : « L'idée est précisément quand même de se demander : en 2025, en 2026, quelles sont nos priorités ? » Bref, de « réinterroger » chacune des dépenses publiques, au lieu de les prendre pour acquises, en les augmentant au rythme de l'inflation.

Que le gouvernement entende aujourd'hui s'inspirer du BBZ américain n'a rien d'un hasard. Aux yeux de François Bayrou et de ses ministres macronistes, souvent venus du secteur privé, cette méthode apparaît comme un moyen presque magique de clarifier les choix et de trouver des économies. Bref, de s'en sortir, face à un empilement de plus en plus effrayant de contraintes contradictoires.

Qu'en juge. Le gouvernement s'est d'abord engagé à réduire fortement le déficit

public, pour le ramener de 6 % du produit intérieur brut (PIB) en 2024 à moins de 3 % en 2029, et revenir enfin dans les clous à l'égard des règles européennes. Une question de crédibilité internationale. Cependant, il a promis de ne pas reconduire les taxes exceptionnelles sur les grandes entreprises et sur les très hauts revenus intégrées au budget 2025, ce qui le privera d'autant de recettes. Il faudrait donc soit augmenter d'autres impôts – mais la France est déjà championne d'Europe des prélevements obligatoires –, soit réaliser des économies très substantielles. Donc dépenser moins.

«MESURES DE REDRESSEMENT»

Problème : l'exécutif entend dépenser beaucoup plus dans le domaine militaire. De 50 milliards d'euros en 2025, le budget de la défense devait déjà monter à 67 milliards d'euros en 2030, selon la loi de programmation militaire. Avec la menace russe qui se renforce, « nous devons encore aller plus loin et plus vite », a affirmé la porte-parole du gouvernement, Sophie Primas. Le ministre des armées, Sébastien Lecornu, cite un budget « autour de 100 milliards d'euros par an ». Un bond en avant qui devra s'effectuer « sans que les impôts soient augmentés », selon Emmanuel Macron, ni « rien abandonner » du « modèle social » français, dixit François Bayrou.

Bercy a fait ses calculs : en intégrant la dégradation de la conjoncture, il faudrait des « mesures de redressement » de 100 milliards d'euros, en économies ou en recettes, d'ici à 2029, pour résoudre l'équation budgétaire – sans même compter le nouvel « effort de guerre ». Dans quels crédits tailler autant ? Et comment faire accepter un tel plan de rigueur par une Assemblée nationale

«L'HEURE DES CHOIX A SONNÉ. LES ANNÉES À VENIR APPELERONT UNE REDÉFINITION DE NOS PRIORITÉS SOCIALES»

BRUNO LE MAIRE
ancien ministre de l'économie

nale fragmentée comme jamais depuis la dissolution de juin 2024 ? Car la contrainte politique n'est pas la moindre.

Dépenser plus et moins à la fois, préparer un budget draconien mais de compromis, redresser les comptes sans rien toucher au « modèle français »... Le BBZ ne sera pas de trop si le gouvernement veut tout remettre à plat, pour concentrer les dépenses sur les domaines jugés essentiels. « L'heure des choix a sonné », a estimé l'ancien ministre de l'économie Bruno Le Maire sur le site *Le Grand Continent*. *Les années à venir appelleront une redéfinition de nos priorités sociales pour protéger ceux qui en ont réellement besoin, une transformation radicale de l'action publique par les nouveaux outils technologiques, un investissement massif dans notre sécurité.* »

Il y a cinq ans, le Covid-19 avait déjà bousculé les finances nationales. Emmanuel Macron avait décidé d'ouvrir en grand les vannes de l'argent public, notamment pour éviter des faillites en cascade. Aujourd'hui, plus question de renouveler l'expérience face au nouvel ennemi, la Russie. Le « quoi

qu'il en coûte », prolongé plus qu'ailleurs, a laissé les comptes dans un état trop délabré.

Pour financer le réarmement du pays sans augmenter les impôts ni s'endetter au-delà du raisonnable, d'autres options sont sur la table. Plusieurs consistent à utiliser l'argent des autres. A commencer par celui des Russes, en saisissant les avoirs de l'Etat russe gelés en Europe, comme le préconise l'Assemblée dans une résolution adoptée le 12 mars. Le projet divise les macronistes. Le gouvernement le rejette à ce stade. Autre piste : recourir davantage aux fonds européens, en particulier aux 150 milliards d'euros que la Commission envisage de lever, et qu'elle pourrait prêter aux Etats membres voulant accroître leurs capacités militaires – cela aboutirait cependant à alourdir la dette française.

Troisième idée, faire appel à l'épargne des Français. Sans doute pas avec un emprunt d'Etat, qui grossirait la dette publique. Plutôt en incitant les particuliers à soutenir directement l'industrie militaire. « Nous souhaitons convaincre les Français qui le souhaitent et qui ont de l'épargne d'investir dans notre écono-

Bercy cherche à mieux orienter l'épargne vers la défense

Le ministère de l'économie va réunir industriels, banques et compagnies d'assurances pour favoriser l'investissement dans le secteur

D'un côté, vous avez des Français qui veulent investir dans leurs entreprises de défense, soit par intérêt, soit par patriotisme. De l'autre, des entreprises françaises de la défense qui ont besoin de capitaux pour accélérer leur cadence de production et répondre à leur carnet de commandes.» En quelques lignes postées dimanche 16 mars sur le réseau social LinkedIn, Eric Lombard, le ministre de l'économie, a résumé l'un des principaux sujets portés à l'agenda du gouvernement. A savoir, comment mobiliser l'investissement et l'épargne privés en direction des quelque 2 000 entreprises du secteur de la défense ?

Jeudi 20 mars, le ministre de l'économie et son confrère des armées vont réunir autour de la table, à Bercy, industriels, investisseurs – banquiers et assureurs –, ainsi que deux acteurs du financement public, la Caisse des dépôts et Bpifrance, pour tenter

d'apporter des éléments de réponse. Avec un principe de base réaffirmé par M. Lombard au gré de ses interventions publiques du week-end : rien ne sera imposé aux épargnantes, qui doivent pouvoir « librement » choisir d'investir leurs économies en faveur de l'effort militaire.

Et des économies, il y en a. Confrontée à la nécessité d'assurer son autonomie stratégique, l'Europe dispose d'au moins un atout de taille : elle peut compter sur un volume d'épargne abondant. La France, au sein de la zone euro, est particulièrement bien lotie. Livrets A, assurances-vie et autres formes de placement représentaient, en 2024, près de 6 400 milliards d'euros cumulés, selon les chiffres de la Banque de France.

Soit plus de deux fois le montant du produit intérieur brut de la même année (2917,4 milliards d'euros). Ce bas de laine s'est considérablement arrondi depuis la pandémie de Covid-19 : en cinq

ans, les Français n'ont guère relâché leur effort d'épargne, qui reste aujourd'hui aux alentours de 18 % de leur revenu disponible.

La question est de savoir comment créer la tuyauterie qui orientera une part croissante de cette manne vers l'industrie de défense. Les idées ne manquent pas, les réticences ou les difficultés techniques non plus.

Réticences des épargnantes

Créer un livret d'épargne destiné à la défense, par exemple, qui viendrait compléter l'actuelle panoplie Livret A, Livret d'épargne populaire ou Livret développement durable, aurait certes un vrai sens politique. Mais, au-delà du symbole, cette option présente plusieurs défauts. Longue et complexe à mettre en place – il faudrait créer un produit de toutes pièces –, « elle ne correspond pas tout à fait aux besoins », souligne-t-on à Bercy.

Par nature, l'industrie militaire exige des investissements stables

et de long terme, alors que les livrets sont relativement liquides. En outre, « rentrer en concurrence avec le logement social », traditionnellement financé par le Livret A, constitue un scénario politiquement risqué.

L'idée de lancer un emprunt auprès des Français ne séduit pas davantage l'exécutif. « Un grand emprunt, ça s'appelle en fait de la dette », rappelle-t-on également à Bercy. Reste l'assurance-vie, qui constitue un gros morceau du bas de laine des Français : plus de 2 000 milliards d'euros et une croissance régulière. Mais encore faut-il trouver moyen d'orienter une partie de cette épargne longue vers les entreprises de la défense, qu'elles soient ou non cotées en Bourse, sans contraindre les épargnantes ni le secteur financier.

Cet exercice délicat pourrait aboutir à la création de fonds dédiés ou labellisés. Parmi les références citées figure l'initiative Tibi, lancée en 2019 en faveur du

CET EXERCICE DÉLICAT POURRAIT ABOUTIR À LA CRÉATION DE FONDS DÉDIÉS OU LABELLISÉS

secteur des hautes technologies, par le biais de l'homologation de fonds. Le dispositif a servi de catalyseur à des financements que Bercy chiffrait à près de 30 milliards d'euros sur 2019-2024. « La définition de critères communs permettrait de diriger de l'épargne longue vers des entreprises qui vont croître et qui ont besoin de renforcer leurs fonds propres, tout en permettant à chacun de rester libre de ses choix d'investissement », dit Thierry Laborde, directeur général délégué de BNP Paribas.

Quelles que soient les solutions retenues, les pouvoirs publics et

le secteur financier devront aussi prendre en compte les réticences de certains épargnantes à financer la conception et la production d'armes, même si l'actualité récente a fait évoluer de manière notable le débat sur la compatibilité du financement de la défense avec la définition d'un investissement durable et respectueux des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

« Le respect des critères de durabilité est un enjeu-clé dans l'investissement dans le secteur de la défense. Mais ces notions ne sont plus systématiquement opposées, une évolution que nous observons chez de nombreux investisseurs », note Raphaël Thuin, directeur des stratégies de marchés de capitaux du groupe de gestion d'actifs Tikehau Capital, dont un fonds dévolu à la souveraineté européenne investit 20 % de son portefeuille dans la défense. ■

MARC ANGRAND
ET BÉATRICE MADELINE





Le ministre de l'économie, Eric Lombard, à l'Assemblée nationale, à Paris, le 12 mars.
JULIEN MUGUET POUR «LE MONDE»

mie de défense, a expliqué le ministre de l'économie, Eric Lombard, le 14 mars sur France 2. Je demande aux grands réseaux bancaires, d'assurance, de conseillers financiers, de proposer aux Français des produits permettant de financer l'effort de défense. » Une conférence à ce sujet aura lieu le 20 mars à Bercy.

Au-delà, le gouvernement envisage de dégager des ressources exceptionnelles en relançant les privatisations. L'agence des participations de l'Etat a été priée de passer son portefeuille au peigne fin pour identifier ce qui pourrait être vendu. Mais le réarmement promu priorité nationale donne surtout un argument de poids aux tenants d'une réforme de l'Etat. L'heure n'a-t-elle pas sonné de tailler dans les dépenses les moins utiles ?

DÉPENSER MOINS, DÉPENSER MIEUX
A Bercy, Eric Lombard et Amélie de Montchalin ont ressorti les 15 « revues de dépenses » effectuées récemment. Des aides à l'apprentissage aux congés maladie des fonctionnaires en passant par le soutien à l'emploi, quelque 400 milliards d'euros de dépenses annuelles ont été analysées. Avec des propositions d'économies. Objectif affiché par la ministre des comptes publics : « Dépenser moins, mais dépenser mieux. »

Les promoteurs de ce type de mesures estiment que l'Etat a déjà bien lancé le mouvement. « L'Etat, on gère plutôt pas mal, a jugé l'ancien ministre et commissaire européen Thierry Breton, lors d'un colloque le 12 mars à Bercy. On n'a pas besoin de demander à Elon Musk de venir avec sa tronçonneuse ! » En revanche, les collectivités locales et la Sécurité sociale, qui réalisent les deux tiers des dépenses publiques, sont montrées du doigt. A défaut de leur imposer un budget base zéro, Amélie de Montchalin veut étendre à leurs activités le champ des « revues de dépenses ». Des travaux ont déjà été engagés pour « permettre aux collectivités de réduire leurs dépenses réelles de fonctionnement » et améliorer « l'efficience du système hospitalier ».

En matière sociale, « il y a des réformes lourdes à mener », confirme Mélanie Joder, directrice du budget au ministère de l'économie. « Nous ne pouvons plus nous payer un système excessivement généreux », a-t-elle tranché lors du colloque de Bercy. A côté d'elle, sur scène, l'économiste Xavier Ragot, président de l'Observatoire français des conjonctures économiques, a soudain écarquillé les yeux. « Excessivement généreux », vraiment ?

« Plutôt que d'une cure d'austérité, l'Europe a surtout besoin d'une cure d'investissement si elle veut éviter une lente agonie », affirme l'économiste Thomas Piketty, dans le *Monde* (16-17 mars). Comme l'anticipe Amélie de Montchalin, l'exercice du budget base zéro s'annonce aussi difficile que périlleux. ■

DENIS COSNARD

L'organisation patronale U2P quitte les négociations sur les retraites

Le mouvement de défense des petites entreprises a annoncé, mardi, claquer la porte des concertations pour alerter sur « l'équilibre de nos régimes sociaux »

La négociation entre partenaires sociaux sur les retraites est en train de prendre l'eau. Mardi 18 mars, l'Union des entreprises de proximité (U2P) a annoncé qu'elle quittait les discussions engagées depuis moins de trois semaines sur ce dossier. Totalemen inattendue, la décision de l'organisation patronale, qui représente les commerçants, les artisans et les professions libérales, est justifiée par la volonté de contribuer « à une prise de conscience générale ». Le mouvement présidé par Michel Picon considère, en substance, qu'il n'est pas sérieux de poursuivre un cycle de pourparlers qui entretient l'hypothèse de ramener de 64 à 63 ou à 62 ans l'âge d'ouverture des droits à une pension – une revendication prioritaire pour les syndicats. Après ce départ, qui s'ajoute à celui de Force ouvrière dès le début des échanges, le 27 février, il ne reste plus que six organisations d'employeurs et de salariés autour de la table.

Dans le communiqué qu'elle a diffusé mardi matin, l'U2P met en avant le contexte. La France s'apprête à augmenter les dépenses en faveur de son réarmement alors que les comptes publics

sont très dégradés et que le système de retraites devrait redevenir déficitaire à partir de 2025, avec un « trou » qui se creuserait graduellement, atteignant de 14 milliards à 15 milliards d'euros en 2035. Dès lors, « des mesures drastiques doivent être prises pour rétablir l'équilibre de nos régimes sociaux », souligne le mouvement de défense des petites entreprises, qui plaide, notamment, pour un report de l'âge d'ouverture des droits à une pension « au-delà de 64 ans », la borne qui avait été fixée par la réforme du 14 avril 2023. Une telle perspective ne pouvant être acceptée par les représentants des salariés, il s'avère vain, dans l'esprit de l'U2P, de continuer à participer aux tractations en cours.

Cette décision est un coup de tonnerre dans un ciel qui se remplit, au fil des jours, de nuages noirs. Dimanche, François Bayrou avait jeté le trouble en fermant la porte à l'idée d'un retour à 62 ans. La déclaration du premier ministre avait profondément mécontenté les syndicats, à la fois parce qu'elle contredisait une de leurs principales attentes mais aussi parce qu'elle revenait, selon eux, sur un engagement donné : le lo-

cataire de Matignon avait, en effet, promis que toutes les thématiques pouvaient être abordées dans le cadre de la concertation entre acteurs sociaux – y compris celle de l'âge légal de départ.

Obtenir des « clarifications »

Depuis cette intervention du chef du gouvernement, les organisations de salariés s'interrogent et demandent des explications. La CFDT compte sur le rendez-vous qu'elle devait avoir, mardi soir, avec M. Bayrou pour obtenir des « clarifications ». Ce tête-à-tête « était en cours de calage depuis plusieurs jours et a été fixé dimanche », explique Marylise Léon, la secrétaire générale de la centrale cédétiste : « Il tombe à point nommé. » La CGT, de son côté, consulte, à nouveau, ses instances en interne, mardi et mercredi, pour définir une position : faut-il rester à la table des discussions ?

Le choix de l'U2P est « une surprise », aux yeux de Mme Léon. « Elle avait manifesté l'envie de faire avancer des sujets comme la prévention de la pénibilité. Visiblement, ce n'est plus un problème pour elle », complète la responsable cédétiste. Son homologue de la CFTC, Cyril Chabanier, « regrette »

l'attitude de l'U2P. Même si les récents propos de M. Bayrou « ne vont pas dans le bon sens », la réflexion actuellement menée par les syndicats et le patronat présente un « intérêt », d'après le président de la centrale chrétienne, car elle permet de se pencher sur des questions « cruciales », comme l'usure professionnelle, l'emploi des seniors, l'égalité femmes-hommes par rapport à la retraite et dans le monde du travail, etc.

A Matignon, on relativise l'analyse de M. Picon tout en la déplorant. « Il est classique, dans le dialogue social, qu'une organisation décide de ne plus prendre part à la discussion dès lors qu'elle ne se sent plus à l'aise », fait valoir un collaborateur du chef du gouvernement. Cependant, contrebalance-t-il, « nous aurions souhaité que l'U2P poursuive cette concertation ». Pour cette même source, le cadre de la négociation conduite depuis le 27 février « n'a pas changé et le premier ministre souhaite que puisse en sortir un accord juste et équilibré ». Le processus à l'œuvre « n'est pas mort », a assuré, mardi matin sur RTL, la ministre du travail, Astrid Panosyan-Bouvet. ■

BERTRAND BISSUEL

En 1914-1918, un conflit financé par la dette

Pendant la première guerre mondiale, le pays avait privilégié l'emprunt à l'impôt

Mercredi 24 novembre 1915. Au lycée de jeunes filles d'Angoulême, la directrice, Marie-Cécilia Lafleur, passe dans toutes les classes pour une petite causerie. Son sujet ? L'emprunt de la « Victoire » lancé par le gouvernement. A chaque fois, elle explique la nécessité d'aider l'Etat à financer la guerre, les « conditions avantageuses » du taux de 5 % proposé, « le devoir financier de tous », « en particulier de chaque petite fille fortunée », comme le sont en général les élèves de l'établissement. Elle insiste : « Il ne faut pas conserver une pièce d'or ! », tout doit être investi dans l'emprunt. Pour marteler le message, le vendredi, le texte de la dictée est extrait du dernier discours du ministre Alexandre Ribot, le septuagénaire revenu aux finances en 1914 : « Que se lève cette armée de l'épargne française ; comme celle qui se bat, elle est l'armée de la France, ou plutôt, elle est la France elle-même. Souscrivez ! »

Cent dix ans plus tard, faut-il financer le réarmement de la France par un emprunt national ? « Ça fait partie de la boîte à outils dans laquelle on pourra piocher », a indiqué le 7 mars l'actuel patron de Bercy, Eric Lombard, lointain successeur d'Alexandre Ribot. La question d'aujourd'hui rappelle celle d'hier. Avec, à l'époque du premier conflit mondial, une réponse très claire. La France a alors misé massivement sur l'emprunt pour financer l'effort de guerre. « Au total, près des trois quarts des dépenses françaises ont été couvertes par l'emprunt », évalue Bertrand Blancheton, professeur de sciences économiques à l'université de Bordeaux.

Ce n'était pas l'objectif initial. Au départ, la guerre devait être intense mais courte. L'affaire de six mois. Partis avant les moissons, les conscrits étaient censés revenir pour les vendanges, Noël au

plus tard. Les réserves de munitions avaient été calculées pour quelques semaines de combat. Le budget de l'Etat ne devait pas trop en souffrir. Les économistes chiffreraient le prélèvement maximal supportable par l'économie nationale à 15 milliards de francs, 20 milliards tout au plus. « Personne ne pouvait penser que le conflit allait durer 51 mois et que les dépenses publiques françaises allaient finalement s'élever à 158,5 milliards de francs entre août 1914 et décembre 1918 », relève Bertrand Blancheton. C'est plus de trois fois le revenu national de l'année 1913.

Où trouver tout cet argent ? Juste avant le déclenchement de la guerre, la France s'est résolue à créer un impôt général sur le revenu des personnes physiques, après des dizaines d'années de débat tumultueux. Mais dans une version très édulcorée par le Sénat, hostile à toute « inquisition fiscale » comme à toute hausse des impôts. Et, à son arrivée au ministère des finances, Alexandre Ribot, en bon libéral, ajourne l'entrée en vigueur de cet impôt qu'il n'apprécie guère.

Fibre patriotique

Quand les premiers besoins financiers apparaissent, c'est l'épargne des Français que le gouvernement cherche à drainer. Il émet d'abord des bons du Trésor, comme c'était déjà le cas avant guerre, en les proposant non seulement aux banques et aux grandes sociétés, mais aussi aux particuliers. Rebaptisés « bons de la défense nationale », parfois surnommés « ribotins » en référence au nom du ministre, ces bons remboursables au bout de trois, six ou douze mois sont rémunérés au taux, élevé pour l'époque, de 5 %, payés d'avance. C'est un succès. « Nous avons mis les bons du Trésor, qui autrefois n'étaient dans les mains que de quelques privilégiés, à la disposition des

« L'EXPÉDIENT PROVISOIRE EST DEVENU UN INSTRUMENT CENTRAL DE L'EFFORT DE GUERRE », RÉSUMAIT, EN 2012, L'HISTORIEN JEAN GARRIGUES

plus humbles citoyens », se flatte Alexandre Ribot en janvier 1915.

La hausse irrésistible des dépenses publiques l'oblige cependant à trouver d'autres solutions que ces bons à court terme. C'est ainsi que l'emprunt de novembre 1915 voit le jour. Un emprunt à long terme, cette fois-ci. Il est inconvertis jusqu'en 1931. Reconstituer les finances publiques paraît si urgent qu'une propagande impressionnante est déployée. Pour atteindre les adultes, les enseignants sont priés de sensibiliser les enfants, comme à Angoulême, où les archives départementales ont conservé la trace des efforts de la directrice. Partout, des affiches font appel à la fibre patriotique des Français. L'une, signée de l'artiste Abel Faivre, montre un soldat allemand terrassé par une pièce d'or frappée d'un coq gaulois en colère. De même que le poilu verse son sang, le Français resté à l'arrière doit « verser son or », ordonne le slogan.

Plus de 15 milliards de francs sont ainsi réunis. Une réussite, même si l'on s'agit en partie d'un recyclage de prêts à plus court terme. Trois autres grands emprunts nationaux suivront en 1916, 1917 et 1918, complétés par des emprunts à l'étranger. Deux autres intervendront après l'armistice pour reconstruire les régions dévastées.

Les combats s'éternisant, les besoins d'argent deviennent tels qu'Alexandre Ribot finit par mettre en place en 1916 l'impôt sur le revenu adopté deux ans plus tôt. Le gouvernement institue aussi une contribution exceptionnelle sur les bénéfices de guerre, afin d'imposer les entreprises dont les profits ont gonflé grâce au conflit. La réforme fiscale d'envergure envisagée ne passe cependant pas le cap de la chambre des députés.

Outil de reconstruction

Au total, la guerre se retrouve financée côté tricolore à seulement 15 % par l'impôt, 11 % par la création monétaire, et 74 % par l'emprunt, selon les calculs de Bertrand Blancheton. La France a découvert que l'emprunt, longtemps considéré comme un outil exceptionnel, pouvait fournir des fonds importants de façon structurelle. « L'expédient provisoire est devenu un instrument central de l'effort de guerre », résumait en 2012 l'historien Jean Garrigues dans un article de la revue du Centre d'histoire de Sciences Po, *Histoire@Politique*.

A l'issue de la guerre, la France se révèle très endettée. La dette publique a été multipliée par trois. Elle dépasse 150 % du produit intérieur brut (PIB) en 1920 – à comparer aux 114 % actuels, sans guerre. Plus qu'un fardeau, la dette est alors perçue comme une arme de combat, un moyen de paiement qui évite d'avoir recours à la planche à billets. « L'optimisme général est porté par la conviction que les réparations allemandes paieront les emprunts français », observe l'historienne Laure Quennouëlle-Corre dans *Le Déni de la dette. Une histoire française* (Flammarion, 2024). Jusqu'au moment où l'on comprend que l'Allemagne ne paiera ni dans les délais ni tout ce qu'elle doit. Et qu'une dette trop lourde reste éminemment problématique. ■

DE.C.

Entre Paris et Alger, la crise diplomatique se durcit

La France a annoncé une « riposte graduée » après le refus de l'Algérie d'accueillir des personnes expulsées

C'est tout autant la sécheresse de la réponse que sa rapidité qui alerte sur la profondeur de la crise entre Paris et Alger. L'escalade semble désor mais sans frein. Le gouvernement algérien a opposé, lundi 17 mars, une fin de non-recevoir à la liste d'une soixantaine de ses ressortissants frappés d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF), laquelle lui avait été adressée vendredi par Bruno Retailleau. Ces individus sont «des profils de type "troubles à l'ordre public" ou sortant de prison ou avec des profils dangereux», avait précisé le ministre de l'intérieur.

Or Alger récuse vertement la démarche. «Les autorités algériennes ont décidé de ne pas donner suite à la liste soumise par les autorités françaises», a indiqué une dépêche de l'agence officielle Algérie Presse Service, précisant que l'Algérie «réaffirme son rejet catégorique des menaces et des velléités d'intimidation, ainsi que des injonctions, des ultimatums et de tout langage comminatoire». Et comme si le scénario de l'affrontement était écrit d'avance, M. Retailleau, adepte proclamé du «rapport de force» avec Alger, a annoncé moins de deux heures plus tard sur le réseau social X qu'*«une riposte graduée sera engagée»* ainsi que l'avait «décidé le comité interministériel [de contrôle de l'immigration] sous la présidence du premier ministre».

Frictions au sein de l'exécutif

L'épreuve de force est dorénavant ouverte, radicale, lourde de conséquences toxiques entre les deux rives de la Méditerranée. La crise diplomatique entre Paris et Alger, déclenchée le 30 juillet 2024 par la reconnaissance française de la «souveraineté marocaine» sur le Sahara occidental, s'est exacerbée au fil d'une série noire d'incidents : arrestation en novembre à Alger de l'écrivain franco-algérien Boualem Sansal, interpellations en janvier d'influenceurs algériens sur le sol français profitant des menaces de violences contre des opposants au régime algérien, attaque au couteau, le 22 février à Mulhouse (Haut-Rhin), perpétrée par un ressortissant algérien sous le coup d'une OQTF que l'Algérie s'était refusé d'exécuter.

Le comité interministériel évoqué par M. Retailleau s'était réuni



Le ministre de l'intérieur, Bruno Retailleau, à l'Assemblée nationale, le 17 mars. BERTRAND GUAY/AFP

le 26 février dans un contexte de vive émotion créé par l'attentat de Mulhouse. Il avait été l'occasion pour le chef de gouvernement, François Bayrou, de lancer un ultimatum aux autorités d'Alger. Ce dernier avait consisté à menacer de remettre en cause les différents accords bilatéraux en matière migratoire si les expulsions d'Algériens en situation irrégulière exigées par Paris n'étaient pas menées à bien dans «quatre à six semaines». A l'évidence, le dialogue de sourd est total entre les deux capitales. Tandis que Paris se réclame d'un accord de 1994, qui prévoit la readmission en Algérie d'expulsés titulaires d'une simple pièce d'identité en cours de validité, Alger insiste sur la nécessité de délivrer des laissez-passer consulaires à toute personne éloignée – un verrou qui lui permet de garder la main sur le flux de ses ressortissants renvoyés au pays.

Dans la foulée de la rebuffade d'Alger, la «réponse graduée» semblait s'orienter vers une suspension de l'accord bilatéral

L'accord de 1968, qui régit pour l'essentiel les règles de séjour et d'installation des Algériens en France, est également visé

de 2007, révisé en 2013. Celui-ci permet aux titulaires de passeports diplomatiques et de service – distribués très généralement en Algérie aux familles de la nomenklatura – d'être exemptés de visas de court séjour. Sa dénonciation immédiate a été avancée lundi soir par plusieurs médias mais non confirmée par l'entourage du ministre de l'intérieur. Lequel assure que «la mesure sur les passeports diplomatiques est en haut de la liste mais l'ordre des mesures appliquées sera décidé dans les jours qui viennent».

L'accord plus global de 1968, qui régit pour l'essentiel les règles de séjour et d'installation des Algériens en France dans des conditions dérogatoires au droit commun des étrangers, est également visé. Il est fustigé depuis plusieurs années par l'extrême droite, la droite et une partie du bloc central, comme étant trop favorable aux Algériens. M. Bayrou lui-même avait évoqué sa possible «dénonciation» à l'issue du comité interministériel du 26 février, en cas de refus d'Alger de se plier à l'ultimatum de «quatre à six semaines».

Le sujet avait causé des frictions au sein de l'exécutif. Emmanuel Macron, gardien constitutionnel de l'accord de 1968, avait pris le contre-pied de son chef de gouvernement en déclarant, le 28 février en visite au Portugal : «On va pas dénoncer l'accord de 1968, cela n'a aucun sens.» Et ce, d'autant, avait-il rappelé, que lui-même et son homologue algérien, Abdelladjid Tebboune, avaient «envisé à l'été 2022 de [le] rouvrir pour [le] moderniser». Le chef de

l'Etat avait ajouté qu'il regrettait que les relations franco-algériennes «fassent l'objet de jeux politiques», dans une allusion transparente à l'attitude de M. Retailleau.

Réactions aux antipodes

Ces tensions se sont-elles dissipées? Bruno Retailleau, qui a mis en jeu sa crédibilité politique sur le dossier algérien dans le contexte de sa candidature à la tête des Républicains – face à celle de Laurent Wauquiez – se prévaut en tout cas désormais du soutien de l'Elysée et de Matignon dans son approche frontale, bien que «graduée», avec Alger. Depuis la saillie portugaise de M. Macron, le chef de l'Etat et son ministre de l'intérieur semblent avoir harmonisé leurs positions, notamment lors d'une entrevue le 5 mars consacrée à la fameuse «riposte graduée» et à la nécessité d'exécuter les OQTF.

François Bayrou a lui-même relativisé les éventuels tiraillements au sein de l'exécutif, assurant, dimanche sur France Inter, que «sur le fond, il n'y a pas de diffé-

L'épreuve de force est dorénavant ouverte, radicale, lourde de conséquences toxiques

rences entre le président de la République, le ministre de l'intérieur et moi» autour d'une position de «fermeté» vis-à-vis d'Alger. Dans cette affaire, le chef de gouvernement semble coller à l'approche de M. Retailleau, qui a fait de son intransigeance sur ce dossier algérien un marqueur politique, au point de mettre sa démission dans la balance. «Sion me demandait de céder sur ce sujet majeur pour la sécurité des Français, évidemment que je le refuserai», a-t-il déclaré le 15 mars dans *Le Parisien*. A défaut de désaccords, des nuances se font néanmoins jour au sein du gouvernement, avec un Jean-Noël Barrot s'efforçant de sauver ce qui peut l'être de la relation franco-algérienne. Le ministre des affaires étrangères devrait assister mardi en fin d'après-midi à la rupture du jeûne à la grande mosquée de Paris, un geste éminemment symbolique dans le contexte actuel.

Les réactions à gauche comme à droite de l'échiquier français sur ce dossier algérien sont aux antipodes. «Avons-nous intérêt à une crise diplomatique encore plus profonde avec l'Algérie? Il ne faut pas que la diplomatie française soit prise en otage par des intérêts partidaires», plaide Rachid Temal, sénateur socialiste du Val-d'Oise, président du groupe d'amitié France-Algérie au Sénat. «Jouer l'escalade à tout va (...) bomber le torse et provoquer des blessures chez des millions de nos concitoyens n'aidera en rien», a critiqué la présidente du groupe «insoumis» à l'Assemblée nationale, Mathilde Panot, le 16 mars sur LCI. Marine Le Pen, elle, a réagi à la rebuffade d'Alger en appelant à «agir sans délai». «Gel des visas et des transferts de fonds privés, fin de l'aide publique au développement, dénonciation des accords de 1968», a-t-elle écrit lundi soir sur X. ■

FRÉDÉRIC BOBIN,
MARIAMA DARAME
ET JULIA PASCUAL

Réforme du RSA : le nouveau régime de sanction critiqué

Le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale met en garde, mardi, contre le risque de perte de ressources

Les critiques s'accumulent contre la réforme du revenu de solidarité active (RSA). Mardi 18 mars, le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE), instance rattachée au premier ministre, publie un avis sur les risques d'exclusion induits par la mise en œuvre de la loi «pour le plein-emploi» de décembre 2023.

Celle-ci instaure notamment un «accompagnement renouvelé» pour les bénéficiaires du RSA, qui doivent désormais s'acquitter «d'au moins quinze heures d'activité par semaine». La loi prévoit certaines exemptions – problèmes de santé, situation de handicap, parent isolé sans situation de garde pour un enfant de moins de 12 ans. Les allocataires sont aussi automatiquement inscrits à France Travail. Expérimentée dans plusieurs bassins d'emploi dès le printemps 2023, la réforme a été généralisée en janvier à tout le territoire.

La disposition est combattue depuis le début par la gauche, les syndicats et les associations de lutte contre la pauvreté. En décembre 2024, la Commission nationale consultative des droits de l'homme a adopté un avis considérant que cette obligation «porte atteinte aux droits humains». ATD Quart Monde s'apprête également à lancer une pétition contre les sanctions qu'encourent les allocataires du RSA. L'avis du CNLE, que *Le Monde* s'est procuré, insiste sur les risques liés à l'instauration d'un nouveau régime de sanction, appelé «suspension-remobilisation», qui permet de suspendre son allocation au bénéficiaire du RSA s'il ne respecte pas son contrat d'engagement, en prévoyant un versement rétroactif – dans la limite de trois mois – si le conforme à ses obligations.

Un flou entoure encore cette nouvelle sanction, la publication du décret en précisant les contours n'étant prévue qu'au cours du printemps. Lors de la

dernière réunion plénière du CNLE, le 11 mars, la ministre du travail, Astrid Panosyan-Bouvet, s'est engagée à le consulter à propos de ce décret. En attendant, le Conseil demande au gouvernement d'adopter un moratoire sur l'application du décret, mettant en avant le risque trop important de perte de ressources.

Droit à un revenu plancher

Pour l'instance, la sanction risque d'inciter les allocataires à effectuer des heures d'activité quelles qu'elles soient, sans qu'elles n'aient un effet concret sur un éventuel retour à l'emploi. Ils pourraient aussi être contraints d'accepter des emplois précaires ne répondant pas nécessairement à leurs aspirations et à leurs capacités. «On demande ce moratoire car, à nos yeux, les conditions ne sont pas réunies pour que ça ne produise pas des radiations et une fragilisation des droits et des ressources des personnes», assure le président du CNLE, Nicolas Duvoux.

En s'appuyant sur plusieurs remontées de terrain de personnes sanctionnées et plongées dans des situations catastrophiques, le CNLE craint que la suspension du RSA puisse être appliquée «sans discernement quant aux conditions matérielles d'existence» des allocataires et fragilise «leurs situations au lieu de renforcer la dynamique de l'accompagnement et d'insertion souhaitable». Lors de la dernière réunion plénière du CNLE, Mike (il n'a pas souhaité donner son nom, comme toutes les personnes citées par leur prénom) est venu témoigner de sa situation. Au RSA depuis juin 2024, il a expliqué avoir été radié début janvier, faute d'avoir accompli ses heures d'activités. «On m'a dit que je ne justifiais pas mes quinze heures, sauf que je n'ai eu aucun rendez-vous pour ça et France Travail m'a dit que je devais me débrouiller», explique-t-il au *Monde*. Sans aucune ressource, il affirme avoir perdu son logement courant janvier.

«Aujourd'hui, je suis bénovole dans une association mais seulement cinq heures, donc la CAF me dit de voir avec France Travail, qui me renvoie vers la CAF car je n'ai plus de conseillère», ajoute-t-il.

D'autres profils voient leur situation fragilisée par la mise en place de ce nouveau dispositif. A Toulouse, Sophia, réfugiée arménienne, est au RSA depuis mai 2020. Elle a plusieurs fois travaillé depuis, en usine ou comme femme de ménage dans le métro. Des emplois qu'elle ne peut jamais conserver à cause de problèmes physiques. «Je voudrais travailler de mon métier, comptable», avance-t-elle. Pour cela, elle est inscrite à l'université Toulouse-Jean-Jaurès afin d'apprendre le français. Son statut de réfugié lui permet de cumuler un statut d'étudiante avec le RSA. «Mais France Travail ne prend pas en compte mes soixante-dix heures par mois à l'université comme des heures d'activité», précise Sophia, qui craint d'être l'objet de

sanctions. Dans l'association qui l'aide pour ses démarches, on regrette que France Travail décide à sa place, plutôt que de l'accompagner vers la comptabilité comme elle le souhaite.

Parmi ses autres recommandations, le CNLE propose une «redéfinition des termes de l'accompagnement» afin de trouver un équilibre entre les engagements de la collectivité et ceux des allocataires. Surtout, l'organisme demande «l'inscription d'un droit à un revenu plancher», afin d'éviter que les sanctions ne privent totalement les ménages de ressources. L'avis estime qu'un tel droit pourrait être fondé sur le préambule de la Constitution. «Dans le contexte budgétaire compliqué actuel, pour éviter vraiment des risques de perte de droits et de ressources, l'idée c'est d'équilibrer le dispositif par la sanctuarisation d'un revenu plancher qui permettrait d'assurer la continuité des droits», souligne Nicolas Duvoux. ■

THIBAUD MÉTAIS

Aide à mourir : « Construire la loi avec les soignants »

Le ministre de la santé veut développer les soins palliatifs et encadrer davantage les conditions du geste létal

ENTRETIEN

L'Assemblée nationale doit examiner à partir du 12 mai deux propositions de loi sur l'accompagnement de la fin de vie. L'une d'entre elles prévoit la possibilité d'un accès à une aide à mourir. Yannick Neuder, ministre de la santé, estime qu'accéder à une demande de suicide assisté ou d'euthanasie peut se justifier pour « certains cas ». Mais il plaide pour que les critères soit plus restreints que ceux prévus dans le texte soumis au Parlement.

Vous avez parlé de « sagesse » à propos de la décision du premier ministre, François Bayrou, de scinder le projet de loi sur la fin de vie voulu par Emmanuel Macron en deux propositions de loi distinctes. Pourquoi ?

Je pense que le fait d'avoir deux textes – un sur les soins palliatifs et un autre sur l'aide à mourir – permet à chaque parlementaire de se déterminer en son âme et conscience. Si nous avions un texte unique, certains auraient pu le voter parce qu'ils sont favorables aux soins palliatifs alors qu'ils sont opposés à l'aide à mourir.

Le texte sur les soins palliatifs devrait recueillir une large majorité. Le positionnement du Parlement sur l'aide à mourir me paraît incertain. Avec deux textes, on évite que le rejet du second n'entraîne celui du premier.

Toutefois, dans l'idéal, et c'est sans doute là le médecin hospitalier que je suis qui s'exprime, j'aurais préféré que soit examinée dans un premier temps une loi qui accélère le développement des soins palliatifs. Puis qu'on se donne un délai pour évaluer si les demandes d'aide à mourir perdurent ou non. Avant d'envisager de voter un texte sur l'aide à mourir.

Car je suis intimement convaincu que, si les soins palliatifs étaient accessibles pour tous et partout, le nombre de demandes de mort médicalement assistée serait faible, voire anecdote. Ce sont ces souffrances intolérables, ou la peur légitime devant leur perspective, qui sont à l'origine de ces demandes.

Catherine Vautrin, ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles, s'est engagée à consacrer 1,1 milliard d'euros supplémentaires entre 2024 et 2034 pour financer les soins palliatifs dans le cadre d'une « stratégie décennale ».



Au ministère de la santé, à Paris, le 11 février. KAMIL ZIHNIOGLU POUR « LE MONDE »

Comment garantir que cet effort sera accompli ?

Cent millions d'euros supplémentaires ont déjà été inscrits au projet de loi de financement de la Sécurité sociale [PLFSS] pour 2025. Et plus de 900 millions d'euros devront être programmés sur les neuf prochains PLFSS. Si le Parlement vote le nouveau texte sur les soins palliatifs, ce sera un engagement politique fort. Cela graverà dans le marbre de la loi cet effort budgétaire sur dix ans. Mais je ne veux pas seulement jongler avec les millions. Moi, je veux être un ministre du réel et du concret. Pour ouvrir des unités de soins palliatifs [USP], il faut d'abord des soignants. Une vingtaine de départements n'ont pas d'USP. Il est très difficile d'en créer rapidement s'il n'y a pas de personnels hospitaliers en nombre suffisant. Pour cela, nous devons former plus et mieux, mais aussi développer les équipes d'hospitalisation à domicile.

Une instance de gouvernance de cette « stratégie décennale » et un effort de formation des médecins avaient été promis il y a un an. Quels engagements prenez-vous aujourd'hui ?

Nous présidons ce mardi [18 mars], Catherine Vautrin et moi, un comité de suivi interministériel des soins palliatifs qui doit préfigurer la future instance de gouvernance qui sera créée prochainement. Elle devra veiller à ce que les crédits du PLFSS soient bien sanctuarisés. Je ferai tout pour qu'il y ait, avant l'été, un plan de formation en santé qui va permettre de former plus de médecins. Il faut que davantage de soignants s'orientent vers les soins palliatifs au début, mais surtout en deuxième partie de carrière. La stratégie décennale prévoit également la création de 100 postes de chefs de clinique, 100 postes d'universitaires titulaires et 100 postes d'assistants spécialistes.

La loi Claeys-Leonetti de 2016 permet l'accès à « une sédatrice profonde et continue jusqu'au décès » en toute fin de vie.

Réponds-tu, selon vous, à toutes les situations pour soulager les malades ?

Non, effectivement, je pense qu'il y a des cas non couverts par cette loi. Je peux comprendre qu'une personne atteinte de la maladie de Charcot, qui en connaît parfaitement l'évolution, puisse ne pas avoir envie d'en vivre toutes les étapes. Je me pose

moi-même la question. Si, demain, j'étais atteint de cette pathologie, je ne sais pas si je choisirais de vivre jusqu'au bout cette épreuve, si j'accepterais que mes proches me voient comme cela et soient tenus de m'accompagner dans ce chemin de fin de vie. J'entends aussi des personnes qui, après avoir dit qu'elles préféreraient abréger leur existence plutôt que de subir ce processus de dégradation, veulent finalement vivre cette fin de vie jusqu'au bout malgré tout.

Député (Les Républicains) de l'Isère, vous disiez, en mai 2024 au Figaro, ne pas vouloir « faire partie des artistes qui ont fait exploser les verrous ». Quels sont les points que vous jugez explosifs dans la version du texte qui arrive à l'Assemblée nationale ?

Ce n'est pas parce que je suis ministre que j'ai changé d'avis ! A l'époque, je m'étais opposé à ce

que la décision d'accorder à un malade qui le demande une aide à mourir soit prise par un seul médecin. Ce que prévoit le texte qui arrive en discussion à l'Assemblée. La collégialité est la règle pour toutes les décisions graves en médecine. Et cette collégialité est encadrée. Comment expliquer, par exemple, qu'il faille trois avis médicaux pour poser une valve cardiaque et que, pour autoriser une personne à mourir médicalement, un seul avis médical suffise ?

Le texte de loi actuel dispose que tout soignant pourrait invoquer une clause de conscience. Etes-vous toujours favorable au volontariat ?

Oui, plutôt que d'exposer des médecins à devoir dire qu'ils refusent d'accomplir le geste létal, ce qui reste une question intime, mieux vaudrait identifier des volontaires pour qui cet acte relève de l'accompagnement des malades.

des. Je défends le principe du volontariat comme le demande une partie de la communauté médicale. Je pense plus largement qu'il faut construire la loi avec les soignants pour qu'elle soit comprise par eux. C'est aussi la condition, si une loi sur l'aide à mourir est votée, pour qu'elle soit mise en œuvre réellement et sans fracturer la société.

Je me suis opposé aussi à ce que les personnes sous tutelle ou curatelle puissent demander une aide à mourir. Leur statut les empêche de décider d'acheter une maison. Mais elles pourraient demander qu'on les aide à mettre fin à leur vie ! Ce n'est pas envisageable à mon sens. Il faut que la loi ne puisse s'appliquer que pour des malades qui ont leur pleine conscience.

A partir de quel stade d'avancement d'une pathologie incurable la loi devrait-elle autoriser un accès possible à une aide à mourir ?

Le projet de loi initial prévoyait qu'il fallait un « pronostic vital engagé à moyen terme » [trois mois environ]. Les députés, lors de l'examen [de ce premier texte] en juin 2024, ont adopté une autre formulation : celle du « pronostic vital en phase avancée ou terminale ». La Haute Autorité de santé devrait rendre un avis sur ces deux notions et sur leur mise en œuvre concrète.

J'attends donc de connaître cet avis humblement. Car le cardiologue que j'ai été pendant vingt-cinq ans a parfois été incapable, pour certains malades, d'évaluer si leur pronostic vital était de trois, six mois ou plus.

De même, je cite souvent l'exemple d'une personne qui a

une insuffisance rénale au stade terminal et qui n'est pas en fin de vie si elle est dialysée ou greffée. Donc je pense qu'il faut s'en tenir à ce qu'on est capable de prédire. Ce qui veut dire rendre possible l'aide à mourir si le pronostic vital est engagé à court terme.

Les personnes atteintes de la maladie de Charcot dont vous parlez, qui ne sont pas en fin de vie, seraient dans ce cas exclues du champ de la loi ?

Là encore, vous comprendrez que je n'ai pas LA réponse puisque, par définition, l'état d'un malade atteint de la maladie de Charcot est extrêmement évolutif.

Si l'on suit la logique que je viens d'exposer, les « malades de Charcot » qui ne sont pas en fin de vie seraient effectivement probablement exclus. Car une personne atteinte de cette pathologie, dans les phases précoces ou intermédiaires, peut encore vivre plusieurs mois, voire des années, même si c'est avec une dégradation certaine. Tant que la fin de vie n'est pas imminente, je pense qu'on doit privilégier l'accompagnement et les soins, pour préserver l'humanité. Mais j'attends l'avis de la Haute Autorité de santé et la sagesse des débats parlementaires pour affiner cette frontière, car elle reste complexe à tracer.

Une grande partie des soignants, surtout en soins palliatifs, affirment que « donner la mort n'est pas un soin ». Est-ce votre avis ?

Je ne pense pas que l'on puisse caractériser cela comme un soin. Je dirais que cela peut être vu comme un accompagnement ultime.

Souhaitez-vous être le ministre qui donnera la position du gouvernement lors du débat sur le texte concernant les soins palliatifs à l'Assemblée ?

Je n'ai pas évoqué le sujet avec Matignon. La décision du premier ministre sera souveraine. Je considère que mon rôle de ministre est avant tout d'éclairer, d'orienter et d'apaiser le débat sur ce sujet social et de civilisation. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR BÉATRICE JÉRÔME

Les solutions alternatives à l'hôpital se multiplient

UNE COURSE DE VITESSE est engagée. Deux propositions de loi seront débattues à l'Assemblée nationale à partir du 12 mai. L'une sur les soins palliatifs, l'autre ouvrant la possibilité de demander, sous condition, une aide à mourir (euthanasie ou suicide assisté). « Avant l'ouverture de l'accès à l'aide à mourir, on aura déjà augmenté l'offre de soins palliatifs », déclarait, le 6 avril 2024 au *Monde*, Catherine Vautrin, alors ministre du travail, de la santé et des solidarités, s'est engagée à consacrer 1,1 milliard d'euros supplémentaires entre 2024 et 2034 pour financer les soins palliatifs dans le cadre d'une « stratégie décennale ».

Près d'un an plus tard, l'heure est au premier bilan. Chargée du même portefeuille ministériel (élargi aux familles) dans le gouvernement Bayrou, Mme Vautrin devait réunir, mardi 18 mars, un « comité de suivi des soins palliatifs » qu'elle présidera avec Yannick Neuder, ministre de la santé. Une grand-messe à laquelle sont conviés, au ministère, les acteurs de santé concernés.

Au menu de ce comité : un état des lieux du nombre d'unités de soins palliatifs (USP) actuelles. Un comptage précis difficile à réaliser. Au printemps 2024, Mme Vautrin avait bon espoir de doter d'une USP d'ici à la fin 2025 la vingtaine de départements qui n'en disposent pas. Ce ne sera pas le cas, principalement en raison de la difficulté de recruter des soignants formés. En 2024, une USP s'est bien ouverte dans le

Cher ou encore dans le Lot. En 2025, dans l'Orne et dans les Hautes-Pyrénées. Des projets sont en cours dans les Ardennes, en Corrèze, en Eure-et-Loir. En 2025, des USP pédiatriques devraient ouvrir à Lyon et à Cayenne. Mais des unités ont fermé en Ile-de-France, dans la Sarthe et dans les Hautes-Pyrénées. Ailleurs, certaines réduisent leurs lits ouverts faute de personnel soignant en nombre suffisant.

Equipes d'intervention rapide

La lente progression de l'offre de soins palliatifs dans les hôpitaux contraste avec l'essor de l'hospitalisation à domicile (HAD). Les patients suivis en HAD palliative étaient 37 000 en 2017. Ils sont plus de 79 000 en 2024, selon Elisabeth Hubert, présidente de la Fédération nationale des établissements d'hospitalisation à domicile. La croissance de l'HAD devrait s'accélérer grâce à l'enveloppe de 1,1 milliard d'euros supplémentaires pour les soins palliatifs promise dans le cadre de la « stratégie décennale » (2024-2034), annoncée par le gouvernement en avril 2024.

Cent millions d'euros nouveaux sont déjà programmés dans la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2025. Sur cette somme, 3 millions doivent financer quinze « équipes d'intervention rapide »

appelées à domicile pour soulager les douleurs de la fin de vie et éviter un transfert aux urgences. Une première quinzaine de ces équipes composées de médecins et d'infirmières est en cours de déploiement.

Mardi, les ministres devaient aussi présenter un projet de cahier des charges des futures « maisons d'accompagnement ». Ces nouveaux établissements médico-sociaux sont conçus pour accueillir des malades dont l'état ne nécessite pas une hospitalisation mais qui ne peuvent pas rester chez eux faute de proches pour les entourer.

En 2025, le gouvernement souhaite expérimenter ces « maisons » dans huit régions. « Un chaînon manquant qu'il est urgent à créer », salue Claire Fourcade, présidente de la Société française d'accompagnement et de soins palliatifs. Mme Hubert plaide pour que l'aide à mourir ne puisse pas être pratiquée dans ces « maisons d'accompagnement ». La question sera débattue à l'Assemblée nationale lors de l'examen de la proposition de loi sur les soins palliatifs qui crée ces « maisons ».

Egalement à l'ordre du jour mardi : la création d'une « instance de gouvernance » de la « stratégie décennale ». Le gouvernement réfléchit à nommer à la tête de cette instance une personnalité qualifiée. ■

B.J.

Le logement social craque, percuté par la crise

L'accès plus difficile à la propriété a entraîné une embolie sur le locatif privé et un report vers le parc social

Le constat est sans appel. «Les attributions de logements sociaux s'écoulent, le système craque, et, à Paris, la situation se dégrade au point qu'en 2024 nous avons 290 000 demandeurs, mais seuls 9 000 logements HLM ont pu être attribués», reconnaît Jacques Baudrier, l'adjoint à la mairie de Paris chargé du logement. Parmi ces demandeurs, 11 000 femmes victimes de violences. «Parfois, en commission d'attribution des logements sociaux, il y a cinq cas terribles, et il faut choisir celui qui est le plus désespéré. Et c'est insupportable», poursuit l'élu, en soulignant que le budget logement de la Ville a pourtant doublé en cinq ans.

Habitué à gérer la file d'attente des demandes d'un logement social, le monde HLM se trouve pourtant désemparé par l'ampleur de la tâche. «Gérer la pénurie, c'est insensé quand elle est paroxysmique comme aujourd'hui», confie Christine Laconde, directrice générale de la Régie immobilière de la Ville de Paris, deuxième bailleur social parisien, avec plus de 60 000 logements sociaux. Quelle est notre participation à la résolution de la crise du logement? C'est tout petit. Malgré toute la bonne volonté, collectivement, nous ne sommes pas à la hauteur.»

«La situation va s'aggraver»

L'observation des courbes, divergentes, des demandes et des attributions de logement social révèle la profondeur de la crise. Fin décembre 2024, 2,8 millions de ménages avaient déposé une demande, contre 1,7 million fin 2013, soit une hausse de 60 % (un tiers de ces demandes émane de ménages déjà locataires du parc social et candidats à une mobilité). Le nombre de ménages ayant emménagé dans un HLM a, dans le même temps, chuté drastiquement : les attributions de logement sont passées d'un pic de 500 000 en 2015 à 380 000 en 2024.

Quant à la production de nouveaux logements, qui devrait donner de l'oxygène au secteur, elle a fortement décrû à partir de 2017. «Sur la période 2017-2023, en moyenne, environ 57 000 logements sociaux ont été construits par an, mais il faut retrancher quelque 10 000 logements démolis et autant de HLM vendus à des parti-

culiers, soit en réalité un accroissement net du parc social de seulement 37 000 logements par an [contre près de 80 000 en 2015]. Ce n'est vraiment pas grand-chose et la situation va encore s'aggraver. Je vois bien sur le terrain qu'il y a très peu de chantiers», se désole Vincent Péronnaud, directeur général de l'Office public d'aménagement et de construction de l'Oise.

Le logement social se voit ainsi rattrapé par l'effet domino qui frappe durement le secteur de l'immobilier et du logement depuis la hausse brutale des taux d'intérêt, survenue à partir de 2022. L'accès beaucoup plus difficile des ménages à l'emprunt a empêché de très nombreux locataires de devenir propriétaires et ne leur a pas permis de libérer leur logement, créant une véritable embolie sur le marché locatif privé et un report des ménages vers le parc social. «Je suis affolée par le nombre exponentiel de demandes de HLM, reconnaît Emmanuelle Cosse, la présidente de

l'Union sociale pour l'habitat, la fédération des bailleurs sociaux. Il n'y a plus rien à louer, et pas qu'à Paris : le parc privé ne sait plus répondre à la demande des classes moyennes. Les gens ont compris que nous étions un recours.» Vincent Péronnaud rapporte que, en 2015, dans l'Oise, seuls 50 fonctionnaires étaient demandeurs d'un logement social. «Dix ans plus tard, ils sont 25 fois plus nombreux, ajoute-t-il, des infirmières, des professeurs, etc., qui n'arrivent plus à se loger dans le privé et qui se tournent vers le logement social.»

La vie en HLM n'est plus une étape dans un parcours résidentiel. Ceux qui ont décroché un logement social y restent, du moins tant qu'ils n'ont pas la capacité d'acheter ou de louer dans le parc privé. Aussi le taux de rotation, l'indicateur des logements libérés, est-il aujourd'hui au plus bas. «Le taux de rotation de notre parc dans l'Hexagone a reculé de 2 points en deux ans, pour atteindre environ 6,5 %, note Anne-Sophie Grave, présidente du directoire de CDC Habitat. Il est tombé si bas que j'ai cru à une erreur, je pensais qu'il s'agissait uniquement de l'Ile-de-France, mais non, il intéresse aussi la province.»

Il faudrait se rebeller

Ce besoin de logement social ne s'est pas traduit par une hausse suffisante de la construction. Au contraire. «Depuis 2017, notre environnement économique s'est dégradé, justifie Laurent Goyard, directeur général de la Fédération des offices publics de l'habitat. En 2024, plus de la moitié de nos membres étaient en déficit d'exploitation. Ce qui signifie que les recettes – les loyers – ne couvrent pas les dépenses. Nous nous en sortons notamment en vendant des HLM.»

Les bailleurs sociaux subissent depuis 2018 une ponction sur leurs recettes, par l'intermédiaire du mécanisme de réduction du loyer de solidarité, qui soustrait chaque année environ 1,3 milliard d'euros de leurs ressources. «S'y

ajoute la hausse du taux de TVA, qui coûte 500 à 600 millions d'euros par an à la profession depuis 2018. Les coûts des matériaux de construction ont en outre flambé de 30 % depuis 2019, précise Laurent Goyard. Auparavant, les organismes HLM étaient globalement en bonne santé financière, ce qui leur permettait d'investir. Aujourd'hui, ils sont tous, sauf exception, dans une situation tendue. Et quand un organisme est en difficulté, il lève le pied sur la construction.» D'autant que les bailleurs ont dans le même temps l'obligation de mener la rénovation thermique de leurs logements. L'entreprise sociale pour l'habitat (ESH), autre grande famille du monde HLM, et la plus dynamique en matière de construction, met aussi en avant la hausse du taux du Livret A – qui finance le logement social – passé de 0,5 % en 2021 à 3 % en 2023, avant de revenir à 2,4 % depuis le 1^{er} février. «Cela a représenté un surcoût de plus d'environ 3 milliards d'euros pour nos établissements», ajoute la cheffe du service de la gestion de la demande de logement, qui a requis l'anonymat.

Un enjeu important, alors que, en moyenne, 37 % des candidats sélectionnés refusent le logement proposé ou ne fournissent pas au bailleur social les justificatifs demandés, entraînant un gel de leur demande, pour une année. Aider le logement social ne fait pas consensus au sein du gouvernement. «Je me pose la question de savoir si le logement social doit continuer à exister en France tel qu'il existe, quand on dépense des dizaines de milliards d'euros pour le logement social et qu'on a autant de difficulté», a déclaré le ministre de la justice, Gérald Darmanin, sur Sud Radio, le 13 mars, disant préférer «que tout le monde soit propriétaire», grâce à des prêts à taux zéro pour les Français éligibles au logement social. ■

VÉRONIQUE CHOCRON

A Paris, les choix souvent difficiles de la commission de désignation

Chaque semaine, une instance de la Ville examine les profils des demandeurs de logement social et établit un classement, par ordre de priorité

La Ville de Paris a renoué avec un usage abandonné lors de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 : faire participer des Parisiens à la commission de désignation des candidats à un logement social, organisée chaque semaine à l'Hôtel de Ville. «Nous souhaitons montrer le caractère démocratique de notre commission, car il y a beaucoup de fantasmes», annonce Jacques Baudrier, adjoint à la mairie de Paris chargé du logement, aux deux volontaires tirés au sort le 7 mars. «Nous ne voyons jamais les noms des candidats, et vous aurez les mêmes informations que nous», promet l'élu communiste.

Les invités du jour n'osent pas intervenir d'emblée, tant il est difficile de suivre le rythme, intense et rodé. La cheffe du bureau des réservations et des désignations, qui a requis l'anonymat, présente succinctement chaque appartement, puis cinq ménages présélectionnés. Son équipe a pris en compte la composition familiale, les ressources, vérifié que les justificatifs demandés étaient fournis, puis classé les demandeurs en

fonction du nombre de points obtenus à travers le système de cotation. Les quatre membres de la commission écoutent, tout en lisant des informations complémentaires sur des tableaux projetés à l'écran. Puis ils débattent à toute vitesse pour classer trois ménages, par ordre de priorité.

«C'est un choix impossible», lance Véronique Baldini, élue du 16^e arrondissement proche de Rachida Dati, lors de l'examen du deuxième logement, un T3 tout neuf proche de la porte d'Italie,

dont le loyer est d'environ 700 euros avec les charges. Mais le classement se dessine rapidement : la troisième place revient à une femme victime de violences conjugales et ses deux jeunes enfants, sans domicile – il s'agit du ménage C. Suivra le cas D, une autre mère de famille, dotée d'un Téléphone grave danger après avoir porté plainte contre son compagnon. Et enfin le cas A, une femme reconnue prioritaire au titre du droit au logement opposable (DALO), qui semble avoir été

Une cotation pour classer les demandes

La Ville de Paris fait partie des premières à avoir mis en œuvre, en 2014, un système de cotation pour classer les demandes de logement social selon des critères transparents. Les demandeurs cumulent plus de points s'ils sont sans domicile, hébergés ou s'ils sont en situation de suroccupation de leur logement actuel, et s'ils ont un faible reste à vivre. Il en va de même pour les personnes handicapées, celles reconnues au titre du droit au logement opposable. Le motif de demande – changement de lieu de travail, séparation, violences conjugales... – compte, tout comme le fait de déjà vivre ou de travailler à Paris et d'être un agent municipal ou «travailleur essentiel» dans la capitale. Enfin, l'ancienneté de la demande de logement social bonifie le total des points. Ce «scoring» est accessible sur le site Internet de la Ville.

expulsée avec son fils handicapé, en raison d'un congé pour vente.

Plusieurs minutes seront consacrées à un logement adapté aux fauteuils roulants, situé dans le 17^e arrondissement. Un accidenté du travail obtient la priorité, car cela permettra de libérer le lit d'hôpital où il restait bloqué. La même logique prévaudra à plusieurs reprises, afin de libérer des places d'hébergement d'urgence et des logements sociaux.

Des décisions bienvenues pour freiner l'effondrement du taux de rotation dans le parc HLM. Le nombre d'attributions à Paris plafonne aux alentours de 10 000 par an. En face, 290 000 ménages attendent.

Situation dramatique

Même quand il s'agit d'attribuer des logements aux loyers plus élevés, certaines situations frappent l'esprit. Une retraitée et sa mère nonagénaire, reconnues prioritaires au titre du DALO, qui cohabitent malgré des revenus corrects dans un minuscule T1 sans ascenseur, sont sélectionnées pour un T3 à 1 300 euros.

«Cela évitera de devoir placer la mère en maison de retraite», souligne Véronique Baldini. «C'était la situation la plus dramatique», préfère retenir Douchka Markovic, élue du Parti animaliste dans le 18^e arrondissement.

Suivent plusieurs logements destinés à des agents municipaux.

«Nous leur réservons un quart de notre parc, car nous avons des problèmes de recrutement», justifie Jacques Baudrier. Une agente petite enfance, hébergée chez un tiers, est choisie pour un T2. «On n'en trouve pas! Lui attribuer un logement va sauver des familles», se réjouit l'élu. Sont par ailleurs sélectionnés un électrotechnicien et un chef d'équipe en horaires décalés, pour l'instant logé chez sa mère avec ses trois enfants.

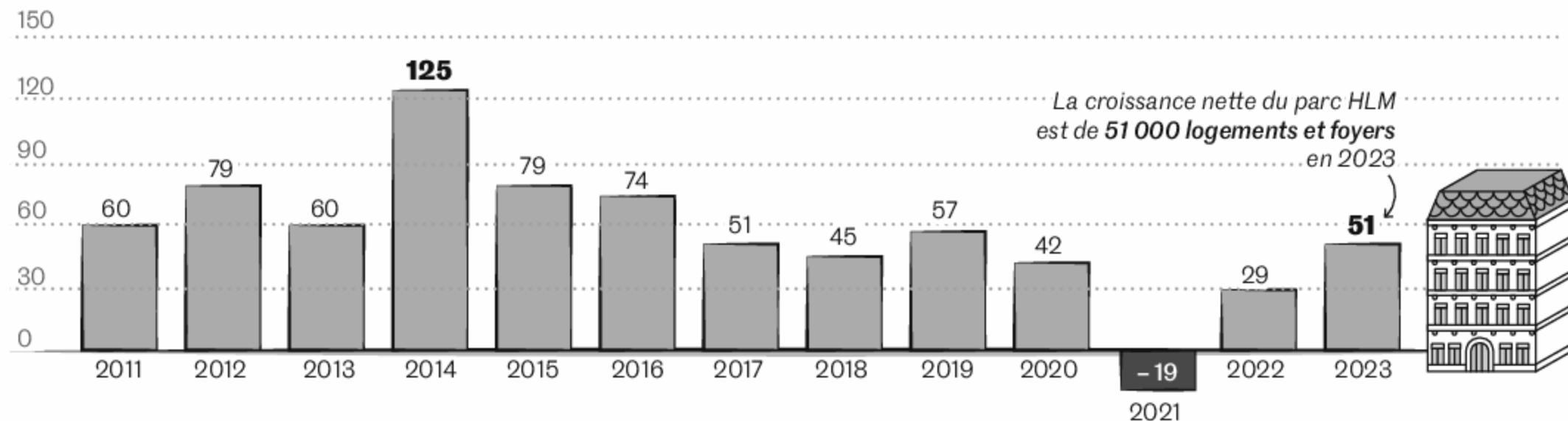
Les derniers des 27 appartements examinés ce jour-là sont en proche banlieue. Ils ont été publiés sur le site Loc'annonces, où la Ville propose aussi des types de logements moins attrayants, tels les faux T4 et les duplex. «Quand un ménage s'est positionné sur un logement en particulier, il a plus de chance de l'accepter au final», ex-

plique la cheffe du service de la gestion de la demande de logement, qui a requis l'anonymat. Un enjeu important, alors que, en moyenne, 37 % des candidats sélectionnés refusent le logement proposé ou ne fournissent pas au bailleur social les justificatifs demandés, entraînant un gel de leur demande, pour une année.

Des recours peuvent toujours être déposés auprès de la commission. Mais quand celle-ci les examine à l'issue de presque trois heures de réunion, elle n'est pas toujours conciliante. Un ménage argue de l'insécurité d'un quartier, un autre de l'étroitesse d'une cuisine, un dernier d'un loyer qui diminue des aides au logement, représente 31 % de ses ressources? «Nous ne sommes pas Stéphane Plaza», s'agace Véronique Baldini. «Selon une légende urbaine, on aurait droit à trois refus. Mais, dans la réalité, il est très rare d'avoir une proposition à Paris, et on peut attendre des années avant d'en obtenir une nouvelle», assure la cheffe du service de la gestion de la demande de logement. ■

CLAUDE ANÉ

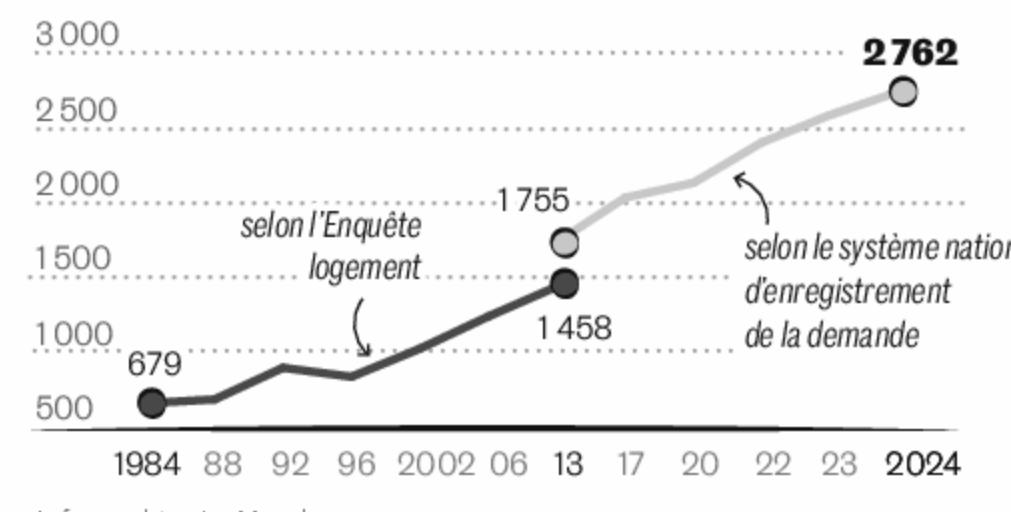
La croissance annuelle nette du parc HLM
en milliers de logements et foyers



La croissance nette du parc HLM est de 51 000 logements et foyers en 2023

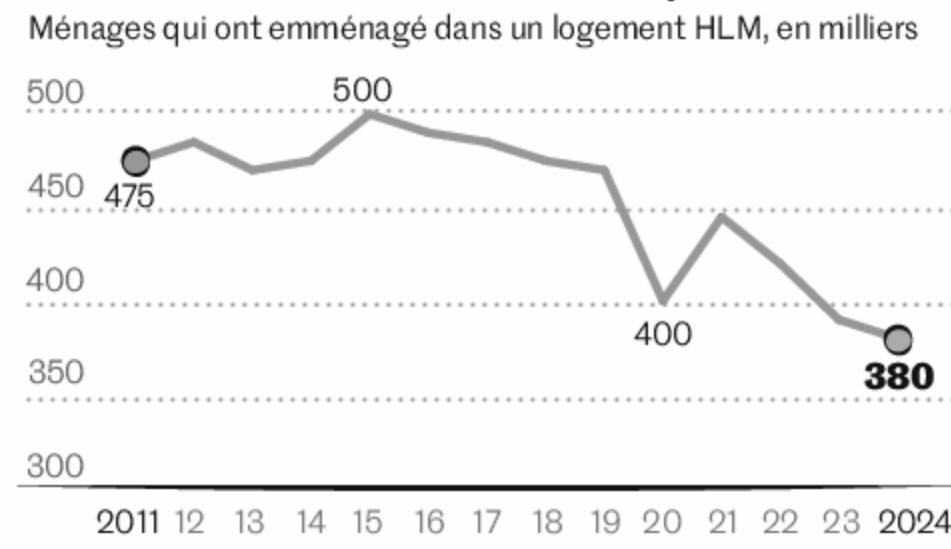


Evolution de la demande de logement social
Nombre de demandes de 1984 à 2024, en milliers



Infographie : Le Monde

Nombre annuel d'attributions dans le parc HLM



Source : L'Union sociale pour l'habitat

«Il faut le plein-logement, comme on parle de plein-emploi. Il faut que les élus se mobilisent»

EMMANUELLE COSSE
présidente de l'Union sociale pour l'habitat

«ements», estime Didier Poussou, directeur général de la fédération des ESH, en ajoutant que «70 % des bailleurs auront en 2025 un résultat d'exploitation négatif».

Face à l'urgence, la ministre du logement, Valérie Létard, a œuvré pour abaisser la ponction de réduction du loyer de solidarité de 1,3 à 1,1 milliard d'euros dans le cadre du projet de loi de finances pour 2025. Le 7 février, elle a signé une feuille de route pour l'année 2025 avec le Mouvement HLM, afin d'augmenter la production de logements sociaux de 15 %. «On n'arrivera pas, cela nécessiterait au moins 500 millions de fonds propres!, s'insurge M. Péronnaud. Et dans le même temps, on voit la région Ile-de-France suspendre ses subventions en matière de logement. Il faudrait se rebeller, descendre dans la rue!» «La crise actuelle doit être un facteur de mobilisation générale», dit aussi Christine Laconde. «Il faut le plein-logement, comme on parle de plein-emploi, complète Emmanuelle Cosse. Il faut un pays qui ait envie de construire, que les élus se mobilisent, que des fonciers soient libérés, alors qu'aujourd'hui la dynamique est complètement enrayerée.»

Aider le logement social ne fait pas consensus au sein du gouvernement. «Je me pose la question de savoir si le logement social doit continuer à exister en France tel qu'il existe, quand on dépense des dizaines de milliards d'euros pour le logement social et qu'on a autant de difficulté», a déclaré le ministre de la justice, Gérald Darmanin, sur Sud Radio, le 13 mars, disant préférer «que tout le monde soit propriétaire», grâce à des prêts à taux zéro pour les Français éligibles au logement social. ■

CLAUDE ANÉ

Depuis le Covid, à l'école, « quelque chose s'est cassé »

Cinq ans après le confinement, les enseignants constatent une hausse de l'absentéisme et un rapport à l'effort plus compliqué

Jamais l'école républicaine n'avait connu un tel bouleversement. L'annonce du confinement scolaire, le 12 mars 2020, a provoqué une mobilisation sans précédent des équipes enseignantes pour tenter de mettre en place une « continuité pédagogique » à laquelle l'éducation nationale n'était pas préparée sur une durée aussi longue : plus de cinquante jours de confinement strict, et un retour perpétuel pour de nombreux élèves, en particulier les adolescents. Malgré les efforts des enseignants et des parents, et même si la France a moins fermé ses écoles que beaucoup de pays, la pandémie a eu un impact durable sur la jeunesse, en matière de santé mentale, de rapport à l'école et aux autres, d'hygiène de vie aussi – la crise liée au Covid-19 accélérant un usage massif des écrans.

Tous les enseignants que nous avons interrogés le disent : depuis la crise sanitaire, le rapport entre l'école et ses usagers s'est comme relâché, après une période de forte adhésion des parents d'élèves. « Les familles ont compris pendant le premier confinement qu'apprendre des choses à un enfant est un vrai métier », se souvient Guislaine David, du SNUipp-FSU. Et ensuite, c'est comme s'ils avaient tout oublié. »

De manière paradoxale, l'outil numérique – rendu essentiel par le confinement, qui a fait de l'environnement numérique de travail (ENT) le seul moyen d'entrer en communication avec le professeur – n'a pas rasserré les liens. « Avec la généralisation des ENT, le volume des échanges a considérablement augmenté mais les relations sont aussi devenues plus conflictuelles », rapporte Johanna Cornou, directrice d'école au Havre (Seine-Maritime) et représentante au SE-UNSA. Les parents ont des exigences d'instantanéité. » Grégoire Ensel, vice-président de

la FCPPE, assure que le fait d'avoir été tenu physiquement à l'écart de l'école a pu générer une forme de désengagement. « Pendant plusieurs mois, les conditions d'accès à l'école ont été largement contraintes, et cela a laissé des traces », assure-t-il. L'ENT, désormais adopté partout, permet selon lui de « maintenir cette distance » ; les familles ne se déplaçant plus pour discuter.

« Les parents ne viennent plus »

Ainsi, selon une enseignante de Marseille qui coordonne le réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+) de son quartier et qui ne souhaite pas donner son nom, les réunions d'information ne « font plus le plein ». « Avant, on organisait des cafés des parents pour faire de l'accompagnement à la parentalité », se souvient-elle. « Cela allait de l'orientation à la qualité du sommeil, en passant par la meilleure façon de faire la lecture du soir. Aujourd'hui, on hésite à continuer : les parents ne viennent plus. »

À grande échelle, les indicateurs révèlent ce « désengagement » des familles : « Les résultats de PISA [programme international pour le suivi des acquis des élèves] 2022 montrent que l'implication parentale a diminué dans la plupart des pays, y compris en France », rappelle Eric Charbonnier, analyste éducation à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Même les parents favorisés s'intéressent moins à la scolarité. Le Covid a changé l'organisation familiale, au détriment du lien entre les écoles et les familles, qui est très important pour la réussite. »

La numérisation des échanges affecte directement la vie de l'école ou du collège, les parents osant à distance ce qu'ils n'auraient pas osé au portail. Johanna Cornou raconte ces parents qui « demandent de la continuité pédagogique quand ils emmènent



Dans une classe de 6^e du collège du Parc, à Illkirch-Graffenstaden (Bas-Rhin), le 2 juin 2020. PASCAL BASTIEN POUR « LE MONDE »

leurs enfants en vacances sur le temps scolaire, comme si l'école devait s'adapter ». Audrey Chanonat, principale en Charente et secrétaire nationale au SNPDEN-UNSA, ne compte plus ces familles qui envoient un e-mail d'une ligne, le matin, pour signaler des absences aux motifs toujours plus farfelus.

L'absentéisme des élèves est en effet l'une des nouvelles tendances post-Covid-19 qui inquiète les équipes éducatives. Les responsables de l'enquête Trends in International Mathematics and Science Study (Timss), une étude internationale sur le niveau en mathématiques en CM1 et en 4^e, alertaient, fin 2024, sur ce phénomène : à l'échelle mondiale, un élève d'école primaire sur dix est absent au moins une fois par semaine. En France, au collège, « le problème s'est multiplié pour les grands et s'est désormais aux classes de 6^e et 5^e », confirme Audrey Chanonat.

Quelque chose s'est cassé ». Les élèves ont-ils eu du mal à se déconfiner ? « C'est comme si la pandémie et les fermetures d'établissements avaient rendu l'école moins obligatoire », avance Laurence Colin, proviseure de lycée dans l'académie de Bordeaux et membre du SNPDEN-UNSA. Les parents sont davantage en télétravail et restent à la maison. Pourquoi les enfants, eux, bougeraient-ils ? »

En classe, les enseignants aussi perçoivent un rapport distendu à

la « posture d'élève ». « La notion de l'effort se perd », s'alarme Corinne Benech, professeure d'éducation physique et sportive (EPS) à Paris et responsable du SNEP-FSU. « Les élèves acceptent moins de transpirer, d'être essoufflés. » Un phénomène directement lié à l'expérience du confinement, selon les enseignants, car il a accéléré une sédentarisation déjà bien engagée.

Dérgulation du temps d'écran

Plusieurs professeurs relèvent, dans la génération des collégiens entrés à l'école élémentaire au moment du Covid-19, un effondrement des compétences sociales, comme lever la main pour parler, partager le matériel, respecter les autres, qui s'apprennent lors des premières années d'école. « Mes élèves de 6^e étaient en CP pendant le Covid et cela se voit », analyse Benjamin Marol, qui enseigne l'histoire-géographie dans un collège REP+ de Seine-Saint-Denis. « On paie encore les conséquences de ce moment de rupture. Ce sont des enfants qui ont des difficultés avec l'empathie et le respect de l'autre. On règle beaucoup de problèmes émotionnels, y compris de comportements toxiques. Ce n'est pas pour rien que le harcèlement revient en force », ajoute-t-il.

Ce mal-être engrangé pendant les années Covid semble avoir frappé plus durement les jeunes

« On paie encore les conséquences de ce moment de rupture. (...) On règle beaucoup de problèmes émotionnels »

BENJAMIN MAROL
professeur dans un collège de Seine-Saint-Denis

filles. « Elles ont plus enduré pendant la pandémie, c'est une évidence », relève Benjamin Marol. « Il me semble qu'elles ont eu plus peur... Et, cinq ans plus tard, il y a de la phobie scolaire et des absences. » Un constat partagé par Laurence Colin. « Au lycée professionnel, cela se traduit par des absences perlées. Au lycée général, les filles se mettent la pression sur les notes et ne vont pas bien », remarque la proviseure, qui a successivement été à la tête d'un lycée professionnel et d'un lycée général et technologique.

À ce titre, si l'impact du Covid-19 sur les apprentissages est de plus en plus difficile à lire dans les résultats des enquêtes internationales à mesure que le temps passe, un élément, dans les résultats de Timss 2023 parus en décembre 2024, a particulièrement alarmé les chercheurs français :

les résultats en mathématiques des filles ont plongé. Des recherches sont en cours pour analyser cet écart grandissant avec les résultats des garçons, assure l'éducation nationale.

Mais le plus préoccupant reste pour les enseignants interrogés la dérégulation du temps d'écran. « Le lien au portable est vraiment compliqué, il est devenu le meilleur ami de l'adolescent », s'inquiète Benjamin Marol, confirmant une tendance révélée dans PISA 2022, où près de la moitié des adolescents français déclaraient se « sentir anxieux » s'ils n'avaient pas leur téléphone. « Est-ce réversible ? Je ne sais pas. Et en même temps, cela replace l'école au centre du jeu : on est le dernier lieu où l'on fait s'asseoir des ados pour discuter avec eux. »

« Sur le terrain, il ne se passe pas une journée sans qu'on se dise qu'il y a un problème avec ça », ajoute l'enseignante marseillaise. « Les animateurs de centres sociaux, les collègues du collège et des écoles, le pédiatre, l'orthophoniste, les infirmières de la PMI... tout le monde le dit. » Dans la cité où elle travaille, les activités du mercredi proposées par les centres sociaux ne font plus le plein, en particulier pour les ados. « Les jeunes sont chez eux, à jouer en réseau. Ensemble, mais chacun chez soi. Comme pendant le Covid. » ■

SYLVIE LECHERBONNIER
ET VIOLAINE MORIN

Procès Sarkozy-Kadhafi : l'humour froid du policier chargé de l'enquête

Le commandant Frédéric Vidal a détaillé, lundi, en prenant grand soin de rester factuel, les particularités de cette investigation hors norme

La défense a plaisamment marqué, lundi 17 mars, plusieurs buts contre son camp, dans la dernière ligne droite du procès sur les soupçons de financement libyen de la campagne présidentielle de Nicolas Sarkozy en 2007. Les avocats de Khaled Bugshan et de Bechir Saleh – les deux prévenus sont en fuite – avaient jugé utile de faire citer le policier chargé de l'enquête. Frédéric Vidal a calmement résumé les faits, a répondu avec un humour froid aux questions des avocats, et a plutôt alourdi la barque de l'accusation.

Le commandant a mené l'enquête à l'Office central de lutte contre la corruption et les infractions financières et fiscales, pratiquement seul, de 2013 jusqu'en 2022, à l'exception d'un renfort de collègues en 2015 pour traiter les multiples écoutes téléphoniques. Deux jours après son affectation, il est allé perquisitionner avec le juge Renaud Van

Ruymbeke chez l'intermédiaire Ziad Takieddine, qui s'était fait pincer à l'aéroport du Bourget avec 1,5 million d'euros en liquide. C'est Bechir Saleh, le directeur du richissime fonds souverain libyen, qui avait affrété l'avion – « c'était pour nous, le premier lien avec l'affaire libyenne », relate l'enquêteur.

D'autant que Ziad Takieddine, qui avance ses premières accusations sur le financement de la campagne Sarkozy, fait état de ses liens avec Claude Guéant, l'ancien secrétaire général de l'Elysée (2007-2011), au sujet duquel on découvre bientôt qu'il a touché 500 000 euros pour la vente de tableaux probablement fantômes et qu'il paie tout son train de vie en espèces : « C'est un peu atypique pour quelqu'un qui a fait sa carrière dans l'administration », résume sans rire le policier. En avril 2016, une information judiciaire sur le dossier libyen est ouverte, et Frédéric Vidal hérite du cabinet, « ne prend pas la ligne téléphonique principale, ni la

plus longue de [sa] carrière, 1300 procès-verbaux, 60 perquisitions, 500 scellés, 180 auditions... »

Au téléphone, Claude Guéant est bavard, notamment avec Michel Gaudin, l'ancien préfet de police de Paris, devenu directeur du cabinet de Nicolas Sarkozy, avec qui il met au point la version de ce qu'il doit déclarer. Le préfet est à son tour placé sur écoute, et les enquêteurs découvrent avec stupeur qu'il fait vaguement pression sur le directeur général de la sécurité intérieure (qui ne cède pas), et que Nicolas Sarkozy comme son ami Brice Hortefeux sont, au téléphone, des « gens particulièrement prudents » qui usent de « nombreux stratagèmes ».

Véritable « caverne d'Ali Baba »
Ainsi, l'ancien chef de l'Etat, qui se sait visiblement sur écoute par une coupable indiscretion, lorsqu'il souhaite parler à son directeur du cabinet, « ne prend pas la ligne téléphonique principale, ni la

La déposition de Frédéric Vidal, c'était à prévoir, a nettement conforté l'accusation

seconde, explique le policier, ni la ligne fixe de son cabinet : il appelle avec le portable de son attachée de presse l'épouse de Michel Gaudin, qui lui passe son mari ». Le sentier est piégé : Brice Hortefeux est en contact avec Christian Flaeisch, alors directeur de la police judiciaire de Paris, dont dépendent une partie des enquêteurs... Et quand Frédéric Vidal réclame une sonde pour écouter la ligne fixe des bureaux de Nicolas Sarkozy, rue de Miromesnil, dans le 8^e arrondissement de Paris, on la lui refuse. Le policier a de surcroît le sentiment « d'être à la remorque

de la presse », parce que les témoins préfèrent d'abord parler aux journaux, « les services de renseignement aussi ». Mais il découvre que beaucoup d'espèces circulaient chez les « petites mains » de la campagne présidentielle, et que ce n'était qu'un « reliquat », selon la secrétaire de Claude Guéant.

Il tombe surtout chez Wahib Nacer, le fondé de pouvoir du Crédit agricole suisse, sur une véritable « caverne d'Ali Baba » : les relevés de comptes des flux financiers de la cascade de sociétés offshore annotés de la main du banquier. « On a pu sauter les frontières en lisant les documents, sans cela, ça aurait été beaucoup plus compliqué et les preuves [auraient été] moins solides. » L'avocat de Khaled Bugshan, le milliardaire saoudien dont les comptes ont servi à camoufler les virements bancaires, s'est indigné qu'il ait fallu 11 policiers pour interroger son client. « Le nombre de policiers n'est pas lié à la carrure de M. Bugshan, mais à la surface de

son appartement », a répondu le policier. Rires dans la salle. « J'y suis allé, ce n'est pas quelque chose de gigantesque », a repris mollement l'avocat – certes, un petit pied-à-terre de 170 mètres carrés. « J'ai du mal à imaginer que des gens aussi riches que les Bugshan, a poursuivi l'enquêteur, puissent rester aussi riches sans garder un œil sur leurs comptes bancaires », ce qui est pourtant la thèse de la défense.

L'avocat de Bechir Saleh a ensuite infinité ferraillé sur l'estimation du prix de la villa de Mougin (Alpes-Maritimes), dont le montant financier a notamment permis de payer un demi-million d'euros à Claude Guéant. « Je me demande s'il vous restera quelque chose à dire dans votre plaidoyer », a coupé la présidente Nathalie Garavini. Et la déposition de Frédéric Vidal, c'était à prévoir, a nettement conforté l'accusation, même s'il a pris grand soin de rester sur un terrain purement factuel. ■

FRANCK JOHANNES

Covid-19 : l'amertume des «deuxième ligne»

L'exécutif a manqué à sa parole de mieux valoriser les travailleurs qui avaient fait tenir le pays durant la crise

C'est d'abord le souvenir d'une peur bleue. «On allait au travail l'estomac noué... On entendait tellement de choses aux infos... Et, au départ, on était sans masque et sans blouse!», se remémore, cinq ans après le début de la crise liée au Covid-19, Ana Fernandes, 57 ans, aide à domicile en Loir-et-Cher. «On a travaillé dans l'angoisse... L'angoisse, répète-t-elle à plusieurs reprises. D'attraper le Covid-19 mais aussi de l'amener chez les personnes fragiles dont on s'occupait. Mais il fallait y aller, on avait besoin de nous.» Comme toutes ses collègues intervenant auprès de personnes en perte d'autonomie, elle n'a jamais arrêté de travailler pendant la crise sanitaire, malgré les confinements.

Comme les salariés de la grande distribution. Lucia (les personnes présentées uniquement par leur prénom n'ont pas souhaité donner leur nom de famille), 30 ans, se souvient de l'intensification du travail dans son supermarché du Val-de-Marne : «Les clients dévalisaient le magasin! Normalement, on dispose les denrées dans les étals une seule fois le matin, pour toute la journée. Mais il fallait le refaire en début d'après-midi, car il n'y avait plus rien! Tout le monde a fait des heures sup, on a fait le max qu'on pouvait!» Les premiers jours, sans masque ni Plexiglas pour protéger les caissières : «On avait un peu peur, dit-elle, mais les clients nous remerciaient d'être là, ils étaient très reconnaissants».

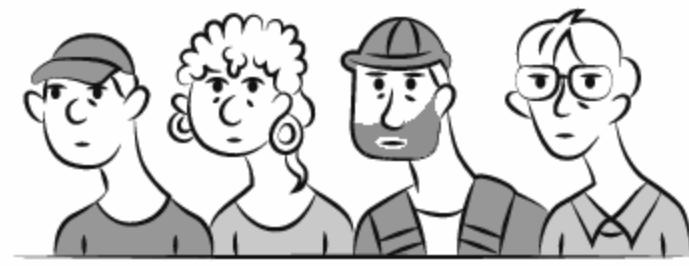
Patricia, 57 ans, chauffeuse routière depuis vingt-six ans près de Saint-Etienne, est également restée au volant. «Quand je passais dans les villes avec mon camion, les gens nous applaudissaient, j'étais une star aux yeux des particuliers. Mais aux yeux des entreprises chez qui on livrait, j'étais une pestiférée!», raconte-t-elle. On n'avait pas le droit à la machine à café, pas le droit de discuter entre nous. Certains me refusaient l'accès aux toilettes.» Et cela, alors que les lieux de pause habituels, sur les routes, étaient fermés. «Je faisais dans la nature, ou dans un sac-poubelle : je me cachais à l'arrière de mon camion et je jetais ça ensuite...», poursuit-elle. Elle se souvient d'un sentiment de solitude. «Ça été une période très dure. Je me suis sentie traitée comme un animal... J'en ai pleuré. Pourtant j'adore mon métier. Je ne comprenais pas : comment on peut nous applaudir d'un côté, et de l'autre n'avoir droit à rien, même pas un café?»

Sentiment de déclassement

Le 13 avril 2020, après un mois de confinement, le président de la République, Emmanuel Macron, fait le constat de ce paradoxe dans son deuxième discours télévisé : «Il nous faudra nous rappeler aussi que notre pays, aujourd'hui, tient tout entier sur des femmes et des hommes que nos économies reconnaissent et rémunèrent si mal. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.» Ces mots, les Français les ont écrits il y a plus de deux cents ans. Nous devons aujourd'hui reprendre le flambeau et donner toute sa force à ce principe.»

Joignant le geste à la parole, la ministre du travail d'alors, Elisabeth Borne, lance, fin 2020, une mission pour mieux identifier ces «travailleurs essentiels» qui ont permis au pays de continuer à fonctionner malgré leur exposition au risque sanitaire, rebaptisés, selon les termes employés par le président de la République, «travailleurs de deuxième ligne» – les soignants formant la première.

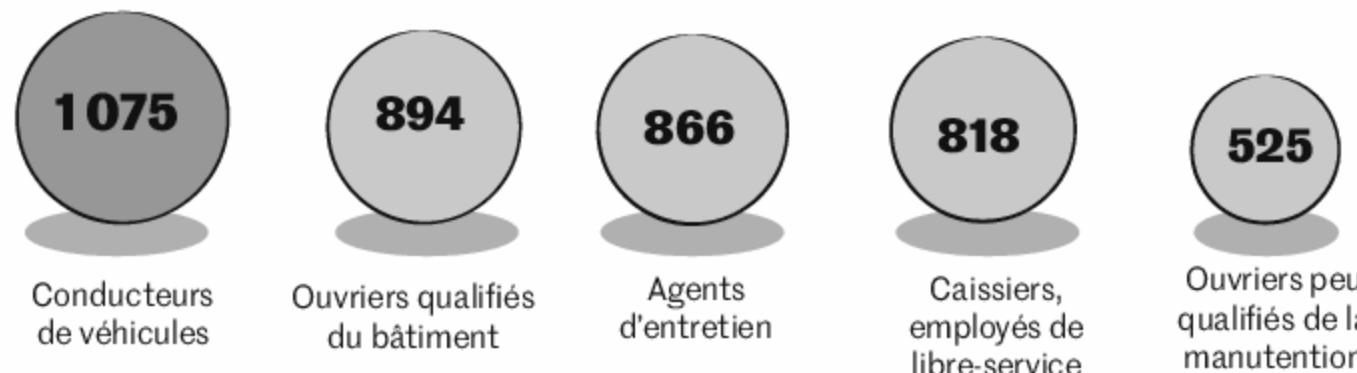
Confier à Christine Erhel, directrice du Centre d'études de l'emploi et du travail du Conservatoire national des arts et métiers, et Sophie Moreau-Follenfant, ex-DRH



6,8 millions

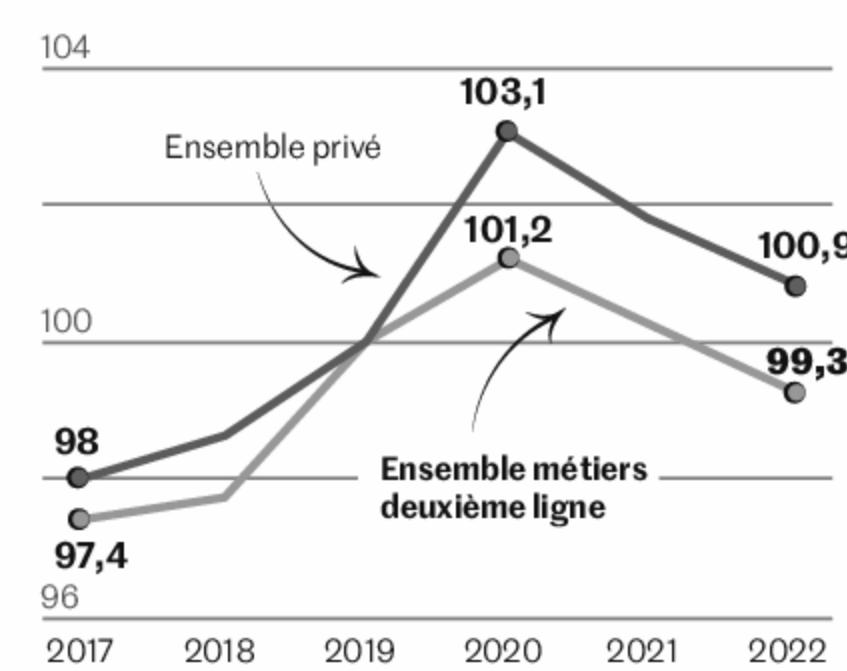
C'est le nombre de salariés occupant en 2022 un **métier de la «deuxième ligne»**, soit 29 % des salariés du privé

Top 5 des métiers de la deuxième ligne en effectifs, en milliers, en 2022

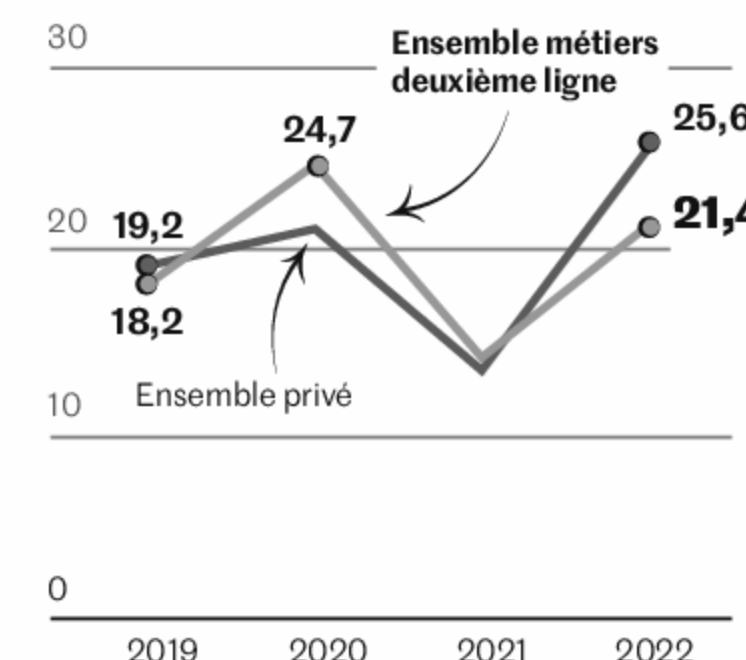


Des rémunérations plus faibles

Evolution du salaire net, en équivalent temps plein, en euros constants (base 100 de 2019)



Part de salariés ayant reçu des primes exceptionnelles, en %



Infographie : Le Monde • Sources : Insee, «Les fins de carrières des seniors de la deuxième ligne», Thomas Amossé, Christine Erhel (HAL); Dares

* Parmi les 50-64 ans

à Derichebourg, aujourd'hui au directoire de Réseau de transport d'électricité, cette mission doit permettre d'identifier et de caractériser ces travailleurs, puis d'ouvrir une discussion avec les partenaires sociaux pour trouver des pistes de revalorisation des salaires et d'amélioration de leurs conditions de travail.

Remis fin 2021, le rapport identifie 17 métiers contraints de continuer à travailler pour assurer la «continuité économique et sociale» du pays : conducteur de véhicule, agent d'entretien, employé de la grande distribution, ouvrier du bâtiment ou de l'industrie agroalimentaire, aide à domicile... «Ces sont globalement des métiers à bas salaires, soumis à de fortes contraintes, horaires [décalés, de nuit, le week-end], ou physiques [risques d'accident, pénibilité], avec moins de perspectives de promotion au cours de la carrière», résume Christine Erhel. Certains cumulent des conditions extrêmement défavorables sur ces dimensions.»

Le ministère met alors le sujet à l'«agenda social» et, en attendant des «changements structurels», l'Etat renouvelle un dispositif mis en œuvre après les «gilets jaunes» : la possibilité pour les employeurs d'octroyer une prime défiscalisée dite «Macron» ou prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

Cinq ans après, les changements espérés n'ont pas eu lieu. «On fête les cinq ans d'une absence de reconnaissance quasi totale», a résumé, lundi 17 mars, Véronique Revillod, secrétaire générale de la CFDT Services lors d'une conférence de presse. Une note publiée à l'automne 2024 par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) montre que les salariés de deuxième ligne continuent de gagner moins que la moyenne des Français, et même que la moyenne des autres employés et ouvriers du privé.

Le contexte de forte inflation depuis la pandémie leur a, en outre, été plus défavorable qu'au reste des salariés

Le contexte de forte inflation depuis la crise sanitaire leur a, en outre, été plus défavorable qu'au reste des salariés. Leurs salaires moyens «ont baissé de 0,7 % en euros constants, alors que ceux des autres employés et ouvriers ont baissé plus modérément (-0,2 %) et qu'ils ont augmenté de 0,9 % pour l'ensemble des salariés du privé» entre 2019 et 2022, note l'Insee. Seuls ceux rémunérés au smic, indexé sur l'inflation, ont vu leur salaire augmenter au niveau de l'indice des prix. Mais, dans ces métiers, cette revalorisation automatique a eu une conséquence immédiate : des salariés avec dix ou quinze ans d'expérience ont vu le smic rattraper leur niveau de salaire et effacer leur maigre progression de carrière. De quoi susciter un sentiment de déclassement.

Leur mécontentement s'est fait entendre dans la recrudescence de grèves depuis fin 2021 pour demander des augmentations. Depuis lors, sur les piquets de grève, les salariés rappellent avec amertume «les promesses du confinement». «Le président Macron nous a quand même vendu, pendant le Covid-19, que c'était grâce à nous que les Français continuaient à vivre! Et c'est comme ça qu'on nous traite?», s'indignait auprès du Monde Thierry Chantrenne, délégué syndical central de la CGT à Lidl, lors d'une mobilisation intersyndicale début février.

Le même désarroi s'entendait en 2023 dans les cortèges contre la réforme des retraites. «On leur a promis une reconnaissance qui n'est jamais arrivée. Et, tout à coup, on leur dit : «Vous allez travailler deux ans de plus!» Cela ne peut pas marcher!», expliquait à La Croix le secrétaire général de la CFDT d'alors, Laurent Berger.

Et ce, alors que, dans une note de 2023, Christine Erhel et le chercheur Thomas Amossé avaient mis en évidence que les seniors de «deuxième ligne» sont moins nombreux à rester en emploi jusqu'à l'âge de la retraite. Signe de la rudesse de leurs conditions de travail, ils sont deux fois plus nombreux en invalidité. Et malgré tout très peu concernés par les critères retenus pour le compte prévention de la pénibilité. Les négociations en cours entre les partenaires sociaux permettront-elles d'avancer sur les enjeux d'«usure professionnelle»? La réforme de 2023 reste une «occasion manquée», déplore Christine Erhel, qui regrette que les politiques et les partenaires sociaux ne se soient davantage saisis de leur rapport. La phase plus opérationnelle, de discussion avec les partenaires sociaux, branche par branche, ne s'est ainsi pas vraiment faite», déplore la chercheuse. «Je pense qu'il n'avait pas de vraie volonté politique d'aller sur ce troisième temps.»

Pire qu'avant

Se sont ajoutées sur la période les difficultés propres à plusieurs secteurs : sous-financement de l'aide à domicile, crise du modèle des grandes surfaces, hausse des défaillances dans la construction et les transports.

Les secteurs des métiers de deuxième ligne «sont des secteurs à faible rentabilité, où les marges de manœuvre financières sont réduites, fait valoir le président du Medef, Patrick Martin. Ensuite, quand

Des conditions de travail plus dures

Part de salariés, en %, en 2019...

- ... dans l'ensemble des employés de la deuxième ligne
- ... dans l'ensemble des salariés du privé

Déclarent au moins un accident de travail dans les douze derniers mois



Contraintes physiques : exposés à au moins trois contraintes physiques



Imprévisibilité : ne connaissent pas leurs horaires d'un mois sur l'autre



Travaillent... plus de dix dimanches par an



... au moins 50 nuits



Temps partiel



Part des bas salaires



Ni en emploi ni en retraite*



S'estiment capables de tenir jusqu'à la retraite



mais cela marque un changement de philosophie : il n'est plus question de répondre à l'injustice sociale soulignée par M. Macron en 2020. L'enjeu devient purement économique. La liste des métiers en tension sert d'ailleurs d'abord à faciliter la régularisation des travailleurs étrangers de ces secteurs.

«Aujourd'hui, tout le monde a oublié... On se rend compte qu'on n'est rien dans cette société, on ne compte pour personne...», estime Ana Fernandes. Si le gouvernement a nettement augmenté les dépenses annuelles pour la branche autonomie, cet effort ne s'est pas traduit par des améliorations conséquentes pour l'aide à domicile, comme le prouvent ses difficultés de recrutement. «Mais cela a ouvert les yeux à beaucoup de salariés...», souligne cependant l'aide à domicile, déléguée CGT, qui, après 2020, a vu ses collègues faire grève pour la première fois.

«On n'a jamais été valorisé comme on l'a été lors du Covid-19. On a eu la prime Macron, de l'intéressement, de la participation... La direction n'avait jamais été autant à l'écoute. Mais on faisait le double du chiffre d'affaires actuel, se rappelle Lucia. Depuis, c'est pire qu'avant.» La perte de la participation a annulé les maigres augmentations de salaire. Les réductions d'effectifs ont intensifié le travail de ceux qui restent. «Il y a de plus en plus de malades professionnelles», note-t-elle.

Le bilan de Patricia aussi est amer. «Le métier est moins considéré qu'avant. On nous demande de bosser de plus en plus, car ils ont supprimé des postes. J'ai de moins en moins d'autonomie», raconte-t-elle. J'ai deux enfants, je les vois rarement à cause de mes horaires. J'ai sacrifié ma vie de famille pour mon travail. Les jeunes ne veulent plus faire ce métier, je les comprends.» ■

ALINE LECLERC ET NOA MOUSSA

«Aujourd'hui, tout le monde a oublié... On se rend compte qu'on n'est rien, dans cette société»

ANA FERNANDES
aide à domicile

Le secteur nucléaire poursuit sa lente relance

Trois ans après le discours de Belfort, le président de la République a réuni pour la quatrième fois un conseil de politique nucléaire

Qu'en est-il depuis le discours de Belfort? Le 10 février 2022, dans l'usine de fabrication des imposantes turbines Arabelle, en fin de premier quinquennat, Emmanuel Macron affichait son intention de «reprendre le fil de la grande aventure du nucléaire civil en France» - l'atome constitue déjà la principale source d'électricité dans le pays.

Trois ans plus tard, lundi 17 mars, à l'Elysée, le président de la République a réuni pour la quatrième fois un conseil de politique nucléaire. Ce type de format comprend notamment le premier ministre, les ministres de l'économie, des comptes publics, de la défense, des affaires étrangères, outre le ministre chargé de l'énergie. L'occasion d'un nouveau point d'étape sur la relance, encore très théorique, du nucléaire.

LES CHIFFRES

57

C'est le nombre de réacteurs d'EDF actuellement en service dans le pays, dont 52 mis en service entre 1979 et 1994.

23,7

C'est, en milliards d'euros, l'estimation de la facture globale pour la construction du 57^e réacteur mis en service, l'EPR (réacteur pressurisé européen) à Flamanville (Manche), selon la Cour des comptes.

12

C'est, en années, le retard pris par l'EPR de Flamanville, raccordé au réseau électrique français le 21 décembre 2024.

Financer de futurs grands chantiers Lundi après-midi, par communiqué, la présidence de la République a annoncé «les grands principes du schéma de financement et de régulation» pour la construction par EDF de six futurs réacteurs de grande puissance, dits «EPR 2». Sans entrer dans le détail des taux d'emprunt, le financement du groupe public reposera en principe sur un prêt «bonifié» de l'Etat «couvrant au moins la moitié des coûts de construction». Aux conditions de 2023, EDF estimait déjà ces coûts à 79,9 milliards d'euros, selon un rapport de la Cour des comptes publié en janvier.

L'électricité sera ensuite commercialisée sur la base d'un «contrat pour différence», selon le communiqué. Ce qui signifie que, si les prix de marché sont inférieurs à un montant ciblé, l'Etat s'engage à compenser le manque auprès d'EDF. Inversement, si les prix de marché sont supérieurs à ce montant, l'exploitant du parc nucléaire français doit reverser le surplus à l'Etat. Le prix cible est encore à déterminer, mais il s'agira au maximum de 100 euros par mégawattheure, d'après la présidence de la République.

Qu'il s'agisse du prêt ou du contrat pour différence, ces deux mécanismes s'inspirent du schéma présenté par la République tchèque pour de futurs réacteurs à Dukovany. Un schéma dont la Commission européenne, très regardante sur les aides publiques aux entreprises, a déjà approuvé les modalités, en avril 2024.

Emmanuel Macron demande par ailleurs à EDF, dont l'Etat est l'actionnaire unique, de «présenter d'ici la fin de l'année un chiffage engageant, en coûts et en délais». L'idée étant que l'exploitant du parc nucléaire français soit en mesure de prendre une décision finale d'investissement en 2026.

Depuis février, Luc Rémont, le PDG d'EDF, prévoit ce moment

M. Macron a annoncé les principes du schéma de financement de régulation pour la construction de six EPR 2

pour le «second semestre 2026». Auparavant, il évoquait plutôt, tout au plus, le «début» de 2026.

L'Elysée espère désormais une première mise en service «d'ici à 2038». Contacté lundi 17 mars par *Le Monde*, EDF reste officiellement sur un échéancier plus optimiste, avec une première paire de réacteurs attendue entre 2035 et 2037 dans la centrale existante de Penly (Seine-Maritime), avant celles de Gravelines (Nord) et du Bugey (Ain). L'électricien compte déjà 57 unités en fonctionnement dans le pays, dont l'EPR de Flamanville (Manche), raccordé depuis décembre 2024... après douze ans de retard et de surcoûts.

Sécuriser l'approvisionnement en uranium Les nouveaux réacteurs nécessiteront d'importer du combustible. Lundi, le conseil de politique nucléaire a «validé le plan d'action» d'Orano (ex-Areva) visant à sécuriser l'approvisionnement de la France en uranium naturel «à moyen et long terme», sans mentionner les sources possibles. Pour l'heure, le groupe minier, dont l'Etat est actionnaire majoritaire (90,33 %), n'extrait le minerai que dans trois pays (Kazakhstan, Canada et Niger).

Le 12 mars, il annonçait la signature d'un accord avec l'Ouzbékistan afin d'y développer un gisement, deux mois après une précédente signature avec la Mongolie. Autre annonce, le 10 mars : le spécialiste français

du cycle de l'uranium officialisait l'obtention d'un prêt de 400 millions d'euros, sur une durée de vingt-cinq ans, auprès de la Banque européenne d'investissement, pour financer un quart de l'extension de son usine d'enrichissement d'uranium, sur le site de Tricastin (Drôme).

Préparer le terrain à d'autres types de réacteurs Le conseil de politique nucléaire a aussi eu un mot pour les projets de petits réacteurs modulaires, principalement portés par des start-up et soutenus par la puissance publique dans le cadre du plan France 2030. L'émergence de tels réacteurs pourrait alimenter des sites industriels en chaleur plutôt qu'en électricité.

A ce stade, l'Elysée envisage l'«implantation» de démonstrateurs à Marcoule (Gard) ou à Cadarache (Bouches-du-Rhône), pour une mise en service au début de la décennie 2030. Ces sites sont déjà nucléarisés, puisqu'ils servent aux recherches d'un établissement public, le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA). Le projet de chauffage urbain Calogena, développé par le groupe Gorgé, précise au *Monde* avoir déjà formulé une demande pour l'emplacement de Cadarache.

Sur un autre registre, le conseil de politique nucléaire demande aux industriels de la filière (EDF, Framatome, Orano) et au CEA de remettre à l'Etat, d'ici à la fin de l'année 2025 «un programme de travail et une proposition d'organisation industrielle» en vue de «relancer la recherche» sur des projets de réacteurs à neutrons rapides - sans mention d'une relance ou non du programme Astrid, abandonné par la France en 2019. Ces réacteurs de quatrième génération permettraient, à terme, de «se passer des importations d'uranium naturel». ■

ADRIEN PÉCOUT

Prix de l'électricité: discussions tendues entre EDF, l'Etat et les clients industriels

La décision de l'électricien de lancer un mécanisme d'enchère à l'échelle européenne irrite

Quand l'Etat a repris 100 % d'EDF, en juin 2023, le ministère de l'économie et des finances soulignait le «rôle stratégique» de l'entreprise «pour la production en France d'une électricité décarbonnée, disponible et compétitive». Quand, le 14 novembre 2023, trois ministres (Bruno Le Maire pour l'économie, Agnès Pannier-Runacher pour l'énergie et Roland Lescuré à l'industrie) ont présenté avec Luc Rémont, PDG de l'entreprise publique, un accord sur la future régulation du prix de vente de l'électricité nucléaire, le trio ministériel soulignait à la fois les besoins d'avoir une entreprise «rentable»... mais aussi des prix «stables» pour ses clients en France, dans les foyers comme chez les gros industriels.

Le compte n'y est pas, semble-t-il. Depuis des mois, les négociations entre EDF et les gros industriels consommateurs d'énergie patientent. Et l'impatience de l'Etat actionnaire croît vis-à-vis de son électricien national, à mesure que s'approche le 31 décembre. C'est à cette date qu'expirera l'accès ré-

gulé à l'électricité nucléaire historique (Arenh), un dispositif instauré par une loi de décembre 2010. Résultant de la libéralisation européenne des marchés de l'énergie, ce dispositif franco-français oblige, jusque-là, l'unique exploitant du parc nucléaire à vendre une partie de sa production à prix fixe. Un prix très avantageux pour les fournisseurs alternatifs, de l'ordre de 42 euros du mégawattheure.

Contrats de long terme

A partir de 2026, selon le cadre post-Arenh présenté en novembre 2023, EDF aura tout loisir de vendre sans la moindre régulation l'intégralité de la production nucléaire de ses 57 réacteurs en service. Du moins jusqu'à un certain prix. En cas de mégawattheure sur le marché de gros entre 78 et 110 euros, l'Etat prélevera 50 % des revenus supplémentaires de l'électricien, pour les redistribuer d'une manière ou d'une autre aux consommateurs. Et même 90 % des revenus, au-delà de 110 euros.

En contrepartie de cette relative liberté commerciale, l'Etat atten-

dait initialement du groupe public qu'il conclue des contrats de long terme avec des clients industriels, idéalement sur une durée de dix à quinze ans. Problème : à ce jour, seules dix lettres d'intention ont été rédigées, dont une par le sidérurgiste ArcelorMittal. Et parmi ces dix lettres, seule une a déjà débouché sur la signature d'un contrat d'allocation de production nucléaire, l'identité du contractant n'ayant pas encore été révélée.

Dès juin 2024, auditionné par le Medef avant les législatives anticipées, Bruno Le Maire promettait la réouverture de négociations entre EDF et les industriels. Le ministre voulait alors tirer à la baisse des prix «pas suffisamment compétitifs» selon lui.

Le 6 mars, EDF a plutôt préféré annoncer le lancement à venir, à partir du premier semestre en cours, d'un «mécanisme d'enchères à l'échelle européenne». «EDF ne doit pas tourner le dos à l'industrie française», a répliqué, dès le lendemain, l'Union des industries utilisatrices d'énergie. Selon ce groupement d'une soixantaine d'adhérents, «EDF préférerait clai-

rement vendre aux plus offrants plutôt qu'à ceux qui en ont besoin», avec le risque que «des industries stratégiques comme l'acier, l'aluminium ou la chimie, gages pour une bonne part de la souveraineté industrielle de la France», ne soient plus en mesure de s'aligner.

«Le projet de mise aux enchères européennes (...) affaiblirait l'industrie française», a réagi l'ex-ministre Bruno Le Maire, sur X. Dans *Les Echos*, le 16 mars, il est même allé jusqu'à dénoncer des enchères «scandaleuses».

Contacté, l'actuel ministère de l'économie et des finances d'Eric Lombard s'abstient de tout commentaire. Même gêne du côté d'EDF, dont le mandat de son PDG, Luc Rémont, arrive à échéance dès cet été en tant qu'administrateur. Le choix de le renouveler appartient au président de la République, Emmanuel Macron. De même que Nicolas Maes, directeur général d'Orano (ex-Areva), Luc Rémont a justement vu le chef de l'Etat, lundi 17 mars, avant le conseil de politique nucléaire sur la relance de l'atome. ■

A. PT.

Après les polémiques, Franceinfo se réorganise

La chaîne d'information continue de France Télévisions se prépare à son passage sur le canal 16 de la TNT, le 6 juin

Il fallait réagir vite. Après avoir soulevé deux tollés, le 25 janvier et le 5 février, pour avoir affiché, d'abord, un titre faisant état de «200 otages palestiniens libérés» (il s'agissait de détenus), puis organisé un débat sur l'occasion de transformer Gaza en «Riviera», comme semble le souhaiter le président américain, Donald Trump, Franceinfo, la chaîne d'information continue de France Télévisions, se verra dotée d'une nouvelle gouvernance, ainsi que d'un nouveau directeur, dès les prochains jours.

Lundi 17 mars en fin de journée, une autre réunion, avec des représentants du SNJ cette fois, a permis d'établir que huit postes occupés par des journalistes précaires seront «permanentisés», selon le terme employé par le délégué syndical Serge Cimino. Pour l'élu, c'est le moment où jamais de pousser des revendications : alors que Delphine Ernotte s'apprete à briguer un troisième mandat à la tête de France Télévisions, lui-même s'est déclaré, pour la troisième fois, candidat au poste.

Au moment où France Télévisions prévoit une perte d'exploitation de 72 millions d'euros en 2025 (après une année 2024 à l'équilibre), personne ne s'attend à un coup de pouce financier. «Nous sanctuarisons les moyens de l'information à France Télévisions, et c'est déjà énorme», se félicite M. Kara. Puisque avec 147 salariés (mais moins de 120 journalistes), jamais la chaîne n'a disposé d'autant de personnel, c'est une réorganisation de son fonctionnement qu'il préconise, et qu'il annoncera en avril.

Retarder les vacances d'été

L'objectif est de mieux répartir les effectifs tout au long de la journée (entre 3 heures du matin et minuit) et d'améliorer la transversalité avec les rédactions nationale, régionales et outre-mer. Un autre défi, pour M. Kara : la rédaction nationale est en effet sous le coup d'une mission d'expertise, votée en CSE début février, après que la SDJ de France 3 rédaction nationale a recueilli de multiples témoignages faisant état d'un mal-être profond, à une échelle collective».

C'est dans ce contexte qu'une partie de la rédaction s'est vu demander de retarder ses vacances d'été. En effet, le passage de la chaîne du canal 26 à la seizième place du tableau de service de la TNT, le 6 juin, est l'occasion de se présenter sous un nouveau jour aux téléspectateurs qui, jusqu'ici, n'ont pas pris l'habitude de la regarder. Jamais, depuis sa création il y a huit ans et demi, la chaîne de télévision Franceinfo n'a atteint un point de part de marché en audience annuelle ; en 2024, comme en 2023, elle s'est contentée de 0,8 %. ■

AUDE DASSONVILLE

AUTOMOBILE Audi prévoit de supprimer 7500 emplois d'ici à 2029

Audi a annoncé, lundi 17 mars, un plan de suppression de 7500 emplois d'ici à 2029 en Allemagne (13,5 % de ses effectifs), ce qui illustre les difficultés face à une concurrence croissante des modèles électriques chinois. Le PDG, Gernot Döllner, évoque «des conditions économiques se durcissant de plus en plus, la pression de la concurrence et les incertitudes politiques [qui] posent d'énormes défis à l'entreprise». ■ (AFP)

s'agit de la première opération de ce type au Japon. L'énergéticien avait décidé, dès 2008, de démanteler deux réacteurs de sa centrale de Hamaoka, afin d'éviter de coûteuses adaptations en vertu de mesures antismogiques. — (AFP)

TRANSPORT AÉRIEN Le patron d'une compagnie régionale désigné chef du régulateur américain

Bryan Bedford, PDG de la compagnie aérienne régionale Republic Airways, a été désigné, lundi 17 mars, par Donald Trump, pour prendre les commandes du régulateur de l'aviation américaine, sous pression du fait des problèmes de Boeing et d'une collision mortelle fin janvier. Il succède à Michael Whicker, lequel avait annoncé fin 2024 qu'il démissionnerait le 20 janvier, jour de l'investiture de M. Trump. — (AFP)

ÉNERGIE Le Japon entreprend son premier démantèlement d'une centrale nucléaire

Chubu Electric Power a indiqué, mardi 18 mars, avoir entamé le démantèlement d'un réacteur nucléaire arrêté afin d'en construire un nouveau. Il

MBDA se convertit à l'économie de guerre

Le numéro un européen du missile transforme deux usines du Centre-Val de Loire pour monter en cadence

REPORTAGE

BOURGES ET SELLES-SAINT-DENIS
(LOIR-ET-CHER)

Ce qui frappe en entrant dans les ateliers du fabricant de missiles MBDA, à l'aéroport de Bourges, c'est le silence et le calme. Bien loin de l'imaginaire que pourrait nourrir une entreprise au cœur de l'économie de guerre, avec des ouvriers travaillant à la chaîne et des ogives défilant en rangs serrés sur des tapis roulants. Pourtant, cette usine berrichonne, qui emploie 1300 personnes, site français historique du premier fabricant européen de missiles, filiale d'Airbus (37,5 %), du britannique BAE Systems (37,5 %) et de l'italien Leonardo (25 %), connaît une agitation inédite depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie, en février 2022. Ses cadences de production ont déjà fortement augmenté et elle va devoir encore accélérer pour répondre aux besoins des grands clients étatiques du groupe, France, Royaume-Uni, Italie et Allemagne en tête.

En trente-trois ans de carrière chez MBDA, Jérôme (son nom de famille n'est pas révélé pour des questions de sécurité), le chef de l'atelier d'usinage des pièces métalliques de l'Aster, un missile anti-aérien utilisé en Ukraine et en mer Rouge, n'a jamais connu ça. Le bâtiment, immense, d'une superficie de 1 hectare, «a été totalement métamorphosé en un an», raconte-t-il, à l'occasion d'une visite à laquelle *Le Monde* était invité, le 3 mars, avec cinq autres médias.

Investissements record

L'emplacement des différents postes du bâtiment a été repensé pour fluidifier la chaîne de fabrication. Des sols en béton ont été refaits pour accueillir 25 nouvelles machines, deux fois plus qu'avant. Douze ont déjà été réceptionnées. La zone de maintenance a été transformée en atelier de microélectronique. «Dans cet espace, on a tout cassé», explique Jérôme, devant une machine d'usinage encore sous son plastique de protection. Engagé en 2024, le chantier doit encore durer une année. Tout cela sans arrêter la production.

Les 200 salariés de l'atelier de l'Aster sont passés aux 2 × 8, avec des équipes de nuit et de week-end

MBDA aura investi dix fois plus dans l'atelier d'usinage de l'Aster en deux ans que ce qu'il avait dépensé au cours des dix années précédentes. Au total, sur son site de Bourges Aéroport, où sont usinés ses autres missiles (Exocet, Scalp, Akeron...), le groupe européen dit avoir dépensé 51 millions d'euros rien qu'en nouvelles machines. Usiner et souder les pièces en interne doit lui permettre de mieux contrôler le cycle de production. Cependant, il faut aussi mettre les sous-traitants à contribution et en trouver de nouveaux. Le missilier compte déjà 730 fournisseurs en France.

«C'est superexcitant», savoure le chef d'atelier, qui a dû «activer des leviers qu'il n'avait jamais utilisés auparavant», en s'inspirant de certaines méthodes d'industries de production de masse, telle l'automobile. Le management a aussi été renforcé, les rythmes de travail, adaptés: les 200 salariés affectés à cet atelier sont passés aux 2 × 8, avec des équipes de nuit et de week-end. Avant la guerre en Ukraine, l'équipe «VSD» (pour vendredi, samedi, dimanche) comptait trois personnes; elles sont désormais 15.

Peu robotisé jusqu'à présent, car la demande ne l'exigeait pas, selon la direction du missilier, l'atelier de l'Aster recevra cinq robots entre 2025 et 2026. Ces investissements et cette organisation de l'atelier doivent permettre d'atteindre 200 000 heures de temps d'activité en 2027, contre 175 000 en 2025 et 80 000 en 2020.

A une soixantaine de kilomètres au nord de Bourges, l'usine de Selles-Saint-Denis (Loir-et-Cher) monte aussi en régime. C'est sur ce site classé Natura 2000, niché au milieu de la forêt solognote, sur



Dans l'usine du fabricant de missiles MBDA, à Bourges, le 3 mars. DANIEL LUTANIE/PIXEL STUDIO/MBDA

un terrain de 548 hectares, dont 120 hectares surveillés par l'armée car accueillant des activités liées à la dissuasion nucléaire, que MBDA assemble les différentes parties des missiles, dont la charge explosive et propulsive. Ainsi, 400 tonnes de matière active, soit 205 tonnes équivalent TNT (environ la moitié de la puissance de l'explosion du port de Beyrouth, en août 2020), reposent dans une trentaine de soutes bétonnées, dont cinq viennent de sortir de terre. Les missiles en attente de livraison y sont aussi stockés.

Ici, 130 millions d'euros vont être investis entre 2024 et 2030 dans le projet «Salamandre». Outre de nouveaux locaux administratifs, le plan prévoit de doubler la taille du bâtiment réservé à l'Aster. Les travaux ont déjà débuté.

MBDA réfléchit à une nouvelle extension pour assembler son

projet de futur missile de croisière, FC/ASW. Pour avoir plus d'espace, et pour des raisons de sécurité, le fabricant de missiles a même acheté, fin 2022, la propriété de chasse de 17 hectares qui bordait son usine. De nouveaux terrains ont également été acquis pour agrandir le site du Subdry (Cher), à une quinzaine de kilomètres au sud de Bourges, pour les besoins futurs.

Un tempo plus soutenu

Ces efforts commencent à se voir. Pour l'Aster, initialement fixé pour 2026, l'objectif d'augmenter de 50 % le volume de production est déjà atteint. Pour le missile sol-air Mistral, la cadence est déjà de 40 par mois, quatre fois plus qu'en 2022. Le site de Selles-Saint-Denis sera même capable d'assembler 50 Akeron antichars par mois fin 2025, dix de plus qu'en 2024, et le groupe réfléchit à

monter, à terme, à 70, voire à 100 unités mensuelles.

En 2024, MBDA, qui compte aussi des usines au Royaume-Uni, en Italie et en Allemagne, s'est engagé à investir 2,4 milliards d'euros d'ici à 2030, dont 1 milliard en France. «MBDA est en mouvement et en avance sur ses objectifs», s'est félicité Eric Béranger, le directeur général du missilier, lundi 17 mars, lors de l'annonce des résultats 2024, en réponse aux critiques du ministre des armées, Sébastien Lecornu, sur la lenteur du fabricant, dont le carnet de commandes n'a jamais été aussi plein (37 milliards d'euros) et le chiffre d'affaires aussi élevé (4,9 milliards d'euros en 2024).

Mais M. Béranger reconnaît que la volonté affirmée par les Etats-Unis de Donald Trump de moins soutenir l'Europe impose un tempo encore plus soutenu. «Nous devons réfléchir à aller au

delà de nos objectifs», a-t-il convenu. Selon lui, cela pourrait passer par des alliances avec des industriels de l'automobile, habitués à produire en masse. Le directeur général ne souhaite pas donner plus de détails à ce stade.

MBDA devra aussi apprendre à concevoir différemment ses missiles pour qu'ils soient plus facilement industrialisables. Le système de pilotage en force de l'Aster, un moteur à poudre qui permet d'ajuster la course du missile pour le guider au plus près de la cible, fait la fierté du chef de l'atelier de Bourges: «C'est l'une des pièces les plus complexes. Elle demande 50 opérations différentes étalées sur douze à quatorze mois, et l'intervention d'une centaine d'opérateurs.» Un délai peu compatible avec l'imaginaire que l'on se fait d'une vraie économie de guerre. ■

OLIVIER PINAUD

Un conseiller défense auprès de la SNCF

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine, qui a rapproché la guerre de l'Europe occidentale, rappelle que la maîtrise des voies ferrées demeure un enjeu crucial pour l'armée française

Produire [munitions et armement] en grande quantité est impératif, être en mesure d'acheminer cette production vers les utilisateurs ne l'est pas moins.» Dans un article paru en novembre 2024 dans la *Revue Défense nationale*, le général Philippe Guégan détaillait le caractère «crucial» des «capacités de projection de puissance de nos armées». Depuis septembre 2024, cet ancien militaire conseille le PDG de la SNCF, Jean-Pierre Farandou, sur les questions de défense. Les liens entre l'entreprise et l'armée française étaient déjà étroits, mais le fait que la direction du groupe dispose d'un conseiller attitré est une nouveauté.

Le général Guégan a fait l'essentiel de sa carrière dans le transport et la logistique militaire, notamment en dirigeant le Centre du soutien des opérations et des acheminements, puis le Centre interarmées de coordination du soutien. Ce n'est pas non plus un inconnu pour la SNCF, puisqu'il a rejoint, après avoir quitté l'armée en 2022, sa filiale logistique Geodis en tant que directeur des mar-

chés publics et conseiller défense. Le train, en tant que moyen de transport militaire, a été relégué au second plan depuis la fin de la guerre froide, alors que l'Europe profitait des «dividendes de la paix». Les théâtres d'opération où étaient projetées les forces françaises étaient lointains. Forces et matériels voyageaient par les airs et les mers.

Acheminer hommes et matériel
L'annexion de la Crimée, puis l'invasion russe en Ukraine ont rapproché la guerre de l'Europe occidentale, rappelant que les voies ferrées étaient essentielles pour l'armée française, a fortiori dans le

scénario redouté d'une guerre de «haute intensité». «La voie ferrée gagne de nouveau en importance. Il nous sera très difficile, sans elle, de mobiliser les armées françaises pour un conflit majeur», résumait en novembre 2023 le général Thierry Poulette, alors qu'il commandait le Centre du soutien des opérations et des acheminements, lors d'une audition à huis clos devant la commission d'enquête parlementaire sur la libéralisation du fret ferroviaire.

Pour acheminer hommes et matériel, l'armée utilise les infrastructures civiles. Elle a lancé en 2021 un appel d'offres pour sept ans remporté par Fret SNCF (devenue Hexafret le 1^{er} janvier). Elle utilise soit le matériel de la SNCF, soit ses propres wagons (elle en possède environ 400 en bon état), dont certains sont conçus pour transporter du matériel lourd et volumineux. Principale difficulté: ces trains sont de fait en concurrence avec tous les autres, qu'ils transportent des passagers ou des marchandises. Obtenir un sillon – un créneau pour pouvoir circuler – prend au minimum

quinze jours pour un train classique et plus de soixante pour un convoi exceptionnel transportant du matériel lourd, comme les chars Leclerc, dont la masse et le volume rendent impossible tout croisement avec un autre train.

Alors que le réseau ferré dans son ensemble nécessite de gros investissements, le Livre blanc sur le futur de la défense européenne, qui doit être publié dans les prochains jours et dont le média *Contexte* a obtenu une version provisoire, rappelle qu'il existe environ 500 points faibles dans le réseau de transport européen s'il devait être utilisé à des fins militaires. En France, des ponts et surtout des tunnels auraient besoin d'être adaptés au gabarit du char Leclerc, comme ce fut le cas en 2023 pour le tunnel du Mussuguet entre Marseille et Toulon. Malgré les fonds nationaux ou européens qui pourraient être débloqués au nom de «l'effort de guerre», les moyens et le temps sont contraints. La SNCF est désormais dotée d'un spécialiste en haut lieu pour choisir ses priorités. ■

JONATHAN PARIENTÉ

Accusée de fraude au contrôle technique, la RATP dédouanée

L'article du *Parisien*, publié en août 2024, avait fait grand bruit. Selon celui-ci, la RATP avait instauré un système visant à dissimuler l'allumage d'un voyant d'alerte du tableau de bord des bus avant que ceux-ci ne passent au contrôle technique. Rendue publique lundi 17 mars, une enquête de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable (Igedd) assure que la procédure de la RATP n'a jamais mis en cause la sécurité des usagers des bus. Lors du contrôle technique de certains modèles de bus, les agents devaient éteindre, sur un boîtier dit ODB, un voyant «moteur» orange. Une fois l'alerte «acquittée» – c'est le nom de la procédure –, le bus pouvait passer le contrôle technique sans encombre. Selon la RATP, cette alarme liée au système antipollution s'allumait en raison de la vitesse inhabituelle des bus roulant à vide vers les centres de contrôle, hors des centres urbains où ils roulaient au pas.

L'alarme réapparaîtrait

D'après l'Igedd, ce voyant orange se serait allumé lors d'une cinquantaine de trajets vers les centres de contrôle – pour une flotte totale d'environ 4 700 bus. Premièrement, affirme-t-elle, «la procédure d'acquittement du voyant "moteur" (...) n'est pas susceptible de compromettre la sécurité des bus. En outre, même si le conducteur acquittait par erreur une alarme (...), celle-ci réapparaîtrait immédiatement après son effacement». L'Igedd avance une explication selon laquelle «l'allumage du voyant "moteur" pourrait correspondre à une anomalie réelle du système de maîtrise de la pollution», notamment un «début de colmatage» du filtre à particules.

Plusieurs recommandations sont formulées par l'Igedd comme l'application rigoureuse du plan proposé par la RATP, qui prévoit le contrôle des filtres à particules avant le contrôle technique. La direction de la régie parisienne s'est réjouie que ce rapport «rétablisse l'honneur de la RATP et de ses équipes» et s'est engagée à appliquer toutes les recommandations du rapport. ■

JO.P.



Lors du lancement de la première ligne de métro, à Ho Chi Minh-Ville (Vietnam), fin décembre 2024. VIETNAM NEWS AGENCY/EPA/MAXPPP

Le Vietnam veut révolutionner sa bureaucratie

Le pays communiste souhaite réformer ses pratiques administratives, se tourner vers les hautes technologies et investir dans les infrastructures

BANGKOK - correspondant en Asie du Sud-Est

To Lam, le nouveau numéro un du Vietnam, n'aura pas attendu longtemps pour imprimer sa marque sur l'économie vietnamienne : depuis qu'il a pris, en août 2024, le poste de secrétaire général du Parti communiste vietnamien, qui en fait le dirigeant suprême, cet apparatchik de 67 ans a ouvert le chantier d'une transformation majeure de la bureaucratie de ce pays communiste de 100 millions d'habitants converti en 1986 à l'économie de marché.

Lancé en novembre 2024 par les instances dirigeantes du parti, un premier train de réformes a été approuvé, le 18 février, par l'Assemblée nationale, sans aucune opposition, comme il se doit dans ce système de parti unique. Les réformes doivent, entre autres, conduire à la réorganisation de dix ministères en cinq, à la disparition de plusieurs agences gouvernementales, à une simplification des doublons entre l'Etat et le parti mais aussi au remaniement des subdivisions régionales, pléthoriques. Quelque 100 000 fonctionnaires, 20 % des effectifs, devraient être mis à pied. Et 3 % du budget de l'Etat devront désormais être consacrés «à l'innovation et à la transformation numérique», M. Lam ayant pris la tête d'un «comité directeur central pour les initiatives scientifiques et technologiques».

«Ces réformes sont à prendre au sérieux», explique Pritesh Samuel, chef du département de l'intelligence économique du cabinet Dezan Shira & Associates, à Ho Chi

Minh-Ville, ex-Saïgon. «Elles constituent une étape audacieuse vers une modernisation, et reflètent l'engagement du pays à améliorer la gouvernance et l'efficacité économique. Il reste qu'elles pourraient se confronter à la résistance bureaucratique, aux disparités régionales, et s'avérer complexes à mettre en œuvre», poursuit-il.

L'ambitieux chantier doit permettre à M. Lam d'obtenir sa reconduction pour un plein quinquennat à la tête du parti lors du prochain congrès du parti en février 2026 – le grand rendez-vous de la politique vietnamienne tous les cinq ans. La «nouvelle ère d'essor national» qui doit s'ouvrir préterrera dès lors, par l'amplification des réformes annoncées, égaler la rupture qu'a constituée, dès 1986, la «politique du renouveau» (doï moi) dans une économie alors isolée, sous forte influence soviétique et meurtrie par trente ans de guerre.

Objectif de croissance relevé

Studieux élève de la politique d'ouverture chinoise, le Vietnam a su, depuis, exploiter les bonnes occasions de la mondialisation – il a rejoint l'Organisation mondiale du commerce en 2007 – mais aussi celles du «découplage» entre les Etats-Unis et la Chine favorisées par la guerre commerciale du premier mandat de Donald Trump et la pandémie de Covid-19 : il a bénéficié, ces dernières années, d'investissements croissants de multinationales sud-coréennes, japonaises, américaines, mais aussi d'entreprises chinoises soucieuses de se mettre à l'abri.

La nouvelle flambée de fièvre protectionniste aux Etats-Unis a tout lieu de l'inciter à des gains de productivité : Hanoï a enregistré un surplus commercial de 123 milliards de dollars (113 milliards d'euros) avec les Etats-Unis en 2024, soit 20 % de plus qu'en 2023, et le quatrième déficit américain derrière la Chine, l'Union européenne et le Mexique. Cinquième exportateur d'acier aux Etats-Unis, il s'expose, depuis mercredi 12 mars, aux

«Ces réformes sont à prendre au sérieux [...] mais elles pourraient être complexes à mettre en œuvre»

PRITESH SAMUEL
cabinet Dezan Shira & Associates

nouvelles taxes américaines de 25 % sur l'acier.

Or, le Vietnam a relevé son objectif de croissance économique de 6,5 % en 2024 – le taux de croissance finalement atteint a été de 7,1 % – à au moins 8 % à partir de 2025 et «à deux chiffres dans les années à venir», comme l'a confirmé le premier ministre, Pham Minh Chinh, chargé de l'économie, le 8 mars, lors d'une réunion «d'évaluation de la situation économique régionale et mondiale». L'objectif? Atteindre, d'ici à 2030, le statut d'*«économie à revenu intermédiaire supérieur»* et, d'ici à 2045, pour le centenaire de l'indépendance, celui d'une «économie à revenu élevé», c'est-à-dire dotée d'un produit intérieur brut (PIB) par tête d'au moins 14 000 dollars, tel qu'il est défini par la Banque mondiale en 2023.

Ces grands travaux pourraient faire d'une pierre deux coups : outre répondre aux besoins en infrastructures logistiques du pays, absorber à terme une partie de la production d'acier vietnamien, mais aussi chinois, qui s'exportait vers les Etats-Unis. Face aux menaces de guerre tarifaire, Hanoï ne ménage d'ailleurs pas ses efforts pour se concilier les faveurs des Américains : le premier ministre, Pham Minh Chinh, a donné l'instruction, début mars, d'accorder au plus vite une licence Internet à Starlink, le réseau de communication satellitaire d'Elon Musk, à titre expérimental – et ce, alors que la législation actuelle n'autorisait jusqu'alors pas les sociétés étrangères de l'Internet. ■

Nombre de grands projets ont subi des délais considérables, à l'instar de deux lignes de métro de Ho Chi Minh-Ville et de Hanoï, inaugurées récemment. Construites respectivement avec le concours d'entreprises japonaises et françaises (dont Alstom), elles ont accumulé plus de neuf ans de retard par rapport aux plans initiaux.

Chantiers colossaux

Rien n'illustre mieux ce changement de cap que l'approbation, après des années de valse-hésitation, de deux chantiers colossaux : un train à grande vitesse pour relier Hanoï à Ho Chi Minh-Ville, soit 1 541 kilomètres, d'un coût évalué à 67 milliards de dollars, a reçu le feu vert en décembre 2024. Puis l'Assemblée a validé, le 19 février, la construction d'un nouveau chemin de fer entre Lao Cai, à la frontière chinoise, et le grand port industriel de Haiphong, pour un budget de 8,3 milliards de dollars, autorisant le recours à des prêts chinois. Le gouvernement a également relancé le projet de deux centrales nucléaires, et chargé les opérateurs vietnamiens d'explorer des offres étrangères, russe, mais aussi française, japonaise et américaine, afin d'en achever la construction en 2030.

Ces grands travaux pourraient faire d'une pierre deux coups : outre répondre aux besoins en infrastructures logistiques du pays, absorber à terme une partie de la production d'acier vietnamien, mais aussi chinois, qui s'exportait vers les Etats-Unis. Face aux menaces de guerre tarifaire, Hanoï ne ménage d'ailleurs pas ses efforts pour se concilier les faveurs des Américains : le premier ministre, Pham Minh Chinh, a donné l'instruction, début mars, d'accorder au plus vite une licence Internet à Starlink, le réseau de communication satellitaire d'Elon Musk, à titre expérimental – et ce, alors que la législation actuelle n'autorisait jusqu'alors pas les sociétés étrangères de l'Internet. ■

BRICE PEDROLETTI

Cent mille fonctionnaires, 20 % des effectifs, devraient être mis à pied



PERTES & PROFITS | BYD

PAR PHILIPPE ESCANDE

Le printemps de la tech chinoise

Le printemps a été particulièrement précoce à Hongkong. Bien avant que les dragons de la nouvelle année lunaire sortent de leur tanière, la Bourse a fleuri de manière inattendue. Depuis début 2025, le cours de ses principales entreprises cotées réunies dans l'indice Hang Seng a bondi de plus de 30 %. Fascinant contraste avec le plongeon des marchés américains : 6 % de baisse pour le S&P 500.

Plus spectaculaire encore, c'est la technologie qui est responsable de cette situation. La chute des rois américains de l'Internet, qui avaient cru voir s'ouvrir, avec le président américain, Donald Trump, et Elon Musk, une nouvelle ère de prospérité, contraste avec l'envolée des sociétés technologiques chinoises, qui rivalisent d'annonces tonitruantes.

Apparition de DeepSeek

Dernière démonstration, mardi 18 mars, avec BYD, constructeur de batteries et d'automobiles qui a présenté un nouveau système de recharge révolutionnaire. Il permettrait de faire le plein d'électricité aussi rapidement qu'avec une voiture à essence : cinq minutes suffisent pour acquérir une autonomie de 470 kilomètres. C'est trois fois plus rapide que les chargeurs ultrapuissants de Tesla. De quoi, selon

Wang Chuanfu, le patron de BYD, vaincre l'anxiété des conducteurs face à la charge de leur voiture.

Sa société, fondée en 1995, est le prototype de cette nouvelle ère technologique. Dans un contexte chinois plombé par la baisse de la consommation, ses ventes de voitures électriques ont bondi de 160 % en février. Mais ce n'est pas lui qui a déclenché cette vague d'enthousiasme. C'est l'apparition inattendue, le 20 janvier, de DeepSeek, la nouvelle intelligence artificielle (IA) bien moins chère que ses homologues américaines.

Depuis, les innovations pleuvent à jet continu. Dernière en date dans ce domaine, Manus IA, qui se présente comme le premier «agent IA» capable d'effectuer des tâches complexes de manière autonome sans besoin de lui donner des instructions. Et qu'importe si le produit n'est pas tout à fait au point. On le sort le plus vite possible pour profiter du bon vent porteur, quitte à l'améliorer en cours de route. Idem en matière de robotique, de l'aspirateur à l'humanoïde, ou de voiture autonome. On se croirait aux temps glorieux de la Silicon Valley. Bien sûr, ce festival de nouveautés émet un fort parfum de bulle, mais il traduit l'optimisme de retour dans le high-tech chinois et son niveau atteint en dépit des sanctions américaines. ■

En Chine, des avancées sociales pour les livreurs de repas

A Pékin, dans la cour extérieure du Sanlitun Soho, un complexe de bureaux, appartements et commerces, deux motards, l'un en uniforme rouge, l'autre en jaune, se débattent au pied d'un magnolia. «Il est en fleur depuis peu», observe l'un. «Très joli, très joli», marmonne l'autre en tirant sur sa cigarette. Ils attendent le branle-bas de combat de 11 heures, lorsque les salariés des bureaux tout autour commanderont leurs plats de raviolis, nouilles ou riz sauté à emporter. Depuis le 1^{er} mars, le livreur en rouge a de quoi se réjouir : il bénéficie désormais, grâce à son employeur JD.com, d'une couverture sociale complète, soit une assurance-vieillesse et chômage, une couverture médicale, un congé de parentalité, une assurance contre les accidents du travail et un accès à un fonds de prévoyance pour financer l'achat d'un logement, pour lequel l'employeur prévoit d'abonder généreusement.

Nouvelle venue sur le secteur de la livraison de repas, l'application de vente en ligne JD fait donc déjà mieux que ses rivaux : Meituan – 70 % du marché en Chine – et Ele.me, propriété d'Alibaba. Même les restaurateurs ont droit à un cadeau de bienvenue : une année d'exonération de commissions s'ils s'inscrivent chez JD avant le 1^{er} mai. Sur le réseau social Xiaohongshu, l'équivalent chinois d'Instagram, Ma Chuang Ma, livreur JD comme son épouse et son père, a fondu en larmes devant son demi-millier d'abonnés à l'annonce de la nouvelle.

SELON LES DERNIÈRES STATISTIQUES, 56 000 REPAS OU BOISSONS SONT LIVRÉS CHAQUE MINUTE EN CHINE

proche du Parti communiste, avait classé les livreurs et couriers parmi les huit catégories de travailleurs-clés de la nouvelle économie chinoise.

En 2021, après l'émergence d'un important groupe WeChat de livreurs en colère et l'organisation de plusieurs manifestations contre des baisses de salaire jugées arbitraires, le président chinois, Xi Jinping, exhorte à «protéger les intérêts légitimes des coursiers et des livreurs de repas». L'autorité chinoise de la concurrence publiait alors une liste de recommandations. Certaines, comme l'amélioration des équipements de sécurité et la création de locaux pour se reposer, avaient vite été suivies d'effets. Il était également question de porter les salaires au-delà du minimum légal et d'adoucir les pénalités en cas de retards.

Aux couleurs de leurs entreprises, les livreurs de repas – dont 70 % travaillent à temps partiel – sont devenus essentiels au quotidien des Chinois, dans un pays à l'urbanisation toujours galopante. Quelques tapes rapides sur l'écran du smartphone suffisent pour se faire apporter de quoi boire ou manger. Selon les statistiques du journal étatique *China Daily*, 56 000 repas ou boissons sont livrés chaque minute en Chine. Et un tiers des clients en commandent entre cinq et dix fois par semaine. ■

JORDAN POUILLE (PÉKIN, CORRESPONDANCE)

L'afflux d'étudiants français pèse sur les facs belges

Les jeunes étrangers pourraient voir augmenter leurs frais d'inscription dans les facultés outre-Quiévrain

BRUXELLES - correspondant

Ils s'appellent Tobias, Gabriel, Julie, Marion, tous Français et tous étudiants dans le supérieur en Belgique, comme plus de 19 000 de leurs compatriotes, selon les derniers décomptes de l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), le niveau de pouvoir fédéralisé qui gère notamment l'éducation. Marc (le prénom a été modifié), un Parisien qui préfère rester anonyme, a, lui, réalisé un doctorat en France et a ensuite saisi «l'opportunité» d'un postdoctorat dans une université du royaume, où il découvre un système «moins pesant et moins élitaire».

Doctorat français en poche, le Tourangeau Frédéric Louault, quant à lui, a fait le choix d'enseigner la science politique à l'Université libre de Bruxelles (ULB). «J'y apprécie l'ouverture d'esprit et l'ouverture à l'international, l'ancrage de l'université dans la société, la défense de valeurs humanistes. Et aussi la qualité d'écoute et la recherche de solutions dans la discussion, ainsi que la manière de lier rigueur et décontraction, d'être très professionnel et investi dans ses missions», détaille-t-il.

Tous, à quelques nuances près, sont donc heureux de vivre dans ce pays où «il est indéniable que les habitants sont plus accueillants et moins psychorigides que les Français», diagnostique Julie François, une Limougeaud de 30 ans, actuellement assistante en première année de médecine générale (l'équivalent d'une première année d'internat en France), à Bruxelles.

«Comme Franco-Allemand, je me sens, sur de nombreux points, plus proche de la mentalité des Belges que de celle des Français», affirme pour sa part Gabriel Girts, un étudiant dijonnais qui effectue sa première année de master en gestion culturelle à l'ULB. Son frère, Tobias, inscrit en photographie à l'école supérieure des arts de l'image Le Septantecin, à Woluwe-Saint-Lambert, en banlieue de Bruxelles, se réjouit de pouvoir faire des études qui lui auraient été inaccessibles en France: «Les écoles privées sont trop onéreuses, et les écoles nationales supérieures, très sélectives, ne sont accessibles qu'en bac + 2».

«Sous-financement structurel»
Les étudiants français sont heureux, mais trop nombreux (pas loin de 10 % du total des étudiants dans la FWB, près de trois quarts des étudiants européens) aux yeux des universités de Bruxelles et de Wallonie, confrontées depuis une vingtaine d'années à un nombre sans cesse croissant de jeunes venus de l'Hexagone. Au début des années 2000, ils furent massivement présents en médecine, en psychologie, en sciences vétérinaires, dans les filières paramédicales ou les écoles d'art, attirés par un enseignement peu coûteux, de bonne qualité et qui a longtemps privilégié un autre mode de sélection que le concours d'entrée «à la française».

«Ici, le système de notation est plus strict; mais, en France, l'accès à une formation est bien plus difficile, avec les plateformes Parcoursup et Mon Master», explique Gabriel Girts, arrivé dans la capitale belge après une licence en langues étrangères en France et une année Erasmus en Allemagne. Il se dit «vraiment content» d'avoir pu quitter «un système français qui représente une source énorme de stress». Au fil du temps, les autorités de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont instauré quelques mesures qui se voulaient dissuasives pour les jeunes Français: des quotas de 30 % au maximum pour les étudiants non résidents en médecine, odontologie, orthophonie, sciences vétérinaires, etc., couplés à un tirage au sort.



FRED PÉAULT

«Nous voulons renflouer la trésorerie de nos établissements et remédier aux déséquilibres qui menacent le droit à être formé correctement»

VINCENT YZERBYT
doyen de la faculté de psychologie de l'UCLouvain

C'est toutefois insuffisant, jugent les directions: à Liège par exemple, la rectrice de l'université, Anne-Sophie Nyssen, constate que l'architecture ou le droit attirent aussi de nombreux jeunes Français désormais. Or, son université est, comme les autres, confrontée à un financement à base d'enveloppes fermées: les moyens qui leur sont alloués n'augmentent plus (hormis une indexation sur le coût de la vie), quel que soit le nombre d'inscrits. «Enquinze ans, le financement a régressé de 24 %», indique Anne-Sophie Nyssen.

Des moyens réduits, de plus en plus d'étudiants et, à la clé, des problèmes de locaux, d'encadrement et de stages. Mais, affirmée partout, la volonté de continuer à inscrire des étudiants étrangers, pour une question d'image et d'ouverture. D'où deux pistes possibles: un accroissement du contingentement et/ou une augmentation de la contribution financière des étudiants, afin de remédier au «sous-financement structurel» de l'enseignement supérieur. Rien n'est tranché, mais les élections qui ont eu lieu en juin 2024 ont abouti à la mise en place d'un gouvernement de centre droit à la FWB. Son programme évoque la nécessité d'obtenir une «contribution plus juste» des étudiants venus d'ailleurs, sans nuire à l'attractivité des établissements ni contrevenir aux règles euro-

péennes qui interdisent toute discrimination.

En 2010, quatre ans après que la Belgique eut fixé des quotas pour neuf filières médicales et paramédicales, la Cour de justice de l'Union européenne mettait en garde contre toute inégalité de traitement entre les étudiants nationaux et européens, en soulignant toutefois que c'est à la justice belge qu'il appartenait d'évaluer le risque d'une éventuelle mise en péril du système de soins à cause de la présence trop massive de jeunes Français dans les filières concernées.

Charge financière excessive

Selon les autorités belges, ils risquaient en effet de limiter l'accès des nationaux à ces études ou de réduire l'offre médicale: des étudiants français achevant leurs études rentraient chez eux avec, en poche, leur diplôme, mais aussi le «numéro Inami», un identifiant obligatoire pour dispenser des soins en Belgique et dont le nombre est contingenté.

En 2010, les juges européens avaient rejeté l'argument de la charge financière excessive engendrée par la forte présence d'étudiants français, ce qui ne faisait pas les affaires d'universités réclamant, en vain, des moyens adéquats à un pouvoir politique incapable de satisfaire leurs demandes. Actuellement, la présence de 25700 étudiants euro-

péens non résidents coûterait chaque année 210 millions d'euros à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Deux professeurs de l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) ont cherché un remède qui rétablirait un équilibre entre ceux qui paient des impôts et des taxes en Belgique et ceux qui viennent y étudier en acquittant seulement un «minerval» – frais d'inscription – de 835 euros. Vincent Yzerbyt, doyen de la faculté de psychologie, et Vincent Vandenberghe, professeur d'économie, suggèrent un droit individuel aux études supérieures. Son principe? L'octroi à tous les étudiants francophones belges et à ceux qui résident dans le pays depuis au moins cinq ans d'une somme forfaitaire de 2000 euros, alors que le «minerval» serait porté pour tous à 2835 euros. Soit, donc, une augmentation, pour les non-résidents, français et autres, de 240 %.

«Nous ne voulons en aucun cas répondre à ce que nous verrions comme une "invasion" d'étudiants étrangers, mais renflouer la trésorerie de nos établissements, remédier aux déséquilibres actuels qui menacent le droit à être formé correctement et remédier au manque de mobilité des étudiants de la FWB: ils ne sont actuellement que quelques milliers à partir étudier à l'étranger», souligne Vincent Yzerbyt. «Portable», le montant de 2000 euros pourrait, en effet,

La rectrice de l'université de Liège constate que l'architecture ou le droit aussi attirent de nombreux Français

être utilisé pour une inscription à l'étranger. Vincent Yzerbyt et Vincent Vandenberghe voient d'ailleurs dans leur proposition une éventuelle étape supplémentaire pour le système européen Erasmus si elle se concrétisait au niveau des Vingt-Sept.

Une telle mesure, décidée seulement par la Belgique francophone, passerait-elle le cap de la justice européenne? «Oui, le droit de l'Union autorise à réservé le bénéfice des "prestations d'assurance sociale" et d'aides "d'entretien aux études" aux enfants de travailleurs résidant dans le pays», affirment les deux professeurs. La prudence semble toutefois de mise à la présidence de la Fédération Wallonie-Bruxelles. «L'examen du dossier est en cours, les discussions se poursuivent», y indique-t-on.

Dialoguer avec Paris

L'espérance des politiques et de certains recteurs, est qu'une discussion «constructive» avec les autorités françaises débouche sur d'autres solutions. Le dialogue avec Paris a commencé il y a plusieurs années, mais bute notamment sur une estimation très divergente du nombre réel d'étudiants français.

Si le projet des professeurs de l'UCLouvain se concrétisait, quelles conséquences aurait-il pour les jeunes Français? «Ce serait sans doute un frein à notre venue», estime Julie François. Selon elle, il serait, pour beaucoup de ses collègues, impossible de régler un tel montant, de contracter un prêt ou de concilier des études exigeantes avec un travail étudiant. Et même si elle parvient à combiner études et petit boulot, Eloïse Pioffet, venue d'Issoudun (Indre) étudier la sociologie et l'anthropologie, approuve: «Cela me dissuaderait certainement.» «Si j'avais dû acquitter 2000 euros de plus, je n'aurais pas choisi de réaliser un bachelor ici; mais pour un master, cela resterait envisageable», dit, en revanche, Tobias Girts. «Cela freinerait beaucoup de monde, moi le premier. Mais sans alternative, j'aurais toutefois postulé», affirme son frère, Gabriel. Il ajoute: «Il faudrait quand même que la France s'interroge sur le fonctionnement de ses universités au vu des migrations massives de jeunes.» ■

JEAN-PIERRE STROOBANTS

Aux Pays-Bas, une diminution du nombre de cursus en anglais

SIMON PETIT, 23 ANS, rêvait de poursuivre ses études de droit international à l'université de Leyde, aux Pays-Bas, et, par la même occasion, d'y rejoindre sa petite amie. Ses contacts avec ce prestigieux établissement l'ont dérouté: «On m'a gentiment, mais fermement, conseillé de réfléchir. Parce qu'à l'avenir les cours en anglais seront moins nombreux et le néerlandais plus répandu, paraît-il.» Un peu effrayé par la perspective d'apprendre cette langue «très étrangère», le jeune Breton ne rejoindra sans doute pas les quelque 5 000 étudiants français actuellement inscrits dans les écoles supérieures et les universités des Pays-Bas.

La coalition de droite au pouvoir à La Haye entend réduire le nombre d'étrangers ainsi que l'offre des cours en anglais, le tout dans le cadre d'un vaste plan d'austérité. A l'automne 2024, le ministre Eppo Bruins, un centriste détenteur du portefeuille de l'éducation, de la culture et des sciences, a confirmé l'objectif: promouvoir une meilleure maîtrise de la langue néerlandaise et réduire les budgets. Environ 168 millions d'euros devraient notamment être épargnés sur les montants consacrés à l'accueil des 123 000 étudiants étrangers non résidents. A Leyde, le projet gouvernemental forcera la direction à économiser 4,5 millions d'euros en 2026, et davantage

pour les années suivantes. Annetje Ottow, présidente du conseil d'administration de l'université, évoquait, en octobre 2024, des «conséquences majeures» pour les programmes de licence en langue anglaise. Les filières de spécialisation, où un tiers des formations sont actuellement données en anglais, seront elles aussi concernées, tandis que les exemptions (pour les métiers en pénurie ou pour les établissements situés dans des zones frontalières) devraient être limitées. Les masters seront aussi concernés à terme.

Relancer l'intérêt pour le néerlandais

«J'ignore quand tout cela entrera en vigueur, mais je pose sérieusement la question de la poursuite de mes études ici», déplore Julie F., une étudiante francophone belge qui visait un master à l'université d'Amsterdam (UvA), une formation à temps plein, en anglais. L'UvA offre actuellement à ses 40 000 étudiants 20 programmes de «bachelor» (bac + 2) et 150 masters en langue anglaise. L'idée de refaire du néerlandais la langue usuelle de certaines filières répond à une volonté de relancer l'intérêt pour la langue nationale. En quarante ans, le nombre d'étudiants en langue et culture néerlandaises a été réduit de deux tiers et, en 2018, l'Université

libre d'Amsterdam avait provoqué un choc en fermant cette filière, vieille de cent ans. Les formations populaires, dont le Parti pour la liberté (extrême droite) de Geert Wilders, premier parti du pays, exigent qu'une plus grande place soit donnée à la langue nationale, alors que l'anglais est pratiqué partout, de l'épicerie du coin aux plus hauts cénacles scientifiques.

Les 14 universités du royaume se demandent comment répondre aux demandes du gouvernement, même si, selon Caspar van den Berg, le président de l'Union des universités, «elles continueront à s'opposer aux économies». Dix d'entre elles sont déjà dans une situation financière délicate, et le déficit du secteur avoisinait 105 millions d'euros en 2023, selon le cabinet d'audit EY. Les directions devront se résoudre à des réductions de personnel, au report d'investissements et à des mesures d'économies. Une mobilisation des enseignants et des étudiants, à l'automne 2024, a amené le gouvernement à négocier avec l'opposition, vent debout contre un plan qui prévoyait des économies de 1 milliard d'euros. Un objectif réduit de moitié. Le projet de réaliser 293 millions d'euros d'économies sur l'accueil des étudiants étrangers a également été revu à la baisse. ■

J.-P.S.



En kiosque



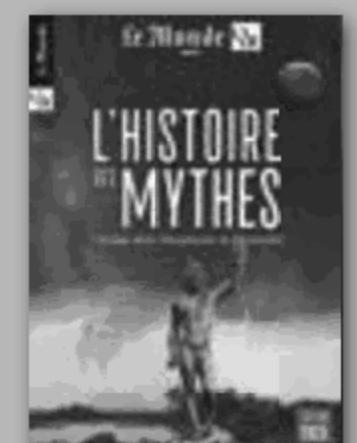
Hors-série



Hors-série



Hors-série

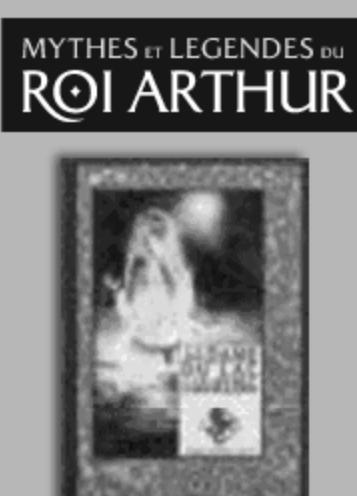


Hors-série



Hors-série

Collection



Dès mercredi 19 mars,
le volume n° 7
LA DAME DU LAC
ET LE SECRET D'avalon

Nos services

Lecteurs

Abonnements

Sur abo.lemonde.fr

Par tél. au 03 28 25 71 71
(prix d'un appel local) du lundi au vendredi, de 9 heures à 19 heures, et le samedi, de 9 heures à 17 heures.

Le Carnet du Monde

carnet@mpublicite.fr

POUR DÉPOSER AU MONDE VOS DOCUMENTS CONFIDENTIELS
www.souscription.fr



Le Carnet

Vous pouvez nous faire parvenir vos textes

soit par e-mail :
carnet@mpublicite.fr
(en précisant impérativement votre numéro de téléphone et votre éventuel numéro d'abonné ou de membre de la SDL)

soit sur le site :
<https://carnet.lemonde.fr>
L'équipe du Carnet reviendra vers vous dans les meilleurs délais pour vous confirmer la parution.

■ carnet@mpublicite.fr
<https://carnet.lemonde.fr>

AU CARNET DU «MONDE»

Décès

Mme Lise Baume, sa sœur, M. Pierre Bourlon (†), son frère,

M. Philippe Logak et Mme Zoé Housez-Logak, M. Alain Aubry et Mme Judith Housez-Aubry, ses enfants,

François et Simon, Louis et Charles, ses petits-fils,

ont l'immense tristesse de faire part du décès, entourée des siens, à son domicile, de

Mme Ève BAUME, 23 septembre 1939 - 6 mars 2025, grande voyageuse, chef d'entreprise, engagée pour plus de justice sociale.

Une cérémonie civile sera célébrée le lundi 24 mars, à 13 h 30, en la salle de la Coupole, au cimetière du Père-Lachaise, Paris 20^e.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Loverchy, à Annecy (Haute-Savoie), dans le caveau familial.

Vous pouvez écrire à ses filles : zoelogak@yahoo.fr judith.housezaubry@yahoo.com

Paris.
Les enfants et leurs conjoints, Ses petits-enfants, Sa sœur, Toute sa famille Et ses ami(e)s,

ont la profonde tristesse d'annoncer le décès de

Marie-Josèphe CHAVANES, née RICHARD,

survenu le 12 mars 2025, à Paris.

Une messe sera célébrée le vendredi 21 mars, à 10 h 30, en l'église Saint-Séverin, Paris 5^e.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Yèvre-la-Ville (Loiret), à 17 heures.

Pas de couronnes.

La famille tient à remercier les équipes de l'hôpital Cochin.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Société éditrice du « Monde » SA

Président du directoire, directeur de la publication Louis Dreyfus

Directeur du « Monde », directeur délégué de la publication, membre du directoire Jérôme Fenoglio

Directrice de la rédaction Caroline Monnot

Direction adjointe de la rédaction Grégoire Allix, Maryline Baumard, Philippe Brouillard, Nicolas Chaupis, Emmanuelle Chevalier, Alexis Delcambre, Anne Ereno, Marie-Pierre Lannelongue, Franck Nouchi, Cédric Prétalunguia

Directrice éditoriale Sylvie Kauffmann

Directrice déléguée au développement des services abonnés Françoise Tovo

Directeur délégué aux relations avec les lecteurs Gilles van Koté

Rédaction en chef Laurent Borredon, Emmanuel Davidenkoff (Évenements), Jérôme Gauthier, Michel Guérin, Nicolas Jimenez (photographie), Sabine Ledoux (chef d'édition), Alain Salles (Débats et idées)

Direction artistique Emmanuel Laparra

Infographie Delphine Papin

Directrice des ressources humaines du groupe Emilie Conte

Secrétaire générale de la rédaction Sébastien Carganico

Conseil de surveillance Aline Sylva Walbaum, présidente, Gilles Paris, vice-président

Paris. Safi.

Marcel Perrier, son compagnon, Marie-Claire Simon et Jean-François Codaccioni, son frère et sa sœur, leurs enfants et petits-enfants,

ont la profonde tristesse d'annoncer le décès de

Dominique CODACCIONI, survenu le 7 mars 2025, à Paris, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Une cérémonie funéraire aura lieu le 20 mars, à 13 heures, au crématorium du cimetière du Père-Lachaise, Paris 20^e.

Selon son souhait, vous pouvez faire un don à l'Association Syndromes d'Ehlers-Danlos (SED).

La famille tient à remercier le professeur Jean-Philippe Spano ainsi que son équipe à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, Paris 13^e.

Cet avis tient lieu de faire-part. delfsim@gmail.com

Mme Agnès Danis, son épouse,

Marie, Anne, Jean, ses enfants et leurs conjoints,

Mathilde, Jeanne, Maxime, Zoé et Olympie, ses petits-enfants, Clémie et Véronique, ses sœurs,

ont la tristesse de faire part du décès de

Martin DANIS, professeur émérite à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, Paris 13^e, membre de l'Académie de médecine,

survenu le 12 mars 2025, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le 20 mars, à 10 h 30, en l'église Saint-Sulpice, Paris 6^e.

Bussang, Briançon, Gentilly.

Mme Sandra Bouneau, sa compagne, M. et Mme François et Ginette David, ses parents,

ont la profonde tristesse d'annoncer le décès de

Sylvain DAVID, survenu à l'âge de cinquante-deux ans.

Une cérémonie civile sera célébrée le 20 mars, à 13 h 30, en salle de la Coupole, au cimetière du Père-Lachaise, Paris 20^e.

Une cérémonie religieuse sera célébrée le 22 mars, à 10 heures, en la salle de la Coupole, au cimetière du Père-Lachaise, Paris 20^e.

Une cérémonie laïque se tiendra le 22 mars, à 10 heures, en la salle de la Coupole, au cimetière du Père-Lachaise, Paris 20^e.

Nos pensées vont à sa famille.

Mme Nicole Lefèvre, son épouse,

Ses enfants, Ses petits-enfants, Les familles Lefèvre, Guillemin, ont la tristesse de faire part du décès de

M. Pierre LEFÈVRE, président honoraire de la Chambre interdépartementale des notaires de Versailles,

survenu le 11 mars 2025, à Nantes, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

La cérémonie religieuse a été célébrée le 17 mars, à 14 h 30, en l'église Saint-Philbert, suivie de l'inhumation au cimetière Saint-Philbert, à Noirmoutier-en-l'Île.

Pompes funèbres Inmemori, Tel. : 02 22 44 40 12.

Nous avons la tristesse de faire part du décès de

Thierry MOREAU, directeur de recherche et des unités Inserm U472 et U780,

survenu le 7 mars 2025, à l'âge de quatre-vingtquinze ans.

Les obsèques ont eu lieu en l'église Saint-Saturnin, à Antony, le 17 mars, à 14 h 30.

De la part des collègues et amis des laboratoires Inserm d'épidémiologie et biostatistique de Villejuif. Nous gardons le souvenir de sa sagesse, de sa générosité, et de son sourire.

Nos pensées vont à sa famille.

Edmond, son époux, Paulette, sa sœur,

Juliette, Raphaël, ses enfants, leurs conjoints, Luc, Kim, Elias, Simon, Esther, Jonas, Anouk, Salomé, ses petits-enfants,

ont la tristesse de faire part du décès de

Annie PAPPO, née GOLDFARB, pédiatre,

survenu le 9 mars 2025, à son domicile, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

Une cérémonie laïque se tiendra le 22 mars, à 10 heures, en la salle de la Coupole, au cimetière du Père-Lachaise, Paris 20^e.

Ni fleurs ni couronnes.

Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine).

Jean-Christophe et Marie-Catherine Solus,

Laure et Rémi Babinet, Hervé et Marine Solus, Arnaud et Hélène Solus, ses enfants,

Astrid et Marc Journé, Quiterie, Tristan et Alban, Lucas et Vega,

Titouan, Tom et Dimitri,

Jade, Joséphine, Gaspard et Salomé, ses petits-enfants,

Joseph Journé, son arrière-petit-fils,

Les familles Nodet, Boutard, Coulon, Peissik, Sanson et Jeantet,

ont la tristesse de faire part du décès de

Raymond SOLUS,

survenu le 14 mars 2025, à l'âge de quatre-vingt-treize ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 21 mars, à 10 h 30, en l'église Saint-Jean-Baptiste de Neuilly-sur-Seine.

L'inhumation aura lieu le même jour dans l'intimité, au cimetière d'Agon-Coutainville (Manche), auprès de son épouse,

Françoise SOLUS, née JEANTET

et de leur fils,

Marc-Henry.

Ni fleurs ni couronnes.

Souvenir

Pierre-Emmanuel MUSSO, 28 mars 1971 - 18 mars 1992.

« Parle-moi comme la pluie et laisse-moi écouter... » Tennessee Williams.

Colloque

BnF Bibliothèque nationale de France

Trentième anniversaire de la BnF / François-Mitterrand

Journée d'étude internationale « Imaginer une bibliothèque pour l'avenir »

lundi 31 mars 2025, de 9 h 30 à 18 heures

Grand auditorium de la BnF, Paris 13^e,

entrée gratuite.

Réservation conseillée.

• Conférence inaugurale par Dominique Perrault, architecte de la BnF / François-Mitterrand

• Regards de grands témoins sur les trente ans du site François-Mitterrand

• « La BnF, réalisation inspirante : l'exemple de la Bibliothèque nationale du royaume du Maroc

• Construire de manière responsable, conserver de manière durable »

• « La bibliothèque, forum des savoirs »

• Des lieux hybrides : des technologies numériques au service des collections et des publics »

• Conférence de clôture, par Alberto Manguel, écrivain.

Programme détaillé sur www.bnf.fr

A São Paulo, dans la chaleur des marges

Autour de l'histoire d'amour entre deux prostitués, Marcelo Caetano filme la communauté LGBT de la ville

BABY

Wellington et Ronaldo. Le tendre et le dur. Le jeune queer tout juste libéré de prison, et le trentenaire prostitué. Ces deux-là tiennent l'un à l'autre, cela se sent dès leur première nuit, qu'ils préfèrent passer à dormir, collés dans la moiteur d'une chambre à São Paulo (Brésil). Les corps parleront plus tard, ils ont d'ailleurs beaucoup à dire. Les cicatrices de Wellington (Joao Pedro Mariano) racontent les sévices subis depuis l'enfance. Les biceps de Ronaldo (Ricardo Teodoro) soulignent son obsession à se construire une carapace, et à plaire à ses clients friands d'hommes virils.

Si le sexe est nécessité de survie dans *Baby*, deuxième long-métrage du Brésilien Marcelo Caetano (*Corpo eletrico*, 2017), il passe vite au second plan d'une histoire plus ample et romanesque, ancrée dans le centre-ville avec sa faune nocturne (trans, queers, migrants, sans-abri) que le cinéaste a captée sur le vif, en caméra cachée, comme pour fixer l'époque.

Beauté du clair-obscur

Sélectionné à la Semaine de la critique, à Cannes en 2024, le film s'ouvre sur une fanfare dans un centre de détention. Wellington, 18 ans, sort de sa cellule, enfin libre, mais il se retrouve à la rue. Sa famille a déménagé sans laisser d'adresse. Le blouson rouge qu'une bonne âme lui met sur le dos, pour passer la nuit dehors, lui donne des airs de Chaperon prêt à se faire croquer. Le sourire de Wellington est aussi enfantin que ses lèvres appellent le désir. Le découvrant endormi sur un banc, un policier lui introduit la matraque dans la bouche. Wellington détaile, et sera pour le reste du film en mouvement.

Comment fuir le glauque? Le cinéaste capte des images crues, mais sublimées par la photographie, la couleur et la chaleur qui circule entre les personnages – notamment au sein de différentes familles qui « adoptent » Wellington, celle de Ronaldo (son ex-femme, leur fils...), celle d'une troupe de voguing. Ainsi, du cinéma porno où entrent Wellington et sa joyeuse bande d'amis queers, on retient la beauté du clair-obscur et des fauteuils car-



Ronaldo (Ricardo Teodoro) et Wellington, dit « Baby » (Joao Pedro Mariano). ÉPICENTRE FILMS

min. C'est dans cette pénombre que Wellington croise le regard charbonneux de Ronaldo.

Le scénario joue avec les clichés, la barbe de Ronaldo, son profil de dieu grec, pour ensuite les défaire. Ronaldo prend Wellington sous son aile, tout en l'initiant à la prostitution et au deal, le traitant de « baby » lorsqu'il se plaint d'avoir été humilié lors d'une passe. Wellington récupère le surnom. Il sera « Baby », plus indomptable qu'il n'en a l'air, menant la vie dure au possesseur Ronaldo. Les deux acteurs, issus du théâtre, transmettent magnifiquement une multitude de signes qui racontent l'amour, même dans la tempête, une façon de se serrer, de rire avec l'autre, de l'accompagner dans certains moments de la vie.

Marcelo Caetano a tourné *Baby* dans son quartier : il vit sur l'avenue qu'il filme. Le réalisateur montre des communautés marginales, mais bien vivantes, qui

d'une certaine manière ont résisté à l'ère de Jair Bolsonaro, homme d'extrême droite et président du Brésil de 2019 à 2023. Le cinéaste a mis sept ans pour financer son long-métrage (coproduit par la France, le Brésil et les Pays-Bas) et a tourné sans autorisation, dans la ville de São Paulo, dirigée par le bolsonariste Ricardo Nunes. La caméra zoome et dézoomé, donne à voir mille détails. D'un toit-terrasse, on aperçoit les taudis jouxtant le centre-ville (favela du Moulin). Tout est furtif, jamais matière à sujet, et le millefeuille d'images nous met aux aguets.

« Boudoir movie »

Né en 1982, à Belo Horizonte, au Brésil, Marcelo Caetano a étudié les sciences sociales et l'anthropologie à l'université de São Paulo, avant de bifurquer vers le documentaire, puis la fiction, à Recife, ville du Nordeste brésilien, immortalisée dans sa magnifi-

Le cinéaste capte des images crues, mais sublimées par la photographie

cence déclinante par Kleber Mendonça Filho – Caetano a travaillé sur deux de ses films comme assistant réalisateur et directeur de casting, *Aquarius* (2016) et *Bacurau* (2019), présentés à Cannes.

Caetano a voulu transférer cette énergie créatrice de Recife à São Paulo, une ville assez peu filmée par la nouvelle génération, même si un cinéma de genre s'y développe, notamment avec le tandem de réalisateurs Juliana Rojas et Marco Dutra (*Un Rameau*, en 2007, *Travailler fatiguer*, en 2011, ou encore *Les Bonnes Manières*, en 2017, Léopard d'argent à Locarno).

Le nouveau cinéma brésilien connaît un frémissement, si l'on en juge aussi par l'Ours d'argent décerné lors de la dernière Berlinale à Gabriel Mascaro (né en 1983) pour sa dystopie *O ultimo azul*.

Baby, quant à lui, entamait il y a quelques jours sa neuvième semaine en salle au Brésil. Marcelo Caetano parle de son film comme

d'un « boudoir movie » : Wellington ne change pas de ville mais de lit. Il multiplie les expériences, marche d'un pas saccadé, saute dans un bus, s'entiche d'un amant... Le montage cisèle des scènes courtes, évocatrices, évitant de s'appesantir et refusant le film choc sur la prostitution masculine (pour n'en citer qu'un, l'incandescent *Sauvage* (2018), de Camille Viel-Naquet, avec Félix Maritaud).

Ce mélo sublimant le réel, qui fera tantôt penser à l'Espagnol Pedro Almodovar ou au Chinois Wong Kar-wai, raconte une relation de dépendance conflictuelle,

un amour impossible mais indéfendable. Moins trouble que l'œuvre queer, fantastique, du Portugais Joao Pedro Rodrigues (*O fantasma*, 2000 ; *La dernière fois que j'ai vu Macao*, 2012 ; *L'Ornithologue*, 2016...), *Baby*, distribué par Epicentre, comme plusieurs films de Rodrigues, n'en est pas moins radical.

Marcelo Caetano regarde sa ville comme un laboratoire du futur, avec ses migrants, ses communautés non binaires qui peuplent les rues, qui existent en un mot. A l'heure où Donald Trump, aux Etats-Unis, vomit toutes les politiques progressistes, raciales et de genre, le cri de *Baby* nous remplit les poumons. ■

CLARISSE FABRE

Film français, brésilien, néerlandais de Marcelo Caetano. Avec Joao Pedro Mariano, Ricardo Teodoro, Ana Flavia Cavalcanti (1h47).

Marcelo Caetano, le collectif en tous genres

Nouvelle figure du cinéma queer, le réalisateur brésilien de 42 ans conçoit des films qui partent du singulier pour aller vers les autres

RENCONTRE

En deux longs-métrages, *Corpo Eletrico* (2017) et *Baby* (2025), Marcelo Caetano s'impose comme l'un des nouveaux visages du cinéma queer. Mais pas question pour le réalisateur brésilien de 42 ans, à la barbe grisonnante, de se laisser enfermer dans les attendus du genre. « Je déteste les films de coming out, parce que je sais comment ça va commencer et comment ça va finir », confie-t-il, en cet après-midi de mars, dans la boutique parisienne d'Épicentre, qui distribue son film. Avant d'ajouter, dans un français teinté d'un léger accent : « Je pense que la question des orientations sexuelles est plus intéressante quand elle est croisée avec des interrogations sur la race, le travail, l'éducation, la spiritualité... »

Lui-même n'a jamais eu de doute sur son homosexualité ni besoin de se cacher. Elevé dans un

milieu catholique et conservateur auprès de parents qui ont accepté son identité, il a vécu avec enthousiasme la conquête de droits pour les personnes LGBT jusqu'au mariage pour tous, entériné le 14 mai 2013 au Brésil, quelques jours seulement avant le changement de loi français.

S'il a craint un profond retour en arrière avec l'arrivée au pouvoir du président d'extrême droite Jair Bolsonaro, en 2019, Marcelo Caetano fait le constat que les institutions du pays ont tenu bon : « Sans doute a-t-il voulu faire la même chose que ce que fait Donald Trump aujourd'hui, mais on a réussi à garder les mêmes droits. Ce qui a changé, au Brésil, c'est que les discours racistes et homophobes se sont normalisés. »

Pour le cinéaste, toujours confronté à l'extrême droite au pouvoir localement à São Paulo, où il réside, le combat doit être mené sur le terrain des représentations pour faire évoluer les

mentalités. « Il faut un changement culturel des images qu'on produit. Si on ne va pas vers plus de diversité, les choses vont aller très mal », prédit-il.

Lui sait ce que le cinéma peut transformer d'une vie. Adolescent isolé, il s'évade grâce à la télévision, où il découvre les œuvres d'Almodovar ou de Fassbinder. Plus tard, il écume les plateaux comme stagiaire, assistant-réalisateur, joue les directeurs de casting pour Kleber Mendonça Filho (*Aquarius*, *Bacurau*), tourne ses premiers courts-métrages, un prostitué bisexuel plus âgé qui le prend sous son aile et l'ex-femme de ce dernier, qui l'accueille à bras ouverts.

Marqué par ses études d'anthropologie, Marcelo Caetano conçoit ses films en partant du singulier pour aller vers les autres. « Mon point de départ, c'est toujours des questions biographiques. Jeune, j'ai eu beaucoup de relations avec des hommes plus âgés, et la nouvelle génération

dans ce type d'environnement. » Une carence que pallie *Baby*, son dernier long-métrage, présenté à la Semaine de la critique à Cannes, en 2024, et imaginé en réponse à un isolement croissant des jeunes LGBT, prisonniers des applications de rencontre.

Stylisation du quotidien

Dans le film, Wellington, un jeune homosexuel tout juste libéré de prison, réinvestit l'espace public. Il navigue alors entre une bande d'amis gay et trans, un prostitué bisexuel plus âgé qui le prend sous son aile et l'ex-femme de ce dernier, qui l'accueille à bras ouverts.

En voyant un premier montage de *Baby*, en décembre 2023, le cinéaste Kleber Mendonça Filho a confié à son réalisateur qu'il avait produit là un document historique : un film tourné dans le centre-ville, où il habite, avec les gens qu'il connaît, les vêtements qu'ils portent dans la vie de tous les jours, la manière dont ils s'expriment...

Mais, loin de coller à une esthétique documentaire, le cinéaste revendique une part de stylisation du quotidien, dans la lignée des films de Wong Kar-wai ou de Claire Denis : « Si on reste très passif à filmer les corps, on ne va pas arriver à formuler des désirs. C'est quelque chose qui doit être communiqué par la caméra. »

Pour la suite, Marcelo Caetano a déjà plusieurs projets en tête. Il s'intéresse notamment au tout premier carnaval brésilien, qui s'est tenu au XVIII^e siècle, auquel il veut donner une dimension mythologique à la façon de la trilogie de la vie de Pasolini.

Manière, pour lui, de remonter aux racines de sa communauté. « Le carnaval, ici, c'est vraiment l'expérience la plus queer au monde, dit-il. Si on regarde la rue, l'espace public, il y a une résilience énorme. Nos questions sont toutes posées là. Elles regardent vers l'avenir. » ■

BORIS BASTIDE

Jeux de hasard et petites combines

A partir de vidéos familiales confiées par une voisine, Hernan Rosselli a imaginé une fiction criminelle

QUELQUE CHOSE DE VIEUX, QUELQUE CHOSE DE NEUF, QUELQUE CHOSE D'EMPRUNTÉ



Sous ce titre à rallonge se cache l'un des objets les plus énigmatiques arrivés ces derniers temps sur grand écran. Une expérience de fiction comme seuls en sont aujourd'hui capables les Argentins, qui, malgré le «plan tronçon-neuse» du président Javier Milei, réinventent avec les moyens du bord des formes de récit exubérantes, tel le collectif El Pampero (*La flor*, de Mariano Llinás, en 2018, *Trenque Lauquen*, de Laura Cittarella, en 2023).

Hernan Rosselli, lui, né en 1979, n'appartient pas à cette petite bande, mais est de la même génération. Son troisième long-métrage, présenté à la Quinzaine des cinéastes à Cannes en mai 2024, pratique un cinéma aux multiples activités voisines, l'homme étant également monteur (pour Juan José Campanella, Bruno Stagnaro, Hernan Belon), mais aussi critique (il a fondé la revue *Las Naves*) et enseignant (à l'Université de cinéma de Buenos Aires).

Quelque chose de vieux, quelque chose de neuf, quelque chose d'emprunté (en espagnol *Algo viejo, algo nuevo, algo prestado*, au sujet d'une vieille tradition conjugale) est l'un de ces films devant lesquels on navigue à vue. Tout commence comme un portrait de famille, raconté en voix off par une

jeune femme, Maribel Felpeto, posant sur ses parents un regard à la fois fasciné et méfiant. Un regard d'enquêtrice, notamment en ce qui concerne son père, mort, dont la figure tutélaire plane sur le clan.

Le mot est lâché dès la scène introductive : ce patriarche était en fait bookmaker dans le domaine de la Quiniela, soit des jeux de hasard et des loteries truquées. De son vivant, la famille a d'abord vu ses activités clandestines d'un mauvais œil. Mais, après sa mort, celle-ci a repris le business à son compte, tenu d'une main de fer par la mère et la fille. Insensiblement, le carnet de famille laisse poindre en son sein une fiction mafieuse, ayant ceci de particulier que l'ancre domestique l'absout de toute tentation mythologique.

Derrière cette drôle d'histoire de famille à double fond, s'en cache évidemment une autre qui serait celle de sa fabrication. Maribel Felpeto n'est pas un personnage inventé, mais la voisine d'enfance bien réelle du réalisateur, une artiste plasticienne de Buenos Aires qui lui a confié un stock de cassettes, des archives de famille tournées par son père.

Derrière cette drôle d'histoire de famille à double fond s'en cache une autre qui serait celle de sa fabrication

Dans les interstices de ces *home movies*, Hernan Rosselli a imaginé une fiction criminelle, interprétée devant la caméra, non par des comédiens, mais par la famille Felpeto elle-même. Et voilà comment le faux et le vrai, ou plutôt le document et sa part fantasmatique, créent un pacte de fabulation au cœur de l'image.

Figure insaisissable

Quelque chose de vieux... est ainsi tissé d'une matière composite entre archives des vidéos familiales, vrais documents tournés au Caméscope, et des scènes jouées qui contiennent la part d'invention du film. Ces dernières, loin de déployer la fiction, s'installent plutôt comme des tranches de vie ordinaires où flottent épars les signes de la criminalité.

A l'image de la maison Felpeto, un pavillon banal organisé comme un camp retranché – caméras de surveillance, mur d'écrans affichant les paris en direct, liasses de billets – où l'on discute partage du territoire et intimidation des concurrents. Mar-

bel, elle aussi, a la tête dans les écrans, cherchant les images de son père sur Internet ou sur des cassettes, à la poursuite de cette figure insaisissable qui semble se dissoudre dans les vidéos.

Un tel dispositif vise à brouiller les frontières, non seulement entre famille et crime organisé, mais surtout entre quotidien et clandestinité, entre routine et trafic. Prospérant de ses creux, stases et interstices, jouant avec l'imagination du spectateur, le film ne se laisse pas pour autant réduire à un exercice formel, ni à une fiction au sixième degré.

Sa beauté tient aux relations qui se dessinent à l'écran dans toute leur frontale ambiguïté. Les prises latentes, elles, savent découper une foule de portraits, laisser couler le temps, s'imprégnier d'un moment, dans un registre «gazeux» d'observation indolente. Le tout sur fond d'une réinterprétation à l'orgue électrique de passages de Bach qui prennent des airs de comptines synthétiques.

Et pourtant, ce que le film décrit est de l'ordre de la délégation : par des voies secrètes, intimes, indiscernables, Maribel se détache doucement de sa mère, du clan. Hernan

La maison Felpeto, un pavillon banal organisé comme un camp retranché.

LES ALCHIMISTES

■

MATHIEU MACHERET
Film argentin, portugais et espagnol de Hernan Rosselli. Avec Maribel Felpeto, Alejandra Canepa, Juliana Simoes Rizzo, Leandro Menendez (1h40).



Le savoureux portrait d'une famille loufoque et déjantée

Lionel Baier adapte avec brio un livre de Christophe Boltanski

LA CACHE



Dans *La Cache* (Stock, 2015), lauréat du prix Femina, Christophe Boltanski, le neveu de l'artiste plasticien, Christian, et du linguiste Jean-Elie, passait en revue les pièces de l'appartement familial du 7^e arrondissement, à Paris, pour raconter l'histoire des siens. C'est là que, pendant l'Occupation, son grand-père a ouvert la trappe d'un cagibi, de un mètre vingt de haut sur un mètre de large, entre la chambre et la salle de bains, «*la cache*» à proprement parler, pour y disparaître durant vingt mois. Depuis, de génération en génération, le 103, rue de Grenelle, bourgeois et froufraque, continue d'héberger enfants et petits-enfants.

Adapté du roman, le film de Lionel Baier compose un portrait de famille loufoque et déjantée, dans un univers proche de celui de Tati. Les présentations s'imposent : d'abord, il y a Arrière-Pays (Liliane Rovère), l'arrière-grand-mère, fille d'un marchand de raisins de Corinthe en Russie, qui a fui son pays à 16 ans pour rejoindre son amoureux, en 1896 ; puis son fils, Père-Grand (Michel Blanc, dans son dernier rôle), spécialiste de la médecine scolaire ; sa femme, Mère-Grand (Dominique Rey-

mond), atteinte de la polio, militante en faveur pour le Parti communiste et autrice de romans sociologiques sur les émigrés, pilier de l'édifice familial ; Grand-Oncle, Jean-Elie (William Lebghil) ; Petit-Oncle, Christian (Aurélien Gabrielli) ; Père, Luc (Adrien Barrazzone), sociologue ; enfin, le narrateur, Christophe (Ethan Chimienti), 9 ans, que l'on découvre en train d'explorer à la lampe de poche de longs couloirs garnis de livres et de bibelots.

«Esthétique du presque vrai»

Le réalisateur suisse des *Grandes Ondes* (à l'ouest), en 2014, et de *La Dérive des continents (au sud)*, en 2022, plante le décor en mai 1968, période à laquelle le livre ne fait qu'une rapide allusion (Christophe Boltanski écrit juste que son oncle a eu la malchance de lancer sa première exposition de peinture, «La Vie impossible de C. B.», le 3 mai 1968). Ce choix a le mérite d'éclairer le principe même du clan.

Alors que les manifestations éclatent, le film tient à distance ses protagonistes, avec l'idée que, chez les Boltanski, dehors c'est dangereux, c'est encore le trauma, la Shoah, les SS. Face à ce fonctionnement, le spectateur oscille entre un sentiment d'effroi et une forme de tendresse à l'égard de

cette bande, qui, malgré sa nature fusionnelle, capte l'esprit de révolte, de changement, de pensée.

Baier imprime à cette histoire son style minutieux et excelle à miniaturiser ce petit monde, par le biais d'une mise en scène sophistiquée, avec des trucages qui donnent l'impression de voir une maquette. L'appartement a été complètement reconstruit en studio au Luxembourg. A l'intérieur, le rouge sang-de-boeuf et le vert pistache créent une homogénéité dans ce grand bazar. Même la voiture, partie mobile de la maison, est dans le ton. Le cinéaste parle d'une «esthétique du presque vrai», qui confère à cette famille l'empreinte de sa propre planète.

C'est aussi une des dernières apparitions de Michel Blanc, en M. Tout-le-Monde, ce médecin qui a peur du sang et n'a pas le droit aux honneurs. Au terme d'une performance émouvante, on ne peut qu'être touché de le voir nous tourner le dos et s'éloigner. Il part en sifflotant, main dans la main avec son petit-fils, laissant derrière lui ses souvenirs. ■

MAROUSSIA DUBREUIL

Film suisse, luxembourgeois et français de Lionel Baier. Avec Dominique Reymond, Michel Blanc, Liliane Rovère (1h30).



Image extraite du film « Lumière. L'aventure continue ». INSTITUT LUMIÈRE

Un hommage aux inventeurs du cinématographe

Thierry Frémaux poursuit son travail de diffusion des « vues Lumière »

LUMIÈRE, L'AVENTURE CONTINUE



Un sujet en mouvement, un positionnement de caméra, un plan unique d'une durée de cinquante secondes. Tout le cinéma est déjà là, contenu dans ces petits films limpides ressuscités pour la première fois sur grand écran plus d'une centaine

d'années après leur dernière projection. Avec *Lumière, l'aventure continue*, Thierry Frémaux poursuit son travail de diffusion des « vues Lumière », en compilant 120 bobines inédites. Et c'est avec ravissement que le spectateur d'aujourd'hui se plonge dans ces images vibrantes d'un monde englouti rendu au présent. Celui qui a accompagné les premiers pas du septième art.

Si on connaît bien la légende des frères Lumière, inventeurs du ci-

nématographe, et celle des premiers films projetés – *La Sortie de l'usine Lumière à Lyon ou L'Arrivée d'un train en gare de La Ciotat* –, on est moins familiers d'une œuvre qui place Louis au panthéon des grands réalisateurs de l'histoire. Il est le premier d'entre eux. Entre 1895 et 1905, l'ingénieur et ses opérateurs ont ainsi produit 1428 films référencés, dont 1422 ont été retrouvés et conservés.

En 2015, 130 d'entre eux, les plus connus, avaient bénéficié d'une première vague de restauration, jusqu'à donner naissance au documentaire *Lumière, l'aventure commence*, accompagnés d'un commentaire de Thierry Frémaux et orchestrés par des musiques de Camille Saint-Saëns. Ce deuxième lot, ponctué cette fois de morceaux de Gabriel Fauré, un autre de leur contemporain, en reprend la logique pour l'approfondir.

« L'écran nous a offert le monde en spectacle », rappelait Arnaud Desplechin en début d'année dans son film-essai *Spectateurs!*. L'affirmation prend ici tout son sens, tant le cinéma de Louis Lumière, débordant de l'enthousiasme des pionniers, semble pris d'un appétit de tout filmer, de tout montrer. Hommes et femmes de tous âges. Classes bourgeois et gens du peuple. Lyon, Paris, New York, Venise.

Davantage encore que le premier volet, *Lumière, l'aventure continue* nous fait voyager loin. Les opérateurs Lumière ont sillonné le monde, rapportant des images documentaires quasi ethnographiques qui saisissent une époque et des paysages. Ceux d'Afrique, d'Asie, d'Amérique du Nord comme du Sud. Ces temps des colonies, des parades militaires. Une fenêtre nouvelle sur des cultures éloignées de la nôtre que le

cinéma nous rendra petit à petit plus familières.

En fond sonore, le commentaire érudit et parfois espiongue de Thierry Frémaux, trop bavard comme pour occuper l'espace là où la grâce des images suffirait parfois, remet chaque film dans son contexte. Le directeur de l'Institut Lumière en souligne certains détails, éreinte un peu Méliès au passage et tisse des liens avec les réalisateurs qui viendront ensuite (Yasujirō Ozu, John Ford, Jean Renoir, Luchino Visconti) pour finir d'inscrire cette œuvre primitive comme la matrice d'une plus grande histoire du cinéma.

Miroir rétrospectif

Lumière, l'aventure continue s'amuse notamment à répertorier tous les genres que Louis Lumière a inventés, de la comédie au making of, en passant par le film publicitaire... Et la richesse de la grammaire cinématographique qu'il a explorée avec audace et inventivité : travelling, plongée, contre-plongée, panorama, cadrajes soigneusement pensés.

Longtemps après la projection, restent à l'esprit des images spectaculaires de voltige, la joie simple de films de famille où l'on se jette à l'eau, l'élégance d'un intérieur traditionnel japonais, des regards caméra curieux, des enfants enfouis dans une bataille d'oreillers, des soldats qui courrent sur un terrain d'entraînement jusqu'à disparaître peu à peu du champ, des chevaux lancés au galop vers l'objectif de la caméra, une main qui tourne une manivelle arrachant sur une pellicule un bout de réel...

Dès les premières vues Lumière, le cinéma a cherché, au-delà du divertissement, à raconter qui nous avons été, qui nous sommes. Un miroir rétrospectif troublant que les spectateurs vont pouvoir redécouvrir et se réapproprier. Dans le prolongement de ce deuxième documentaire, une plateforme doit voir le jour, au mois de juin, mettant gratuitement à disposition, par tranches, certaines des bobines restaurées. Pour que de ces débuts flamboyants perdure encore longtemps l'émerveillement. ■

BORIS BASTIDE

Les Modernes et les Anciens

En toute œuvre moderne, une mémoire de la peinture continue de vivre : passé et présent dialoguent pour donner naissance à de nouvelles images. Sous l'apparence d'un tableau que nous peinons à comprendre, nous pouvons en réalité reconnaître une complicité esthétique et déchiffrer autant de réponses, de prolongements ou de contradictions...

À partir du 29 avril, participez à un cycle de 5 séances de 2 heures. Dans nos locaux ou à distance, suivez notre cours et posez vos questions à Françoise Barbe-Gall.

COURS DU SOIR



ATELIERS.LEMONDE.FR

LES AUTRES FILMS DE LA SEMAINE

■■■■■ À VOIR

Aïcha

Film français, tunisien, italien de Mehdi M. Barsaoui (2h03). Après *Un fils* (2019), le réalisateur Mehdi M. Barsaoui poursuit sa radiographie d'une Tunisie fracturée. *Aïcha* dresse le portrait d'Aya, une jeune femme qui profite d'un accident de la route pour fuir sa famille modeste et l'homme marié qui la berce d'illusions. Elle part vivre à Tunis sous une nouvelle identité et se retrouve prise au piège de circonstances malencontreuses qui la font s'interroger : doit-elle collaborer à un système corrompu ou faire le choix de la vérité, quitte à ce que sa nouvelle vie s'écroule ? Avec son élégante mise en scène, *Aïcha* questionne ces petits renoncements qui viennent peu à peu rognner une partie de notre humanité. ■ BO. B.

Radio Prague, les ondes de la révolte

Film tchèque, slovaque de Jiri Madl (1h56). Début février, 5 septembre, de Tim Fehlbaum, racontait l'histoire de la prise d'otage tragique d'athlètes israéliens lors des Jeux olympiques de Munich, en 1972, du point de vue des journalistes télescopés d'ABC. Adapté de faits réels, *Radio Prague, les ondes de la révolte* épouse le même principe pour s'attacher à la manière dont une poignée de reporters d'une station d'Etat ont couvert, en 1968, le Printemps de Prague – tentative d'un « socialisme à visage humain » très vite réprimée par Moscou. D'une grande efficacité narrative, le film de Jiri Madl témoigne de l'inventivité de ces professionnels qui ont su défier l'autorité du politique au nom de la liberté d'informer. ■ BO. B.

■■■■■ POURQUOI PAS

Argoat

Documentaire français de Vincent Rannou (1h17). L'Argoat désigne la Bretagne intérieure, par opposition à la Bretagne maritime, appelée Armor. C'est dans ces paysages forestiers, plus secrets, que Vincent Rannou nous emmène à la découverte de la faune locale. Le photographe animalier a la patience et les outils nécessaires pour s'approcher au plus près de chouettes, de hérons cendrés, de blaireaux, de faons et de sangliers. Avere de commentaires, son film laisse la pleine place à l'observation de ce spectacle de la nature avec son lot de scènes étonnantes, comme celle de ces grèbes huppés nourrissant leurs petits à la surface de l'eau. ■ BO. B.

L'Echappée belle

Film français de Pamela Varela (1h28). Une troupe, dont le van est en panne, se retrouve coincée dans une maison familiale. Là, comédiens et musiciens en profitent pour deviser du sens de la vie et du travail, déambuler dans les environs ou faire la fête tout en s'attelant à répéter *Les Trois Sœurs*, de Tchekhov. Ce cinéma buissonnier est habité d'un doux souffle anarchiste où le collectif se réinvente à l'abri des impératifs et des codes de la société. Avec le risque parfois de tomber dans le piège de l'aneccdotique ou de l'évanescence, le film trouve par instants le charme de ces chansons qu'on se plaît à fredonner avec tout le sérieux de la légèreté. ■ BO. B.

Ma mère, Dieu et Sylvie Vartan

Film français, canadien de Ken Scott (1h42). Années 1960. Depuis que son petit dernier est né avec un pied-bot, une mère, contre l'avis des médecins et avec l'aide d'une rebouteuse, promet au gamin qu'il marchera sans être appareillé. Encore faut-il que Roland, qui a rampé jusqu'à ses 7 ou 8 ans, accepte de rester alité un an et demi au beau milieu du salon. Pour le divertir, on lui passe tout Sylvie Vartan. Centrée sur cette situation, la première partie parvient à nous faire croire que tout cela est tendre et sympathique. La seconde partie qui s'attache à la biographie de Roland Perez, avocat des célébrités, perd sa singularité. ■ MAROUSSIA DUBREUIL

Magma

Film français de Cyprien Vial (1h25). Katia Reitzer (Marina Foïs) dirige l'Observatoire volcanologique de Guadeloupe. Elle a pris sous son aile un jeune collaborateur guadeloupéen, Aimé (Théo Christine). Mais au moment où elle prépare une mission à l'autre bout du monde, l'Observatoire va devoir affronter la menace d'une éruption majeure de la Soufrière : faut-il évacuer les populations se trouvant sur les zones menacées ? Autour de cet enjeu, *Magma* tisse sa trame politique et fait surgir le fantôme du colonialisme qui hante encore la manière dont le pouvoir administre les territoires ultramarins. ■ MURIEL JOUDET

Prosper

Film français de Yohann Gloaguen (1h32). Jean-Pascal Zadi (l'un des atouts maîtres des comédies françaises) parvient, dans *Prosper*, à tirer son épingle du jeu d'un scénario qui dessine ses personnages à (trop) grands traits. Chauffeur Uber introverti, voilà qu'il est soudain habité par l'esprit d'un roi de la sape dès lors qu'il enfile les bottines en croco d'un défunt dont il va devoir identifier le meurtrier. A la suite de rebondissements, on préférera l'immersion dans l'univers de la satalogie parisienne, vraie curiosité d'un film tiraillé entre fantastique et comédie. ■ BO. B.

Sariri

Film chilien de Laura Donoso Toro (1h17). Sariri prend pour cadre un vaste paysage désertique écrasant situé dans le nord du Chili. C'est là, dans un village isolé né de l'exploitation d'une mine, que la réalisatrice a nourri son film des histoires que lui ont confiées les habitants. Au cœur de cette communauté régie par des règles patriarcales, le film s'intéresse au destin de deux sœurs, l'aînée, enceinte d'une grossesse non désirée et décidée à fuir vers la ville ; la cadette, vouée à se marier après ses premières règles. Sariri accompagne cette lente prise de conscience de l'oppression qui pèse sur le corps et la vie des femmes. ■ BO. B.

À L'AFFICHE ÉGALEMENT

The Alto Knights

Film américain de Barry Levinson (2h02).

Blanche-Neige

Film américain de Marc Webb (1h49).

Les Bodin's partent en vrille

Film français de Frédéric Forestier (1h35).

Hans Zimmer & Friends : le diamant du désert

Film documentaire américain de Paul Dugdale (2h38).

Witch Watch

Film d'animation japonais de Hiroshi Ikehata (1h18).

Le Monde | Ateliers

Histoire de l'Art

COMMENT REGARDER UN TABLEAU

Françoise Barbe-Gall
Historienne d'art et conférencière dans les musées nationaux

COURS DU SOIR

Les Modernes et les Anciens

En toute œuvre moderne, une mémoire de la peinture continue de vivre : passé et présent dialoguent pour donner naissance à de nouvelles images. Sous l'apparence d'un tableau que nous peinons à comprendre, nous pouvons en réalité reconnaître une complicité esthétique et déchiffrer autant de réponses, de prolongements ou de contradictions...

À partir du 29 avril, participez à un cycle de 5 séances de 2 heures. Dans nos locaux ou à distance, suivez notre cours et posez vos questions à Françoise Barbe-Gall.

Un écrin à l'abri du monde et de la guerre

Maura Delpo redonne vie au quotidien de villageois, fidèles à leurs traditions, en Italie

VERMIGLIO OU LA MARIÉE DES MONTAGNES

Hiver 1944, un écrin de forêt et de neige, comme à l'abri du monde. Sur les cimes du Trentin-Haut-Adige, en Italie, un village reculé, Vermiglio, où la vie se déroule au ralenti. Presque imperturbable au chaos de ces temps si troublés. Loin de la fureur des combats dont on perçoit à peine le son d'un avion, tout ici n'est que murmure et chuchotement. Mais le conflit mondial a bien des manières de se rappeler à ceux qui vivent là.

Filmer la guerre sans la montrer. C'est le pari que réussit Maura Delpo avec *Vermiglio ou la Mariée des montagnes*, Grand Prix du jury à la Mostra en 2024. Pour son deuxième long-métrage de fic-

tion, la réalisatrice de *Maternal* (2019) est retournée dans le village du nord-est de l'Italie où a grandi son père, récemment décédé. C'est là, sur quatre saisons, qu'elle redonne vie au quotidien de cette communauté d'âmes fidèle à ses traditions rurales et chrétiennes.

Des plans comme des tableaux

Son film est d'une immense douceur et d'une beauté de tous les plans, imaginés comme des tableaux. Les paysages alpestres, d'un blanc immaculé d'abord, puis peu à peu rattrapés par un vert printanier, sont magnifiés dans toute leur grandeur. La lumière naturelle et les éclairages à la bougie cisèlent les intérieurs d'un clair-obscur qui oscille entre un jaune chaleureux et la froideur de teintes bleues.

Ce contraste se décline dans la vie des habitants de Vermiglio par tout un jeu de présence et d'ab-

sence. La guerre se manifeste d'abord par l'éloignement des hommes partis au front, dont on peine à avoir des nouvelles. Ceux qui en reviennent semblent décharnés, pétris de secrets. Le vieux maître d'école et le prêtre deviennent dès lors des figures centrales, dont on respecte le magistère.

Le premier encourage notamment l'intégration de Pietro, un déserteur originaire de Sicile qui s'est réfugié dans ces montagnes en attendant la paix. Perçu par les

uns comme un étranger et un lâche, il est accueilli comme une simple victime de la guerre par les autres. L'éduisant jeune homme confie à l'instituteur, soucieux, qu'il est soldat, «c'est comme si tu étais toi et que tu ne l'étais plus».

Sa romance avec Lucia, l'une des filles du maître d'école, sert de fil rouge au film. De premiers regards en baisers volés se nouent dans l'idylle tout en tendresse, dont les jeunes frères et sœurs de la future mariée sont les premiers témoins.

C'est une des grandes réussites de ce *Vermiglio*. Tout ce qui se passe dans le village est sans cesse commenté par les enfants, dans leur lit, soir et matin, avec leurs questionnements naïfs et curieux sur le monde des adultes. Le film accueille leur regard et leur parole avec une générosité rare.

Les femmes constituent l'autre point d'ancrage du film, qui épouse leurs joies et leurs drames. L'espace clos de la communauté fait peser un réseau d'injonctions

sur ce qui est convenable ou attendu, avec la maternité pour principal horizon. Mais il ouvre aussi des espaces où résister à cet enfermement. Les femmes sont ici celles qui donnent la vie et qui affrontent la mort. Hier comme aujourd'hui, le cœur battant du grand cycle de l'existence. ■

BORIS BASTIDE

Film italien de Maura Delpo. Avec Martina Scrinzi, Giuseppe De Domenico (1h59).



Pietro (Giuseppe De Domenico) et Lucia (Martina Scrinzi). PANAME DISTRIBUTION

En Colombie, un étrange rendez-vous avec la mort

Le premier long-métrage de Santiago Lozano Alvarez immerge le spectateur dans la beauté stupéfiante d'une communauté afro-descendante

J'AI VU TROIS LUMIÈRES NOIRES



Le titre du premier long-métrage de Santiago Lozano Alvarez, *J'ai vu trois lumières noires*, renvoie à une expression poétique issue de la culture afro-colombienne : il s'agit de la transition entre les mondes des vivants et des morts, la lumière noire étant celle qui maintient vivace la mémoire des disparus.

Dans sa veine légèrement surréelle, ce film sélectionné à la Berlinale (Panorama) met en scène un septuagénaire, Don José de los Santos (Jesus Maria Mina), qui accomplit les rites funéraires au sein de sa communauté, hérités d'ancêtres africains, anciens esclaves.

Ainsi qu'il vient de passer la nuit à veiller le corps d'un noyé, il a une vision : un jeune homme au bord de la rivière le regarde en marchant à reculons, signe de la mort prochaine de Don José. Celui-ci ne peut mourir près de sa maison. Il

va devoir accomplir son dernier voyage à travers la jungle, défiant le couvre-feu imposé par les groupes armés. Chacun doit se méfier et n'est pas libre de parler.

Avec une douceur captivante, ce périple sensoriel, dans un territoire d'une stupéfiante beauté, immerge le spectateur dans la menace invisible de la guerre, nouvelle forme d'esclavage avec ses enlèvements, disparitions, mutilations. En chemin, au fil de rencontres réelles ou fantasmées (avec son fils défunt), Don José est

confronté aux réminiscences d'êtres chers. Autrefois, la mort prenait un sens libérateur. Mais aujourd'hui, «on ne peut plus prier. Avec tant de violences, les morts ne sont pas en paix», dit-il.

Où sont les corps ? Dans le courant rapide de la rivière, dans la forêt filmée comme un tapis de mousse, dans les monticules de boue labourés par un bulldozer ? Le film a pour écrin une nature sauvage, une lumière gris-vert, fait entendre le cri d'un oiseau, le murmure des prières, et à peine

quelques coups de fusils. *J'ai vu trois lumières noires* raconte aussi une manière d'habiter la terre, de transmettre les secrets des guérisseuses, d'accorder du pouvoir aux plantes. Une idée révolutionnaire, par les temps qui courent.

Ce film plastique entre dans cet écosystème d'oeuvres sublimant le désastre. On pense aux images diluviennes du philippin Lav Diaz, ou aux dispositifs hypnotiques du thaïlandais Apichatpong Weerasethakul, sur fond de réincarnation. Rien de tout cela ici. En Co-

lombie, c'est une autre histoire qui se joue, dont le réalisateur n'entend même pas dérouler la pelote. Tout a déjà été documenté, place au silence, à l'abstraction, et à ces doux fantômes, corps maquillés, bleutés, surgissant dans la forêt. ■

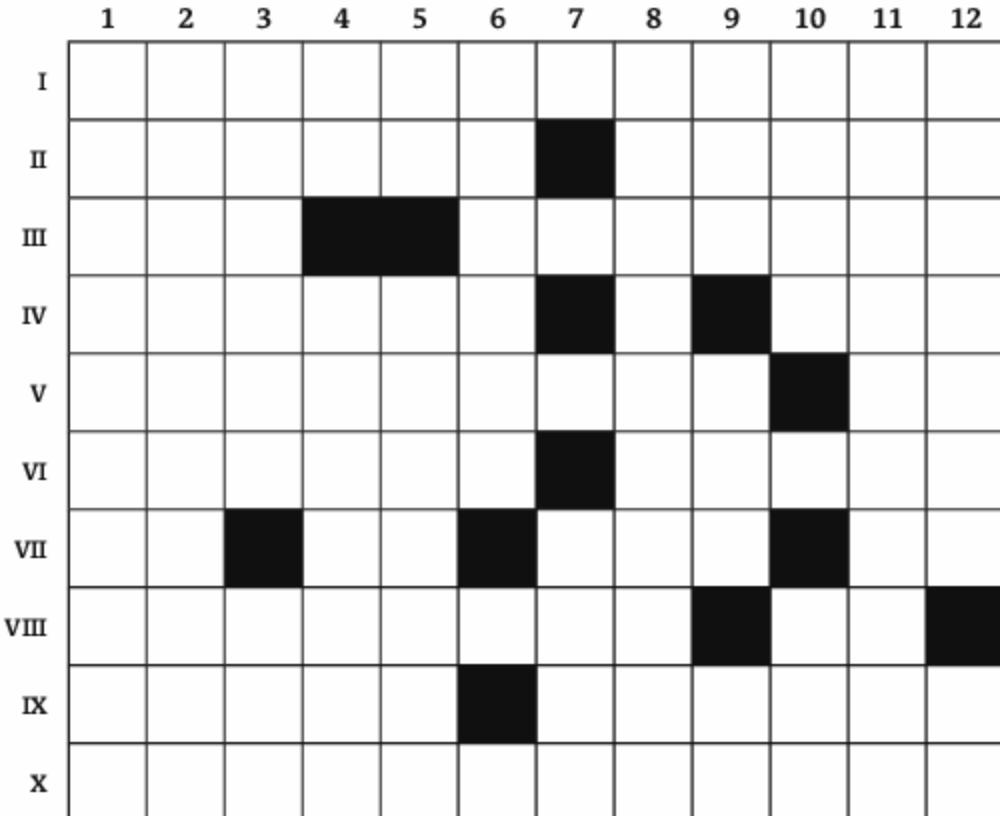
CLARISSE FABRE

Film mexicain, allemand, français, colombien de Santiago Lozano Alvarez. Avec Jesus Maria Mina, Julian Ramirez, Carol Hurtado, John Alex Castillo (1h27).

MOTS CROISÉS

GRILLE N° 25 - 066
PAR PHILIPPE DUPUIS

Retrouvez l'ensemble de nos grilles sur jeux.lemonde.fr



SOLUTION DE LA GRILLE N° 25 - 065

HORIZONTALEMENT 1. Laisser-faire. 2. Imberbe. Clou. 3. Beira. Acteur. 4. End. Sb. Lasso. 5. Rues. Oves. Sp. 6. Timonier. Aïe. 7. As. Natrium. 8. IA. Agence. Es. 9. Riote. Aa. Rot. 10. Etrépillonne.

VERTICALEMENT 1. Libertaire. 2. Amenusait. 3. Ibidem. Or. 4. Ser. Sonate. 5. Sras. Nages. 6. Eb. Boîte. 7. Réa. Vernal. 8. Clérical. 9. Actas. Ue. 10. Iles. AM. RN. 11. Roussi. Eon. 12. Européiste.

HORIZONTALEMENT

I. Mélangent et confondent parfois sport et pharmacie. II. Au-dessous du flanc. Production en tube.

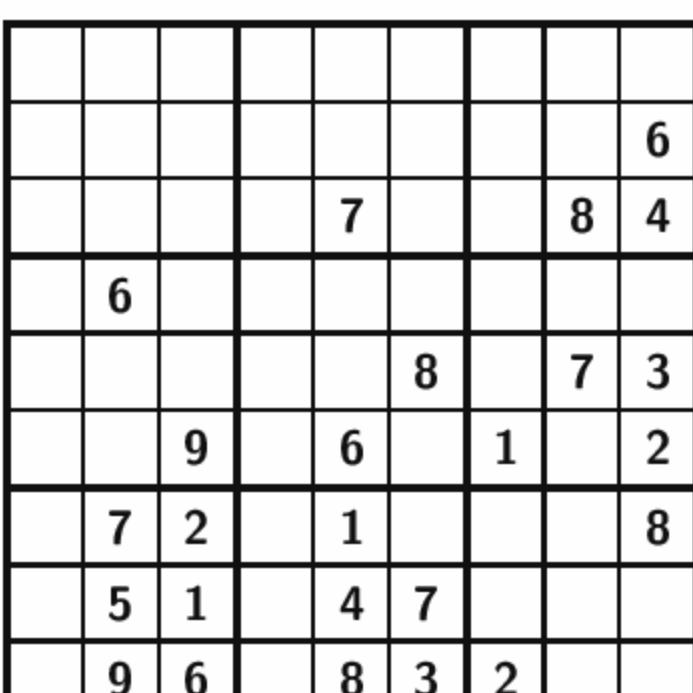
III. Noire chez Hergé. Élégante habitation de campagne. IV. Préparer le bâtiment. Lancé quand tout va mal. V. Pousseras à l'action. Note. VI. Relâchements dans les organes. Politique de la main tendue. VII. Grecque forte en calcul. Travaille en usine. Pose question. Joli tréfle. VIII. Entraîne vers la dérision. Peut tout dire, ou presque. IX. Au-dessous de la moyenne. Silicate. X. Vous ne pourrez pas vous en passer.

VERTICAMENT

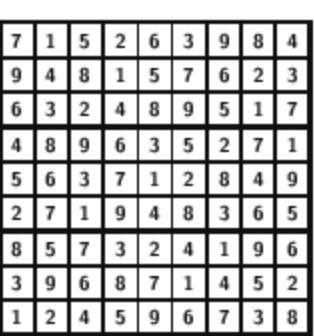
1. Pour y jouer, il faut trouver deux amandes jumelles. 2. Commenceras à perdre du temps. 3. Compositeur et violoniste roumain. Entends comme avant. 4. Ses cellules sont vides. Va au feu. 5. Interjection. Souffle pendant la canicule. 6. Petits moments de détente scolaire. 7. Suit sa voie. 8. Brusque changement de direction. 9. Point matinal. Ses lecteurs étaient toujours en attente. Dans l'angle. 10. Fatigus. Accord au Nord. 11. On oublie qu'elle est appétissante. 12. Sommes de peu d'importance. Préposition.

SUDOKU

N°25-066



Réalisé par Yan Georget (<https://about.me/yangeorge>)



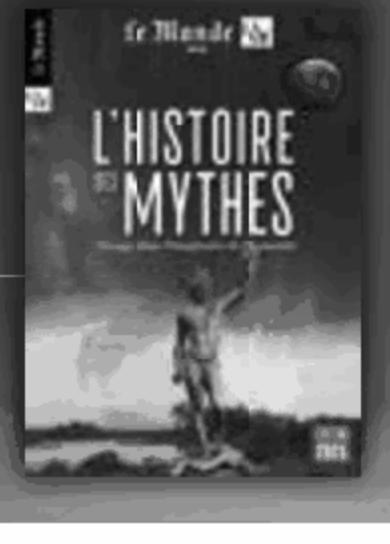
Facile

Complétez toute la grille avec des chiffres allant de 1 à 9. Chaque chiffre ne doit être utilisé qu'une seule fois par ligne, par colonne et par carré de neuf cases.

UN HORS-SÉRIE | Le Monde

VOYAGE DANS L'IMAGINAIRE
DE L'HUMANITÉ

CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX
ET SUR LEMONDE.FR/BOUTIQUE - 14,90 €



Le Monde est édité par la Société éditrice du «Monde» SA. Durée de la société : 99 ans à compter du 15 décembre 2000. Capital social : 124.610.348,70 €. Actionnaire principal : Le Monde Libre (SCS).

Rédaction 67-69, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris. Tél. : 01-57-28-20-00

Abonnements par téléphone au 03 28 25 71 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi, de 9 heures à 19 heures, et le samedi, de 9 heures à 17 heures. Depuis l'étranger au : 00 33 32 28 71 71.

Par courrier électronique : abojournalpapier@lemonde.fr. Tarif 1 an : France métropolitaine : 399 €

Courrier des lecteurs : Par courrier électronique : courrier-des-lecteurs@lemonde.fr

Internet : site d'information : www.lemonde.fr; Emploi : www.talents.fr

Collection : Le Monde sur CD-ROM : CEDROM-SNI 01-44-82-66-40

Le Monde sur microfilms : 03-88-04-28-60 La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des publications et agences de presse n° 0272 C 81975 ISSN 0395-2037



PRINTED IN FRANCE

67-69, avenue
Pierre-Mendès-France
75013 PARIS
Tél : 01-57-28-39-00
Fax : 01-57-28-39-26

L'imprimerie, 79, rue de Roissy,
93290 Tremblay-en-France
Midy-Print, Gallargues le Montueux

Origine du papier : UK, France.
Taux de fibres recyclées : 100 %. Ce journal est imprimer sur un papier issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. Europhosphat : Ptot = 0,083 kg/tonne de papier

Sébastien Maillard Il faut sécuriser l'ancrage européen de l'Ukraine par une préadhésion

Doter Kiev d'un statut d'Etat associé à l'UE en vue de son adhésion l'aiderait à échapper à l'emprise russe à laquelle l'expose le traitement américain de la guerre, explique le conseiller spécial de l'Institut Jacques Delors

Le nouvel axe formé par Donald Trump et Vladimir Poutine compromet sérieusement l'avenir européen de l'Ukraine. Pratiquement lâché par Washington dans les pourparlers saoudiens, le pays se retrouve à la merci de son pire ennemi, qui n'a pas renoncé à l'objectif d'y réinstaller un régime à sa botte. Un cessez-le-feu provisoire ne suffira pas à l'en dissuader.

Les Ukrainiens n'ont plus que les Européens comme véritables alliés. Pour arrêter la guerre, ils ont besoin avant tout de garanties de sécurité crédibles, avec une force de maintien de la paix conséquente. Mais aussi d'être assurés de pouvoir rejoindre l'Union européenne (UE), gage de sortie durable de l'emprise russe, comme l'ont accompli les Baltes avant eux et comme y aspirent Moldaves et Géorgiens. Un statut d'Etat associé à l'UE peut en montrer la voie la plus sûre.

La première décision du président Volodymyr Zelensky au lendemain de l'invasion russe du 24 février 2022 fut de demander l'adhésion à l'UE de l'Ukraine, qui aspire à sa vocation européenne tant affirmée à Maidan en 2014. La candidature fut très rapidement acceptée par les Vingt-Sept. Les négociations d'adhésion ont officiellement commencé en juin 2024. Mais l'exigeant processus d'élargissement ne saurait être bradé. Une en-

trée de l'Ukraine dans l'Union «avant 2030», comme l'a avancé Ursula von der Leyen, paraît présomptueuse. Même assortie de phases transitoires à rallonge. L'unanimité requise pour ratifier son traité d'adhésion, l'incertitude sur ses frontières et l'étendue des réformes à accomplir sont autant d'obstacles pour faire de l'Ukraine un Etat membre du jour au lendemain.

Les Européens risquent pourtant d'être quasi sommés de l'accepter. A la différence des pays d'Europe centrale et orientale après la chute du rideau de fer, l'Ukraine se voit refuser de rejoindre l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN). A contrario, son entrée dans l'UE devient plus encore comme un dû. Même la Russie déclare publiquement ne pas s'y opposer. Mais nul doute qu'elle en sabotera le processus.

Rude bataille

Laisser émerger une démocratie libérale à sa porte apparaît trop menaçant au régime de Poutine. Le risque d'ingérence russe interdit de poursuivre les négociations d'adhésion comme si de rien n'était. Pire, de les laisser s'enliser une fois la guerre terminée. Sans les précipiter pour autant. Cette situation inédite appelle une solution inédite : accorder à l'Ukraine une préadhésion à l'UE par un statut

d'Etat associé qui l'arrime solidement aux Vingt-Sept. Ce statut transitoire servirait à mettre l'entrée de l'Ukraine sur les rails. Sa proclamation enverrait un signal géopolitique clair à Moscou et à Washington que l'avenir de l'Ukraine est bien dans l'Union. Il encouragerait les Ukrainiens dans leurs efforts pour adhérer. Il ouvrirait aux réfugiés de nouveaux espoirs dans leur patrie. Il servirait de gage aux investisseurs étrangers, indispensables au relèvement du pays.

En même temps, cela rassurerait les opinions publiques européennes, en particulier dans le milieu agricole, que la pleine entrée de l'Ukraine n'est pas immédiate, mais qu'elle est échelonnée, sous contrôle et bien prévue. Car il en va aussi de l'intérêt bien compris des Vingt-Sept. Au moment où ils posent la première pierre de l'Europe de la défense, celle-ci a besoin de l'apport ukrainien pour produire des armes et opérer contre la menace hybride russe. Le savoir-faire du pays dans l'usage des drones en offre un exemple.

Marquer l'ancrage européen de l'Ukraine est aussi nécessaire vis-à-vis de l'administration Trump, qui veut faire main basse sur ses richesses minières et laisser seuls les Européens se débrouiller du reste. Pour réussir sa triple transition sécuritaire, technologique et énergétique, l'Europe a déjà besoin de l'Ukraine. Réformée, reconstruite, débarrassée de ses oligarques, elle pourra contribuer à la puissance européenne en devenir. A l'inverse, de retour dans le giron de Moscou, elle ne fera qu'accroître la menace russe. Cet élargissement s'annonce ainsi une rude bataille. La volonté inégale des Vingt-

Sept sera éprouvée. A eux de poser maintenant leurs jalons, en associant étroitement l'Ukraine à leurs décisions.

En pratique, cette reconnaissance que l'Ukraine est plus qu'un pays candidat sans être encore un membre à part entière pourrait faire l'objet d'une décision unanime des 27 chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE, sur proposition de la Commission et après avis du Parlement européen. En tant qu'Etat associé, l'Ukraine disposerait d'un siège sans droit de vote aux réunions ministérielles européennes dans les domaines où ses négociations d'adhésion sont très avancées, où son alignement européen est déjà complet, comme en politique étrangère (taux d'alignement à 95 % en 2024). Des députés ukrainiens deviendraient observateurs au Parlement européen et y prendraient la parole, sans voter.

Pour une intégration graduelle

Cette accointance avec les institutions européennes acclimaterait déjà élus et fonctionnaires du pays aux arcanes de Bruxelles. Une enveloppe financière assortie au statut permettrait de vérifier les capacités administratives du pays à la gérer avant l'adhésion, comme une période d'essai. Ce statut serait réversible en cas de changement de régime à Kiev. Il pourrait aussi être ouvert à d'autres pays candidats avancés dans leur processus d'adhésion, comme certains des Balkans occidentaux aujourd'hui.

Diplomatiquement, cette préadhésion devrait être proposée à Kiev par les membres de l'UE les plus traditionnellement favorables à son entrée afin de lui ôter tout soupçon qu'il puisse s'agir d'une impasse. L'Ukraine est la pre-



L'UNION EUROPÉENNE A DÉJÀ BESOIN DE L'UKRAINE POUR RÉUSSIR SA TRIPLE TRANSITION SÉCURITAIRE, TECHNOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

mière à convaincre qu'une entrée à la hâte dans l'UE serait dommageable pour tous. Mais un processus interminable serait autrement préjudiciable. La préadhésion par le biais du statut d'Etat associé, dont la Commission devrait définir les contours précis, permettrait une intégration graduelle et visible. Au moment où la Russie et les Etats-Unis opèrent un rapprochement économique et idéologique, l'Ukraine et l'Union européenne doivent manifester le leur avec force. Ni Trump ni Poutine ne peuvent en décider à leur place. ■

Sébastien Maillard est spécialiste des institutions et des politiques européennes, conseiller spécial de l'Institut Jacques Delors

Katja Bego L'Europe doit s'organiser pour contrer le chantage technologique de l'administration Trump

Les pays européens doivent au plus vite sortir de la dépendance vis-à-vis des outils technologiques américains. Une tâche difficile, mais pas hors de portée, souligne la chercheuse spécialisée dans la sécurité internationale

pour l'Europe dans son ensemble. Celle-ci doit s'en alarmer. Le mieux serait de convoquer sans attendre une grande conférence technologique, afin de définir comment s'affranchir de la dépendance aux outils américains.

Ce ne sera pas tâche facile, car cette dépendance existe pratiquement à tous les niveaux de la chaîne : du domaine spatial à l'infrastructure numérique, en passant par les microprocesseurs, les données en cloud (les Américains contrôlent plus de 70 % du marché européen), ainsi que la plupart des logiciels et applications.

Promouvoir des alternatives

Les efforts engagés pour créer des solutions souveraines européennes ont souvent échoué ou sont balbutiants. Par exemple, IRIS², le concurrent de Starlink (un projet estimé à 10,6 milliards d'euros que porte la Commission européenne), va certes dans la bonne direction, mais il ne sera pas prêt avant 2030. En attendant, le continent est extrêmement vulnérable. Le nouveau comportement américain redouble également les inquiétudes

des quant à la sécurité des données des Européens, collectées et stockées par des entreprises américaines.

Cette situation est le résultat de choix inconséquents : les acteurs européens ont constamment opté pour des technologies américaines, plus avancées et mieux financées, plutôt que promouvoir leurs propres solutions. Encore aujourd'hui, le gouvernement italien hésite, pour porter les communications militaires sensibles, entre un investissement de 1,5 milliard d'euros dans Starlink ou une alternative européenne. Illustration de cet aveuglement stratégique : la Ligue, le parti de Matteo Salvini, a déclaré qu'il était «étrange» que l'Italie «choisisse une entité française [Eutelsat] au lieu d'un système plus développé technologiquement et d'avant-garde comme celui des Américains».

Cependant, des avancées dans la bonne direction se dessinent. Le virage brutal américain sur la scène mondiale semble enfin

LES EFFORTS, ÉPARS ET SOUVENT DICTÉS PAR LA CRISE DU MOMENT, DOIVENT DÉSORMAIS ÊTRE GUIDÉS PAR UNE RÉFLEXION STRATÉGIQUE À LONG TERME

avoir réveillé les Européens. La société satellitaire franco-britannique Eutelsat, mentionnée précédemment, qui fournit un système similaire bien que moins abouti à Starlink, a vu le cours de son action grimper de plus de 400 % la première semaine de mars, après avoir émergé comme l'un des meilleurs précurseurs pour fournir une connectivité alternative à l'Ukraine. Et plusieurs entreprises européennes sont capables de combler le vide laissé par Maxar.

Les Européens ont les moyens de promouvoir des alternatives aux technologies américaines. Mais leurs efforts, jusque-là épars et souvent dictés par la crise du moment, doivent désormais être guidés par une réflexion stratégique à long terme.

Une occasion en or

Le sommet que les dirigeants européens devraient convoquer réunirait les représentants des gouvernements, mais aussi les dirigeants de l'industrie et les nombreux talents technologiques. Une mobilisation générale, avec comme objectif de mettre le continent en mode «économie de guerre» et fournir des alternatives souveraines dès que possible.

Cela passerait par des décisions difficiles, comme suspendre des contrats existants jugés à haut risque et déplacer les données les plus sensibles vers des environnements sécurisés. Cela impliquerait également de se tourner vers des solutions provisoires, en attendant que des alternatives plus solides, comme IRIS², soient disponibles.

L'objectif ne serait pas de tourner complètement le dos aux technologies américaines et de se replier sur soi-même, mais de

réduire le degré de dépendance de l'Europe. Des financements seraient engagés pour combler les lacunes évidentes de l'industrie européenne, comme dans le domaine spatial, et ainsi créer les conditions permettant aux entreprises européennes de véritablement peser.

Cela passe notamment par des investissements dans l'intelligence artificielle et l'infrastructure cloud (des initiatives comme Eurostack montrent la voie).

Mais, surtout, le sommet viserait à obtenir des pays européens des engagements pour acheter et utiliser des technologies européennes alternatives une fois qu'elles seront disponibles sur le marché.

Pour l'Europe, ce moment est une occasion en or non seulement pour se libérer de sa dépendance à la technologie américaine, mais aussi pour prendre le leadership mondial.

De nombreux pays dans le monde ont observé avec inquiétude les récents événements en Ukraine, et réfléchiront désormais à deux fois avant de se doter de systèmes technologiques critiques pouvant être désactivés sur un simple caprice d'un dirigeant devenu imprévisible. En forçant sa main en vue de profiter de sa domination technologique, l'hégémon américain a peut-être commis l'erreur de rendre les alternatives européennes bien plus attrayantes. ■

Katja Bego est chercheuse spécialisée dans la sécurité internationale au sein du cercle de réflexion britannique Chatham House

Benoît David et Etienne Noël Les quartiers de haute sécurité, un grand bond en arrière

Créés par décret au lendemain des mutineries de prisonniers de l'été 1974, les quartiers de haute sécurité permettaient de maintenir, au sein des prisons, des individus isolés jour et nuit. Mais, rapidement, la concentration au même endroit de prisonniers considérés comme dangereux, la multiplication des évasions et tentatives d'évasion, les conséquences psychiques dramatiques sur les prisonniers et l'inefficacité de la méthode pour garantir l'ordre au sein des établissements incitèrent les pouvoirs publics à supprimer ces quartiers des lieux d'incarcération, par la circulaire du 26 février 1982.

Totalement ? Non, car la suppression des quartiers de haute sécurité fut suivie de la création des quartiers d'isolement, où les prisonniers peuvent, encore aujourd'hui, être placés pour une durée infinie, à la suite d'une décision renouvelable tous les trois mois. Pour placer un prisonnier à l'isolement, l'administration pénitentiaire (si elle est décisionnaire) doit justifier sa décision par un impératif de sécurité, soit pour le prisonnier, soit pour l'établissement pénitentiaire. Le prisonnier, tient à préciser le code de procédure pénale, conserve tous ses droits, cette décision n'étant pas une sanction, mais une «*mesure de protection et de sécurité*».

«Torture blanche»

Placé dans un quartier consacré, à l'écart du reste de la population pénale, le prisonnier n'est pas censé, en France, être dans un état d'isolement sensoriel : il peut toujours téléphoner et rencontrer ses proches aux parloirs. Il ne peut cependant participer à aucune activité collective. Il ne peut pas non plus travailler ni participer à des formations (sauf ac-

cord exceptionnel donné par le chef d'établissement) et donc ne peut travailler à sa réinsertion, objectif qui lui est pourtant imposé dans le cadre de l'exécution de sa peine.

L'isolement n'est pas sans conséquence sur la psyché des prisonniers : les effets psychiques se font sentir dès les premiers jours, le médecin de l'établissement étant d'ailleurs tenu d'examiner sur place chaque personne détenue au moins deux fois par semaine. La Commission nationale consultative des droits de l'homme n'hésite pas à qualifier les décisions d'isolement de «*torture blanche*» en raison du fait que celles-ci ne laissent pas de marques sur les corps, mais sur le psychisme, quand la Cour européenne des droits de l'homme et le Comité de prévention de la torture soulignent de leur côté qu'un tel traitement peut constituer un traitement inhumain et dégradant.

Pourtant, face à ce constat, et dans un climat de populisme pénal qui s'intensifie, le ministre de la justice, Gérald Darmanin, n'a pas hésité à proposer la création d'un nouveau type de quartier d'isolement : les «quartiers de lutte

contre la criminalité organisée». Dans les établissements ultrasécuritaires de Vendin-le-Vieil [Pas-de-Calais] et de Condé-sur-Sarthe [Orne], les prisonniers pourraient être placés dans ces «quartiers» pour une durée de quatre ans, renouvelable. Ils y seraient non seulement isolés de leurs pairs, mais aussi soumis à un isolement sensoriel systématique grâce à un

dispositif de séparation de type hygiaphone et à la limitation des communications téléphoniques. A cela s'ajouteraient des réveils plusieurs fois par nuit, des fouilles corporelles systématiques... ■

Régression des droits

Cette proposition, présentée comme une réponse au drame du péage d'Incarville [Eure] de mai 2024, où l'évasion d'un trafiquant de stupéfiant avait fait deux morts, est une réponse irréfléchie à un événement dramatique et, surtout, contraire au droit. L'Etat ne peut faire subir un traitement inhumain ou dégradant à qui que ce soit, que cette personne soit incarcérée ou non. La France, signataire de conventions internationales qui s'imposent dans l'ordonnancement juridique, ferait un grand bond en arrière en instituant non pas un nouveau régime de détention mais un retour au quartier de haute sécurité. D'autant que, par un effet de cliquet, ce nouveau régime d'incarcération pourrait bientôt s'étendre à d'autres catégories de détenus, pour des raisons de «gestion de la détention» ; aboutissant, in fine, à une régression des droits de l'en-

semble de la population pénale.

Nous, avocats en droit pénal et pénitentiaire œuvrant chaque jour pour que le droit soit respecté en prison, dénonçons ce système d'incarcération toujours plus répressif, dont l'efficacité reste à prouver dans la lutte contre la criminalité, et visiblement contraire aux objectifs de réinsertion des prisonniers. Plus largement, la prison telle qu'elle existe actuellement ne fonctionne pas : l'incarcération massive de prisonniers dans des conditions désastreuses n'entraîne que violences et récidives. Gageons que les magistrats judiciaires et administratifs, gardiens des libertés fondamentales, constateront l'ilégalisme de ces nouvelles dispositions et rétabliront l'Etat de droit en les jugeant contraires aux conventions internationales. ■

Benoît David est avocat au barreau de Paris. Il est membre du conseil d'administration de l'Observatoire international des prisons et de l'European Prison Litigation Network.

Intervenant principalement en droit pénitentiaire, il a obtenu plusieurs condamnations de la France par la Cour européenne des droits de l'homme en raison du traitement inhumain et dégradant subi par les prisonniers ;

Etienne Noël est avocat au barreau de Rouen. Il est spécialiste du droit pénal et intervient quasi exclusivement en droit de l'application des peines et droit pénitentiaire. Il a fait condamner l'Etat de multiples fois en raison de l'indignité des conditions de détention



L'ÉTAT NE PEUT FAIRE SUBIR UN TRAITEMENT INHUMAIN OU DÉGRADANT À QUI QUE CE SOIT, QUE CETTE PERSONNE SOIT INCARCÉRÉE OU NON

Cinq ans après leur lancement, l'échec des cours criminelles départementales est manifeste

Ces juridictions sans jury populaire, venues se substituer en 2023 aux cours d'assises pour certains crimes, n'ont pas tenu leurs promesses, estime un collectif d'organisations représentatives d'avocats et de magistrats, d'associations féministes et de personnalités du monde de la justice

Peut-on se permettre de conserver une juridiction criminelle qui, en plus d'avoir fait reculer la démocratie par l'effacement du jury populaire, a aggravé les problèmes qu'elle était censée résoudre ? La réponse à une telle question ne pouvant être que négative, les cours criminelles départementales (CCD) doivent être supprimées.

Expérimentées dans une poignée de départements dès 2019 avant d'être généralisées à la quasi-totalité du territoire national en 2023, les CCD ont remplacé les cours d'assises pour juger en première instance les personnes majeures accusées de crimes punis de quinze ou vingt ans de réclusion – soit environ 57 % des affaires criminelles, dont une écrasante majorité de viols, selon les chiffres de l'étude d'impact de la loi de 2019 ayant institué les cours criminelles départementales.

Par la création de ces juridictions, composées de cinq magistrats et dont la principale caractéristique est de faire l'économie du jury populaire, le législateur espérait mettre sur pied une justice plus rapide (car rendue «entre professionnels»), enfin capable de juger les crimes dans un délai raisonnable. Consécutivement, il espérait mettre fin à la correctionnalisation – pratique par laquelle des crimes sont fictivement requalifiés en délits pour

être jugés plus rapidement par un tribunal correctionnel –, notamment en matière de viol.

Cinq ans après leur lancement, l'échec de ces cours est manifeste, au point d'être reconnu au sommet de la hiérarchie judiciaire. Dans un réquisitoire implacable, Rémy Heitz, procureur général près la Cour de cassation, a déclaré, le 10 janvier, que «la récente création des cours criminelles départementales n'a pas permis d'atteindre les résultats escomptés», et a même «contribué à accroître la charge des juridictions criminelles et aggravé la pression des délais».

Héritage de la Révolution

Un constat confirmé par un rapport de l'inspection générale de justice – daté de mars 2024, mais récemment révélé par les éditions Dalloz –, dont il ressort que, si les CCD ont permis de juger plus vite les accusés détenus relevant de cette juridiction, elles ont «allongé le délai de jugement des accusés détenus relevant de la cour d'assises et, plus encore, celui des accusés libres», de sorte qu'elle a globalement contribué à l'emboîtement de la justice criminelle. Le même rapport conclut que les cours criminelles départementales n'ont pas mis un terme à la pratique de correctionnalisation, qui demeure un phénomène massif. En bref, pour les CCD, c'est un zéro pointé. Ce constat d'échec est à la fois frustrant et scandaleux. Frus-

tant, car il avait clairement été annoncé par les conclusions qu'avait rendues, en octobre 2022, le comité d'évaluation et de suivi de la cour criminelle départementale, dont les recommandations sont restées lettre morte. Scandaleux, car il signifie que le sacrifice du jury populaire dans plus de la moitié des affaires criminelles, qui avait suscité une vague de contestation majeure chez les avocats, les magistrats, les universitaires, les collectifs féministes et les citoyens attachés aux institutions démocratiques, a été réalisé en vain. Dans quel pays accepterait-on de jeter à terre une institution démocratique pluriséculaire pour un bénéfice nul ?

Sans prétendre à l'exhaustivité, l'attachement de tous ces acteurs



DANS QUEL PAYS ACCEPTERAIT-ON DE JETER À TERRE UNE INSTITUTION DÉMOCRATIQUE PLURISÉCULAIRE POUR UN BÉNÉFICE NUL ?

à la présence du jury populaire se justifie par cinq arguments principaux. Premièrement, le jury populaire est un héritage démocratique issu de la Révolution française, le dernier espace qui permet à des simples citoyens de contribuer à rendre la justice «au nom du peuple français». Son recul s'inscrit en contradiction avec les discours portés par les gouvernements successifs, se disant soucieux de consolider la démocratie.

Deuxièmement, le jury populaire est un outil au service de la citoyenneté, puisqu'il permet à des Françaises et des Français tirés au sort de s'impliquer dans la résolution d'un problème posé à la collectivité. Troisièmement, le jury populaire, dont la présence impose que les débats se déroulent de vive voix, est un instrument favorisant une justice humaine, une justice qui fait montre d'écoute et de pédagogie, une justice qui sait à quel point le temps pris à l'audience est nécessaire à la manifestation de la vérité et à la reconstruction du lien social.

Quatrièmement, le jury populaire crée un lien fort et indispensable entre les citoyens et la justice, de nature à renforcer leur confiance en cette dernière et à protéger l'institution judiciaire. Il est d'ailleurs remarquable que, selon le rapport «Rendre justice aux citoyens» remis en juillet 2022 à l'issue des Etats généraux de la justice, «la participation des ci-

toyens à l'œuvre de justice est primordiale et doit être préservée».

Cinquièmement, le jury populaire permet symboliquement de souligner la gravité d'un crime. C'est pourquoi les cours criminelles départementales, parce qu'elles ont pour ambition de faire juger les viols plus rapidement en empêchant les jurés de participer à leur jugement, sont socialement perçues comme un vecteur d'invisibilisation et de minimisation des violences sexuelles.

Préserver le jury populaire

Elles font symboliquement du viol un crime de seconde classe, puisqu'il ne mérite plus la mobilisation de l'ensemble de la société, incarnée par le jury populaire, pour le juger. Cette philosophie va totalement à rebours du combat mené pas l'avocate Gisèle Halimi, laquelle s'est battue pour que les viols soient jugés comme des crimes à part entière.

Ces arguments, particulièrement forts, sont au cœur d'un large consensus politique autour de la préservation du jury populaire. Dès lors, pourquoi continuer à exclure sa participation, en dépit du bilan médiocre des juridictions venues la remplacer ? Une telle obstination confinerait au ridicule, puisqu'elle signifierait que, en plus de valider une réforme profondément antidémocratique, notre droit validerait une posture irrationnelle refu-

sant de tenir compte des études et des remontées de terrain démontrant le caractère contreproductif des cours criminelles.

En ce sens, réhabiliter le jury populaire pour juger la totalité des crimes n'est plus seulement une affaire de principe, c'est aussi une question de bon sens. ■

Premiers signataires :

Patrick Baudouin, président d'honneur de la Ligue des droits de l'homme; **Karine Bourdié**, coprésidente de l'Association des avocats pénalistes; **Maria Cornaz Bassoli**, présidente de Choisir la cause des femmes; **Jean-Raphaël Fernandez**, président de la Conférence des bâtonniers; **Benjamin Fiorini**, maître de conférences en droit pénal, président de Sauvons les assises!; **Judith Krivine**, présidente du Syndicat des avocats de France; **Caroline Laveissière**, bâtonnière du barreau de Bordeaux; **Céline Piques**, porte-parole d'Osez le féminisme!; **Mathilde Thimotée**, secrétaire générale du Syndicat de la magistrature. La liste complète des signataires est disponible sur Lemonde.fr

Le retour de Trump incite l'Inde et l'Union européenne à se rapprocher

ANALYSE

NARENDRA MODI ET URSULA VON DER LEYEN VEULENT FINALISER UN ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE « MUTUELLEMENT AVANTAGEUX » D'ICI À LA FIN DE 2025

Les cercles diplomatiques ont longtemps murmuré que l'Inde se méfiait de l'Union européenne (UE), ce grand ensemble économique et politique supranational de 27 pays. New Delhi préférait négocier en bilatéral avec Paris ou Berlin, plutôt qu'avec Bruxelles. Les temps ont-ils changé pour le géant asiatique et son 1,4 milliard d'habitants en quête de croissance et de développement, mais aussi pour une Europe, chamboulée par le retour de Donald Trump à la Maison Blanche ? Les deux blocs partagent la même faiblesse, leur dépendance à la Chine.

Narendra Modi et Ursula von der Leyen ont pris date en s'engageant, le 28 février, à New Delhi, à finaliser un accord de libre-échange « mutuellement avantageux » d'ici à la fin de l'année et à diversifier la coopération en l'ouvrant sur la sécurité et la défense.

« Je veux que cette visite marque le début de cette nouvelle ère. Le premier ministre Modi et moi partageons le même point de vue. Il est temps de faire passer notre partenariat stratégique UE-Inde au niveau supérieur. Pour notre propre sécurité et notre prospérité », a assuré la présidente de la Commission européenne.

L'Europe est le premier partenaire commercial de l'Inde, devant les Etats-Unis et la Chine. Le commerce de marchandises a atteint 135 milliards de dollars (124 milliards d'euros) en 2023, celui des services 53 milliards de dollars, mais les marges de manœuvre

sont grandes, car le sous-continent ne représente pour l'instant que 2,2 % du commerce de marchandises de l'UE, dont elle est le dixième partenaire. La Commission espère retrouver dans le marché indien de nouveaux débouchés, notamment pour les voitures, les produits agricoles, le vin et les spiritueux.

Les diplomates avertis rappellent que les discussions démarquées en 2007 n'ont jamais abouti. Les deux partenaires s'étaient alors donné deux ans pour parvenir à un accord commercial. Près de vingt ans après, rien ne s'est concrétisé. Les négociations suspendues en 2013 ont repris en 2022 mais elles butent sur plusieurs obstacles majeurs.

D'abord, les droits de douane. L'Inde est un pays ultraprotectionniste, et Narendra Modi n'a eu de cesse de vouloir protéger son marché intérieur. Jusqu'ici, la stratégie de New Delhi a été d'ériger des barrières douanières pour limiter les importations et forcer les étrangers à investir, à fabriquer en Inde et à partager leurs technologies. Le géant asiatique est sous-industrialisé. En ouvrant leur marché, les Indiens craignent de pénaliser l'agriculture face à des produits européens plus compétitifs. Près de la moitié de la population dépend toujours, directement ou indirectement, de l'agriculture.

Ensuite, l'Inde blâme l'Europe pour ses normes « irrationnelles » et « intrusives » en matière de droit de l'environnement et de droit du travail, et elle estime que les Européens ne peuvent pas exiger d'elle le même niveau de protection.

Enfin, la finalisation d'un accord se heurte aux exigences de l'Inde sur la libéralisation des services. New Delhi demande la fin des restrictions européennes imposées à ses entreprises informatiques pour dépecher du personnel en Europe.

Ces derniers mois, un nouvel élément est venu gripper les discussions : le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, dont l'Europe s'est dotée depuis 2023 pour taxer les produits importés en fonction de leur empreinte carbone.

« Meilleure bouée de sauvetage »

Le contexte international donnera-t-il le coup de pouce nécessaire pour dépasser les blocages ? Les deux partenaires, qui se posent en forces stabilisatrices dans un monde multipolaire, y ont intérêt. Côté Europe, le retour du républicain à la Maison Blanche crée une crise dans les relations transatlantiques, obligeant Bruxelles à rechercher de nouveaux partenaires. De son côté, New Delhi ne peut plus tenir aucune relation pour acquise, ni avec la Russie, ni avec la Chine, ni avec les Etats-Unis, ces trois puissances qui ont alterné entre les statuts d'alliés, d'amis, d'ennemis et d'amis-en-nemis. « Cette réalité, estime Raja Mohan, chroniqueur pour *The Indian Express*, nécessite un élargissement des partenariats stratégiques de l'Inde, et l'Europe reste le chaînon manquant majeur dans son calcul stratégique. »

« Malgré l'importance qu'ils accordent traditionnellement à leur autonomie stratégique, Bruxelles et New Delhi ont longtemps compté

sur leurs partenariats avec les Etats-Unis pour asseoir leurs stratégies mondiales. Si ni l'une ni l'autre ne peut se permettre de se désengager des Etats-Unis, l'Inde et l'Europe doivent désormais renforcer leurs liens en réponse aux politiques imprévisibles de Trump », poursuit ce spécialiste de la politique étrangère indienne.

Pour Amaia Sanchez-Cacicero, collaboratrice du programme Asie à l'Institut Montaigne, l'Europe n'a plus le choix. « La consolidation de nouveaux partenariats avec les puissances émergentes ne relève plus d'un passe-temps destiné à démontrer l'inventivité ou l'agilité de l'UE, estime-t-elle, mais s'avère désormais être un impératif prioritaire et, parmi les autres pays du Sud, l'Inde apparaît comme la meilleure bouée de sauvetage pour l'UE. »

Mais il reste une ombre au tableau. L'Inde, partisane du multi-alignement, est-elle « une véritable amie et un allié stratégique », comme l'a affirmé Ursula von der Leyen ? La guerre en Ukraine a montré à quel point « l'ami indien » était peu fiable quand il s'agit de condamner son grand allié russe et son principal fournisseur d'armes. L'Inde s'est abstenu sur toutes les résolutions des Nations unies en faveur de l'Ukraine et a profité du conflit pour augmenter considérablement ses achats de pétrole brut russe à bas coût, alimentant la machine de guerre du Kremlin. Les intérêts géostratégiques de New Delhi et de Bruxelles divergent considérablement sur Moscou, agresseur de l'Ukraine. ■

SOPHIE LANDRIN

(NEW DELHI, CORRESPONDANTE)



CHRONIQUE | PAR HAROLD THIBAULT

La Chine veut stimuler la consommation intérieure

Il faudrait les stimuler, réveiller leur envie de dépenser. Mais comment faire ? Les consommateurs chinois sont vus comme la réponse évidente à bien des maux qui affectent la deuxième économie de la planète mais ils représentent aussi un casse-tête pour les dirigeants du Parti communiste chinois (PCC).

Alors que, en deux mois à la présidence des Etats-Unis, Donald Trump a déjà imposé 20 % de droits de douane supplémentaires sur les exportations chinoises, et que les pays européens et d'autres partenaires importants en Asie ou en Amérique latine protègent eux aussi leurs industries des produits chinois, la consommation intérieure doit théoriquement prendre le relais comme moteur de l'économie chinoise.

Pourtant, l'entrain n'est pas vraiment là et si certains centres commerciaux bien placés grouillent encore de visiteurs, d'autres moins bien conçus sont franchement peu fréquentés. Dans tous, les vendeurs constatent que les Chinois font attention à leurs sous. Après la course au développement des infrastructures qui a marqué ces dernières décennies, convaincre le chaland de sortir son portefeuille électronique est devenu la priorité des autorités chinoises qui guettent chaque signal positif.

Le premier ministre Li Qiang en a fait le premier point de sa feuille de route pour l'économie chinoise, présentée le 5 mars devant les 3 000 délégués de l'Assemblée nationale populaire. Il a mentionné la consommation, une grosse trentaine de fois et prévoit de dépenser, en 2025, 300 milliards de yuans (37,98 milliards d'euros) tirés d'obligations à long terme pour subventionner le remplacement de produits anciens par du neuf – que ce soit des smartphones, des cuiseurs vapeur ou des voitures. Le montant est le double de ce qui avait été consacré, en 2024, à des programmes similaires.

Pour montrer qu'il n'y a pas une mi-nuit à perdre, le gouvernement a pré-

senté, dès dimanche 16 mars, un « plan spécial d'action pour soutenir la consommation » en trente points. Il y est question d'appuyer la hausse des salaires, de donner une couverture sociale aux emplois précaires et aux migrants de l'intérieur, des consommateurs en puissance s'ils avaient les moyens et la confiance en l'avenir.

Ces programmes fonctionnent, la situation serait moins bonne sans. La publication, lundi 17 mars, de données montrant une progression de 4 % sur un an, en janvier et février, des ventes de détail donne un peu de souffle, mais Pékin n'en est pas moins contraint de venir stimuler artificiellement la consommation. Ils révèlent aussi la difficulté du PCC à donner à ses citoyens un sentiment de sécurité économique suffisant pour épargner moins et dépenser plus.

Le matelas social, un prérequis
Les dirigeants chinois ont un dédain affiché pour l'Etat-providence et considèrent que les allocations sociales en Europe mènent à une société d'indolence en opposition à une société chinoise qui serait vouée au laisser-aller. Ils ont donc tardé à comprendre à quel point le matelas social n'est pas juste un luxe mais un prérequis afin d'installer un sentiment de sécurité suffisant pour dépenser ce qu'on gagne et s'exposer au risque, en cas d'imprévu, d'avoir sorti ses économies.

Ainsi près de 300 millions de migrants de l'intérieur, nés en zone rurale et partis travailler en ville, ne bénéficient-ils toujours pas pleinement des mêmes droits que les urbains d'origine à l'hôpital, ou à l'école et l'université pour leurs enfants : on se méfie de les voir plomber le système social des villes de l'Est qui ont réussi.

S'ajoutent à cela quatre années de tassement du marché immobilier dans lequel les Chinois plaçaient leurs économies. A Pékin, en 2024, les revenus tirés des loyers ont baissé pour la troisième année consécutive. La multiplication des mesures de soutien à la consommation montre une prise de conscience de l'ampleur du défi par les autorités. Mais elle souligne aussi que si la croissance et les politiques du parti unique ont sorti avec succès la Chine de la pauvreté, elles n'ont pas encore permis de faire éclore une classe moyenne consommatrice suffisamment forte pour porter l'économie chinoise vers le premier rang. ■

DANS TOUS LES CENTRES COMMERCIAUX DU PAYS, LES VENDEURS CONSTATENT QUE LES CHINOIS FONT ATTENTION À LEURS SOUS

INATTEIGNABLE NEUTRALITÉ CARBONE

LIVRE

C'est l'un des objectifs les plus structurants des politiques climatiques : pour limiter le réchauffement catastrophique de la planète, plus d'une centaine de pays se sont engagés à débarrasser leurs systèmes énergétiques du charbon, du pétrole et du gaz et à atteindre la « neutralité carbone » d'ici au milieu du XXI^e siècle.

Cette ambition, visant à éliminer la combustion des fossiles et les émissions de CO₂ qui l'accompagnent, est à la base de tous les scénarios de « transition énergétique ». Pourtant, il n'y a quasiment aucune chance qu'elle se réalise : c'est ce que démontre Vaclav Smil, un expert mondialement reconnu de l'énergie, dans *2050. Pourquoi un monde sans carbone est presque impossible* (Arpa, 120 pages, 14,90 euros).

Quelques chiffres donnent d'abord une idée de l'ampleur de la transformation à mettre en œuvre : il faudrait remplacer 1,5 milliard de véhicules fonctionnant à l'essence ou au diesel

par des véhicules électriques, et convertir 50 millions de tracteurs. Il faudrait aussi remplacer plus d'un demi-milliard de chaudières au gaz naturel et trouver de nouveaux moyens de faire fonctionner 120 000 bateaux et 25 000 avions de ligne. Tout cela (et bien plus encore) en seulement vingt-cinq ans.

« Tracer un avenir réaliste »

Or, insiste le scientifique tchèco-canadien, les transitions énergétiques sont des processus « de longue haleine », « difficiles, multiformes et plutôt imprévisibles ». Il ne s'agit pas seulement de remplacer une technologie par une autre, mais de développer massivement de nouvelles techniques et de nouveaux réseaux grâce à des décennies d'investissements.

Cet ouvrage soulève une question centrale : que faire des grands objectifs mondiaux ? Faut-il s'y accrocher coûte que coûte en espérant qu'ils incitent chacun à passer à l'action, même s'ils paraissent totalement hors d'atteinte ? Pour Vaclav

Smil, qui regrette « une tendance indéniable à l'optimisme excessif, à l'exagération et au battage médiatique », ces « vœux » ne devraient pas être utilisés ou défendus au motif qu'il s'agit d'objectifs « aspirationnels ».

« On devrait plutôt s'efforcer de tracer un avenir réaliste qui tienne compte de nos capacités techniques, de nos approvisionnements en matériaux, de nos possibilités économiques et de nos besoins sociaux, puis de concevoir des moyens pratiques pour y parvenir, écrit-il. On peut toujours essayer de les dépasser, ce qui est un bien meilleur objectif que de s'exposer à des échecs répétés. »

Et si la décarbonation complète du système énergétique n'est pas possible d'ici à 2050, Vaclav Smil ouvre la voie à d'autres pistes pour lutter contre le réchauffement : limiter les gaz à effet de serre issus de l'agriculture, de l'élevage ou encore de la déforestation – des secteurs qui concentrent encore peu d'efforts – peut aussi avoir un impact majeur sur le climat. ■

PERRINE MOUTERDE

Coup de cœur en Russie

PAR SERGUEÏ





FRANCE | CHRONIQUE
PAR FRANÇOISE FRESSOZ

Un duel pour réformer la France

Le coup est brusquement parti, comme si l'abcès qui se formait depuis plusieurs semaines devait nécessairement crever. A l'occasion du congrès interrégional de son parti Horizons, dimanche 16 mars à Lille, l'ancien premier ministre Edouard Philippe a attaqué l'actuel occupant de Matignon, François Bayrou, en lui reprochant explicitement de louer au lieu de réformer.

La charge a été menée en deux temps : dans une interview au *Figaro*, samedi 15 mars, le maire du Havre (Seine-Maritime) a jugé « complètement hors-sol » le conclave sur les retraites lancé par l'actuel premier ministre, en s'étonnant que l'on puisse songer à revenir sur une réforme déjà votée alors que le moment exige de nouveaux efforts. Le lendemain, devant ses troupes, Edouard Philippe s'est promis de « redonner vie à la puissance française » à l'occasion de l'élection présidentielle de 2027, qu'il conçoit comme le rendez-vous du vrai changement.

Les deux hommes ne s'apprécient guère, c'est de notoriété publique. François Bayrou a participé à la victoire d'Emmanuel Macron en 2017 en associant le MoDem à un projet d'émancipation construit sur le dépassement du clivage gauche-droite. Edouard Philippe, venu des rangs du parti Les Républicains, a profité de cette victoire pour devenir le premier chef du gouvernement du premier quinquennat Macron, sans jamais renier qu'il venait de la droite. De cette nuance a découlé toute une gamme de frottements entre le centriste soucieux de défendre sa part d'héritage et le juppéiste droit dans ses bottes, dès lors qu'il s'agissait de conduire le changement. Tout s'est crispé durant l'hiver 2018, lorsque le pays est entré en révolte contre la taxe carbone et que le mouvement des « gilets jaunes » a fait vaciller le pouvoir.

Leur joute prolonge le différend en même temps qu'il le réactualise dans une parfaite inversion des rôles, car l'un est devenu premier ministre tandis que l'autre, à l'écart du pouvoir national, cultive sa différence. Le sujet qu'ils exposent sur la place publique est d'une brûlante actualité : comment faire bouger un pays fracturé dans une situation qui ne lui laisse plus d'échappatoire ? S'il faut concéder un point commun aux deux dirigeants, c'est le côté abrasif de leur constat. L'un et l'autre décrivent une France à deux doigts d'être étranglée par la dette, en perte de vitesse sur ce tout ce qui faisait sa force – l'éducation nationale et les services publics notamment –, incapable depuis des années d'équilibrer son budget et ses comptes sociaux.

Au moment où le concept de souveraineté s'impose dans le cadre d'une Europe fragilisée par le rapprochement entre Donald Trump et Vladimir Poutine, la réorientation qu'ils préconisent est assez similaire : il s'agit de produire plus, de travailler davantage, de recentrer l'Etat sur ses missions essentielles, en évitant de toucher à la matière fiscale, devenue inflammable. De ce point de vue, ils se situent dans le prolongement du macronisme.

COMMENT FAIRE BOUGER UN PAYS ÉMINENT FRACTURÉ, DANS UNE SITUATION QUI NE LUI LAISSE PLUS D'ÉCHAPPATOIRE ?

FRANÇOIS BAYROU ET
ÉDOUARD PHILIPPE
NE S'APPRÉCIENT
GUÈRE, C'EST DE
NOTORIÉTÉ PUBLIQUE

La différence porte sur la méthode. A entendre François Bayrou, le pays est tellement fracturé, la coupure entre le haut et le bas tellement avérée que rien d'essentiel ne pourra s'amorcer sans un partage préalable de la contrainte. « Edouard Philippe considère que la démocratie sociale et les partenaires sociaux, c'est négligeable. (...) Moi, je crois qu'on s'est trompé depuis des années en écartant les partenaires sociaux », a riposté, dimanche, le premier ministre, lors de l'émission « Questions politiques » sur France Inter, en partenariat avec *Le Monde*.

Chacun son pré carré

Mais, en même temps qu'il défendait l'opportunité du conclave sur les retraites, François Bayrou a exclu pour la première fois publiquement un retour à la retraite à 62 ans, s'attirant en retour la réaction ulcérée des syndicats et de la gauche. Il est donc manifeste que sa méthode crée de la déperdition. Il la juge cependant moins coûteuse politiquement qu'une énième tentative de passage en force, pourvu que l'opinion, sous le choc des événements, évolue suffisamment pour exercer à son tour une pression sur les acteurs.

On n'y est pas encore. Dans un sondage Ipsos pour *Le Parisien Dimanche* publié le 16 mars, les Français continuent de privilégier la dette. Face à l'effort de réarmement, ils soutiennent majoritairement l'hypothèse de l'emprunt national et rejettent aussi majoritairement l'idée de travailler davantage. Il s'agit donc de poursuivre encore et encore la pédagogie, mais jusqu'à quand ? Edouard Philippe a, lui, théorisé, depuis la très hasardeuse dissolution de juin 2024, que rien de sérieux ne pourrait s'engager d'ici à la présidentielle de 2027, tant la représentation nationale est émiettée et le gouvernement affaibli. Mais lui aussi a dû intégrer l'extrême fragilité démocratique du pays, le risque populiste et la dévitalisation de l'élection présidentielle, qui, dans le cadre du tripartisme, ne suffit plus à fabriquer de majorité.

Le président d'Horizons a musclé son dispositif en annonçant dans la foulée de la présidentielle non seulement une dissolution de l'Assemblée, mais l'organisation simultanée de trois référendums, l'un sur les retraites, l'autre sur l'organisation administrative du pays, le dernier sur le recours aux ordonnances dans trois domaines : l'éducation, la justice, la santé. Il s'agit de donner corps à l'idée de réarmement, en combinant puissance exécutive et onction populaire. Le duel à distance qui s'est instauré entre les deux dirigeants leur permet de cultiver chacun son pré carré dans un espace central qui regorge de prétendants mais n'a pas de candidat attitré. François Bayrou tente de ne pas perdre la gauche, qu'il est, en partie, parvenu à neutraliser. Edouard Philippe donne des gages à la droite, qui rêve d'en découdre.

Comme souvent en politique, la joute est très surjouée : si François Bayrou échoue, Edouard Philippe pourra difficilement l'emporter. En outre, ce n'est pas en 2027 que tout se joue mais maintenant, sous la pression d'événements extérieurs qui ne laissent aucun répit et obligent au rassemblement le plus large possible. ■

« TRAVAILLEURS ESSENTIELS », LES OUBLIÉS DE LA CRISE DUE AU COVID-19

ÉDITORIAL



glement de problèmes sociaux cruciaux révélés par la pandémie reste à tenir.

Tel est le cas de « travailleurs de deuxième ligne », ces « femmes et [ces] hommes que nos économies reconnaissent et rémunèrent si mal », mais sur lesquels « notre pays tient tout entier », selon les mots d'Emmanuel Macron, dans son allocution du 13 avril 2020. « Il nous faudra nous [en] rappeler », enjoignait alors le président de la République. C'était le temps, vite passé, où les Français ouvraient les fenêtres à 20 heures pour applaudir les soignants et regardaient en héros les caissières de supermarché et les chauffeurs livreurs.

Sur la situation de ces travailleurs indispensables mais mal payés, aux tâches souvent pénibles, incompatibles avec le télétravail, aux horaires impossibles et aux faibles perspectives de progression, au surplus exposés à la contamination, le Covid a servi de révélateur. Plus personne ne peut ignorer l'énormité du paradoxe entre la reconnaissance du caractère essentiel de leur contribution à la société et le mépris que celle-ci leur renvoie en matière de salaire et de prise en compte de leur statut et de leurs conditions de travail.

Pourtant, au-delà des hommages apportés, peu a été accompli. Un rapport demandé par Elisabeth Borne, la ministre du travail d'alors, a bien identifié dix-sept métiers concernés – d'agent d'entretien à boul-

anger, d'employé de la grande distribution à aide à domicile –, et le sujet a été inclus à l'agenda social. Mais les promesses de négociations entre partenaires sociaux sur les conventions collectives n'ont jamais été concrétisées, faute de volonté politique.

Même la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, non ciblée, n'a guère profité particulièrement aux « travailleurs essentiels ». Quant à l'idée prometteuse d'un index de la qualité des emplois, elle reste à mettre en œuvre. Principal acquis de la période : la situation des travailleurs concernés est désormais identifiée et objectivement analysée. On sait ainsi que les salaires ne compensent pas la pénibilité de leurs conditions de travail et qu'à près de 50 ans leur taux d'invalidité est deux fois plus important que celui de la moyenne des travailleurs.

L'occasion manquée, dans l'après-Covid, de prendre en compte, pour l'améliorer, le quotidien des 6,8 millions de personnes occupant, selon l'Insee, un métier de « deuxième ligne », n'a fait que renforcer l'idée d'une déconnexion des responsables politiques avec les réalités vécues et a alimenté l'amertume. Elle a sans doute aussi contribué au blocage du débat sur les retraites. On aurait tort de minimiser les réactions politiques liées au sentiment de mépris et de déclassement qu'alimente la surdité de l'exécutif et qui, d'élection en élection, font le lit des démagogues. ■

HORS-SÉRIE *Le Monde*

UNE VIE, UNE ŒUVRE

ÉDITION
2025

Albert
Camus
La révolte
et la liberté

TEXTES INÉDITS

Le socialisme des potences
Réponse à l'appel des écrivains hongrois par Albert Camus

Qui d'autre que l'auteur de *L'Etranger* et de *La Peste* peut aussi bien incarner notre époque pleine d'épreuves et d'incertitudes ? Albert Camus est une figure de son temps, c'est aussi notre contemporain. Son œuvre, à travers sa littérature et ses articles de presse, est un hymne à la liberté et à la recherche de vérité. Retour dans ce hors-série sur la vie d'un intellectuel dont la pensée traverse les âges et sert de point de repère aux peuples en lutte pour leur émancipation. Portrait, héritage, entretiens, débats, textes choisis, hommages, mais aussi publication de deux textes inédits tirés de son livre *Actuelles IV* (Gallimard, 2024).

ALBERT CAMUS

Un hors-série du « Monde »
124 pages - 12 €
Chez votre marchand de journaux
et sur lemonde.fr/boutique

perrier®

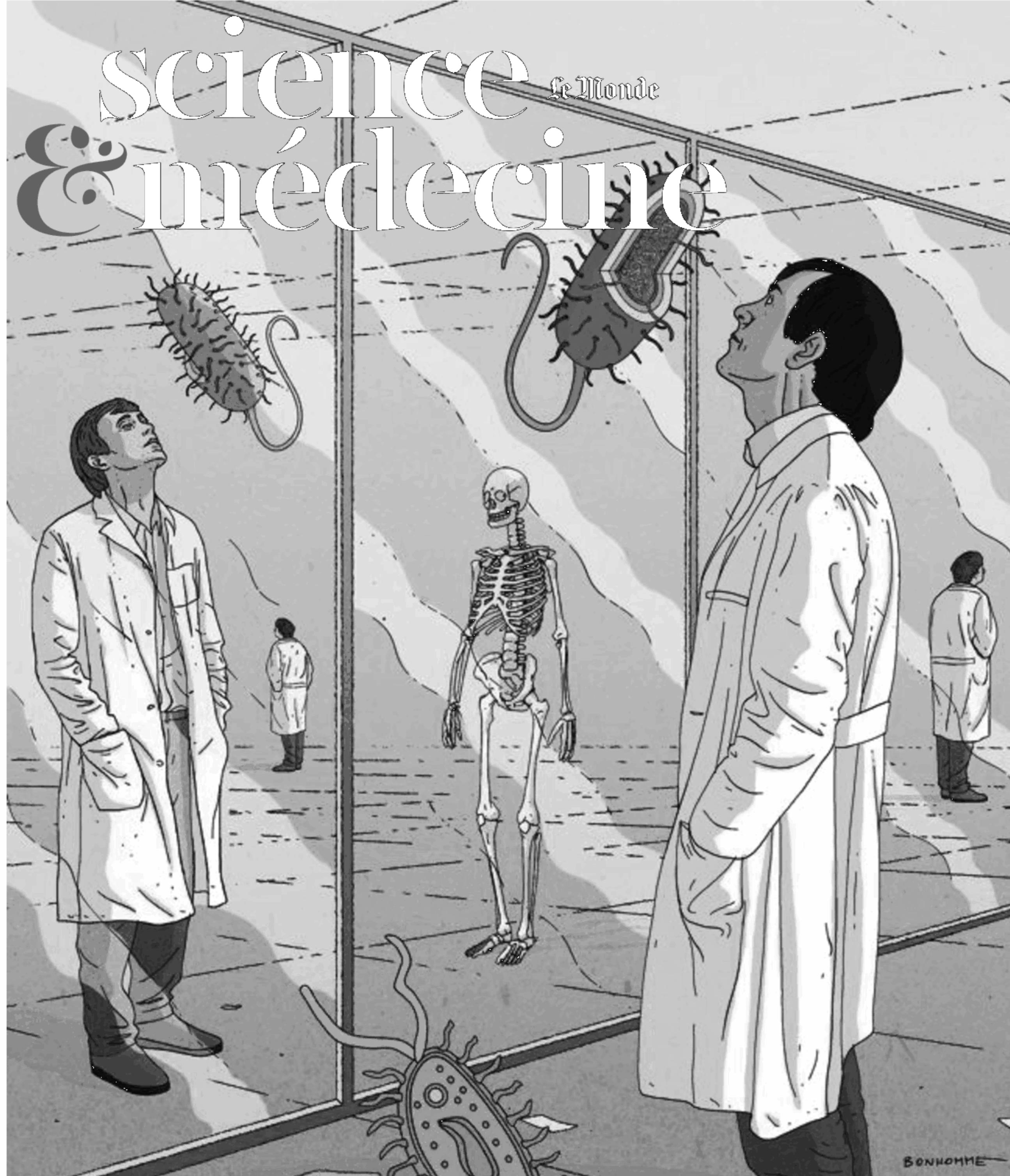
Cette silhouette vous rappelle quelque chose ? C'est normal, ça fait plus de 160 ans que j'étanche votre soif comme personne, et pour des millions de consommateurs, que ce soit aux terrasses des cafés ou devant un match de tennis. C'est vrai que tout le monde me connaît. Depuis ma création en 1863 je n'ai jamais cessé de faire parler de moi, aux 4 coins du globe, et c'est toujours le cas ! Mais savez-vous que nos équipes de passionnés s'engagent chaque jour à l'usine, à la source et dans sa région, pour vous offrir votre eau minérale naturelle unique, dans cette bouteille si iconique. Cela fait des années que de nombreuses actions sont menées au quotidien pour contribuer à protéger la source PERRIER®, et son terroir naturel. Et nous nous engageons toujours plus pour répondre au mieux aux enjeux du changement climatique imposés à notre activité. Tout ça, pour que la qualité et le plaisir d'un PERRIER® restent intacts. Bon, assez parlé de moi. J'ai hâte de vous retrouver, pourquoi pas en terrasse en lançant un « Garçon, un PERRIER® s'il vous plaît ! » Et si vous êtes à la recherche de plus d'informations, scannez ce QR code. Merci à tous pour votre confiance. Votre fidèle bouteille PERRIER®.



GARÇON,
PLUS D'INFOS
SVP !

Aujourd'hui 460 hectares de terres autour de la source PERRIER® respectent une charte exigeante de bonnes pratiques agricoles et environnementales.

Découvrez toutes nos actions sur perrier.com/fr



L'inquiétant spectre des bactéries miroirs

Ces organismes hypothétiques pourraient-ils ravager le monde si les biologistes parvenaient à les créer ? Faut-il interdire absolument toute recherche en ce sens ? Un collectif de 38 scientifiques a appelé à un débat mondial dans le journal « Science ». Plongée dans un scénario apocalyptique

NATHANIEL HERZBERG ET DAVID LAROUSSE

Tout a commencé par un banal accroc, passé inaperçu, dans une combinaison de protection. Quelques jours plus tard, un premier chercheur tombe malade. Puis un autre. Tous deux sont placés à l'isolement. Pourtant, rapidement, l'infection s'étend, devient épidémie. Une bactérie est identifiée, mais les médecins restent impuissants à la combattre. Les antibiotiques sont sans effet, ni aucun autre traitement. Les premiers morts sont

enregistrés. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) déclare l'urgence sanitaire mondiale. D'autant que les animaux commencent eux aussi à succomber au même mal : bétail, chiens et chats, oiseaux, amphibiens... En retrouvant le pathogène dans les eaux usées, les chercheurs retracent le chemin emprunté par l'agent infectieux. Des excréments humains ont contaminé l'eau. Les insectes, infectés à leur tour, se sont chargés de répandre le mystérieux mal partout où ils se posaient, sur les animaux, mais aussi les plantes, les sols. C'est désormais une crise systémique globale qu'affronte la planète, dont personne ne sait où elle s'arrêtera.

Ce récit catastrophe n'est pas né dans la tête d'un scénariste d'Hollywood. Il nous a été suggéré par Vaughn Cooper, professeur de biologie à l'école de médecine de l'université de Pittsburgh (Pennsylvanie), sommité de la biosécurité et prochain président de la Société américaine de microbiologie. Avec 37 autres personnalités du monde des sciences, parmi lesquelles deux Prix Nobel, il a lancé, le 12 décembre 2024, dans la revue *Science*, une alerte à destination de toute la communauté scientifique. Dans quelques dizaines d'années, nous serons capables de créer un pathogène susceptible d'*« éliminer la vie sur Terre »*, résume David Relman, professeur

d'immunologie à l'université Stanford (Californie), cosignataire de l'appel. Membre fondateur du Conseil consultatif scientifique national pour la sécurité, il a conseillé plusieurs administrations américaines. « *Des menaces sanitaires, j'en ai étudié pendant toute ma carrière. Mais un problème de cette amplitude et de cette intensité, je crois que nous n'y avons jamais été confrontés* », dit-il.

Cette menace a un nom : la bactérie miroir. Un organisme aujourd'hui inexistant que nous, humains, pourrions bientôt créer, et qui s'affranchirait des principes mêmes du vivant.

Parmi ces principes, il y a le fait que le vivant sur Terre a choisi de ne travailler qu'avec un seul type de molécules. Ou plus exactement avec une seule des deux configurations géométriques de molécules possibles. Une vraie particularité. En effet, hors du vivant, sucres, alcools, acides aminés, protéines, quelle que soit leur forme dans l'espace – pyramide, hélice, feuillet... – présentent deux configurations, images l'une de l'autre dans un miroir, comme la main droite est le reflet de la main gauche. Or, main droite et main gauche ne sont pas identiques : un gant droit ne couvre pas les cinq doigts de la main gauche. Idem pour les molécules, il en existe des « droites » et des « gauches ».

→ LIRE LA SUITE PAGES 4-5

Comment les végétaux contrent les infections

Contrairement aux animaux, les plantes n'ont pas d'immunité acquise, mais leurs cellules ont d'autres moyens de défense

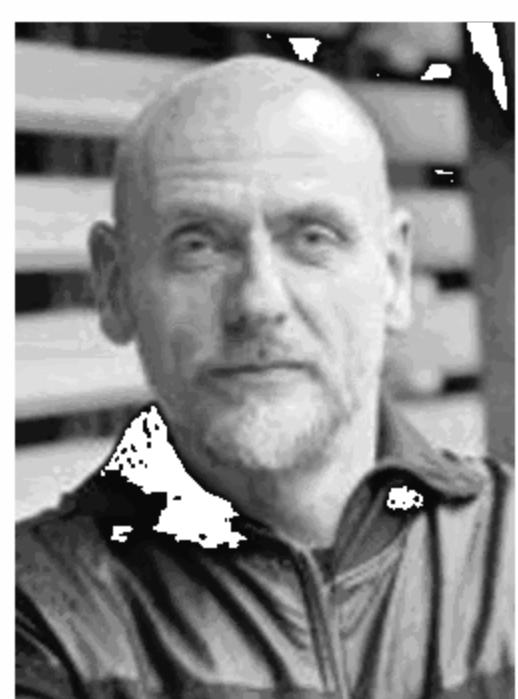
PAGE 6



Entretien L'aventure évolutive des organes

Le zoologiste Guillaume Lecointre explique pourquoi nous conservons des structures inutiles

PAGE 8



Lumière sur les supersolides

Grâce à un mélange de grains de lumière et d'électrons, une équipe internationale a créé des supersolides, capables de couler comme un liquide et d'éviter des obstacles. Ce drôle d'état de la matière vient aussi d'être obtenu par d'autres chercheurs

PAGE 2

Transidentités : une étude contredit une théorie antitrans

ENQUÊTE - Deux chercheurs français mettent à mal la thèse d'une vague de transitions soudaines liée aux réseaux sociaux

Dans un article paru dans *The New England Journal of Medicine* (NEJM) le 18 février, deux médecins et un avocat dénoncent les lois répressives et transphobes adoptées aux Etats-Unis depuis le retour de Donald Trump à la Maison Blanche, expliquant qu'elles « soulignent un effort plus large visant à faire reculer les droits des personnes trans et non binaires ». Or, « la recherche a constamment démontré les effets positifs de l'accès aux soins d'affirmation de genre » sur la santé. Des soins loin d'être « expérimentaux » ou assimilables à une « mutilation », écrivent-ils.

« Cela promet davantage de stigmatisation, de harcèlement et de discrimination à l'égard des jeunes transgenres », redoute le pédopsychiatre américain Jack Turban. En 2022, dans un article de *Pediatrics*, il rappelait que la théorie de la Rapid-Onset Gender Dysphoria (« dysphorie de genre à apparition rapide », ROGD) a été utilisée par les législateurs aux Etats-Unis pour interdire les soins d'affirmation de genre aux adolescents trans, en dépit du « soutien sans équivoque » de grandes organisations médicales.

Théorisée en partie par la docteure Lisa Littman (*Plos One*, 2018), la ROGD émet l'hypothèse d'une vague de transition de genre soudaine chez les adolescents, qui subiraient une « contagion sociale » à travers l'influence des réseaux sociaux. Lisa Littman laisse par ailleurs entendre que cela concerne davantage les personnes AFAB (pour Assigned Female at Birth, « assignée femme à la naissance ») : l'image dégradée de la femme véhiculée sur les réseaux sociaux les plongerait dans un profond désarroi, dont elles sortiraient en transitionnant vers le genre masculin.

L'article de M. Turban en soulignait pourtant les « limites méthodologiques considérables » : vivement critiquée à la sortie, l'étude avait fait l'objet de corrections en 2019 par l'autrice limitant la portée des résultats. Mais cette théorie a prospéré, d'autant que, depuis les années 2000 et l'émergence des réseaux sociaux, on assiste à une inversion du sex-ratio jusqu'ici inexplicable. Les personnes AFAB sont désormais plus nombreuses à l'adolescence que celles assignées hommes à la naissance (AMAB, pour Assigned Male at Birth), notamment dans les cliniques pédiatriques.

L'âge du coming in

Dans une étude transversale parue en décembre 2024 dans *European Child & Adolescent Psychiatry*, la chercheuse Claire Vandendriessche et le professeur de psychiatrie David Cohen – qui dirige une consultation consacrée à l'accueil des mineurs trans ou en questionnement à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, à Paris – ont cherché d'autres pistes d'explication à ce ratio, tout en testant des hypothèses issues de la théorie de la ROGD. Ils se sont appuyés sur une enquête menée dans trente pays européens, la LGBTI Survey, parue en 2019, et ont exploité des données portant sur 137 553 citoyens LGBT, dont 18 698 personnes trans.

En cohérence avec d'autres études, les résultats traduisent une prédominance de personnes assignées femmes à la naissance au sein des 15 à 17 ans, qu'il s'agisse de femmes lesbiennes ou

Manifestation contre la transphobie et les agressions transphobes sur la place de la République, à Paris, le 5 mai 2024. GEOFROY VAN DER HASSELT/AFP

bisexuelles, ou de jeunes trans masculins. Le ratio s'inverse à l'âge adulte, avec 42 % de personnes AFAB au sein de la communauté LGBT.

Pour la première fois, en revanche, cette étude montre une corrélation entre l'âge du coming out trans et le genre assigné à la naissance. Chez les personnes ayant eu un coming in (âge à laquelle une personne LGBT+ prend conscience de son identité de genre ou de son orientation sexuelle) avant 18 ans, les hommes trans ont fait leur coming out à 18,8 ans, contre 23,4 ans pour les femmes trans, quand les hommes gay cisgenres partagent leur orientation sexuelle et/ou romantique à 19,1 ans, et 17,5 ans pour les femmes lesbiennes cisgenres. « [Les personnes AFAB] sont donc plus susceptibles (...) d'accéder à des services liés aux minorités sexuelles ou de genre », écrivent les auteurs. « Ce que l'on démontre, ce n'est pas tant la prépondérance de jeunes personnes transmasculines dans les cliniques pédiatriques ou dans la population générale qu'une absence de jeunes personnes transféminines qui demeurent dans le placard », commente l'autrice. Et ce, peu importent les pays.

Pour tenter d'expliquer cette tendance, les chercheurs ont, là encore, testé une corrélation jusqu'ici inexplorée entre l'âge du coming out et l'indice Rainbow de l'Association européenne des personnes intersexes, lesbiennes, gay, bi et trans – un score sur 100 évaluant les politiques nationa-

les de protection des personnes LGBT+, basé sur 69 critères. « Plus le pays écrase les droits des personnes concernées, plus les hommes gay ou les femmes trans font leur coming out tardivement par rapport aux femmes lesbiennes et aux hommes trans, alors qu'ils se perçoivent comme LGBT vers le même âge », résume Claire Vandendriessche. Ainsi, alors que la Bulgarie présente le moins bon score des 49 pays évalués (20/100), les personnes assignées hommes à la naissance y font leur coming out 3,4 ans plus tard que les personnes assignées femmes, contre 1,08 ans pour le Portugal, à la tête du classement (66/100). « Transgresser la masculinité coûte plus cher socialement, aujourd'hui et dans les pays étudiés, que de transgresser la féminité », note Mme Vandendriessche.

« Un autre son de cloche »

L'étude a également cherché à savoir si, comme le suggère la théorie de la ROGD, les personnes AFAB qui partagent leur identité de genre rapidement utilisent davantage les réseaux sociaux et présentent un moins bon état de santé que les autres adolescents LGB ou transféminins. S'ils confirment que ces jeunes, qui ont réalisé leur coming out moins d'un an après le coming in et représentent 30 % de l'échantillon de jeunes AFAB en transition, sont plus sur les réseaux sociaux, les deux auteurs montrent qu'ils

ne présentent pas une moins bonne santé globale, davantage de maladies chroniques ou encore plus de sentiments dépressifs.

« Ces résultats apportent un « autre son de cloche » important par rapport aux critiques et aux doutes à l'égard des jeunes trans que nous entendons », déclare Annelou De Vries, pédopsychiatre aux Pays-Bas, qui n'a pas pris part à l'étude, mais a participé à l'élaboration des dernières recommandations de l'Association professionnelle mondiale pour la santé des personnes transgenres.

En mai 2024, les sénateurs français ont voté une proposition de loi visant à interdire tout accès à des soins d'affirmation de genre avant 18 ans, alors que « de nombreuses études ont révélé que [l'interdiction à l'accès à ces soins] a des effets néfastes sur le bien-être des jeunes transgenres », note l'article du NEJM. Le texte avait été formulé d'après un rapport des sénateurs Les Républicains émaillé de références au rôle présumé des réseaux sociaux.

Les deux chercheurs français concluent que leurs résultats « concordent avec ceux d'autres critiques de l'hypothèse ROGD et devraient justifier que les décideurs politiques s'abstiennent de faire des déclarations pseudo-scientifiques qui pourraient créer des obstacles supplémentaires aux soins ». ■

LILAS PEPEY



Des supersolides sculptés avec des grains de lumière

PHYSIQUE - Une équipe internationale a annoncé, dans la revue « Nature », que certains de ces matériaux pourraient couler comme un liquide

Capeau. C'est une sacrée expérience ! », salut Benoît Deveaud, physicien en retraite de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (Suisse), devant le travail de ses collègues publiés le 5 mars dans *Nature*. Il aurait aussi pu dire « super-expérience », car celle-ci décrit un nouveau matériau de la famille au préfixe adoré des physiciens, « super ».

On connaît les *superconductors* (supraconducteurs, en français), dans lesquels la résistance électrique disparaît et où le courant circule sans fin. Il y a aussi les *superfluides*, comme l'hélium à très basse température, indispensables aux appareils d'IRM, et qui coule sans viscosité. Et puis il y a, comme dans ce dernier article, les *supersolides*, de la matière organisée comme dans un cristal, mais qui peut couler comme un liquide. Si bien que si deux supersolides se croisent, ils continuent leur che-

min comme si de rien n'était en se traversant. « Comme ces danses japonaises où deux groupes synchrones passent l'un dans l'autre sans se toucher », image Benoît Deveaud.

De telles configurations étranges sont observées depuis plusieurs années. En 2017, deux équipes indépendantes, suisse et américaine, réalisent le premier superfluide artificiel, avec des atomes ultrafroids qui condensent dans cet état particulier. Puis, en novembre 2024, une équipe autrichienne d'Innsbruck, en concentrant encore plus d'atomes, parvient à créer un supersolide en observant une organisation spatiale des atomes, preuve de la « solidité », et aussi des tourbillons, preuves de la « fluidité ». La nouveauté et l'intérêt du dernier supersolide présenté sont qu'il n'est pas fait d'atomes, mais de grains de lumière, les photons, montrant ainsi que la lumière peut muter en cristal et

coul... L'équipe internationale qui a réalisé ce petit bijou n'a pas taillé directement des photons, mais des polaritons, un mélange de grains de lumière et d'excitations électromagnétiques, cousines des électrons, circulant dans un matériau semi-conducteur. Pour cela, la lumière est confinée dans un très mince espace, quelques micromètres, servant de guide d'ondes et dans lequel sont percés des trous quantiques, qui eux piégent les électrons. Cette configuration particulière fait se mêler les photons et les électrons (appelés ici excitons) pour obtenir une chimère, mi-matière, mi-lumière : un polariton.

Augmenter les interactions
C'est l'une des clés pour que la concentration des polaritons dans la petite cavité optique conduise à transformer le million de particules d'une assemblée désordonnée

en un superfluide. Telle une armée, tous les polaritons, brusquement, se mettent au pas cadencé, parfaitement synchrones.

« Je préfère utiliser l'image des danseurs irlandais, dont la synchronisation des pieds impressionne », aime à dire Benoît Deveaud, spécialiste de ces chimères. Ce bel ensemble est devenu superfluide, comme l'a montré en 2009 une équipe du Laboratoire Kastler-Brossel, à Paris. Leur fluide de lumière contourne un obstacle, quand de la lumière normale aurait été arrêtée ou diffusée dans toutes les directions.

Restait à rendre « solide » ce drôle d'état, en augmentant les interactions entre particules, comme si les danseurs irlandais se tenaient la main. C'est ce qui est exposé dans *Nature*, et qui, coïncidence des bonnes idées, a aussi été mis en ligne dans un préprint par une autre équipe, en Pologne avec

la collaboration d'IBM et de chercheurs français. Les deux, dans des systèmes différents, ont trouvé une astuce pour arriver à augmenter les forces entre leurs polaritons. Cela passe par les propriétés de la lumière dans la chimère, qui crée une interférence entre deux familles de polaritons. Une structure spatiale apparaît, sous forme de l'alternance de quantité plus ou moins grande de particules. Soit une caractéristique d'un solide.

« Nous avons vite obtenu des résultats, mais passé plusieurs mois à nous convaincre qu'il s'agissait bien de ce nouvel état », confie Dimitrios Trypogeorgos, de l'Institut de nanotechnologie de Lecce, en Italie. « Avec cette lumière fluide, nous avons une nouvelle plate-forme à disposition pour étudier les supersolides, différents des atomes froids », indique Guillaume Malpuech, directeur de recherche CNRS à Clermont-Ferrand, mem-

bre de l'équipe concurrente. Ces systèmes seraient plus simples à étudier, car à température ambiante et un peu plus « gros ». « On ne sait pas ce que nous réservent ces objets aux propriétés si originales. Il y a quinze ans, personne ne pensait atteindre la superfluidité », note Alberto Amo, directeur de recherche CNRS à l'université de Lille et coauteur de l'observation de ce phénomène en 2009.

En toute rigueur, les deux articles ne prouvent pas que ce supersolide peut « couler » et éviter les obstacles, mais la théorie prévoit que c'est le cas. « Nous sommes en train d'étudier la dynamique de ce système pour confirmer la superfluidité », précise Dimitrios Trypogeorgos. Pareil pour l'équipe franco-polonaise. Créer des tourbillons éternels dans ce système serait aussi une preuve de plus. Assurément super-be. ■

DAVID LAROUSSE

Des scientifiques moins libres et autonomes

RECHERCHE - Selon un rapport annuel, l'indice de liberté académique est en baisse substantielle dans 34 des 179 pays étudiés. Aux Etats-Unis, mais aussi ailleurs

L'incertitude géopolitique mondiale et ses conséquences sur la production de connaissances scientifiques se lisent dès l'introduction du rapport 2025 sur «l'indice de liberté académique» publié jeudi 13 mars par une équipe de chercheurs germano-suédoise. L'indicateur qu'ils produisent chaque année dans 179 pays a poursuivi en 2024 sa baisse mondiale en moyenne : 34 pays ont vu leur indice substantiellement baisser, dont les Etats-Unis, l'Argentine, la Géorgie, la Finlande, Israël... alors que seulement huit pays l'ont vu s'améliorer.

«Malheureusement, les évolutions positives sont identifiées dans des pays peu peuplés et peu de personnes en bénéficiant», précise Katrin Kinzelbach, spécialiste en politique internationale des droits de l'homme à l'université Friedrich-Alexander d'Erlangen-Nuremberg (Allemagne) et initiatrice de ce travail de recherche. Il y a un an cette équipe avait mis en lumière une autre tendance alarmiste : un citoyen sur trois vivait dans une zone de liberté académique, contre un sur deux en 2006.

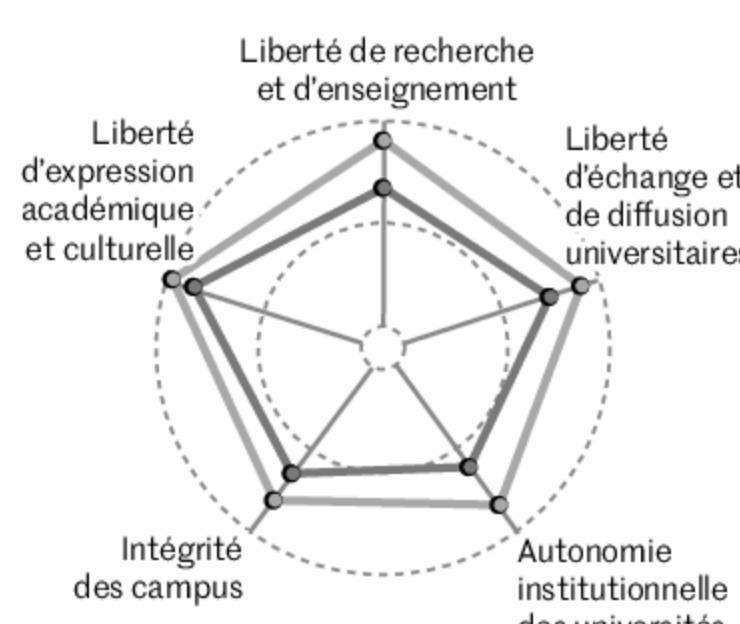
Pour arriver à de tels résultats, ces chercheurs travaillent avec 2300 experts nationaux qui partagent leurs évaluations sur cinq paramètres : liberté de recherche et d'enseignement, liberté d'échange et de diffusion universitaires, liberté d'expression académique et culturelle, autonomie institutionnelle des universités et intégrité des campus. Les évaluations du nouveau rapport se sont terminées sur l'année civile 2024. Pour autant, le document ne manque pas de souligner la «pression sans précédent» mise par l'administration Trump sur la science depuis le 20 janvier 2025.

«De nombreux chercheurs espéraient que la rhétorique provocatrice de la campagne électorale ne se traduirait pas par une politique antiscience réelle lorsque Donald Trump reviendrait à la Maison Blanche», analyse Katrin Kinzelbach. «Personnellement, j'étais moins optimiste, car j'avais déjà connu une évolution similaire en Hongrie : il y a quelques années, j'enseignais à l'Université d'Europe centrale [Budapest] lorsqu'elle a été attaquée par le premier ministre, Viktor Orban. Néanmoins, je

Une restriction de la liberté académique aux Etats-Unis

— En 2014
— En 2024

... totale
... modérée
... absente

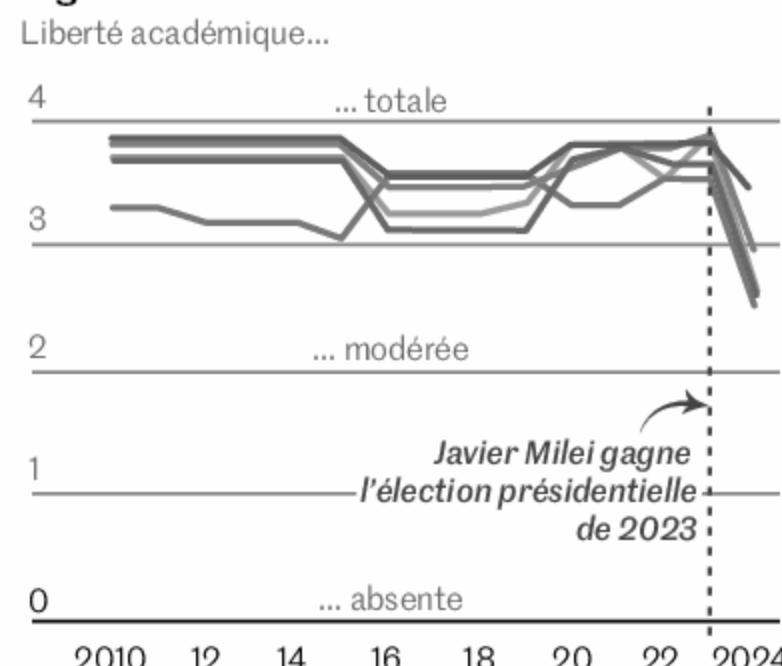


Infographie : Le Monde
Source : université Friedrich-Alexander d'Erlangen-Nuremberg

Evolution de l'indice de liberté académique, selon cinq paramètres

— Liberté de recherche et d'enseignement
— Liberté d'expression académique et culturelle
— Intégrité des campus
— Liberté d'échange et de diffusion universitaires
— Autonomie institutionnelle des universités

Argentine



TÉLESCOPE

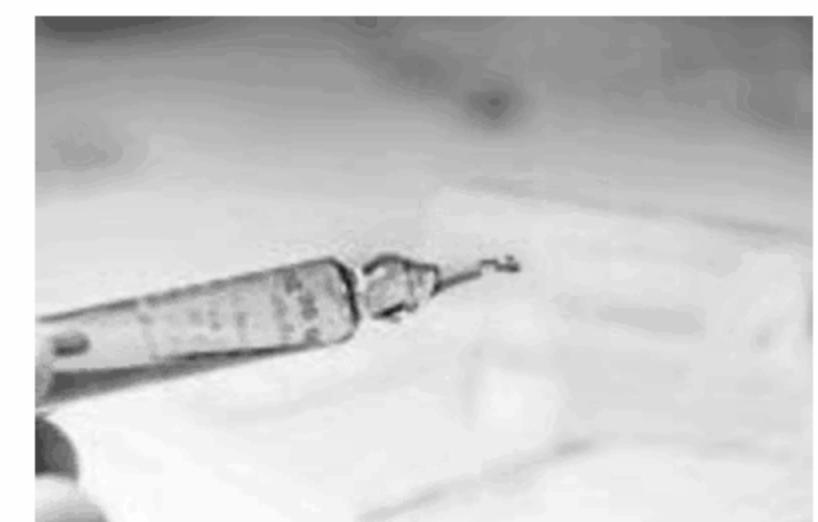
PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES

Changement de statut pour les bases de données bioRxiv et medRxiv

Depuis le Covid-19, la recherche en biologie et en santé a adopté les preprints, ces articles de recherche mis en ligne avant leur évaluation par les pairs et leurs publications dans des journaux, afin d'accélérer la diffusion des connaissances et leur libre accès. Deux des plus grandes bases de données de preprints, bioRxiv (lancée en 2013) et medRxiv (lancée en 2019), changent de statut. Après avoir été gérées par l'institution privée Cold Spring Harbor Laboratory aux Etats-Unis, elles le seront par une nouvelle organisation à but non lucratif, openRxiv, majoritairement soutenue par la fondation Chan Zuckerberg Initiative. L'objectif est de rendre plus indépendante cette activité devenue centrale pour la recherche scientifique. Actuellement, bioRxiv croît de 4 000 preprints par mois et en héberge 268 000 ; medRxiv grossit de 1 000 preprints par mois pour un total de 64 000.

MÉDECINE

La vitamine D ralentirait la progression de la sclérose en plaques



Le lien entre la vitamine D et la sclérose en plaques (SEP) est de plus en plus établi. Une étude, pilotée par le professeur Eric Thouvenot, chef du service de neurologie du CHU de Nîmes, vient de montrer que la prise de vitamine D à fortes doses diminue l'activité de cette maladie auto-immune, causée par une attaque du système immunitaire contre la gaine de myéline. L'essai appelé D-Lay MS, randomisé et contrôlé, a porté sur environ 300 patients de 18 à 55 ans, recrutés de 2013 à fin 2020, dans 36 centres français. Cette étude a mis en évidence qu'une activité de la maladie, clinique ou à l'IRM, a été observée chez 60,3 % des patients prenant de la vitamine D à haute dose (2 ampoules de 100 000 UI par mois, pendant deux ans) et chez 74,1 % sujets du groupe placebo. De plus, le délai médian avant que la maladie ne montre de nouveaux signes d'activité était plus long (432 jours) dans le groupe vitamine D par rapport au groupe placebo (224 jours).

(PHOTO : MOURAD ALLILI/SIPA)

> Thouvenot et al., «Jama», 10 mars

Deux députés promeuvent l'activité physique à l'école

SANTÉ - Dans le cadre d'une mission flash, une dizaine de mesures sont proposées pour prévenir l'obésité et le surpoids chez les jeunes

C'est un véritable cri d'alarme que lancent les deux députés Frédérique Meunier (Droite républicaine, Corrèze, élue depuis 2017) et Christophe Proenca (élu Socialistes et apparentés du Lot depuis 2024), issus du monde du sport, qui ont mené une mission flash sur l'activité physique et sportive et la prévention de l'obésité en milieu scolaire, de la maternelle au lycée.

Changer d'urgence le regard de l'éducation nationale sur le sport à l'école, telle est l'une des conclusions de cette mission, qui devait être présentée mercredi 19 mars devant la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale. Ses propositions seront ensuite envoyées aux ministères de la santé, des sports et de l'éducation nationale.

Rappelons qu'en France, 17 % des 6-17 ans sont en surpoids, dont

4 % en situation d'obésité, selon l'étude Esteban de Santé publique France de 2014-2016. L'obésité touche trois fois plus les enfants d'ouvriers que ceux des cadres, et le surpoids deux fois plus. «La tendance de moyen et long termes est à la hausse, en France comme dans le monde», relève un rapport du Sénat de 2022. Sans action politique vigoureuse, un tiers des enfants et adolescents (746 millions) devraient vivre avec un surpoids ou une obésité d'ici à 2050, selon des projections publiées le 4 mars dans *The Lancet*.

Le constat est aussi inquiétant en termes de niveau d'activité physique : les enfants bougent de moins en moins. Selon l'Observatoire national de l'activité physique et de la séentarité, 37 % des enfants de 6 à 10 ans et 73 % des jeunes de 11 à 17 ans n'atteignent pas les recommandations de l'Organisation mondiale de la

santé en matière d'activité physique : au moins soixante minutes par jour d'activité modérée à intense à cet âge. Une étude récente a montré une baisse importante (18,4 %) d'un test (course navette de 20 mètres), qui reflète les capacités cardio-respiratoires des enfants, en France entre 1999 et 2023. Cette baisse semble toutefois s'atténuer depuis 2010. A cela s'ajoute «la séentarité qui progresse, en raison notamment de la consommation d'écrans qui ne cesse d'augmenter, particulièrement chez les plus jeunes, fabriquant des enfants d'intérieur», avertit Frédérique Meunier.

«Variable d'ajustement»

Dans ce contexte de risque majeur, les deux rapporteurs de la mission flash formulent une dizaine de propositions pour que l'école s'empare de l'activité physique comme levier de la santé.

Premier constat : les cours d'éducation physique et sportive (EPS) à l'école ne sont pas suffisants. Ils sont actuellement de trois heures par semaine à l'école élémentaire et au collège (quatre heures en 6^e). Les deux députés proposent d'augmenter à quatre heures par semaine le temps d'EPS sur les quatre années du collège. Et de s'y tenir... «Le problème est qu'actuellement, ces cours ne sont pas toujours dispensés», déplore Christophe Proenca. L'EPS est souvent la variable d'ajustement face à la pression de l'institution pour être bien classé en maths et en français. C'est dramatique.» Par ailleurs, «l'exemption de cours d'EPS doit être l'exception, y compris pour les jeunes avec un handicap, les contre-indications étant en réalité très rares», insiste Frédérique Meunier.

Savoir nager et savoir rouler à vélo devraient être considérés comme des activités prioritaires pour les 6-12ans, selon les députés, et «réellement mis en œuvre, ce qui n'est pas toujours le cas aujourd'hui». Il est aussi proposé de renforcer la formation initiale des professeurs des écoles en EPS : passer à quatre-vingts heures au lieu d'une cinquantaine d'heures actuellement sur deux ans.

De même, il importe de rendre le sport plus accessible en dehors des heures de classe, notamment le week-end, avec des associations comme l'Union nationale du sport scolaire, ce qui passe par le recrutement d'un conseiller pédagogique en EPS dans chaque circonscription académique. Les deux députés suggèrent aussi de rendre le Pass'Sport (aide de 50 euros à chaque enfant) séable.

S'ils saluent le dispositif «30 minutes d'activité physique quotidienne à l'école», ils regrettent qu'il ne soit appliqué que par 42 % des écoles, selon un rapport

sénatorial de septembre 2024, parfois faute d'espaces adéquats. Il importe de rendre les cours d'école plus propices au mouvement. Ils préconisent aussi d'augmenter le développement d'équipements sportifs : piscines, gymnases, salles de gym...

Faute de données, les rapporteurs proposent la généralisation de tests physiques annuels au collège, déjà expérimentés dans cinq académies. Cela permettrait d'établir un bilan de forme des élèves et leur progression. Ils préconisent également une visite médicale obligatoire en CE2, un âge-clé avant la puberté, «qui permettrait d'avoir un suivi en collectant les données de façon anonyme», précise Christophe Proenca. «Agir en amont permettrait d'intervenir. Un enfant sportif est un enfant et un adulte en meilleure santé», rappellent-ils. ■

PASCAL SANTI

L'alerte des chercheurs face à la menace des bactéries miroirs

► SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

C'est Louis Pasteur qui, au milieu du XIX^e siècle, a découvert cette propriété des molécules, appelée «chiralité», du grec «*kheir*» signifiant «main». Il a observé que des cristaux d'acide tartrique, résidu de la fermentation du vin, faisaient tourner la polarisation de la lumière dans le sens des aiguilles d'une montre ou à l'inverse, en fonction de leur configuration tridimensionnelle.

Sauf que la nature a évolué pour ne pas être ambidextre. Ainsi, tous ses sucre sont «droits», toutes ses protéines sont «gauches», tous les ADN, support de l'hérédité, sont «droits». Leurs reflets ont disparu. Une propriété capitale tant, chez les molécules, la forme détermine le fond. Ainsi, un extrait de carvone artificielle peut sentir la menthe ou bien le carvi, selon que la molécule est droite ou gauche. Pire, un médicament, la thalidomide, prescrit contre les nausées des femmes enceintes dans les années 1950, a été retiré en 1961, car il causait des malformations chez les nouveau-nés. Le responsable était l'une des deux formes du principe actif, la droite. «Toute interaction entre molécules dépend de la chiralité», résume Jack Szostak, Prix Nobel 2009 de physiologie ou médecine, l'un des 38 signataires. Visionnaire, Louis Pasteur s'interrogeait déjà, en 1860: «Qui pourrait prévoir ce qu'il se passerait si la cellulose droite devenait gauche? Si l'albumine du sang, aujourd'hui gauche, devenait droite?», avant d'ajouter: «Peut-être qu'un nouveau monde se présenterait à nous.»

En 2024, tout bascule

Et c'est ce nouveau «monde», ce second arbre de la vie même, que certains biologistes voudraient bien créer de toutes pièces.

Leurs motivations sont diverses. Jack Szostak tente de résoudre le mystère de l'homochiralité sur Terre, cette disparition du reflet du vivant. Le miroir a-t-il été cassé dans les astéroïdes? Ou bien plus tard, sur Terre, au milieu des océans, là où l'on soupçonne la vie d'être apparue? Quels mécanismes physico-chimiques ont privilégié une forme plutôt que l'autre? Le sujet anime aussi une autre communauté, celle de la biologie de synthèse, autrement dit des «cellules artificielles». L'ambition est de comprendre le vivant en tentant de le recréer à partir du minimum d'ingrédients possibles, quelques gènes, quelques protéines...

Enfin, un troisième groupe voudrait tirer bénéfice de la chiralité pour augmenter l'efficacité des médicaments. Ces derniers, dans le corps humain, sont soumis à la biodégradation. En recourant à des principes actifs miroirs que les systèmes de défense ne reconnaîtraient pas, tel un écrou «inversé» ne se vissant pas sur une tige filetée, le traitement pourrait atteindre sa cible sans encombre et prolonger son action. «Cela met le vivant face à l'inconnu, donc l'intrus peut mieux passer dans l'organisme», résume l'entrepreneur en biologie Philippe Marlière. Deux peptides, des petits ensembles d'acides aminés, fabriqués en version «droite» ont déjà été approuvés comme régulateur du calcium et contre le prurit. Michael Kay, professeur de biochimie à l'université de l'Utah, autre signataire de l'appel, développe, lui, un peptide miroir pour bloquer l'entrée du VIH dans les cellules.

Eclaircir le mystère de l'origine de la vie, créer une cellule artificielle ou inventer de nouveaux médicaments plus efficaces: autant de perspectives exaltantes. En tout cas, rien qui puisse nous inquiéter. Tout juste George Church, brillant sorcier de Harvard - lui aussi signataire de l'appel - évoquait-il dès les années 2000 la possibilité théorique de passer de ces simples molécules chimiques, incapables de se multiplier, à de véritables organismes miroirs dans lesquels tous les éléments seraient inversés. Mais personne n'y croyait tout à fait, même pas lui.

Et puis tout a basculé en quelques mois. D'abord un doute, raconte Kevin Esvelt, biochimiste au Massachusetts Institute of Technology (MIT) et ancien collaborateur de George Church, qui étudie le risque biotechnologique. Et si une bactérie miroir voyait vraiment le jour, infectait un humain et échappait au système immunitaire? Et si le rêve, en devenant réalité, tournait au cauchemar? Courant 2024, il s'en ouvre aux experts de la fondation Open Philanthropy, qui finance des travaux sur les «menaces globales», de la biologie à l'informatique.

Ils décident alors de contacter des spécialistes d'horizons variés, immunologues, biochimistes,

microbiologistes, infectiologues... «Kevin estimait qu'il n'avait pas toutes les compétences pour évaluer la situation, il voulait mon avis, se souvient David Relman. Moi aussi, je manquais de connaissances. Mais plus je l'écoutais, plus je me disais que la menace était très, très sérieuse.» «Je n'y avais jamais réfléchi, admet Vaughn Cooper. En trente minutes, j'ai mesuré les implications. J'étais sonné.» Sonné aussi le pionnier Michael Kay. Depuis quelque temps, il se posait des questions sur d'éventuels risques. Mais sans trop s'affoler. «Echanger avec les autres m'a convaincu de l'étendue de la menace: les humains, les animaux, les plantes, la vie marine...»

Le groupe s'étoffe, soutenu par Open Philanthropy et d'autres fondations américaines. D'authentiques spécialistes, comme Kate Adamala, de l'université du Minnesota, Neal Devaraj, de l'université de Californie à San Diego, et Farren Isaacs, de l'université Yale (Connecticut), tous trois titulaires, depuis 2019, d'une bourse de la National Science Foundation destinée à «créer une cellule miroir», s'y adjoignent, mais aussi des biologistes de l'évolution, zoologues, botanistes, biologistes marins. Américains, Européens, Indiens, Chinois... en tout neuf nationalités. Ils avancent la littérature, multiplient les échanges. Le résultat est un rapport technique de 300 pages, support de l'article de *Science* qui passe en revue les principales étapes du scénario.

A commencer par la faisabilité même d'une telle bactérie miroir.

Pour le biologiste David Perrin, de l'université de la Colombie-Britannique, au Canada, «personne n'est même près de fabriquer une cellule synthétique normale, alors imaginez une bactérie miroir...» Le rapport, au contraire, met en avant la rapidité des progrès. Notamment grâce au Chinois Ting Zhu, de l'université Westlake (Zhejiang). En 2016, alors à l'université Tsinghua, à Pékin, il réalise la première synthèse d'une polymérase artificielle «droite», alors que les naturelles sont «gauches». Ces protéines qui servent à faire des copies de l'ADN sont constituées de plus de 350 acides aminés. En 2022, il écrase la concurrence avec une polymérase de plus de 800 acides aminés, qui permet, elle, de passer de l'ADN en double hélice à l'ARN à simple brin. Depuis, il a continué à enrichir sa boîte à outils miroir, avec une dernière publication en janvier 2024.

Ting Zhu, il faut dire, a été à bonne école, formé à Harvard et au MIT par des grands noms de la biologie... signataires de la tribune. «Il était brillant et aimait les défis. Il a beaucoup fait progresser ces techniques», se souvient Jack Szostak, son directeur de thèse. «Ces derniers travaux sont des progrès technologiques, qui paraissent simples quand on les lit», remarque Alice Lebreton, directrice de recherche à l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae), collaboratrice du supplément «Science & Médecine». Dans une interview au journal *Cell*, en novembre 2024, Ting Zhu décrit sa motivation, née à son retour en Chine. «Je voulais essayer quelque chose de plus aventureux, de différent: créer un système biologique miroir.» Puis précise: «Un tel système pourrait être à la racine d'une nouvelle forme de vie, indépendante de la vie terrestre telle que nous la connaissons.»

Main droite, gants gauches, moufles

Sur ce chemin, les adeptes de la vie miroir ont déjà franchi plusieurs étapes: copier l'ADN, l'amplifier, passer de l'ADN à l'ARN, lire des bouts d'ARN... «La tâche est encore immense car il faut en fait réinventer tous les outils classiques de la biologie moléculaire, en les inversant», note Alice Lebreton. L'un d'eux, le ribosome, constitue le prochain défi. Machine à transformer l'ARN en protéine, il est de 10 à 100 fois plus gros et complexe que le record actuel de Ting Zhu. En

«UN SYSTÈME BIOLOGIQUE MIROIR POURRAIT ÊTRE À LA RACINE D'UNE NOUVELLE FORME DE VIE, INDÉPENDANTE DE LA VIE TERRESTRE TELLE QUE NOUS LA CONNAISSENS»

TING ZHU
BIOLOGISTE À L'UNIVERSITÉ WESTLAKE (ZHEJIANG)



janvier 2025, une équipe japonaise a annoncé dans *Nature* en avoir fabriqué un, dans sa version non miroir, en avouant toutefois qu'une partie de la machinerie n'était pas complètement artificielle, mais provenait d'extraits de cellules. Des extraits par définition introuvables, pour l'heure, en version miroir. Le ribosome miroir n'est donc pas encore en vue, la cellule complète encore moins.

Même Ting Zhu reconnaît, dans une brève réponse au *Monde*, que la difficulté est grande: «Je ne pense pas qu'une cellule miroir complète puisse être synthétisée dans un futur proche.» A l'inverse, Michael Kay trouve que «ces technologies arrivent à un point où on peut faire toutes les protéines, des cellules, des bactéries... Dans dix ans, ce sera possible». «Dix à trente [ans]», avancent plus prudemment ses cosignataires. Leur collègue David Perrin n'est pas d'accord. Dans un commentaire à la revue *Science*, il souligne entre autres que, même franchie, l'étape du ribosome ne sera pas le bout du chemin, «pour réaliser un système complet capable de se répliquer, il faudra des certaines d'enzymes miroirs».

Admettons que le ribosome, mais aussi toute une machinerie miroir soient réalisés. Une telle créature survivrait-elle dans un environnement inversé? Comment une main droite pourrait-elle survivre au froid dans un monde où il n'y a que des gants gauches? Ces questions, Michael Kay se les est posées et des découvertes récentes «ont fait monter [son] niveau d'inquiétude». Plusieurs chercheurs ont en effet constaté que la bactérie vedette des laboratoires, *Escherichia coli*, avait la capacité de se nourrir de «proies» achirales, ni droite ni gauche, comme la glycine ou le méthanol. Ces dernières sont comme certaines moufles: elles peuvent indifféremment réchauffer une main gauche ou une main droite. Une *E. coli* miroir pourrait donc s'en contenter. «C'est très inquiétant que ces cellules puissent croître dans notre environnement, même lentement. Ça a été pour moi une découverte-clé me conduisant à changer d'opinion», tranche le chercheur.

«Tempête inflammatoire»
Trouver des proies est une chose, résister aux prédateurs en est une autre. Les millions de bactéries qui entrent dans notre corps en savent quelque chose, éliminées pour la plupart en quelques minutes par notre système immunitaire. Sauf que, du sol au plafond, celui-ci s'appuie sur la fameuse chiralité. La réponse immunitaire innée, notre première ligne de défense contre les pathogènes? Qu'il s'agisse de reconnaître l'intrus, de le différencier de cellules humaines, de le cibler et enfin de l'éliminer, les vis du système ne connaissent que des écrous standards. Chaque étape sera donc gravement

altérée, sinon réduite à néant, face à des bactéries miroirs, concluent les auteurs du rapport.

«Certains macrophages parviendraient sans doute à en avaler une partie», souligne David Relman. Mais tout porte à croire qu'ils ne pourraient pas les digérer et finiraient par mourir. Les débris provoqueraient une tempête inflammatoire.» Même constat avec la deuxième ligne, la réponse dite «adaptative». Là encore, des millions d'années d'évolution nous ont appris à réagir à un seul type de cellules. «Soyons honnêtes: toutes nos défenses ne dépendent pas d'interactions chirales», indique David Relman. Plutôt que des vis, certaines ont choisi les clous. «Mais seront-elles suffisantes? Non», tranche-t-il. Il en veut pour preuve les enfants nés sans ces molécules qui portent le nom barbare de «complexe majeur d'histocompatibilité de classe II», impliquées dans une des étapes de la réponse adaptative. «Il ne leur manque que ça, mais ils meurent tous.» Or, le rapport est formel: ces molécules ne fonctionneraient plus face à des bactéries miroirs.

Si nous ne pouvons nous défendre seuls, ne pouvons-nous pas compter sur la médecine et la pharmacie? En un mot, sur les antibiotiques? Le rapport en dresse une liste complète et en étudie le fonctionnement détaillé. Dans la plupart des cas, il repose là encore sur la chiralité. Des versions miroirs d'antibiotiques ont ainsi été testées sur des bactéries normales: elles sont restées sans effet, alors même que la molécule d'origine, elle, fonctionnait. Tout porte donc à croire que les antibiotiques classiques échoueront face à une bactérie miroir. Reste trois classes d'antibiotiques, non chirales, celles-là. «Mais les antibiotiques ne travaillent jamais seuls», rappelle Vaughn Cooper. Ils réduisent le nombre de bactéries. C'est le système immunitaire qui élimine les populations résiduelles.

Pourquoi ne pas concevoir des bactéricides miroirs, ou encore des phages miroirs, ces virus tueurs de bactéries, de plus en plus utilisés dans leur version «normale» pour éradiquer des infections? Jack Szostak sourit: «On pourra sauver quelques humains. Mais quid du reste du monde? Impossible de déployer cela à grande échelle. On parle de milliards de personnes, et tous les animaux, et l'environnement.»

Le rapport le rappelle à sa façon: les humains sont des animaux. Au cours de l'évolution, les systèmes immunitaires ont été largement conservés. Si bien que, selon ce texte, les mammifères et plus largement les vertébrés seraient atteints en masse par les bactéries miroirs. Même constat pour les insectes. Pour s'en persuader, ses auteurs ont étudié en détail leur modèle de préférence, la drosophile. Sa principale immunité repose sur la reconnaissance de composants de la paroi des pathogènes (les peptidoglycans), qui sont



OLIVIER BONHOMME

chiraux. Or, des expériences l'ont montré : chez une mouche immunodéprimée, même l'inoffensive bactérie *E. Coli* devient mortelle. « Il en irait très probablement de même de la plupart des autres insectes », concluent-ils. Des insectes, tout à la fois « essentiels écologiquement » quand ils se portent bien et « vecteurs de transmission importants des maladies » lorsqu'ils sont infectés. Qu'ils se posent sur une plante ou s'abreuvent dans une mare, et l'une et l'autre pourraient s'en trouver contaminées. Ni les détecteurs de pathogènes de la première, ni les virus, amibes et autres bactéries concurrentes baignant dans la seconde ne pourraient vraisemblablement venir à bout de l'intrus, concluent les 38 lanceurs d'alerte. De quoi alimenter le scénario de Vaughn Cooper.

« Nous aurions aimé tuer ce risque, mais nous n'y sommes pas parvenus », assure Vaughn Cooper. « Nous ne savons pas quand une telle production sera possible, mais le mieux est d'éviter de la faire », conclut Jack Szostak. « Je ne suis pas convaincu par leurs arguments, objecte David Perrin. Plusieurs

points faibles restent. Le risque est pour moi sous-estimé. » Son collègue Andrew Ellington, de l'université du Texas, est du même avis. « *Leur position est susceptible de conduire à un arrêt de la science dans une variété de domaines, par crainte de quelque chose qui n'est pas du tout plausible pour le moment*, estime-t-il. C'est comme interdire le transistor pour lutter contre le cybercrime, sous prétexte que ça sert aux ordinateurs utilisés par les pirates. »

« Refréter le reflet »

« Personne ne veut bloquer des recherches, comme celles en biologie de synthèse, par exemple », rétorque Vaughn Cooper. Ni interdire la création de petites molécules miroirs à visée thérapeutique. « On peut très bien se passer des bactéries miroirs pour les produire », note d'ailleurs Michael Kay. Seules les recherches visant à créer un organisme capable de se répliquer seraient concernées par l'interdiction. Pas de génome miroir complet, donc, ni l'intégralité des protéines. Le

verrou du ribosome partage encore les signataires. « Je soutiens cette approche prudente », a indiqué Ting Zhu au *Monde*. Il n'a en revanche pas voulu préciser pourquoi il n'avait pas signé l'appel qui lui avait été proposé par son mentor, Jack Szostak.

Le Prix Nobel souligne aussi que ces échanges ont permis d'identifier des pistes de recherche prometteuses, comme celles poursuivies par Andrew Ellington. Pour comprendre la vie miroir, le biologiste texan étudie le comportement de cellules « normales » dans un environnement miroir, plus facile à produire. « *Refréter le reflet*, décrit-il joyeusement. Nous pourrons ainsi répondre à des questions fondamentales sur l'adaptation possible ou non des éventuelles bactéries miroirs et sur leur avantage possible sur leur version inverse. » « *Leur conclusion me pousse à accélérer la voie de recherche dans laquelle je suis engagée, la xénobiologie* », ajoute Philippe Marlière, à propos d'une biochimie qui consiste à créer des molécules encore plus éloignées de notre arbre de vie en utilisant

d'autres acides aminés que les 20 existants, par exemple, ou des atomes comme le silicium. « *Plus c'est loin, plus c'est sûr* », ajoute Philippe Marlière.

Malgré l'ampleur de la menace, tous les signataires de l'article de *Science* contactés par *Le Monde* affichent un optimisme surprenant à première vue. Pour une question de méthode, d'abord. « *Il n'est pas fréquent qu'un groupe interdisciplinaire aussi impressionnant travaille sur un papier relatif à la responsabilité scientifique tel que celui-ci* », se réjouit Yasmine Belkaid, directrice générale de l'Institut Pasteur, seule Française signataire du texte. De calendrier, aussi. « *Nous sommes dans la situation rare où nous avons perçu la menace bien en amont, pas au moment où elle est sur le pas de notre porte* », souligne Michael Kay.

Dans le passé, les alertes ont, il est vrai, souvent été lancées une fois l'innovation réalisée. Ce fut le cas il y a tout juste cinquante ans, lorsque la conférence d'Asilomar recommanda un moratoire sur l'ARN recombinant afin d'éviter certaines manipulations génétiques incontrôlées. Ou après la reconstitution du virus de la grippe espagnole en 2005. Ou encore lorsqu'en 2012 des chercheurs bricolèrent le virus de la grippe aviaire pour le rendre transmissible aux mammifères. Certes, la conférence d'Oviedo, de 1997, proscrivant les manipulations génétiques sur les cellules germinales humaines, n'a pas empêché la naissance, en Chine, fin 2018, de jumelles génétiquement modifiées. Mais bien que la Chine ne fut pas signataire de la convention, le chercheur a été condamné par les autorités et emprisonné pendant trois ans.

Dans leur tribune, les 38 chercheurs appellent donc à entamer une « *large conversation* ». « *Il sera essentiel d'associer l'ensemble des parties prenantes – chercheurs, Etats, organisations internationales, institutions de financement – pour réfléchir collectivement à l'élaboration d'un cadre éthique et normatif rigoureux pour encadrer ces recherches* », précise Yasmine Belkaid. « *Nous ne disons pas "on a raison, circulez". On veut ouvrir le débat* », complète David Relman.

Les travaux pratiques commenceront en juin. L'Institut Pasteur accueillera la première conférence internationale consacrée à cette menace. Un volet « public » permettra de présenter à tous les enjeux et les risques de ces bactéries miroirs. Ils seront accompagnés « *d'ateliers techniques pour les scientifiques invités, décideurs politiques, experts juridiques, éthiciens et d'autres experts pour commencer à explorer ce à quoi l'avenir d'une recherche responsable sur le sujet pourrait ressembler* », nous précise Yasmine Belkaid. Deux autres conférences sont annoncées dans la foulée, à Manchester (Royaume-Uni) et à Singapour. Combattre par le consensus un risque encore lointain, mais d'une portée considérable ? Les scénaristes de feel-good movies n'y auraient pas forcément pensé. ■

NATHANIEL HERZBERG
ET DAVID LAROUSSE

« UNE VOIE DE RECHERCHE IRRESPONSABLE »

Hervé Chneiweiss est neurobiologiste et neurologue, président du comité d'éthique de l'Inserm.

Quelle a été votre réaction à l'alerte des 38 scientifiques sur les bactéries miroirs, publiée dans « Science » ?

J'ai été assez secoué par cet article. Je ne me rendais pas du tout compte de l'avancement de cette facette de ce qu'on appelle la biologie de synthèse. Pour moi, ce domaine intéressant consiste à jouer avec des briques du vivant pour en faire de l'ingénierie. J'ignorais que ça pouvait aller jusqu'à créer « un second arbre de vie », comme l'ont baptisé les journaux. Ce texte m'a tellement frappé qu'en parlé à la réunion suivante du comité d'éthique de l'Inserm, en janvier. Nous avons décidé de lancer un groupe de travail pour savoir déjà si des équipes étudient le sujet à l'Inserm.

Quelles sont les positions issues de cette réunion ?

Tout le monde est d'accord : cette voie de recherche nous paraît complètement irresponsable. On ne fait pas de la biologie juste pour s'amuser, pour voir comment les choses peuvent se passer. Cela renvoie à des discussions déjà anciennes dans notre discipline. Depuis vingt ans, la communauté a discuté par exemple de la reconstruction du virus de la grippe espagnole. Ces travaux étaient censés aider à « comprendre l'extrême virulence de ce virus ». Mais le risque pris vaut-il les connaissances potentiellement acquises ? Des alternatives n'existent-elles pas ? Encore pouvait-il y avoir un argument utilitaire face aux 50 millions de morts dus à ce virus.

En ce qui concerne les cellules miroirs, l'absence de raison majeure, et l'incertitude quant à ce que ça pourrait donner doivent nous conduire à avoir peur. Le phénomène Jean-Pierre Dupuy, dans *La Marque du sacré* [Flammarion, 2010], dit que si nous ne trouvons pas de l'inquiétude devant une technique, c'est qu'elle n'est pas assez révolutionnaire. Or, nul doute : un second arbre de vie, c'est révolutionnaire. Cela doit donc conduire à un principe de précaution. Avant de se lancer dans cette voie, nous devons nous demander s'il y a vraiment un intérêt essentiel à le faire. Je pense que pour l'instant, non. Pour développer des médicaments anti-Alzheimer ou contre je ne sais quelle autre maladie, d'autres stratégies beaucoup moins risquées sont possibles.

Quid de la curiosité scientifique ?
Il va de soi que la curiosité est le premier moteur de la recherche. Ce n'est pas pour ça que tout doit être permis. La responsabilité scientifique oblige à revenir à des questions éthiques où la balance

bénéfice/risque doit nous guider. Ici, il s'agit du bénéfice individuel de scientifiques qui se croient géniaux et qui veulent se faire plaisir, face à un risque collectif important. Je pense qu'on se fiche que tel ou tel soit en train de penser à son prix Nobel si le risque, c'est quelques millions de morts. Non ?

Mais le bénéfice de mieux comprendre le vivant ou l'origine de la vie sur Terre ?

Je ne pense pas que cette voie de recherche nous donnera les réponses. Ce n'est pas parce qu'on a été capable de construire un avion qu'on a compris comment les oiseaux volaient. Donc on sera peut-être capable de concevoir une stratégie pour mimer à l'envers, en miroir, ce qui existe déjà. Ce serait comme reconstruire une mobylette avec des pneus un peu différents, mais je ne vois pas en quoi nous comprendrions mieux le vivant.

Quels points communs avec la controverse sur les jumelles génétiquement modifiées par la technique Crispr ?

C'est un exemple en effet, où l'inconnu se mêle aux enjeux sociaux et biomédicaux. En 2015, la communauté était divisée. Les uns plaident pour un moratoire, d'autres, comme le comité de l'Inserm, étaient contre, car la technique ne marchait pas. Il notait aussi qu'en fonction des progrès un débat avec la société serait nécessaire, car la technique pourrait aider à soigner certaines maladies.

Mais en 2018, le Chinois He Jiankui a fait, dans le dos de la communauté scientifique, naître des jumelles dont l'ADN avait été modifié par cette technique. Ce fut, selon les mots de David Baltimore [biologiste Prix Nobel de médecine en 1975], une triple faillite. Faillite scientifique, l'ADN ayant été mal modifié ; faillite médicale, ça n'avait aucun intérêt pour préserver ces enfants du VIH. Et enfin, le débat avec la société n'avait pas eu lieu.

Ce dernier point est un peu l'éléphant dans la pièce depuis la convention d'Oviedo de 1997, qui dit que toute avancée biomédicale doit faire l'objet d'un débat public... que nous n'arrivons pas à organiser.

Comment voyez-vous la suite dans le cas de la vie miroir ?

L'avenir reste incertain. Cela dépendra largement de la réalité expérimentale qui est derrière ça. Est-ce qu'il y a vraiment des communautés importantes qui veulent travailler dans ce domaine ? Est-ce qu'il y a vraiment des enjeux scientifiques et des enjeux économiques ? Si demain Elon Musk décide de mettre 1 milliard de dollars sur le sujet, la donne sera sûrement changée. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR
N. H. ET D. L.

LE LIVRE

Les mystères de l'habituat

Deux auteurs américains expliquent un processus cérébral mal connu qui éclaire nombre de nos comportements

Pourquoi les expériences agréables, telles qu'une relation amoureuse, un emploi, une œuvre d'art... ne procurent plus le même plaisir intense du début dès lors qu'elles deviennent fréquentes? D'autre part, comment des maux tels que la pollution de l'air, les inégalités, la corruption... peuvent-ils être acceptés, voire acceptables? Le processus à l'œuvre est l'habituation, qui rend les êtres de moins en moins réactifs aux stimuli répétitifs. Un comportement que les humains partagent avec tous les animaux, y compris les bactéries.

Cass Sunstein, directeur du programme d'économie comportementale à la Harvard Law School, et Tali Sharot, professeure en neurosciences et en psychologie à l'University College de Londres, analysent finement les ressorts de l'habituation dans un ouvrage qui vient d'être traduit.

Les auteurs relèvent ainsi que, sans l'habituation émotionnelle, l'humanité ne connaîtrait sans doute ni les innovations techniques ni les œuvres d'art dont elle jouit aujourd'hui car personne n'aurait été suffisamment motivé pour les créer: «*Les individus qui s'habituent vite sont enclins à l'exploration. La baisse d'intensité émotionnelle associée au statu quo déclenche la quête d'expériences et de découvertes nouvelles.*»

Effet anesthésiant et paralysant

«Société», une partie notable du livre, souligne ce que les neuroscientifiques appellent les erreurs de prédition, qui dépendent des neurones dopaminergiques. Si le cerveau travaille sans cesse à prévoir ce qui va arriver afin de se préparer au mieux, l'interprétation des signaux est parfois trompeuse. Or les prédictions influencent le niveau d'attente des humains; quand il baisse, les malheurs qui les frappent (comme l'injustice, la maladie...) ne les affectent pas autant.

«*Dans les pays où les gens n'ont que peu de liberté, celle-ci est moins importante pour leur bien-être, puisqu'ils ne s'attendent pas à en avoir*», écrivent ainsi les auteurs. Cependant, si les préférences des individus s'adaptent aux ressources disponibles, n'avoient que de faibles attentes présente un risque majeur: arrêter de lutter contre des situations inacceptables. «*Les préférences adaptatives ont un effet à la fois anesthésiant et paralysant: elles soulagent la douleur, mais émoussent également le désir d'agir.*»

A la lumière d'exemples historiques, Cass Sunstein et Tali Sharot examinent la persistance des préjugés et des traitements inégaux. Dans un monde où ils sont la norme, expliquent-ils, l'habituation fait que «la majorité des gens ne perçoivent tout simplement pas les discriminations qui les entourent». Nous remarquons ce qui est surprenant et différent, mais «notre œil glisse sur l'inchangeable et le prévisible». D'où la question, à laquelle le livre fournit des pistes de réponse: comment œuvrer à changer ce qu'on ne perçoit pas? ■

ÉLISABETH BERTHOU

«Regarder d'un œil neuf», de Tali Sharot et Cass Sunstein (Odile Jacob, 320 p., 24,90 €).

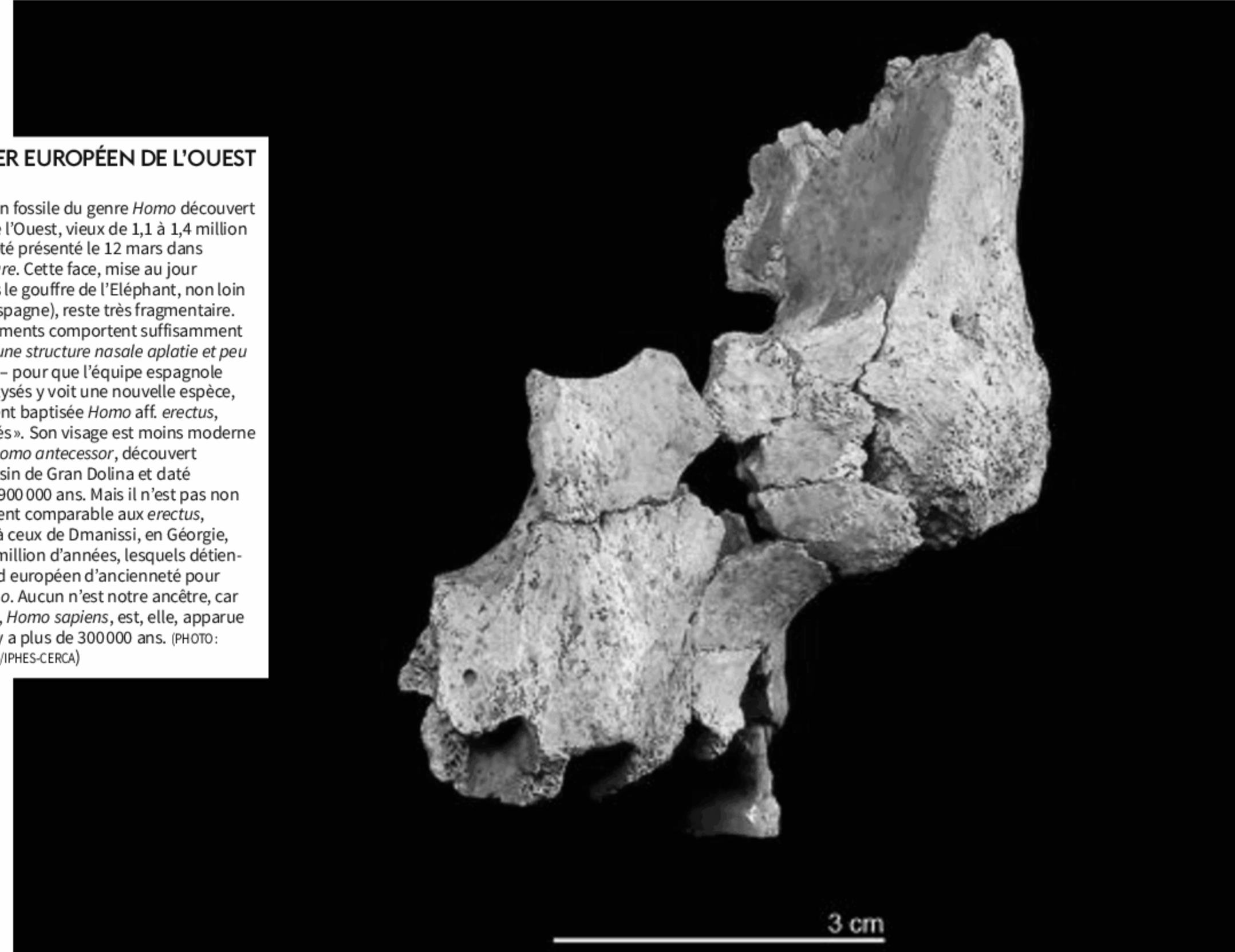
LIVRAISON

PHYSIQUE Voir la lumière

En 19 expériences, le lecteur découvrira dans cet ouvrage comment les chercheurs ont approfondi leur connaissance sur la lumière – sur sa vitesse, son utilisation pour mesurer le temps et les distances, ses effets étonnantes... Les retombées technologiques liées à la quête de sa mesure, toujours plus précise, ne sont pas oubliées. Des illustrations, des schémas, des équations et des textes historiques et de contexte scandent ces récits pédagogiques, concoctés par le professeur de physique en classes préparatoires Alain Le Rille. > «*Histoire de la vitesse de la lumière en 19 expériences*», d'Alain Le Rille (Ellipses, 240 p., 26 €)

LE PREMIER EUROPÉEN DE L'OUEST

Le plus ancien fossile du genre *Homo* découvert en Europe de l'Ouest, vieux de 1,1 à 1,4 million d'années, a été présenté le 12 mars dans la revue *Nature*. Cette face, mise au jour en 2022 dans le gouffre de l'Eléphant, non loin de Burgos (Espagne), reste très fragmentaire. Mais les ossements comportent suffisamment d'indices – «une structure nasale aplatie et peu développée» – pour que l'équipe espagnole qui les a analysés y voit une nouvelle espèce, provisoirement baptisée *Homo aff. erectus*, pour «affinités». Son visage est moins moderne que celui d'*Homo antecessor*, découvert sur le site voisin de Gran Dolina et daté de 800 000 à 900 000 ans. Mais il n'est pas non plus totalement comparable aux *erectus*, notamment à ceux de Dmanissi, en Géorgie, vieux de 1,8 million d'années, lesquels détiennent le record européen d'ancienneté pour le genre *Homo*. Aucun n'est notre ancêtre, car notre espèce, *Homo sapiens*, est, elle, apparue en Afrique il y a plus de 300 000 ans. (PHOTO: MARIA D. GUILLÉN/IPHES-CERCA)



LA VIE CACHÉE DES PLANTES CELLULES VÉGÉTALES: UNE LEÇON D'IMMUNITÉ

Par FLORENCE ROSIER

Les plantes vertes, aux beaux jours, se jouent des noirs desseins humains. «*Tandis qu'à leurs œuvres perverses/ Les hommes courent hale-tants,/ Mars qui rit, malgré les averses,/ Prépare en secret le printemps*», pointait le poète Théophile Gautier en 1852 (*Emaux et camées*).

Quand la nature se réveille, les envahisseurs de tout poil aussi sortent de leur torpeur. Et les végétaux relancent leurs défenses. Pour autant, leur immunité reste un monde occulte. Jusqu'ici, «elle n'avait pas été étudiée à l'échelle cellulaire», note le biologiste Sophien Kamoun, de l'université de Cambridge (Royaume-Uni). La question, pourtant, a de quoi intriguer. Les végétaux, ancrés au sol par leurs racines, ont dû s'adapter à cette implacable contrainte: dès lors, leurs cellules ont développé une singulière souplesse. Chacune d'elles, loin d'être cantonnée aux mêmes tâches sa vie durant, peut aisément, au gré des circonstances, changer de missions au sein de la plante – en contraste frappant avec les fonctions quasi figées d'une même cellule dans un organisme animal.

L'immunité des plantes en offre un saisissant exemple. Contrairement aux animaux, les végétaux n'ont pas d'immunité acquise, c'est-à-dire apprise au fil des infections ou des vaccinations. «*Les plantes n'ont pas de cellules immunitaires mobiles et spécialisées comme nous*, raconte Joseph Ecker, biologiste au Salk Institute (Californie). *Elles doivent donc mettre au point un système différent, où chaque cellule peut répondre aux attaques microbiennes sans sacrifier ses autres fonctions*», comme la photosynthèse ou la croissance.

Mais comment ces cellules polyvalentes parviennent-elles à détecter une attaque microbienne, à

alerter la plante et à lancer une contre-offensive? Une étude pilotée par Joseph Ecker, publiée dans la revue *Nature*, le 8 janvier, révèle les premières phases de cette riposte. Pour ce faire, les auteurs ont introduit des bactéries pathogènes dans des feuilles d'*Arabidopsis thaliana*, la plante modèle favorite des chercheurs. Puis ils ont analysé, à l'échelle moléculaire, les contre-attaques mises en œuvre: ils ont suivi, dans le temps et dans l'espace, l'arsenal des gènes activés dans chaque cellule foliaire.

Chefs d'état-major

Le premier résultat était connu. Aux «points chauds» de l'agression bactérienne, les cellules végétales détectent l'assaillant à l'aide de radars de surface: des protéines produites grâce aux instructions de gènes nommés «gènes R» ou «gènes de résistance». La suite est une surprise. Ces cellules, parmi les premières à repérer le pathogène, jouent en temps normal un rôle central dans la photosynthèse. Ici, elles entrent aussitôt dans un état immunitaire spécialisé, mais temporaire. Elles se transforment en «cellules PRIMER»: les voilà promues au rang de «cheffes d'état-major» de la riposte. Elles produisent en effet une protéine, nommée «GT-3A», qui jouera le rôle de messager pour «avertir les autres cellules de la plante de la nécessité d'activer une réponse immune».

Autre découverte, ces cellules PRIMER sont entourées d'une autre population de cellules, baptisées «spectatrices», qui relaient cette réponse au reste de la plante. Celle-ci, en fine, peut développer un arsenal défensif. Par exemple, «les cellules végétales peuvent fabriquer en quantités des «espèces réactives de l'oxygène», qui agissent comme des désinfectants, explique Gabriel Krouk, de l'Institut des sciences des plantes de



«*Arabidopsis thaliana*» en fleur. SUISETZ

Montpellier (CNRS-Inrae). Autres stratégies, les cellules infectées se sacrifient pour circonscrire l'avancée du pathogène. La plante peut aussi couper les vivres à l'attaquant». Ou encore, ses cellules dégainer des armes miniatures: de petits composés (peptides, petits ARN...) antibactériens, antifongiques ou antiviraux.

Une chose est sûre. Quel que soit le pathogène, «les cellules végétales doivent prendre des «décisions» locales et se coordonner» pour une défense efficace, relève Sophien Kamoun. ■

L'ÉNIGME MATHS – N°50

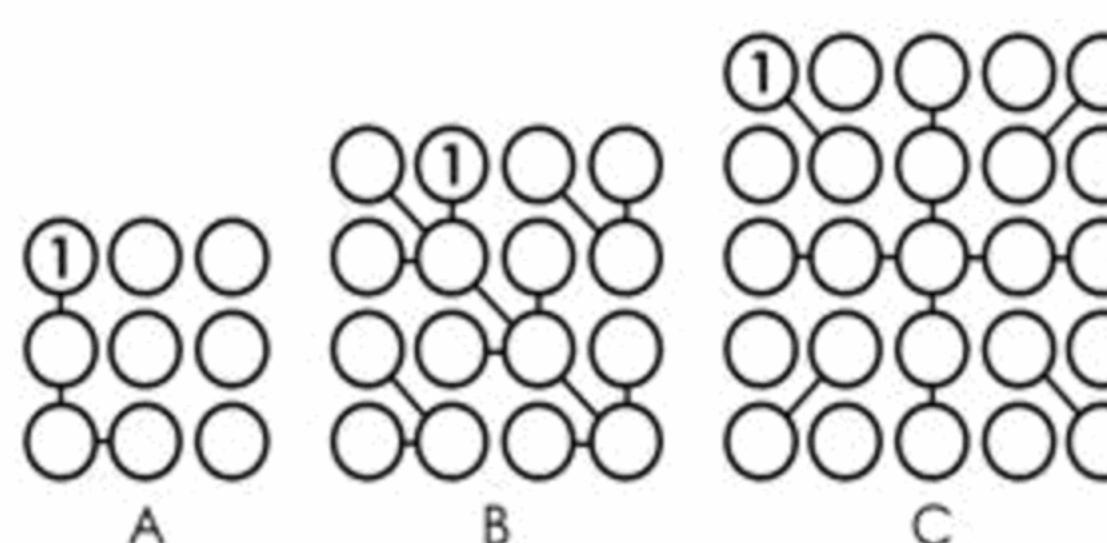
Chaque semaine, le mathématicien Mickaël Launay vous soumet un problème. A vous de jouer!

LES CARRÉS LATINS

Le mathématicien coréen Choi Seok-jung fut le premier à présenter, en 1700, ce qu'on appelle un «carré latin», c'est-à-dire une grille carrée remplie de symboles qui apparaissent

chacun une et une seule fois sur chaque ligne et chaque colonne. Les Sudoku en sont les descendants directs, en voici une variante.

► **Sauriez-vous remplir le carré A avec des chiffres de 1 à 3 de telle**



sorte que chacun se trouve une et une seule fois sur chaque ligne et chaque colonne, et de telle sorte que deux nombres reliés par un trait soient toujours consécutifs (ainsi un 2 ne peut être relié qu'à un 1 ou un 3)?

Attention toutefois, l'inverse n'est pas vrai: deux cases non reliées ne contiennent pas automatiquement des nombres non consécutifs.

► **Et les carrés B et C, selon les mêmes règles, avec respectivement des chiffres de 1 à 4 et des chiffres de 1 à 5?**

INDICE
.tnassiorcéd uo tnassiorc erdro'l snad ségnar tnemeriassecén tnos sli srola, séler tnos ennoloc uo engil emêm enu'd serbmon sel suot iS

SOLUTION DE L'ÉNIGME N°49

Si le chiffre des unités de la longueur d'un monstre augmente, ce dernier ne peut que perdre en dangerosité, le carré de ses chiffres augmentant plus vite que le nombre lui-même. Ainsi, la longueur du monstre du Loch Ness a nécessairement un chiffre des unités égal à 0, c'est-à-dire qu'il s'agit d'un multiple de 10. Si on note D son chiffre des dizaines, sa monstruosité est égale à $10D - D^2$. Quand D augmente d'une unité (passant à $D + 1$), le nombre $10D$ augmente de 10 ($car 10(D + 1) = 10D + 10$), tandis que le carré augmente de $2D + 1$ ($car (D + 1)^2 = D^2 + 2D + 1$). Ainsi, tant que $2D + 1$ est plus petit que 10, la dangerosité du monstre augmente quand D augmente d'une unité. Or $2D + 1$ devient plus grand que 10 quand $D = 5$ (il vaut alors $2 \times 5 + 1 = 11$). Le monstre du Loch Ness mesure donc 50 pieds et a une dangerosité égale à $50 - 5^2 = 25$.



CARTE BLANCHE

Sur l'avenir de l'IA, une variété de points de vue

Par JEAN PONCE et ISABELLE RYL

En parallèle du Sommet pour l'action sur l'intelligence artificielle de Paris (du 6 au 11 février) s'est tenu un congrès scientifique réunissant 3 800 chercheurs du monde entier, les 6 et 7 février. Les conférences de trois sommets du domaine, Michael Jordan, Yann LeCun et Bernhard Schölkopf, y ont illustré la variété des points de vue sur l'avenir de l'intelligence artificielle (IA) au sein de la communauté scientifique.

M. Jordan a ouvert le congrès en sceptique affiché de la mode de l'IA générative. Il remet en cause le fantasme d'une IA générale (AGI) omnisciente puisque aucune machine n'aura jamais accès à la totalité des connaissances nécessaires. Dans le monde réel, êtres humains et machines n'ont chacun accès qu'à un fragment de ces connaissances, mais ils peuvent en revanche être vus comme un collectif d'agents coopérant pour parvenir à leurs buts individuels. Il prône donc l'utilisation des modèles d'économie et de théorie des jeux permettant de modéliser les équilibres globaux et de maîtriser l'incertitude des prédictions effectuées. Il voit l'IA comme une nouvelle branche du génie à la frontière entre économie, statistiques et informatique. Yann LeCun a saisi la balle au bond pour annoncer qu'il allait parler de tout ce sur quoi M. Jordan avait conseillé... de ne pas travailler!

M. LeCun espère l'arrivée à terme d'AGI aux capacités intellectuelles comparables aux nôtres, mais ne croit pas que les grands modèles de langage soient la bonne piste. Ceux-ci prédisent un mot à la fois, sans retour sur leur justesse d'une prédiction à la suivante : leur perception du monde est trop « myope », estime-t-il. Autre désavantage, leur prise de décision s'apparente à un réflexe : elle prend le même temps pour répondre à une question simple ou complexe. M. LeCun propose donc de s'inspirer des modèles prédictifs de la commande optimale et d'inclure dans le processus de décision une étape d'optimisation permettant de l'adapter à la difficulté du problème considéré et de maintenir une multiplicité de propositions différentes lors de la planification. Le futur appartiendrait donc à des IA capables d'apprendre et de maintenir un véritable modèle du monde, permettant seul un raisonnement réel à long terme, plutôt qu'à des « machines à prédire ».

Défi scientifique

Enfin, M. Schölkopf a rappelé l'importance cruciale de la différence entre corrélation et causalité, prenant l'exemple d'une étude sur les biais dans la détection automatique par des méthodes d'IA du pneumothorax dans des radiographies. La majorité des images annotées comme positives, donc de patients déjà diagnostiqués, contenaient des tubes de drainage insérés pour les soulager : l'algorithme apprenait donc (notamment) à détecter les tubes, dont la présence était corrélée à cette affection de la plèvre, mais qui ne la causaient évidemment pas. M. Schölkopf plaide donc pour l'utilisation des relations de causalité pour améliorer la fiabilité des résultats et mettre en place des méthodes permettant d'identifier automatiquement ces relations, défi scientifique pour lequel il a donné quelques pistes.

La diversité de ces points de vue peut surprendre mais, à l'heure où la science est remise en cause, l'impact de ces trois savants sur l'IA moderne est indiscutables. Tant mieux si leurs opinions sur l'IA de demain sont différentes : le débat fait la richesse du discours scientifique. Que l'on ne s'y trompe pas, quand M. LeCun se « bagarre » avec Yoshua Bengio et Geoffrey Hinton, deux autres pionniers de l'IA, au sujet des inquiétudes de ces derniers sur de futures AIG, le discours est informé et courtois. La recherche se nourrit d'idées originales, confrontations de points de vue et remises en cause incessantes. Personne n'a les clés du futur, mais celui-ci est dans les mains des scientifiques, loin des convictions politiques et des barrières géographiques. ■

Jean Ponce et Isabelle Ryl
Professeur d'informatique à l'Ecole normale supérieure - PSL et professeure d'informatique, en détachement à l'université PSL

La France n'utilise pas toutes les armes possibles pour lutter contre la grippe

TRIBUNE - Un collectif de spécialistes recommande l'utilisation de vaccins adaptés pour les personnes les plus fragiles, âgées ou souffrant d'un déficit immunitaire

Véritable paradoxe, les Français ne considèrent pas la grippe comme une menace, alors qu'elle est responsable, en moyenne, de 9 000 morts par an – trois fois plus que les accidents de la route – et de complications à distance de l'épisode grippal, cardio-vasculaires ou neurologiques, voire d'un glissement vers la perte d'autonomie. Elle représente un immense fardeau pour notre système de santé : 2 millions de consultations, 110 000 passages aux urgences et plus de 15 000 hospitalisations par an.

Cet hiver, elle a été particulièrement sévère. Un plan blanc a été déclenché dans plus de 100 hôpitaux, avec des conséquences importantes pour les patients chroniques, qui voient leurs opérations et leurs soins différés. Comment cette situation est-elle possible, alors que l'épidémie est attendue chaque année ? Il y a, évidemment, des facteurs sur lesquels nous n'avons que peu de contrôle : la virulence et la variabilité des souches virales incriminées. En revanche, il y en a d'autres sur lesquels nous pouvons et devons agir.

D'abord, le renforcement de la solidarité vis-à-vis des plus fragiles. Celle qui nous avait conduits, pendant la pandémie de Covid-19, à adopter les gestes barrières et à nous faire vacciner massivement a été oubliée collectivement. L'obligation, morale et déontologique, de protection des personnes fragiles devrait être rappelée aux soignants, aux aidants et aux proches pour bâtir une barrière de protection.

Ensuite, nos couvertures vaccinales contre la grippe sont trop faibles. La

France est à la traîne de l'Europe : seul un Français de plus de 65 ans sur deux est vacciné, et moins d'un porteur de pathologie chronique de moins de 65 ans sur trois a reçu une dose de vaccin. Cette année, la grande majorité des patients hospitalisés en réanimation pour une grippe n'avaient pas été vaccinés. A titre de comparaison, les Anglais ont atteint l'objectif recommandé par l'Organisation mondiale de la santé de 75 % des populations cibles vaccinées.

Par ailleurs, la vaccination de la population fragile est souvent trop tardive. N'attendons plus que l'épidémie soit déclarée, fin décembre ou en janvier, alors qu'au moins deux semaines sont nécessaires pour bénéficier d'un bon niveau d'immunisation et assurer une protection suffisante. Vaccinons avant la mi-novembre, pour se prémunir des épidémies plus précoces.

Enfin, notre arsenal est incomplet : notre pays n'utilise pas toutes les armes possibles pour lutter contre cette menace infectieuse. Les patients âgés ou souffrant d'un système immunitaire déficient ont besoin de vaccins adaptés. Il en existe deux types : haute dose ou avec un adjuvant. Ceux-ci ont démontré une amélioration significative de la protection de cette population vis-à-vis de la grippe, comparativement au vaccin standard avec une réduction supplémentaire de plus de 25 % du nombre d'hospitalisations et de consultations. Cette diminution est non négligeable pour soulager notre système de santé.

Autorisés dans l'Union européenne, ces vaccins adaptés sont déjà disponibles dans la grande majorité des pays, depuis plusieurs années, mais ne font pas l'objet de recommandations de la part des autorités françaises.

Cette situation marque l'absence d'une politique vaccinale optimale, source de perte de chance potentielle pour nos populations fragiles : comment faire la guerre aux virus sans les armes les plus performantes ?

C'est la raison pour laquelle nous demandons aux pouvoirs publics et à la Haute Autorité de santé, tout d'abord, d'examiner, au plus vite, la place des vaccins antigrippaux dits « améliorés », destinés et adaptés aux seniors, pour limiter l'impact d'une nouvelle crise sanitaire, dès l'hiver 2025. Les pharmaciens doivent boucler leurs commandes de vaccins pour la prochaine saison grippale au début du printemps. Il y a urgence, ne perdons plus de temps !

Ensuite, nous plaidons pour la mise en place d'un plan stratégique « vaccination de l'adulte » à la hauteur de l'enjeu, avec une volonté politique et des moyens, pour améliorer la couverture

L'ABSENCE D'UNE POLITIQUE VACCINALE OPTIMALE EST SOURCE DE PERTE DE CHANCE POTENTIELLE POUR LES PLUS FRAGILES

vaccinale, en particulier des plus âgés, des patients immunodéprimés et des soignants. Protégeons nos concitoyens les plus fragiles en les vaccinant au bon moment, avec les vaccins qui leur sont adaptés, et en développant des programmes plus larges de vaccination de la population française, pour le bien de tous et de notre collectivité.

Se prémunir contre les infections respiratoires saisonnières, c'est investir individuellement pour protéger notre santé et celle de nos proches, et c'est aussi investir collectivement pour éviter les conséquences sur notre système de santé, sur la productivité et le budget du pays. Faisons avec la prévention ce que la Sécurité sociale a su faire depuis longtemps : le vaccin est une ceinture de sécurité pour éviter les problèmes de santé à court et à moyen termes ! ■

¶ Dr Philippe Bergerot, président de la Ligue contre le cancer; **Dr Philippe Besset**, pharmacien, président de la Fédération des pharmaciens d'officine et des Libéraux de santé; **Pr Elisabeth Botelho-Nevers**, infectiologue, CHU de Saint-Etienne; **Pr Yves Buisson**, épidémiologiste, membre de l'Académie de médecine; **Dr Franck Devulder**, président de la Confédération des syndicats médicaux français; **Pr Olivier Guérin**, gériatre, CHU de Nice, président du Conseil national professionnel de gériatrie. Retrouvez la liste des 14 signataires sur Lemonde.fr. Les éventuels liens d'intérêt des auteurs sont consultables sur la base de données publique Transparency.sante.gouv.fr

Le supplément « Science & médecine » publie chaque semaine une tribune libre. Si vous souhaitez soumettre un texte, prière de l'adresser à sciences@lemonde.fr

LE TRAITEMENT DE LA FIBRILLATION ATRIALE AMÉLIORÉ PAR L'IA

La fibrillation atriale (FA), battements chaotiques des oreillettes du cœur, est l'arythmie cardiaque la plus répandue.

750 000 personnes sont touchées par cette maladie en France

TRENTE ANS DE RECHERCHE

1998

On découvre que les FA, phénomènes bioélectriques que l'on croyait chaotiques et disséminés, naissent de sources localisées : les veines pulmonaires

2015

Mise au point d'une technique de cauterisation par cathéter ciblant les zones responsables de la conduction anormale

2018

L'IA mime la technique d'un chirurgien expérimenté afin de mieux cibler les zones dites « de dispersion spatio-temporelle » où le signal électrique est chaotique

2025

Preuve de l'amélioration du traitement par l'IA



La fibrillation atriale, arythmie cardiaque la plus fréquente au monde, va pouvoir être opérée de façon plus efficace à l'aide de l'intelligence artificielle (IA) selon une étude publiée dans *Nature Medicine*. Ce trouble du rythme cardiaque, dont la fréquence augmente avec

Les apports de l'intelligence artificielle (IA)

1 Localiser précisément les zones à traiter

■ Zones responsables du déclenchement de la fibrillation atriale

L'activité électrique dans un cœur en fibrillation peut s'imaginer comme une véritable « tempête électrique ». Par l'analyse algorithmique d'une multitude de données, l'IA aide à identifier les foyers responsables de cette fibrillation.

VUE POSTÉRIEURE

VUE ANTÉRIEURE

2 Guider le geste chirurgical

... Zones de dispersion spatio-temporelle

En identifiant les zones de dispersion spatio-temporelle (là où les signaux électriques chaotiques s'entre tiennent), l'IA aide le chirurgien dans ce geste minimalement invasif de cauterisation.

Infographie : Le Monde, Laure Belot, Audrey Lagadec • Source : Nature Medicine

l'âge, est soigné par médicaments et, parfois, traité par chirurgie. Une équipe marseillaise, rassemblant cardiologues et spécialistes du traitement informatique des données, a conçu un algorithme d'IA qui aide le chirurgien interventionnel à localiser les zones à traiter,

puis le guide pendant l'opération. « Cette technique que nous pratiquons depuis dix ans donnait de très bons résultats mais nécessitait une expertise importante, ce qui la rendait difficile à reproduire », explique le cardiologue Julien Seitz de l'hôpital Saint-Joseph

(Marseille), cofondateur de la start-up Volta Medical. L'étude clinique, réalisée dans 26 centres de cinq pays, montre une guérison à un an de 88 % des malades atteints de troubles persistants, contre 70 % pour le groupe contrôlé. ■

LAURE BELOT

« La perfection n'est pas biologique, le compromis l'est »

ENTRETIEN - Guillaume Lecointre, professeur du Muséum national d'histoire naturelle, malmène l'idée selon laquelle le corps humain serait le chef-d'œuvre de la nature

Guillaume Lecointre est professeur du Muséum national d'histoire naturelle. Zoologiste et systématicien, il consacre ses travaux à la classification du vivant. Dans son *Petit traité d'anatomie superficielle* (Delachaux et Niestlé, 2024), publié en septembre, il utilise le corps humain comme une fenêtre sur l'évolution, battant en brèche certaines opinions bien ancrées.

Le corps humain est souvent présenté comme ce que l'évolution a fait de plus parfait. L'homme de Vitruve, de Léonard de Vinci, inscrit tout à la fois dans un carré et un cercle, en est le symbole. Cette vision est-elle trompeuse ?

L'art a magnifié le corps humain et la médecine l'a normé. Les organes servent nécessairement à quelque chose et doivent bien fonctionner. Or, il y a une trentaine de structures dans le corps humain que tout ou partie de la population possède et qui ne servent à rien. Par exemple, sur le bas du sternum, il y a une petite pointe que l'on appelle le « processus xiphoïde » du sternum. Quelques pour-cent de la population ne l'ont pas et ne s'en portent pas plus mal. A d'autres, il manque la deuxième paire de côtes, et, là aussi, ils n'en souffrent aucunement. C'est bien la preuve que cela ne sert à rien.

Et il y a d'autres organes que nous avons tous mais que nous n'utilisons pas. Par exemple, les trois muscles du pavillon de l'oreille. Nous ne sommes pas capables, en tant qu'humains, de remuer les oreilles comme les chevaux ou les chiens savent le faire, pas seulement nous, du reste, mais l'ensemble des singes. Et l'on peut dater tout à la fois l'apparition de l'organe et sa perte de fonction. Depuis 34 millions d'années, les primates ont cessé de remuer les oreilles et nous avons hérité de cette incapacité, tout en conservant les muscles associés.

Les causes sont donc historiques...

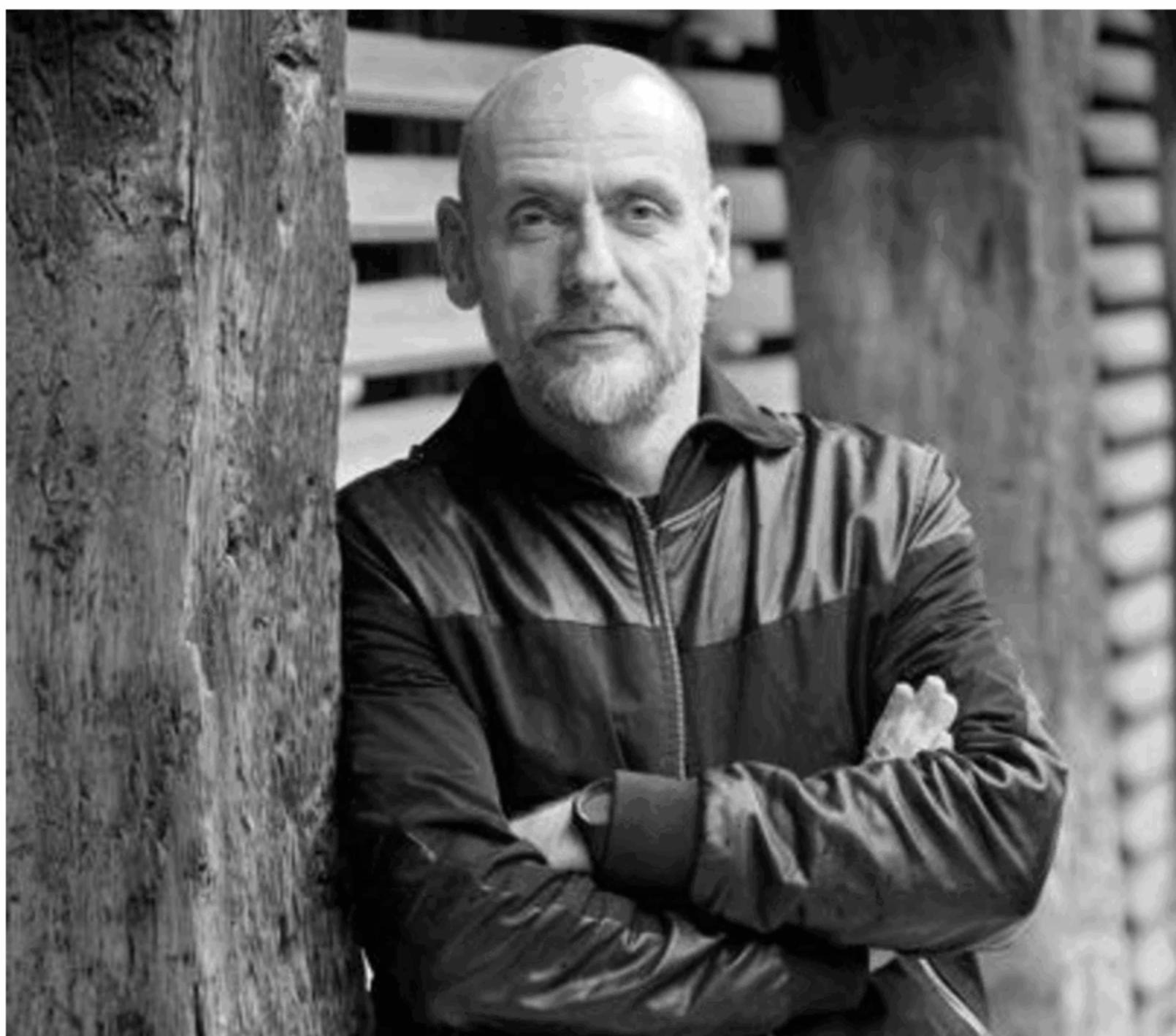
En partie. Quand on regarde un organe, il y a trois pôles à mobiliser. Le premier est fonctionnaliste : l'organe s'est maintenu au cours de l'évolution parce qu'il a été utile et qu'il a contribué à la survie du lignage. Mais il y en a deux autres. La contrainte de construction : la présence de l'organe s'explique par une dynamique de construction, même si la fonction a été perdue. A quoi sert le téton masculin ? A rien. Mais, au cours de l'embryogenèse, des champs mammaires se développent sur le torse et l'abdomen, deux tétons apparaissent en position pectorale, puis le développement s'arrête et il reprend au moment de la puberté, seulement chez les femelles. Chez les mâles, il reste un reliquat.

Le troisième pôle, c'est l'héritage : les muscles du pavillon de l'oreille remontent à l'apparition des mammifères. Les oiseaux et les lézards entendent, mais les mammifères ont un pavillon cartilagineux, mobile. Et cette mobilité a plusieurs fonctions. Un chat améliore son audition en orientant le pavillon de l'oreille, mais aussi traduit son mécontentement en baissant ses oreilles. Nous avons conservé le pavillon mais perdu la mobilité. Ces trois muscles résultent donc d'une contrainte historique. Et il y en a beaucoup. Les muscles transverses du thorax, avec lesquels les lézards ventilent : nous ne les utilisons plus, nous respirons grâce au diaphragme, mais nous les avons conservés.

Première étape de votre voyage : la catégorie d'organes « peut mieux faire ». De quoi s'agit-il ?

Ce sont des organes utiles, ils ont une fonction, mais celle-ci est réalisée d'une manière qui paraît étrange si l'on regarde le corps avec la pensée du physicien. Prenons le cœur : c'est une pompe qui met le sang en mouvement. Sauf que sa sortie est dirigée vers le haut, alors que le principal volume de sang à envoyer va vers le bas. Résultat, un organe que l'on appelle la crosse aortique effectue un virage à 180 degrés en sortie de cœur.

Pourquoi cette étrangeté physique ? Parce qu'à une époque très ancienne le sang de notre ancêtre poisson partait se faire oxygénier à l'avant du cœur, au niveau des branchies. Nous n'avons plus de branchies, mais nous mobilisons toujours cet arc branchial. Mal fiévre aussi, la prostate, qui entoure l'urètre, ce qui, chez les hommes âgés, peut créer des problèmes de miction. Pourquoi pas une glande à côté du tuyau ? Parce que la prostate



Guillaume Lecointre, en 2021. E. CHATELAIN

se développe à partir de la paroi de l'urètre. Une contrainte de construction, cette fois. Dans le livre, je décris sept de ces organes mal fichus.

Mal fichus mais précieux. D'autres sont-ils bel et bien inutiles ?

Oui. Certains sont inconstants, par exemple les côtes sur la première vertèbre lombaire. Cinq pour-cent de la population humaine en dispose, souvent des femmes, et généralement sur un seul côté. Ces côtes sont apparues il y a 480 millions d'années et ont disparu il y a 220 millions d'années, les gènes associés à leur formation se sont éteints. Mais chez certaines personnes, ces gènes sont réactivés. Comme toutes les populations naturelles, les humains présentent des variations. Les organes qui en résultent sont évidemment inutiles puisqu'ils sont absents chez la plupart d'entre nous, et lorsqu'ils sont présents, ils sont totalement asymptomatiques. Le même phénomène se retrouve, de manière encore plus rare, avec la côte de la septième vertèbre cervicale et 16 autres organes inconstants.

Mais certains organes inutiles sont partagés par tous les humains, ou presque. On pense aux dents de sagesse...

Oui, elles ont été utiles, elles sont devenues inutiles. Les humains ont subi un redressement et un rétrécissement de la face. Nous avons hérité des singes 32 dents, mais celles du fond se trouvent souvent coincées, donc de travers. Moi-même, j'ai dans ma mandibule gauche une dent de sagesse complètement couchée. Les humains ont connu une réduction du volume dentaire, si on les compare aux paranthropes ou aux australopithèques. On l'interprète comme une conséquence du caractère moins abrasif de notre alimentation, d'autant moins abrasif que, depuis 2 millions d'années, nous cuisons une partie de nos aliments. Malgré tout, ces dents de sagesse posent des difficultés, car notre mandibule est vraiment petite.

Qu'en est-il de l'appendice ?

Charles Darwin y voyait le reste d'un tube digestif ancestral, plus long. C'est devenu l'exemple vedette d'un organe qui ne sert à rien, puisque, quand on se fait opérer, on ne s'en porte pas plus mal. Il y a deux objections à ça : d'abord, cela fait seulement cent vingt ans que l'on opère de l'appendice. Dans un contexte de chasseur-cueilleur, cet appendice était peut-être utile.

Mais on a surtout découvert, au début des années 2000, que l'appendice avait une fonction immunitaire. Il sécrète des immunoglobulines qui tapissent la paroi interne de l'intestin. Enfin, lors d'épisodes diarrhéiques importants, l'appendice est le refuge d'un microbiote favo-

rable, à partir duquel il pourra recoloniser le tube digestif. Dans mon unité, on a montré que les jeunes singes d'espèces qui ont un appendice résistent mieux aux diarrhées sévères que ceux d'espèces qui en sont dépourvus.

Certains organes sont même handicapants...

Effectivement, le grand pharynx en est un bon exemple. Nous sommes la seule espèce capable de s'étouffer en mangeant. C'est ce qu'on appelle une fausse route. Au lieu d'aller dans l'œsophage, une bouchée alimentaire passe dans le pharynx et bloque la trachée parce que le clapet du pharynx ne s'est pas refermé à temps. La raison en est la hauteur du pharynx, carrefour aérodigestif qui nous permet de produire une telle quantité de consonnes et de voyelles. On a gagné le langage, au prix d'un danger. Et à chaque repas, quand on parle en mangeant, on prend un petit risque.

Pourquoi la sélection naturelle n'a-t-elle pas éliminé ces organes inutiles ?

Parce que la sélection naturelle ne fonctionne pas en tout ou rien. Elle s'accompagne de compromis. La perfection n'est pas biologique, le compromis l'est. En évolution, quelque chose peut être bénéfique pour le lignage même s'il y a un coût à payer. La queue du paon mâle est handicapante pour fuir un prédateur mais favorable pour l'accès aux femelles, et la balance pèse en sa faveur. Au-delà de ces compromis, l'évolution doit négocier avec les contraintes historiques et les contraintes de construction.

On ne reconstruit jamais un organisme en faisant table rase du passé. Il y a des choses qui restent. Et si ça ne porte pas préjudice à l'organisme, ça ne disparaît pas comme ça. En réalité, non seulement la sélection naturelle ne fait pas le ménage, mais elle est cumularde, elle bricole. Les plumes, qui servaient de protection du corps ou d'organes de parade, ont été réutilisées pour permettre aux oiseaux de voler. Et notre pouce opposable, qui aidait les singes à se déplacer dans les arbres, nous sert à bien d'autres choses, y compris à faire de l'auto-stop.

La nature n'est donc pas si bien faite que ça ?

Elle est faite comme elle est, avec le poids de l'histoire. Comme le plan de circulation d'une ville. Pourquoi est-il plus difficile de circuler à Paris ou à Naples qu'à Adélaïde, en Australie ? Parce qu'Adélaïde a été faite à partir de rien ; le fonctionnel l'emporte sur toute autre chose. Paris ou Naples sont nées avant la voiture, et le poids de l'histoire l'emporte sur la fonction. La circulation n'est pas optimale, mais on y gagne le charme de l'histoire. De la même façon, l'inutile fait sans doute le charme du corps humain. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR
NATHANIEL HERZBERG



ZOOLOGIE

Le chat marsupial, étrangeté menacée

Le monde du vivant est une grande famille. Depuis Darwin, l'affaire est entendue : deux espèces sont toujours plus ou moins cousines. Tout est juste question de distance. Notre ancêtre commun avec les méduses, par exemple, a vécu il y a environ 800 millions d'années. A l'inverse, entre les vaches et les baleines, la séparation ne date « que » d'il y a 55 millions d'années. L'histoire ne dit pas qui a décidé de nommer familièrement « chats marsupiaux » les six espèces du genre *Dasyurus*. Peut-être n'avait-il pas en tête l'âge de leur aïeul commun : environ 130 millions d'années. Ou alors peu lui importait : seule comptait l'apparence (et même cela se discute). Comme toujours, les Anglo-Saxons ont été plus rigoureux : ils ont nommé la bête « quoll », un nom souvent repris par les chercheurs francophones, d'autres encore optant pour « dasyure ».

Toujours est-il que ces faux chats sont de vrais marsupiaux. Pas seulement parce qu'ils n'existent qu'en Australie, la patrie des kangourous, et pour deux espèces en Nouvelle-Guinée. Surtout, parce que les femelles mettent au monde des larves de quelques millimètres qui rampent jusqu'aux mamelles, marque de fabrique des marsupiaux. Premiers arrivés, premiers et seuls servis : sur la trentaine de petits, six ou huit, selon le nombre de tétons disponibles, pourront se développer, non pas dans une poche mais dans un pli de la peau. Ils y restent accrochés deux mois avant de prendre leur autonomie.

Dans la famille *Dasyurus*, le quoll tigre (*D. maculatus*) tient la vedette. Grosse bête de près de 7 kilos, il passe pour posséder l'une des mâchoires les plus puissantes du règne animal. Rongeurs, reptiles, oiseaux et mêmes d'autres petits marsupiaux en font les frais. Mais c'est à son cousin, le chat marsupial moucheté (*D. viverrinus*) ou quoll de l'Est, que les biologistes de la conservation prêtent le plus d'attention. Plus petit (1,5 kilo), moins agressif, il présente deux particularités : ses pattes comptent non pas cinq mais quatre doigts et il existe en deux versions, fauve ou noire.

Surtout, le quoll de l'Est est sérieusement menacé. S'il était autrefois présent dans tout l'est de l'Australie, on ne le trouve plus qu'en Tasmanie. Et encore, même dans cette île, il a subi des pertes immenses. Fragmentation



Quoll de l'Est, Tasmanie. DAVID HAMILTON

de son habitat, disparition des grands troncs creux où il se cache en journée, réduction des proies disponibles, prédation par les renards et les chats sauvages, collision avec les voitures, le tout dopé par le réchauffement climatique... la population n'est plus estimée qu'à environ 10 000 individus.

Pour sauver l'animal, des campagnes d'information ont été lancées, notamment en direction des conducteurs. Mais la science s'est aussi mise à la tâche. « Grâce à des caméras automatiques et des études de terrain, nous tentons de dénicher les différents facteurs responsables de leur baisse », explique David Hamilton, écologue à l'université de Tasmanie, spécialiste de l'animal. Pour tenter d'inverser le courant, il pilote un programme plus ambitieux encore : élever des animaux en captivité et les réintroduire dans des zones favorables.

En février, 24 individus ont été relâchés dans un sanctuaire nommé The Quoin, une zone de 6 000 hectares située sur l'île, acquise en 2021 par un couple de milliardaires locaux soucieux de restaurer les écosystèmes abîmés. Peu de prédateurs, pas de routes, un habitat favorable, mêlant vastes prairies et forêts d'eucalyptus. « Jusqu'ici, les animaux, tous équipés de capteurs, ne se sont pas éloignés, ce qui signifie que nous avons bien choisi le terrain », se félicite le chercheur. De quoi viser le prochain objectif, un retour sur la grande île, d'où il a disparu il y a soixante ans. Entre les chats, les autres marsupiaux... et les humains, il y retrouvera peut-être une place. ■

NATHANIEL HERZBERG